

# PME 2008

Rapport OSEO  
sur l'évolution des PME



**Le Rapport PME 2008  
est édité par  
OSEO**

27-31, avenue du Général Leclerc,  
94700 Maisons-Alfort  
Tél. : 01 41 79 80 00

[observatoiredespme@oseo.fr](mailto:observatoiredespme@oseo.fr)

**Directeur de la publication :**  
François Drouin

« En application de la loi  
du 11 mars 1957 (art. 41)  
et du code de la propriété  
intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992,  
toute reproduction partielle ou totale  
à usage collectif de la présente  
publication est strictement interdite  
sans autorisation expresse de l'éditeur.  
Il est rappelé à cet égard que l'usage  
abusif et collectif de la photocopie  
met en danger l'équilibre  
commercial des circuits du livre. »



# SOMMAIRE

5	<b>PRÉFACE</b>
7	<b>INTRODUCTION</b>
11	<b>Première partie LES GRANDES ÉVOLUTIONS</b>
13	La démographie des PME – Évolution en 2007 – Jeunes créateurs et innovation
39	Le comportement économique des PME
51	La situation financière des PME
75	<b>Deuxième partie LES THÉMATIQUES</b>
77	Les PME et l'emploi
87	Les PME et l'innovation
131	Les PME et l'exportation
139	Les PME et leurs marchés publics et privés – Place des PME dans les marchés publics en 2006 – PME et délais de paiement
181	<b>Troisième partie ACTUALITÉ</b>
183	Le soutien aux PME et à l'innovation : un consensus international
231	<b>Quatrième partie L'ACTION PUBLIQUE</b>
233	Bilan de l'action des organismes publics
243	Principales mesures prises en faveur des PME
259	<b>L'OBSERVATOIRE DES PME</b>





## PRÉFACE

**François Drouin**  
Président Directeur général  
OSEO



Comme les précédents ouvrages, ce quatrième rapport OSEO sur l'évolution des PME fournit à ses lecteurs une vaste description de cette population, essentielle à la croissance et à la vitalité de l'économie française.

Ce portrait n'a pu être réalisé qu'en s'appuyant sur un ensemble de partenaires auxquels nous adressons nos remerciements. À l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) et à la Banque de France, qui collaborent à ce document depuis l'origine, se sont ajoutées au fil des années d'autres institutions : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Agence pour la création d'entreprises, la Direction générale des Douanes, le Sessi, l'Observatoire économique de l'achat public. Grâce à eux le rapport s'est enrichi et permet d'apprécier le rôle, le poids dans l'économie et le comportement des 2 900 000 PME françaises.

En cette période de Présidence française de l'Europe, le rapport se devait d'apporter un éclairage européen que l'on trouvera notamment dans la partie relative à la situation financière des PME et dans la partie « Actualité » avec la présentation d'une quinzaine d'exemples d'organismes intervenant à la demande des pouvoirs publics en faveur des PME qui montre qu'avec des procédures quelquefois différentes, adaptées aux contextes, le soutien, l'accompagnement de la création, du développement et de l'innovation dans les PME est un objectif unanimement

partagé. Et si l'on regarde au-delà des frontières de l'Europe, le constat est le même : la Small business administration aux États-Unis, le JASME au Japon, pour ne citer qu'eux, jouent un rôle majeur dans le développement du tissu de PME.

En France, OSEO a reçu de l'État la mission de soutenir l'innovation et la croissance des PME, et de contribuer à l'émergence d'entreprises de plus grande taille, qui demeurent encore trop rares dans notre pays. Priorité a été donnée à l'aide à l'innovation, en se concentrant sur les projets des entreprises intermédiaires qui contribuent de façon essentielle à la création de richesses. C'est leur donner les meilleures armes pour accélérer leur croissance et devenir de plus en plus compétitives.





## INTRODUCTION

Henry Savajol  
OSEO

Avec cette quatrième édition du rapport PME, l'Observatoire des PME d'OSEO poursuit son objectif d'amélioration et de diffusion des connaissances sur les 2 900 000 petites et moyennes entreprises françaises.

Univers extrêmement diversifié, multi-forme, le monde des PME est difficile à appréhender dans sa globalité. Pour illustrer cette hétérogénéité, il suffit de rappeler que coexistent sous l'appellation PME, médecins, boulangers, artisans du BTP, sociétés de services informatiques, entreprises de mécanique, hôteliers, garagistes, blanchisseurs...

Diversité sectorielle donc (notons que les entreprises industrielles ne représentent plus qu'environ 10 % du nombre des entreprises françaises), diversité de formes juridiques (moins de la moitié des entreprises sont sous forme sociétale), diversité de statuts (un tiers des entreprises relèvent de l'artisanat et un cinquième sont des professions libérales), diversité de régimes fiscaux, diversités de stratégie (certaines entreprises n'ont pas vocation à grandir ou certains dirigeants ne souhaitent pas développer leur entreprise : une récente enquête menée pour OSEO montre que 52 % des dirigeants de PME de plus de 10 salariés n'envisagent pas de développer leur entreprise), diversité de conditions d'accès au métier, démographie très vive (plus de 10 % du stock d'entreprises se renouvelle chaque année), autant de raisons qui forcent celui qui étudie les PME à adopter une approche pragmatique et à multiplier les « regards » sur ces entreprises plutôt qu'à

en chercher à tout prix une vision globale forcément réductrice. À défaut de pouvoir faire un portrait unique et exhaustif des PME, assemblons patiemment les pièces d'un puzzle.

Ce puzzle se constitue progressivement, grâce aux contributions apportées par nos partenaires et que l'on retrouve dans les quatre grandes parties de ce document.

Dans « Les grandes évolutions », sont analysés la démographie des PME (Insee et APCE), leur comportement économique (OSEO) et leur situation financière (Banque de France), avec, dans ce dernier document, une comparaison entre 6 pays européens.

La partie « Thématiques » rassemble les données disponibles dans les domaines de l'emploi (OSEO), de l'innovation (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sessi, OSEO), de l'exportation (Direction générale des douanes), des marchés publics (Observatoire économique de l'achat public).

Le « sujet d'actualité » présente une revue de dispositifs mis en œuvre dans plusieurs pays de l'Europe en faveur du développement et de l'innovation dans les PME (OSEO et organismes partenaires)

Enfin, la dernière partie présente un bilan de l'action publique en France en faveur des PME (CDC et OSEO) et un récapitulatif des principales mesures législatives ou réglementaires concernant ces entreprises.

Quels sont les principaux faits marquants de l'année 2007 ?

## Un rythme de création d'entreprises très élevé

En 2007, 321 000 entreprises ont été créées, soit une forte hausse par rapport à 2006, de + 13 %. Ce dynamisme est le plus sensible dans quelques secteurs : la vente à distance, les professions paramédicales, les activités liées aux soins corporels et au bien-être, les transports routiers, les taxis, les entreprises spécialisées dans la récupération de matières recyclables. En revanche, la hausse ralentit nettement dans l'immobilier.

De plus en plus d'entreprises sont créées sous forme de société, désormais, elles représentent la moitié des nouvelles entreprises.

À noter que parmi les nouvelles entreprises, plus de quatre sur cinq se créent sans salarié. Depuis 2002, le nombre de créations d'entreprises sans salarié a progressé de 33 % alors que celui des créations avec au moins un salarié est stable.

14 % des créateurs déclarent « avoir, sur leur marché, introduit des produits ou des services nouveaux », et la moitié d'entre eux affirment vouloir développer leur entreprise.

## Le taux de défaillance reste très faible

Bien qu'en légère hausse par rapport à 2006, le nombre de défaillances d'entreprises enregistré en 2007 (43 000) demeure environ 25 % en deçà de celui enregistré en 1993, et le taux de défaillance atteint son plus bas niveau (1,5 %) depuis le début de son calcul (1993).

## Un bon niveau d'activité

2006, en dépit du trou d'air constaté durant l'été, s'était révélée comme une

année globalement positive pour les PME, avec cependant des contrastes assez prononcés entre les différents secteurs d'activité.

Le bilan de la situation économique et financière des PME en 2007 est assez comparable à celui de l'année précédente, avec toutefois une accélération significative de l'activité dans plusieurs secteurs et un renforcement des créations d'emploi.

L'activité des PME est restée très soutenue dans la construction ainsi que dans les services aux entreprises. Elle s'est accélérée dans l'industrie, grâce notamment au dynamisme des PMI exportatrices, dans le commerce de gros et dans les transports. Dans le tourisme, l'activité a redémarré après plusieurs années de quasi-stagnation. En revanche, les ventes n'ont guère progressé dans le commerce de détail.

## Mais une faiblesse persistante des investissements

Toutefois, les dépenses d'investissement n'auraient guère progressé en 2007, malgré un accès encore aisé au crédit. Cette faiblesse de l'effort d'équipement ne semble pas devoir être contredite en 2008. Les résultats de la dernière enquête de conjoncture PME (fin du premier semestre 2008) sont peu encourageants, la hausse du coût du crédit et le ralentissement de la demande pesant sur la réalisation des investissements.

## La structure financière des PMI se renforce

L'analyse de la situation financière de l'industrie dans six pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Portugal) fait ressortir dans tous ces pays, une augmentation de



la part des capitaux propres dans le bilan, avec des disparités : le ratio est particulièrement élevé en Belgique, en Espagne et dans une moindre mesure en France, et plus faible en Allemagne et en Italie.

Plus généralement, les PMI allemandes améliorent nettement leur situation financière, tant sur le plan du renforcement des fonds propres que de la rentabilité. En France et en Belgique, la situation financière des PMI progresse aussi, mais de façon moins prononcée. En Espagne, au Portugal et en Italie, le diagnostic est plus nuancé. La rentabilité des PMI est plus fragile, surtout si on la compare avec celle des grandes entreprises.

Sur la période récente, le taux d'endettement net se stabilise dans tous les pays, sauf en Belgique où il diminue. Le poids des charges de financement progresse à nouveau en 2006, notamment en Espagne, en Italie et au Portugal.

## Les PME indépendantes emploient 54 % des actifs du secteur privé

En 2005 (dernier chiffre disponible), les PME indépendantes emploient plus de 8,8 millions d'actifs, soit 54 % des actifs du secteur privé (industrie, commerces, services).

Globalement, 500 000 emplois nouveaux se sont ajoutés en deux ans (2005-2007) en France à l'emploi total dans le secteur marchand. Les différentes enquêtes montrent que l'emploi se développe surtout dans les secteurs où les PME indépendantes sont les plus gros employeurs comme la construction, les services aux particuliers ou encore le commerce. À l'inverse, dans l'industrie, la tendance à la réduction d'effectifs se maintient : en trente ans,

2 millions de postes de salariés ont disparu dans ce domaine d'activité.

## Innovation et internationalisation vont de pair

Les PME innovantes accompagnées par OSEO, sont ouvertes aux marchés étrangers ; là encore, dès leur plus jeune âge pour certaines. Ainsi, la moitié des PME françaises innovantes en 2007 exportent (i. e. plus de 5 % de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export). Un quart des PME innovantes de trois ans et plus exportent au moins 25 % de leurs ventes. Ce constat est confirmé par l'analyse des pôles de compétitivité : les PME industrielles ayant au moins un établissement dans un pôle étaient déjà plus exportatrices que la moyenne en 2005 : elles réalisent au total 26 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, contre 22 % pour l'ensemble des PME industrielles nationales.

Les services informatiques occupent toujours le premier rang des lauréats du concours national d'aide à la création d'entreprise de technologies innovantes, avec 32,7 % des créations, malgré la poursuite de la baisse entamée en 2002, suivis par les secteurs biotechnologies et pharmacie (20,4 %), électronique et télécommunications (19,5 %).

## Pas d'augmentation de la part des PME dans les exportations

En 2007, 84 000 PME indépendantes exportatrices ont été recensées, un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente (- 1 %). Le montant de leurs ventes s'est établi à 115 milliards d'euros, ce qui représente approximativement 30 % du montant total des exportations.

Beaucoup de ces entreprises n'exportent pas de manière régulière. En effet, chaque année, plus de 30 % de nouvelles entreprises arrivent sur le marché (elles n'effectuaient pas d'exportation l'année précédente). Une proportion équivalente disparaît chaque année.

En dynamique, la croissance des exportations des PME indépendantes sur la période 2002-2007 est essentiellement due à la progression des exportations vers les pays limitrophes.

### **Les PME bénéficient de 27 % du montant des marchés publics**

Sur 168 000 marchés pour un montant global d'environ 57,4 milliards d'euros recensés en 2006, la part des PME indépendantes dans le total des

marchés publics (État + collectivités locales) représente 64 % du nombre des marchés et 27 % de leur montant.

La prépondérance des PME en termes de nombre de marchés apparaît plus marquée pour les collectivités locales que pour l'État (65 % contre 52 %). En termes de montant, cette différence est encore plus marquée, la part des PME représentant 40 % pour les collectivités locales et seulement 12 % pour l'État. Mais l'Observatoire de la commande publique souligne qu'il faut rester très prudent dans l'expression des pourcentages compte tenu de la nette baisse du nombre de marchés recensés entre 2005 et 2006 et de la présence de quelques marchés de l'État de montant très élevé qui perturbent la lisibilité des données.

# PME 2008

Rapport OSEO  
sur l'évolution des PME



P REMIÈRE PARTIE

## Les grandes évolutions

La démographie des PME

Le comportement économique  
des PME

La situation financière des PME  
de l'industrie manufacturière





# LA DÉMOGRAPHIE DES PME

## ÉVOLUTION 2007

Roselyne Kerjosse

Insee

### 2 900 000 entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2007

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, on dénombre 2 900 000 entreprises dans l'ensemble des activités marchandes non agricoles<sup>1</sup> (cf. tableau 1). 27 % des entreprises proposent des services aux particuliers (y compris l'éducation, la santé et l'action sociale), plus d'une entreprise sur cinq est un commerce et une sur six se consacre à des services pour les entreprises (informatique, conseil, publicité, architecture et ingénierie, contrôles techniques).

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES ENTREPRISES PAR NOMBRE DE SALARIÉS ET ACTIVITÉ AU 01/01/2007 (EN MILLIERS)

Secteur d'activité	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 et +	Total
IAA	20,18	36,53	6,16	0,66	0,48	0,32	64,34
Industrie (hors IAA)	83,66	64,18	26,85	3,92	2,71	1,68	182,98
Construction	182,37	169,03	26,71	1,48	0,68	0,30	380,57
Commerce	362,04	251,93	37,88	3,70	1,89	0,91	658,35
Transports	50,11	26,19	9,52	1,24	0,82	0,39	88,28
Activités financières	33,13	17,16	1,98	0,34	0,31	0,36	53,28
Activités immobilières	156,82	38,07	3,32	0,26	0,25	0,10	198,82
Services aux entreprises	337,47	147,23	26,65	2,69	1,57	1,08	463,38
Services aux particuliers	231,24	167,28	16,79	1,05	0,35	0,20	416,91
Éducation, santé, action sociale	288,73	66,39	7,59	1,45	0,55	0,19	364,91
<b>Total</b>	<b>1 745,75</b>	<b>983,99</b>	<b>163,45</b>	<b>16,79</b>	<b>9,60</b>	<b>5,53</b>	<b>2 925,12</b>

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE).

1. Cette étude porte sur les entreprises de l'ensemble des activités marchandes non agricoles (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble de services), nouveau champ de la démographie d'entreprises suivi par l'Insee. Ce champ inclut désormais les sociétés civiles et les activités financières, les activités de location de biens immobiliers et des catégories juridiques marginales dont certains établissements publics administratifs (par exemple : les établissements pour personnes âgées ou services d'aide à la personne qui dépendent de la commune).

### PME 2008

#### Grandes évolutions

#### DÉMOGRAPHIE

## Un rythme des créations d'entreprises très élevé en 2007

Avec 321 000 entreprises nouvelles, le nombre de créations d'entreprises en 2007 est en hausse de 13 % par rapport à 2006. Le dénombrement des créations d'entreprises s'appuie sur une nouvelle définition.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la définition des créations d'entreprises qui sont dénombrées par l'Insee est modifiée. Elle s'appuie dorénavant, pour faciliter les comparaisons, sur les concepts harmonisés au niveau européen : une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. La nouvelle notion de création d'entreprises est plus large que

celle de création *ex nihilo* puisqu'elle inclut notamment les réactivations d'entreprises dont la dernière cessation remonte à plus d'un an et les reprises d'entreprises s'il n'y a pas continuité de l'entreprise. Cette continuité est évaluée à la lumière de la localisation de l'entreprise et de l'activité qui y est exercée.

Par ailleurs, le champ a été élargi à l'ensemble des activités marchandes hors agriculture (cf. note 1). La série des créations d'entreprises a été recalculée depuis 1993, selon cette nouvelle définition et ce nouveau champ.

Selon cette nouvelle approche, le nombre d'entreprises nouvelles, après deux années consécutives de légère hausse en 1999 et 2000, est resté stable en 2001 et 2002. En 2003 et 2004, le nombre de créations d'entreprises a très fortement augmenté. Après une année de stabilisation à ce haut niveau, le nombre de créations d'entreprises progresse de nouveau depuis 2006.

GRAPHIQUE 1

NOMBRE DE CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR ANNÉE



Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene). Insee

Divers changements ont pu susciter de nouvelles vocations d'entrepreneur, notamment parmi les chômeurs, et expliquer en partie la hausse du nombre des créations d'entreprises depuis 2003. La loi pour l'initiative économique d'août 2003 comprend ainsi des

mesures visant à simplifier la création d'entreprises, à faciliter le financement des entreprises nouvelles ou encore à favoriser la transition entre le statut de salarié et celui d'entrepreneur. Une autre raison peut être le durcissement



de l'indemnisation du chômage intervenu début 2004.

Par ailleurs, le nombre de créateurs aidés a fortement augmenté. Ainsi, les bénéficiaires de l'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises (ACCRE) sont près de quatre fois plus nombreux en 2007 qu'en 2002 (112 400 en 2007 contre 32 500 en 2002). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les contraintes pour accéder à l'ACCRE se sont allégées avec la suppression du dossier économique lors de la demande, ce qui explique au moins en partie la forte hausse entre 2006 et 2007 (+ 38 %).

### Les transports en plein essor

Les créations d'entreprises sont en hausse dans tous les secteurs d'activité. Toutefois, c'est dans les transports (+ 23 %), l'agroalimentaire (+ 19 %), l'industrie hors agroalimentaire (+ 18 %), l'éducation-santé-action sociale (+ 15 %), les services aux particuliers (+ 15 %) et le commerce (+ 15 %) que les progressions sont les plus fortes (cf. graphique 2).

L'augmentation dans les transports est particulièrement forte pour les entreprises spécialisées dans les transports routiers (+ 42 %) et pour les taxis (+ 27 %). Dans le commerce, secteur qui contribue le plus à la hausse des créations, les créations ont lieu principalement dans le commerce de gros (+ 21 %). Dans le commerce de détail, le nombre de créations d'entreprises de ventes à distance (sur catalogues, par internet...) progresse très fortement (+ 58 %). Dans l'agroalimentaire, la hausse est due pour les trois quarts à la création de boulangeries et, principalement, de boulangeries artisanales. Dans l'industrie hors agroalimentaire, les créations d'entreprises sont particulièrement nombreuses dans le secteur spécialisé dans la récupération des matières recyclables et, dans une moindre mesure, de celui produisant de l'électricité par éolienne. Les activités paramédicales sont en forte expansion (+ 19 %). Parmi les activités de services aux particuliers, ce sont celles liées aux soins corporels ou au bien-être (instituts de massages, relaxation, sauna...) qui ont la plus nette augmentation de leur nombre de créations (+ 36 %).

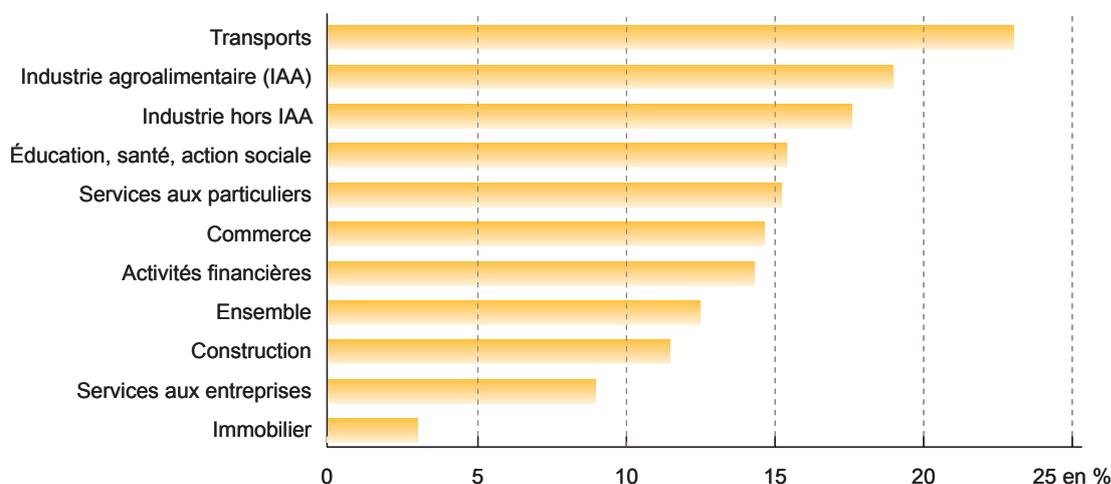
## PME 2008

### Grandes évolutions

#### DÉMOGRAPHIE

#### GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ENTRE 2006 ET 2007



Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene). Insee.

### L'immobilier en perte de vitesse

Alors que l'immobilier était le secteur le plus dynamique en termes de créations d'entreprises depuis 2002, c'est le secteur pour lequel la hausse est la plus faible en 2007 (+ 3 %).

Les premiers signes de ralentissement se font sentir en mai 2007, puis plus nettement en juillet et les mois suivants. Pour les agences immobilières, qui représentent un tiers des créations du secteur immobilier, les créations sont en baisse de 6 % en 2007. Le nombre important d'agences créées ces dernières années a renforcé la concurrence au sein de la profession. De plus, les pouvoirs publics ont mené, fin 2006-début 2007, des actions de contrôles pour le respect des règles de la concurrence et la répression des fraudes dans ce secteur. Par ailleurs, l'activité des marchés immobiliers a pu être affectée de deux façons : d'une manière structurelle, après l'envolée de ces dernières années et d'une manière conjoncturelle, par l'attente de la mise en œuvre des mesures de déductions fiscales annoncées au cours de l'année.

### Les secteurs de l'innovation technologique

Le nombre de créations d'entreprises dans les secteurs dits « innovants » (cf. *définitions p. 23*) croît de 9 % en 2007, soit quatre points de moins que l'ensemble des créations. Mais la part de ces créations d'entreprises « innovantes » (4,2 %) reste stable depuis 2004.

Les trois quarts des créations d'entreprises « innovantes » relèvent d'activités informatiques : dans ce secteur, les créations d'entreprises évoluent sur un rythme proche de la moyenne (+ 12 %). Néanmoins, certains secteurs dits « innovants » sont très dynamiques en matière de créations d'entreprises. Il en est ainsi de la réalisation de logiciels, la création et le développement de sites

internet (+ 22 %). Par ailleurs, le nombre d'entreprises nouvelles spécialisées dans les activités cinématographiques et vidéo (11 % des entreprises « innovantes ») est en hausse de 17 %.

### Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi

Les nouveaux entrepreneurs de 2006 sont plus nombreux qu'en 2002<sup>2</sup> à créer leur entreprise pour assurer leur propre emploi. 40 % des créateurs de 2006 étaient demandeurs d'emploi auparavant. Cette proportion s'est accrue de 6 points par rapport à 2002 (cf. tableau 2), pendant que, sur la même période, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail augmentait d'environ un point. L'accroissement de la part des chômeurs parmi les créateurs s'est fait au détriment de la part des créateurs sans activité avant cette création d'entreprise.

Parmi les chômeurs créateurs, 70 % ont bénéficié de l'ACCRE, qui les exonère de charges sociales pendant un an. Quatre ans plus tôt, cette proportion était de 51 %. En revanche, les chômeurs créateurs bénéficient moins souvent de l'encouragement au développement d'entreprises nouvelles (EDEN) : 6 % en 2006 contre 10 % en 2002 ; la transformation, en septembre 2004, de l'EDEN de prime en prêt sans

2. Les résultats de cette partie sont issus du dispositif SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) de l'Insee. Ce système permanent s'intéresse à une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Il suit ensuite pendant cinq ans les entreprises nées au cours du 1<sup>er</sup> semestre d'une année par le biais de trois interrogations. La première a lieu dans les premiers mois suivant la création, la deuxième après trois ans d'activité et la troisième après cinq ans.

Les résultats présentés ici sont, principalement, ceux de la première interrogation de la génération des créateurs de 2006 et, dans une moindre mesure, des créateurs de 2002.



TABLEAU 2

SITUATION DU CRÉATEUR IMMÉDIATEMENT AVANT LA CRÉATION DE L'ENTREPRISE

	2002		2006	
	Effectif	%	Effectif	%
En activité (salarié, indépendant, chef d'entreprise...)	112 500	52	146 400	51
Au chômage :	73 000	34	113 300	40
– depuis moins d'un an	39 800	19	59 200	21
– depuis un an ou plus	33 200	15	54 100	19
Sans activité professionnelle (étudiant, personne au foyer, retraité...)	29 500	14	26 300	9
<b>Total</b>	<b>215 000</b>	<b>100</b>	<b>286 000</b>	<b>100</b>

Source : Insee, enquêtes SINE 2002 et 2006.

intérêt d'une durée maximale de 5 ans attribué après expertise du projet de création a sans doute intéressé moins de chômeurs créateurs. Par ailleurs, 9 % d'entre eux se sont vu accorder un prêt à la création d'entreprise (PCE) contre 4 % des autres créateurs ; en 2002, les proportions étaient respectivement de 10 % et 4 %. Au total, trois quarts des chômeurs créateurs indiquent avoir bénéficié d'une aide en 2006 contre un quart des autres créateurs. Ces aides concernent 45 % de l'ensemble des créateurs de 2006 contre 28 % en 2002.

### Quatre entreprises sur cinq se créent sans salarié

Plus de quatre nouvelles entreprises sur cinq ne génèrent qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur. Cette proportion a augmenté au cours des quatre dernières années. De plus, le nombre de créations d'entreprises ayant au moins un salarié est stable depuis 2002, alors que celui des créations sans salarié a crû de 33 %.

Les trois quarts des nouveaux entrepreneurs dirigent seuls leur affaire et un quart avec leur conjoint, un autre membre de leur famille ou un ou plusieurs autres associés. Ces proportions sont identiques en 2002 et en 2006, que le créateur soit un homme ou une femme ou encore quel que soit son âge. Les

écarts sont liés au secteur d'activité de l'entreprise : 81 % des nouveaux entrepreneurs dirigent seuls dans les services aux entreprises mais 36 % dirigent en collaboration dans les activités agroalimentaires ; dans ce secteur, une grande partie des créations concernent des boulangers ou boulangers-pâtisseries qui sont des artisans travaillant très souvent en couple.

### Près de 30 % des créateurs d'entreprises sont des femmes

Les femmes constituent 47 % de la population active mais seulement 29 % des créateurs d'entreprise de 2006. Toutefois, cette proportion augmente légèrement : en 2002, les femmes représentaient 27 % des créateurs. Les créatrices d'entreprises vivent un peu moins souvent en couple que les créateurs (68 % contre 74 %) et, pour les unes comme les autres, la proportion de nouveaux entrepreneurs vivant avec des enfants est de 56 %.

Les femmes entreprennent davantage dans les activités tertiaires que les hommes : commerces, services aux particuliers, domaines de l'éducation, de la santé ou de l'action sociale (cf. tableau 3). En revanche, elles créent, traditionnellement, très peu souvent dans le secteur de la construction.

PME 2008

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité	En %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
IAA	1,1	1,2	1,2
Industrie (hors IAA)	5,2	4,3	4,9
Construction	30,5	4,7	23,1
Commerce	23,3	29,1	25,0
Transports	2,7	1,3	2,3
Activités immobilières	4,8	4,4	4,7
Services aux entreprises	20,6	21,3	20,8
Services aux particuliers	8,1	20,8	11,7
Éducation, santé, action sociale	3,7	12,9	6,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : 30,5 % des hommes ont créé leur entreprise dans le secteur de la construction en 2006.

Source : Insee, enquête SINE 2006.

L'âge moyen des créateurs d'entreprise est de 38 ans et demi. Il est quasiment le même pour les hommes que pour les femmes, pour les créateurs de 2002 ou ceux de 2006. 16 % des créateurs ont 50 ans ou plus contre 24 % de la population active ; 57 % ont moins de 40 ans contre 48 % des actifs. Les créateurs de moins de 30 ans choisissent globalement les mêmes secteurs d'activité que ceux âgés de 30 à 49 ans : 24 % exercent dans le commerce, 24 % dans la construction et 20 % dans les services aux entreprises. En revanche, les créateurs de 50 ans ou plus se spécialisent davantage dans le commerce (28 %) et dans les services aux entreprises (28 %), leur dispensant des conseils pour les affaires et la gestion.

Parmi les créateurs antérieurement salariés, 26 % étaient cadres, 31 % employés, 16 % ouvriers. Si la proportion d'employés en 2006 reste identique à celle de 2002, en revanche, les ouvriers sont moins représentés (- 4 points) tandis que les cadres sont nettement plus nombreux (+ 10 points) soit à être passés par une période de chômage, soit à abandonner leur employeur pour se lancer dans leur propre aventure.

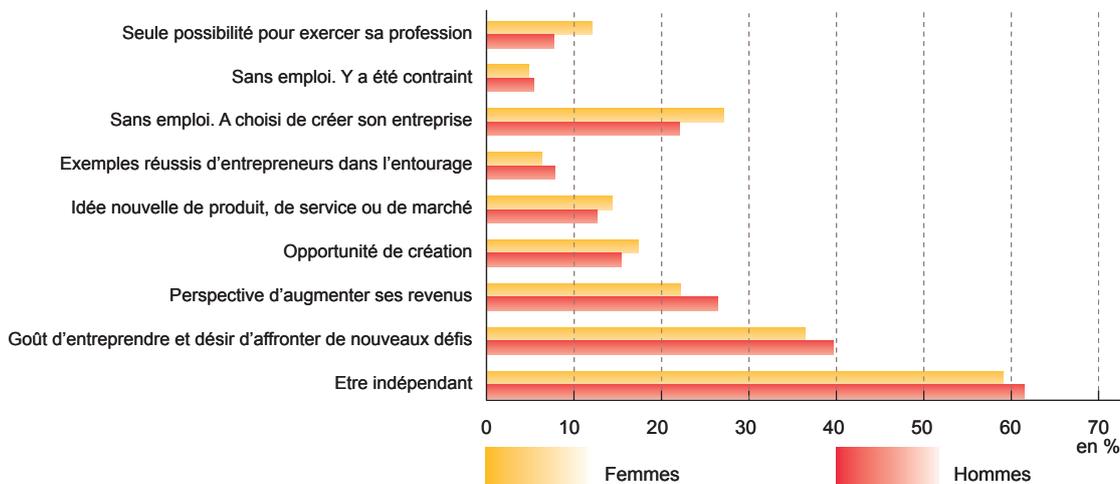
### Être indépendant et créer son propre emploi

En 2006, 65 % des nouveaux entrepreneurs déclarent avoir créé leur affaire pour assurer leur propre emploi, soit 10 points de plus qu'en 2002. Cet objectif n'est pas propre aux chômeurs créateurs. En effet, si 70 % des chômeurs créateurs l'indiquent comme prioritaire, c'est le cas également de 61 % des autres créateurs. Les uns comme les autres motivent la création de leur entreprise d'abord largement par un souhait d'indépendance puis par le goût d'entreprendre. Ce n'est qu'à la troisième motivation mentionnée (le créateur pouvait indiquer jusqu'à trois raisons différentes) que les divergences apparaissent entre ces deux groupes de créateurs : les chômeurs créateurs indiquent que sans emploi, ils ont choisi de créer leur entreprise tandis que les autres créateurs espèrent, par cette création, une augmentation de leurs revenus. La recherche d'indépendance, le goût d'entreprendre ou le désir d'affronter de nouveaux défis s'avèrent aussi importants pour les femmes que pour les hommes (cf. graphique 3).



## GRAPHIQUE 3

## PRINCIPALES RAISONS AYANT POUSSÉ À CRÉER UNE ENTREPRISE (\*)



Lecture : parmi les principales raisons ayant poussé les entrepreneurs à créer leur entreprise en 2006, "être indépendant" est la plus souvent mentionnée. Les créateurs d'entreprises pouvaient indiquer jusqu'à trois raisons différentes.

La somme des pourcentages, que ce soit pour les hommes ou pour les femmes, dépasse donc 100 %.

Source : Insee, enquête SINE 2006.

Pour de plus en plus d'entrepreneurs, la création observée dans l'enquête est leur première expérience de création d'entreprise : trois créateurs sur quatre en 2006, contre deux sur trois en 2002. En revanche, ils ont un peu plus souvent un chef d'entreprise ou une personne à son compte dans leur proche entourage. De plus, 47 % indiquent avoir monté leur projet avec l'aide d'une structure dédiée à la création d'entreprise ou avec un spécialiste (avocat, conseil juridique, fiscal, expert-comptable...), 24 % avec l'aide de leur entourage personnel ou professionnel et 29 % seuls. Un tiers ont suivi une formation particulière pour réaliser leur projet.

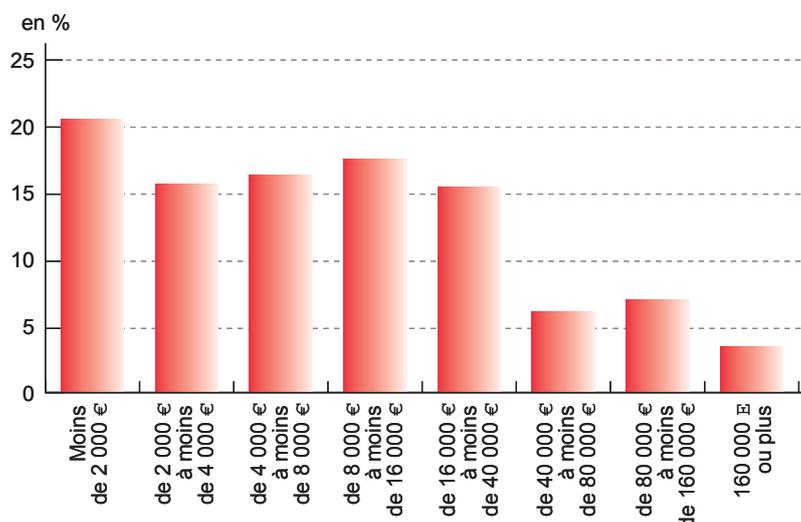
### L'emprunt bancaire : près d'un quart du financement des nouvelles entreprises

Les moyens financiers investis pour démarrer l'entreprise sont souvent très faibles. 35 % des créateurs ont utilisé moins de 4 000 euros (cf. graphique 4) pour l'installation dans les locaux, l'achat de matériel, la constitution des stocks... Plus qu'une question d'âge ou de sexe, le montant investi dépend du

secteur d'activité. En effet, la proportion de créateurs ayant investi au démarrage moins de 4 000 euros est supérieure à une création sur deux dans les services aux entreprises et dans l'éducation-santé-action sociale. À l'inverse, 30 % des créateurs de l'industrie agroalimentaire ont investi au moins 80 000 euros au démarrage ; c'est le cas de 18 % des créateurs dans les transports, l'immobilier ou les services aux particuliers.

## GRAPHIQUE 4

## MONTANT DES MOYENS INVESTIS AU DÉMARRAGE DE L'ENTREPRISE



Source : Insee, Enquête SINE 2006.

PME 2008

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

Près d'un quart du financement des nouveaux projets repose sur des emprunts bancaires : cette moyenne est identique que le créateur soit un homme ou une femme ou, globalement, selon l'âge du créateur – la proportion est un peu plus faible toutefois si le nouvel entrepreneur a plus de 50 ans (16 %). Mais il est vrai que la moitié des entrepreneurs de 50 ans ou plus ont déjà créé au moins une entreprise auparavant : la vente de l'une a pu servir pour le financement de celle d'aujourd'hui. Le lien entre secteur d'activité et recours à l'emprunt est, en revanche, plus marqué : la part des emprunts bancaires est de 12 % pour les créations proposant des services aux entreprises mais atteint 42 % dans les activités agroalimentaires ; mais, comme on l'a vu, ce secteur nécessite, en général, des moyens financiers importants.

### La forme juridique de société gagne du terrain

En 2002, 45 % des entrepreneurs choisissaient de créer une société et 55 % une entreprise individuelle ; en 2006, 48 % sont en société. Les récents dispositifs pour favoriser la création de sociétés ont sans doute contribué à cette évolution. En effet, le capital minimum de 7 500 euros n'est plus nécessaire depuis la loi pour l'initiative économique, ce qui a pu faciliter les créations de SARL même si ce capital était sans doute une garantie supplémentaire pour la pérennité de l'entreprise. La création de société sous forme de société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) ou de SARL unipersonnelle (ou EURL – entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée), le pendant de la création d'entreprise individuelle, offre des avantages en termes de fiscalité et de protection du patrimoine de l'entrepreneur. Parmi les hommes, les créations de sociétés sont devenues majoritaires entre les deux années d'observation (48 % en 2002 contre 52 %

en 2006) ; parmi les femmes, 36 % des entreprises créées en 2002 étaient des sociétés contre 40 % en 2006.

### Le nombre de défaillances d'entreprises en hausse

Le nombre de défaillances d'entreprises<sup>3</sup> a nettement baissé entre 1993 (première année d'observation par l'Insee) et 2001. Entre 2002 et 2005, le nombre de défaillances d'entreprises a augmenté légèrement tous les ans (cf. graphique 5). Après une baisse de 8,3 % en 2006, on observe de nouveau une hausse en 2007. Ainsi, on dénombre 43 000 entreprises défaillantes en 2007, soit une hausse de 6,7 % par rapport à 2006. Si la baisse de 2006 peut être reliée non pas à l'utilisation de la procédure de sauvegarde proprement dite entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006<sup>4</sup> mais aux nouvelles possibilités de conciliation offertes par cette loi, la hausse de 2007 semble indiquer le retour vers les procédures habituelles. Toutefois, le nombre actuel de défaillances annuelles demeure environ 25 % en deçà de celui enregistré en 1993.

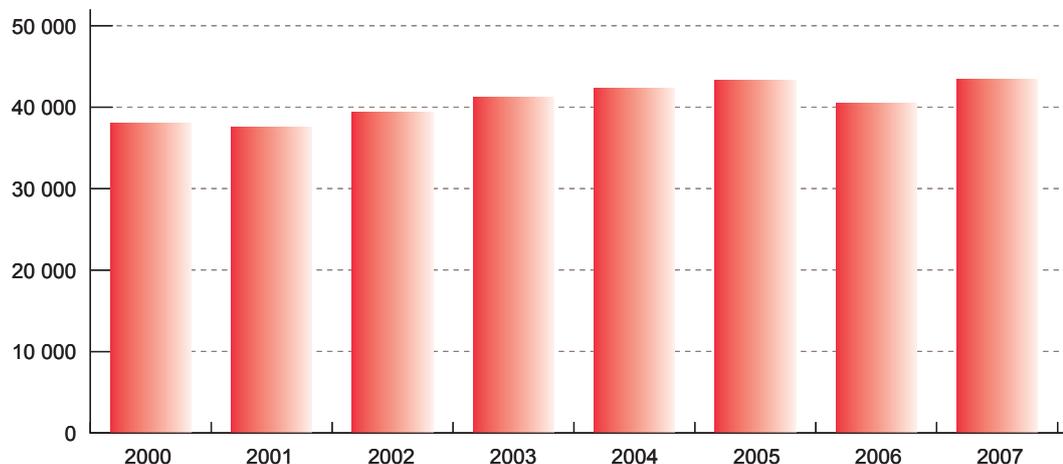
3. La défaillance correspond à l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire (sans redressement préalable) par un jugement du tribunal de commerce ou du tribunal de grande instance à l'encontre d'une entreprise suite à une cessation de paiements.

4. Au 10 août 2007, on dénombrait 782 sauvegardes jugées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (source : BODACC, traitement Euler Hermes SFAC).



GRAPHIQUE 5

NOMBRE DE DÉFAILLANCES PAR ANNÉE



Source : BODACC, traitement Insee.

Par ailleurs, le taux de défaillance d'entreprises jugées au cours de l'année 2007 s'élève à 1,5 %. C'est le taux de défaillance le plus faible depuis le début de son calcul (1993). Il est principalement élevé dans le secteur de la construction (+ 2,9 %).

Parmi les procédures de défaillances jugées en 2007, 64 % se concluent par une liquidation immédiate et 36 % par une mise en redressement. Cette répartition est très stable dans le temps (cf. tableau 4).

PME 2008

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

TABLEAU 4

RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉFAILLANCES SELON LE DEVENIR DE L'ENTREPRISE <sup>(1)</sup>

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Ensemble des défaillances	38 127	37 665	39 176	40 911	42 034	43 229	40 341	43 048
Dont liquidations immédiates	24 193	24 020	25 041	26 170	26 871	27 878	25 761	27 729
%	63,5	63,8	63,9	64,0	63,9	64,5	63,9	64,4
Dont mises en redressement	13 934	13 645	14 135	14 741	15 163	15 351	14 580	15 319
%	36,5	36,2	36,1	36,0	36,1	35,5	36,1	35,6
Dont liquidations après redressement <sup>(2)</sup>	11 366	11 005	11 061	11 303	11 234	11 026	8 411	6 442
%	29,8	29,2	28,2	27,6	26,7	25,5	20,8	15,0

<sup>(1)</sup> Répartition des défaillances selon l'année de jugement en tenant compte des publications jusqu'à mars 2008.

<sup>(2)</sup> L'issue des autres mises en redressement est soit une continuation de l'activité de l'entreprise, soit une cession, soit non encore connue.

Source : BODACC, traitement Insee.

## Les taux de créations d'entreprises en Europe

Dans le cadre d'une collecte de données basée sur des concepts harmonisés, Eurostat dispose depuis plusieurs années de données sur la démographie des entreprises pour un ensemble de pays volontaires (la collecte deviendra obligatoire en 2009 en application de l'annexe IX du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprises). Ces données sont présentées sur son site <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> et dans ses publications sous forme d'indicateurs.

Le tableau ci-dessous reprend le taux de créations d'entreprises de l'année 2005 (dernières données disponibles sur le site d'Eurostat) : nombre de créations d'entreprises pour l'année 2005 divisé par la population des entreprises actives au cours de l'année 2005.

	Taux de création en 2005 (*)	(*)
Belgique	7,0	en 2000
Bulgarie	11,9	
République tchèque	8,7	
Danemark	9,5	en 2003
Allemagne	:	
Estonie	11,0	
Grèce	:	
Espagne	10,4	
France	8,9	
Italie	7,8	
Irlande	:	
Chypre	7,1	
Lettonie	11,45	
Lituanie	9,2	en 2003
Luxembourg	11,12	
Hongrie	9,0	
Malte	:	
Pays-Bas	9,8	
Autriche	:	
Pologne	:	
Portugal	13,3	
Roumanie	18,3	
Slovénie	8,1	en 2004
Slovaquie	7,3	
Finlande	8,3	
Suède	7,0	
Royaume-Uni	13,7	

Source : Insee pour la France et Eurostat pour les autres pays membres.

En matière de démographie des entreprises, les autres indicateurs disponibles sur le site d'Eurostat sont le taux de cessation et le taux de survie. Pour mieux comprendre les résultats, leur qualité et leur comparabilité, il est recommandé de consulter les notes accompagnant les indicateurs et issues des rapports méthodologiques transmis par les pays membres à Eurostat avec leurs fichiers de données.



## Définitions

**Secteurs innovants** : ces secteurs sont ceux des technologies de l'information et de la communication, des produits pharmaceutiques, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux. Ils regroupent une proportion importante des entreprises qui produisent des innovations technologiques. Ils comprennent les codes NAF suivants :

- 241A, 241E, 241G, 241L, 244A, 244C : chimie, biotechnologie, produits pharmaceutiques ;
- 30, 313Z, 32, 332, 333 : fabrication de matériel de technologie de l'information ;
- 518G, 518H : commerce de gros de matériel de technologie de l'information ;
- 642, 713E, 72, 921, 922, 924, 925A : services de technologie de l'information.

## Bibliographie

« Défaillances d'entreprises : jugements rendus en décembre 2007 et bilan de l'année 2007 », *Informations Rapides*, n° 175, 25 juin 2008.

« Un rythme des créations d'entreprises très élevé en 2007 », Sergine Tellier, *Insee Première*, n° 1172, janvier 2008.

« Créer son entreprise : assurer d'abord son propre emploi », Roselyne Kerjosse, *Insee Première*, n° 1167, décembre 2007.

« Création d'entreprises et emploi : la dynamique sur trois ans », Virginie Fabre et Roselyne Kerjosse, *Insee Première*, n° 1148, juillet 2007.

« Nouvelles entreprises, cinq ans après : l'expérience du créateur prime sur le diplôme », Virginie Fabre et Roselyne Kerjosse, *Insee Première*, n° 1064, janvier 2006.

---

## PME 2008

---

### Grandes évolutions

---

#### DÉMOGRAPHIE

---





## LA DÉMOGRAPHIE DES PME

### JEUNES CRÉATEURS, CRÉATEURS ÉTUDIANTS : L'INNOVATION DANS L'ACTE D'ENTREPRENDRE

André Letowski

Agence pour la création d'entreprises

En introduction à ce papier, quelques données pour situer les deux axes de réflexion que nous allons développer.

12 % des créateurs déclarent que la technologie est le support essentiel de leur activité et ce quel que soit l'âge du créateur (tout niveau de diplôme confondu), alors que 4,8 % appartiennent au champ des entreprises innovantes (du moins au sens du tableau de bord de l'innovation mis en œuvre par le ministère de l'Économie et des Finances) ; 30 % déclarent

par ailleurs avoir introduit des produits et des services nouveaux sur le marché.

Ces quelques chiffres montrent la difficulté d'approcher une définition cadrée de l'innovation. Ce sont, à notre connaissance, les seuls permettant d'approcher l'ensemble des créateurs sous l'angle de l'innovation.

Si l'effet âge n'est pas essentiel, du moins dans les données ci-dessus, l'effet niveau de formation croisé avec l'âge est plus marquant, notamment quand la technologie est le support essentiel de l'activité.

PME 2008

Grandes évolutions

DÉMOGRAPHIE

Créateurs s'appuyant essentiellement sur la technologie	Enseignement secondaire			Enseignement supérieur			
	Général	Technique	Sous-total	Bac + 2	Bac + 3 et 4	Au-delà	Sous-total
Moins de 25 ans	18	38	56	16,5	10	13	44
De 25 à 34 ans	15	18	33	25	17	25	67
35 ans et plus	20	23	43	20	15	22	57

Les deux tiers des 25-34 ans sont issus de l'enseignement supérieur contre 44 et 57 % pour les autres âges. Les moins de 25 ans viennent par contre nettement plus d'une formation technique de l'enseignement secondaire.

Ces observations conduisent à s'intéresser de façon plus ciblée aux 25-34 ans, notamment aux jeunes créateurs d'entreprise issus de l'enseignement supérieur, mais aussi plus largement à l'intérêt que les jeunes portent à créer des entreprises voire à s'inscrire dans un comportement entrepreneurial qu'ils déclineront dans des entreprises dont ils seront salariés ; c'est pourquoi nous prendrons en compte les actions de

sensibilisation/formation/accompagnement à l'acte d'entreprendre dans les établissements de formation.

#### Pourquoi s'intéresser à l'enseignement de l'entrepreneuriat ?

Hors le fait que la création et la direction d'entreprise sont une modalité d'insertion dans la vie active (15 % des actifs du secteur privé sont chefs d'entreprise), c'est bien plus encore une contribution au développement économique de notre pays. Or force est de constater, même s'il y a une forte hausse du nombre de créateur, que la création d'entreprise innovante est rare ; on assiste à une baisse de l'importance des

créateurs employeurs (en 2005, 31 % des créations pérennes à trois ans sont employeurs, elles étaient 43 % en 2002). Force est aussi de constater le peu de créations qui se font en équipe (en 2006, 12 % seulement des créateurs partagent la direction avec un ou des associés).

Or la création d'entreprise, pour prendre toute sa place dans le renouvellement du tissu économique, nécessite des projets plus entrepreneuriaux. Ces projets s'appuient d'abord, au-delà du caractère innovant de l'activité, sur le comportement innovant de jeunes créateurs, disposant de par leur formation d'une bonne compréhension de notre monde économique, et en mesure de stimuler le développement d'entreprises nouvelles, inscrites dans la concurrence par la créativité qu'ils déploient. Il serait suicidaire et inopérant de se limiter à la réalisation du rêve quelque peu mythique d'un « google à la française ». Ce type d'innovation pointue, appelée à provoquer de forts développements, demeure cependant très insuffisant pour générer une dynamique entrepreneuriale.

Partant de ces constats, nous proposons au lecteur une brève analyse du profil des créations et des créateurs « innovants », après avoir fait le choix du champ d'investigation (quelle définition retenir pour qualifier l'innovation?), puis nous porterons un regard sur la préparation des étudiants, à l'acte d'entreprendre et à la place qui est faite à l'innovation dans « l'enseignement de l'entrepreneuriat ».

### Quelle définition de l'innovation retenir pour traiter de l'innovation « entrepreneuriale » ?

Notre préoccupation est d'aller au-delà de la seule innovation en termes de technologies de pointe.

La difficulté pour accéder à cette approche plus large est celle de données pertinentes. Plusieurs angles d'approche, notamment à partir des enquêtes SINE de l'Insee (plus particulièrement l'enquête 2006, interrogeant 55 000 créateurs et repreneurs), vont être observés pour n'en retenir que deux, demeurant toutefois insuffisants pour une approche qui permette de bien appréhender cette problématique.

Mais au préalable, éliminons trois approches :

- celle construite dans l'enquête SINE 1998 sur l'opposition innovant/nouveau procédé de fabrication, nouveau produit (3,6 % des créateurs), innovation services (11 %), innovation commerciale (5,7 %) et ceux estimant avoir des concurrents très nombreux (82 %). Ces données datent et sont moins significatives que celles obtenues en 2006 ;
- celle fondée sur la définition utilisée dans le cadre du tableau de bord de l'innovation. Il s'agit d'un regroupement des activités posées *a priori* comme innovantes (5 % des créations 2006). On y trouvera par exemple la totalité des activités informatiques ;
- celle de nouveau concept de vente, et méthodes et procédés nouveaux de fabrication (questionnaire SINE 2006). L'analyse de ces créations ne nous a pas paru assez explicite pour en rendre compte ici.

En définitive, nous avons retenu deux autres angles : celui de produit ou service nouveaux sur le marché et celui d'une création essentiellement fondée sur la technologie.

### L'innovation au sens produit nouveau/ prestation nouvelle pour le marché

Deux questions étaient posées dans l'enquête SINE 2006 en ce qui concerne l'idée nouvelle de produit ou de marché



nouveau : l'une l'était dans le cadre des motivations à la création (13 % répondaient avoir créé du fait d'une idée nouvelle de produit ou de service sur le marché), l'autre question était « Pensez-vous, sur votre marché, avoir introduit des produits ou des services nouveaux ? » (14 % ont répondu favorablement). Le nombre de répondants pour l'une et l'autre question est très proche ; l'APCE les estime à 45 000 créateurs en 2007.

### Quel profil en quelques lignes ?

44 % des créateurs déclarant proposer sur le marché un produit ou un service nouveau disent utiliser la technologie soit comme support essentiel (19 %) ou comme support important (25 %), deux fois plus que pour les autres créateurs. Ils disent aussi simultanément avoir innové dans la façon de commercialiser (34 % contre 12 % pour les autres créateurs) ou encore avoir innové dans la méthode ou le procédé de fabrication (19 % contre 8 %). Ils se différencient des autres créateurs en faisant autrement. Ceci étant on aurait pu s'attendre à un résultat plus discriminant, montrant ainsi la difficulté d'aborder cette thématique avec un questionnement trop limité : une enquête spécifique manque cruellement.

La moitié des créateurs (innovation produit) affirment vouloir développer leur entreprise (un tiers pour les autres créateurs). Ils ont davantage l'intention d'embaucher, disposent de davantage de capitaux au démarrage (36 % plus de 16 000 € contre 28 % pour les autres créateurs), choisissent davantage la forme sociétale (59 % contre 47). Leur clientèle est plus habituellement de niveau national ou international (31 % contre 20). Proposer des produits/services nouveaux est donc en lien étroit avec le développement des nouvelles entreprises.

En termes d'activité, la fréquence des produits nouveaux est plus forte au sein de certaines activités industrielles (industrie

des composants électroniques, construction aéronautique et ferroviaire, industrie automobile, industrie des équipements électriques et électroniques, activités de recherche et développement) mais ces activités sont peu nombreuses au sein des créations nouvelles. Par contre, les créations les plus nombreuses proposant des produits ou services nouveaux se situent à la fois dans les services aux entreprises, dans le commerce (de gros ou de détail), mais aussi dans les activités récréatives, culturelles et sportives (place conséquente de l'audiovisuel et des activités artistiques).

Enfin, ces entreprises innovantes de par leurs produits sont dirigées par des créateurs davantage inscrits dans la culture entrepreneuriale (un tiers d'ex-chefs d'entreprise, 58 % d'ex-agents cadres ou de maîtrise). Les trois quarts sont issus d'un entourage entrepreneurial proche. Ils sont aussi pour moitié issus de l'enseignement supérieur (contre 35 % pour les autres créateurs).

À cela, il faut ajouter un recours plus marquant aux structures dédiées à la création d'entreprise (38 %) et aux professionnels marchands. Ils ont aussi eu plus souvent recours aux prêts bancaires à l'entreprise (30 %), à des prêts non bancaires (14 % du type prêts d'honneur) et à l'apport financier à leur capital social d'autres sociétés.

Le lien produit innovant, utilisation forte de la technologie, développement voulu par le créateur, culture entrepreneuriale du créateur, appuis conseils et financiers, est manifeste.

### La technologie comme support essentiel de l'activité

L'enquête abordait pour la première fois en 2006 ce type de question, ce qui ne nous permet pas, en 2008, de disposer de données sur l'évolution dans le temps de ces créations.

L'utilisation de la technologie, comme support essentiel de l'activité, est largement le fait de créateurs issus de l'enseignement supérieur : 60 % contre 29 % pour ceux qui font peu ou pas appel à la technologie.

À noter toutefois que la micro-informatique et internet sont devenus des outils habituels pour tout type de créateurs : 72 % de ceux qui ne font pas ou peu appel à la technologie utilisent la micro-informatique et 66 % internet.

Créateurs issus de	L'enseignement secondaire			L'enseignement supérieur		
	Généraliste	Technique	Sous-total	Bac + 2	Au-delà	Sous-total
Créations fondées essentiellement sur la technologie	18	22,5	40,5	21,5	38	59,5
Créations n'utilisant pas ou peu la technologie	32	39	71	12	17	29

• Les créateurs pour lesquels la technologie est le support essentiel de l'activité sont deux fois plus présents dans les produits/services nouveaux,

les nouveaux modes de commercialisation et les nouveaux procédés de fabrication.

	Produits/ services nouveaux	Nouveau concept de commercialisation	Nouveau procédé de fabrication
Créations où la technologie est essentielle :			
– créateurs issus de l'enseignement supérieur (groupe 1)	44,5	21	14,5
– créateurs issus de l'enseignement secondaire (groupe 2)	45,5	25	17
Créateurs où la technologie n'est pas, ou peu, essentielle tout niveau de diplôme (groupe 3)	26,5	11,5	7

• 55 % des créateurs, utilisant la technologie comme support essentiel, ont créé dans les activités de services aux entreprises.

Mais ces activités sont les deux tiers des créations quand les créateurs sont issus de l'enseignement supérieur.

Il y a peu de décalage selon les tranches d'âge, notamment dans les activités de services aux entreprises.

	Services aux entreprises	Dont assistance, conseil	Commerce (hôtels, cafés, restaurants compris)	Dont commerce de gros, courtage	Dont commerce de détail
Créations où la technologie est essentielle :					
– créateurs issus de l'enseignement supérieur (groupe 1)	65	57	20	8	11
– créateurs issus de l'enseignement secondaire (groupe 2)	39,5	31	28	9	15
Créateurs où la technologie n'est pas, ou peu, essentielle tout niveau de diplôme (groupe 3)	12	8	32	6	17



	Services aux particuliers	Industrie	Construction
Créations où la technologie est essentielle :			
– créateurs issus de l'enseignement supérieur (groupe 1)	5	5	3
– créateurs issus de l'enseignement secondaire (groupe 2)	7	6,5	18
Créateurs où la technologie n'est pas, ou peu, essentielle tout niveau de diplôme (groupe 3)	<b>14</b>	4,5	<b>27</b>

- Un peu plus de la moitié créent en société

Les créateurs de groupe 1, comme les créateurs des plus de 35 ans (quel que soit le groupe dans cette tranche d'âge) sont ceux qui créent le plus en société : ce résultat est sans doute plus le fait de la culture des créateurs que l'exigence même de la situation (création avec associés, montants élevés de capitaux initiaux...).

De 4 à 8 % bénéficient de la participation financière d'une autre personne morale (participation minoritaire ou majoritaire) à leur capital social. Cette participation est plus fréquente pour les créateurs issus de l'enseignement supérieur et dont l'activité repose essentiellement sur la technologie. Elle est aussi plus largement le fait des créateurs de 35 ans et plus.

	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	35 ans et plus	Tout âge
Groupe 1	(60)	54,5	67	62
Groupe 2	(39)	48	55	51,5
Groupe 3	37	43	48	46

Entre parenthèses : petit nombre de créateurs concernés.

- Selon le type de créateur, la nature de la clientèle varie grandement : pratiquement les trois quarts des créateurs issus du supérieur (groupe 1) ont une clientèle d'entreprises alors qu'ils

ne sont que 31 % dans les activités s'appuyant peu ou pas sur la technologie. L'âge n'a pas d'influence en ce domaine.

	% clientèle d'entreprises	% de clients à caractère national ou international	% de sous-traitance
Groupe 1	<b>72</b>	<b>44</b>	39
Groupe 2	51	29	38
Groupe 3	31	16	25

La clientèle est nettement plus souvent à caractère national ou international pour le groupe 1, peu pour le groupe 3.

Le recours à la sous-traitance pour les groupes 1 et 2 conforte l'importance de la clientèle d'entreprises.

## PME 2008

### Grandes évolutions

#### DÉMOGRAPHIE

• Au démarrage toutefois, peu emploient des salariés quel que soit le type de créateur.

Par contre, les 35 ans et plus sont un peu plus souvent employeurs. Cet indicateur doit être relativisé, dans la mesure où l'emploi salarié est amené à se développer au cours des premières années.

	Tout âge	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	35 ans et plus
Groupe 1	10	7	7	12
Groupe 2	10	6,5	9,5	12
Groupe 3	15	12	14	15,5

• 12 % des créateurs du groupe 1 ont réuni au moins 40 000 € (prêts compris)

pour démarrer l'entreprise, contre 14 % des créateurs du groupe 3.

	Moins de 2 000 €	De 2 000 à 8 000 €	Sous-total moins de 8 000 €	De 8 000 à 16 000 €	De 16 000 à 40 000 €	De 40 000 à 80 000 €	80 000 € et plus	Total
Groupe 1	24	34	<b>58</b>	19	11	5	7	<b>100</b>
Groupe 2	22	37,5	<b>59,5</b>	19	14	4,5	3	<b>100</b>
Groupe 3	21,5	31,5	<b>53</b>	17	16	6,5	7,5	<b>100</b>

Les créateurs qui utilisent la technologie comme support essentiel réunissent plutôt moins de capitaux initiaux que ceux qui font peu ou pas appel à la technologie. Ceci serait à corriger dans l'enquête à venir portant sur les créateurs de la génération 2006 et pérennes à trois et à cinq ans; cette enquête nous permettra d'observer les investissements réalisés; un travail récent sur les créations dans les services aux entreprises (portant sur la génération 2002) montre en effet une montée en puissance des investissements à trois ans.

L'âge du créateur (les 35 ans et plus) est de fait plus favorable pour réunir davantage de capitaux au démarrage.

Les créateurs du groupe 1 sont moins souvent bénéficiaires de prêts bancaires, que ce soit au titre de l'entreprise ou à la personne du créateur.

	Prêt bancaire à l'entreprise	Prêt bancaire au créateur
Groupe 1	18	11
Groupe 2	25	13
Groupe 3	27	16

• Les créateurs sont fréquemment d'ex-chômeurs (41 à 46 % des créateurs ici observés). Il n'y a pas de décalage d'importance entre les trois groupes de créateurs.

	Chômeur courte durée	Chômeur longue durée	Sous-total	Salarié	« Inactif »	Étudiant
Groupe 1	25	17	<b>42</b>	33	6	4
Groupe 2	20	26	<b>46</b>	33	6	2
Groupe 3	21	20	<b>41</b>	33	9,5	2

Le décalage par tranche d'âge tient au déroulement de la vie professionnelle du créateur : plus de chefs d'entreprise à nouveau créateurs parmi les 35 ans et plus, davantage chômeurs à partir de 25 ans, plus d'étudiants chez les moins de 25 ans.

À titre d'exemple, reprenons la répartition des créateurs issus de l'enseignement supérieur et pour qui l'activité repose essentiellement sur la technologie.



Technologie essentielle et issu du supérieur	Chômeur	Salarié	Chef d'entreprise	Étudiant
Moins de 25 ans	32	32	3	<b>30,5</b>
De 25 à 34 ans	<b>43</b>	<b>37</b>	9	5
35 ans et plus	<b>42</b>	29,5	<b>21</b>	-

21 % des créateurs de 35 ans et plus étaient chefs d'entreprise juste avant la création, mais 36 %, quel que soit le groupe observé, avaient déjà créé dans le passé.

Par ailleurs 10 % des créateurs (issus de l'enseignement supérieur et inscrits

dans la technologie) sont à la fois créateurs et chefs d'une autre entreprise.

Les créateurs issus de l'enseignement supérieur et dont l'activité repose essentiellement sur la technologie sont très majoritairement d'ex-cadres.

## PME 2008

### Grandes évolutions

#### DÉMOGRAPHIE

Technologie essentielle et issu du supérieur	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien, profession intermédiaire	Employé, ouvrier
Moins de 25 ans	<b>62</b>	5,5	14	18,5
De 25 à 34 ans	24	11	23	<b>42</b>
35 ans et plus	23	8	9	<b>60</b>

L'importance de la qualification de cadre varie beaucoup selon l'âge des créateurs. Ne reprenons ici que les créateurs issus de l'enseignement

supérieur et dont l'activité est essentiellement fondée sur la technologie.

Technologie essentielle et créateur issu du supérieur	Cadre	Agent de maîtrise	Technicien, profession intermédiaire	Employé, ouvrier
Moins de 25 ans	31	6	15	<b>48</b>
De 25 à 34 ans	52	4,5	18,5	25
35 ans et plus	<b>73</b>	6	10	11

Les créateurs du groupe 1 ont peu acquis leur expérience professionnelle dans des TPE, contrairement aux deux

autres types de créateurs majoritairement issus de ces dernières.

Technologie essentielle et issu du supérieur	Moins de 10 salariés	De 10 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	250 salariés et plus	Sous-total plus de 50 salariés
Moins de 25 ans	28	22	16	<b>34</b>	<b>50</b>
De 25 à 34 ans	<b>45</b>	24	13	18	<b>31</b>
35 ans et plus	<b>50</b>	23	11	16	<b>27</b>

Ces différences sont confirmées et affirmées si l'on s'intéresse aux tranches d'âge et aux groupes de créateur : la moitié des plus de 25 ans du groupe 1 (créateurs issus de l'enseignement supérieur, dont la technologie

est la base de leur activité) ont connu leur expérience professionnelle dans des entreprises d'au moins 50 salariés, contre 24 à 34 % pour les autres créateurs.

Issus d'entreprises de 50 salariés et plus	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	35 ans et plus
Groupe 1	35	<b>48</b>	<b>53</b>
Groupe 2	26	27	34
Groupe 3	17	24	28,5

Si très majoritairement tous les groupes de créateurs déclarent avoir dans leur entourage proche (notamment familial)

des entrepreneurs ou des personnes à leur compte, cela est encore plus vrai pour les créateurs les plus jeunes.

	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	35 ans et plus
Les trois types de créateurs	De 73 à 80	De 69 à 70,5	De 66 à 68

• Les motivations « goût d'entreprendre » et « idée nouvelle de produit/marché » sont davantage en lien avec une culture entrepreneuriale. Elles sont de fait plus présentes chez ceux qui s'appuient

essentiellement sur la technologie et chez les plus jeunes (mais ils sont peu nombreux, d'où la prudence nécessaire pour utiliser les résultats).

	Goût d'entreprendre				Idée nouvelle de produit/marché			
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	35 ans et plus	Total	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	35 ans et plus	Total
Groupe 1	(55,5)	48	42	45	(22,5)	22	24	22
Groupe 2	(44)	44,5	38,5	40,5	(33)	21	20,5	22
Groupe 3	35	39,5	34,5	36	9	10	11	10

• Les créateurs, quel que soit leur groupe, ont fait appel à trois types d'acteurs pour les aider à monter leur projet

de création : 70 % des créateurs ont sollicité des appuis au montage.

	L'environnement immédiat du créateur		Les professionnels du montage de dossier			Clients	Fournisseurs
	Famille	Conjoint	Entourage professionnel	Structures dédiées à la création	Spécialistes du secteur marchand		
Groupe 1	26,5	17	15	33	23	39	17
Groupe 2	24	19	11	34	19,5	37	30
Groupe 3	22	21	10	30,5	30	30	20

• Les trois quarts dirigent seuls leur entreprise. Peu codirigent avec des associés, sans grande différence en ce qui concerne les âges. La codirection avec associé est un peu plus fréquente dans le groupe 1 (16 % contre 13 % pour le groupe 2, et 11 % pour le groupe 3).

Le recours à la technologie, comme support essentiel de l'activité créée, est l'indicateur qui nous paraît le mieux adapté pour approcher la création d'entreprise innovante (au sens large), ou du

moins une des situations les plus propices pour faire émerger l'innovation. On y trouve plus de produit/service nouveau, une commercialisation plus innovante ; la clientèle est habituellement celle d'entreprises, au moins de niveau régional. Les créateurs sont largement issus de l'enseignement supérieur, après avoir travaillé comme cadres dans des entreprises de plus de 50 salariés, où ils ont acquis une expérience et des méthodes de travail, socle de leur activité nouvelle. Ils sont de plus



très largement inscrits dans la culture entrepreneuriale.

## Un zoom sur les créations dont la technologie est le support essentiel de l'activité, ayant au moins 40 000 € de capitaux initiaux

L'APCE les évalue à un peu moins de 3 000 en 2007. La moitié d'entre elles ont entre 40 000 et 80 000 € de capitaux mobilisés (prêts compris) et 26 % plus de 160 000 €.

Deux groupes d'activités dominant à quasi-égalité : le commerce et les services.

### RÉPARTITION DES CRÉATIONS CONCERNÉES

Services	Dont services aux entreprises	Commerce	Dont commerce de détail	Dont commerce de gros	Industrie
43,6	35	41	18	13	10

15 % des créations appartiennent à une enseigne (franchise, groupement d'entreprises et chaîne volontaire, concession...).

Paradoxalement, la clientèle dominante n'est qu'à 57 % une clientèle d'entreprises. Certes 44 % des clients sont de niveau national ou international.

62 % déclarent proposer sur le marché des produits ou prestations nouvelles et 30 % mettre en œuvre de nouveaux concepts de commercialisation.

Quatre caractéristiques rendent compte de la volonté de développement de ces créations :

- la quasi-totalité a été créé sous forme de société, sachant qu'un quart bénéficie de la participation d'une autre société au capital social de l'entreprise (dont 16 % une participation majoritaire);

- 39 % ont embauché dès le démarrage (dont 14 % au moins trois salariés hors les dirigeants) et 49 % ont l'intention d'embaucher la deuxième année de la création;

- 45 % partagent la direction de l'entreprise dont 32 % avec des associés;

- 88 % ont recours à des sources extérieures de financement, notamment bancaires (55 % ont un prêt au titre de l'entreprise, 23 % au titre du créateur). Par ailleurs, 78 % des créateurs ont été cadres ou en responsabilité d'encadrement. 40 % ont déjà créé dans le passé : 30 % étaient chefs d'entreprise juste avant d'avoir créé à nouveau et 16 % continuent à exercer comme dirigeant d'une autre entreprise.

## Un zoom sur les créateurs « innovants » bénéficiaires de prêts d'honneur par France Initiative<sup>1</sup>

France Initiative, réseau de 241 plateformes indépendantes attribuant des prêts d'honneur, levier pour accéder aux prêts bancaires, a en 2007, financé 13 500 créations nouvelles; parmi celles-ci 10 % sont « innovantes », déclarant la technologie à la base de leur activité et se considérant innovantes au démarrage et encore trois ans après. C'est pour partie cette approche de la technologie, comme support essentiel de l'activité nouvelle, qui a donné lieu aux questions posées dans l'enquête SINE 2006.

1. Étude conduite par BVA pour FIR en octobre-novembre 2007 auprès de créateurs bénéficiaires de prêts d'honneur en 2004 (extraits de publication de la lettre de *France initiative* de mars 2008).

Nous utilisons cette enquête parce qu'elle nous apporte des informations notamment sur le développement de ces créations innovantes trois ans après leur démarrage, ce que ne peut nous apporter actuellement l'enquête SINE 2006; ceci étant, cette enquête ne couvre par la totalité du champ de la création, mais confirme l'importance de la technologie dans l'innovation.

Globalement les profils de création et de créateur au démarrage sont en adéquation avec ce que SINE 2006 nous a appris; soulignons toutefois quatre faits d'importance qui différencient cette sous-population: 88 % déclarent avoir introduit des produits ou services nouveaux sur le marché; 83 % font de la R & D, surtout prise en charge par le chef d'entreprise (72 %); 60 % disposaient d'au moins 16 000 € de capitaux initiaux, prêts compris et 35 % codirigeaient l'entreprise.

À cela, ajoutons quelques informations d'importance sur le développement à trois ans: 70 % comptent poursuivre le fort développement de leur chiffre d'affaires (contre 45 % pour les non innovants bénéficiaires de prêts d'honneur France Initiative).

Près de cinq personnes travaillent dans l'entreprise nouvelle trois ans après (contre 3,7 pour les non innovantes); la moitié pense embaucher au cours des douze prochains mois, portant l'effectif en moyenne à 7,3 salariés (contre 4,4 pour les non innovants).

La moitié a connu de fortes hausses de leur chiffre d'affaires (35 % pour les non innovantes); la moitié réalise par ailleurs un chiffre supérieur à 150 000 € (32 % pour les non innovantes).

Les deux tiers ont investi plus de 15 000 € au cours des deux dernières années, financés en premier lieu par l'entreprise et ses dirigeants (71 % par les réserves de l'entreprise, 47 % par les ressources personnelles du chef d'entreprise, 18 % par une augmen-

tation de capital), puis par l'accès au financement bancaire (62 % par l'emprunt bancaire, 26 % par un crédit-bail) et 18 % par un autre type d'emprunt (prêt d'honneur...).

## Quels enseignements tirer de l'ensemble de ces constats ?

Tout d'abord, une double difficulté, à la fois celle de disposer d'une définition large de l'innovation au-delà de la seule innovation technologique et à la fois celle de disposer de données pour cerner les différents types d'innovation. L'innovation, au sens large, est en lien d'une part avec la mise sur le marché de produits/services nouveaux et, d'autre part, avec la technologie comme support essentiel de l'activité. L'une et l'autre approche conduisent à privilégier certaines caractéristiques.

En ce qui concerne le profil des créations: l'importance des services aux entreprises et du commerce; les créations du secteur de l'industrie, peu nombreuses, sont elles aussi très en lien avec la technologie comme support essentiel dans quelques activités (pharmacie, fabrication d'équipements électriques et électroniques, fabrication de composants électriques et électroniques, édition/imprimerie/activités graphiques).

Importance encore de la clientèle d'entreprises, pour une forte minorité de niveau national et international. Mais cette importance de la clientèle d'entreprises est relativisée dans les créations aux capitaux initiaux importants.

Il faut souligner le lien étroit entre l'innovation et la volonté de développement de l'entreprise.

En ce qui concerne le profil des créateurs, l'innovation est liée à la fois au niveau de formation des créateurs (majoritairement issus de l'enseignement supérieur), aux responsabilités



d'encadrement qu'ils ont fréquemment exercées précédemment, au fait d'être très habituellement issus d'un milieu entrepreneurial et plus fréquemment ex-chefs d'entreprise. Ceci étant, plus de 40 % viennent du chômage et une forte majorité dirige seul la nouvelle entreprise.

Dernière observation qui peut étonner, le financement bancaire est plutôt modeste, notamment pour les créateurs issus de l'enseignement supérieur, sans doute du fait des activités exercées (de type service) et des capitaux initiaux réunis (des capitaux plutôt de montant modeste). Fait qui peut handicaper le développement, à capitaux égaux le taux de bénéficiaires d'emprunts bancaires est plus faible notamment que celui des créateurs impliqués dans des activités « traditionnelles » et peu liées à la technologie.

*L'apport de l'innovation, tel que nous venons de le décrire, est donc fort profitable à la création d'entreprise et à l'économie, même s'il ne concerne qu'un nombre trop limité d'entreprises.*

*Cet apport est à resituer dans le champ plus global actuel de la création d'entreprise,*

- où l'objectif de développer l'entreprise est minoritaire et en baisse ;
- où la conduite de l'entreprise par une équipe de dirigeants est fort minoritaire ;
- où la proposition de produits nouveaux est elle aussi minoritaire alors qu'une entreprise se définit d'abord par la place « originale » qu'elle conquiert sur un marché.

Bref, la création d'entreprise a besoin de ces créations « originales », au-delà des seules créations innovantes *High Tech* (statut de la jeune entreprise innovante, lauréat du concours entreprise innovante... actions par ailleurs essentielles). C'est l'une des préoccupations fortes de « l'enseignement de l'entrepreneuriat » en direction des élèves et étudiants aussi bien dans l'enseignement secondaire

que supérieur ; cet « enseignement » ne se limite pas au seul acte de la création d'entreprise ; il vise aussi avant tout à favoriser un comportement d'entrepreneur, notamment fondé sur la créativité et la recherche d'innovation.

## Étudiants aujourd'hui, créateurs demain ?

### Quid des étudiants créateurs ?

Les étudiants créateurs sont-ils les créateurs innovants attendus ?

L'APCE évalue le nombre d'étudiants créateurs en 2007 à 8000. Les trois quarts viennent de l'enseignement supérieur, alors que les créateurs de moins de 35 ans ne sont que 37 % à venir de l'enseignement supérieur. Près de la moitié a choisi de créer dans les services aux entreprises. Mais pour une moitié d'entre eux, il s'agit d'activités réglementées (activités juridiques, architecture...), un tiers crée dans les autres services (15 % dans l'informatique, 12 % dans la consultance et 5 % dans la publicité). 13 % d'entre eux (au même niveau que les autres créateurs tout âge) utilisent la technologie comme support essentiel de leur activité.

Il ne faut donc pas se focaliser sur la création par les étudiants dans la mesure où l'une des conditions de réussite d'une création d'entreprise est la double expérience, d'une part, de l'activité et de son environnement, d'autre part, de la conduite d'entreprise (expérience d'encadrement, expérience entrepreneuriale de par son entourage proche). Ces atouts s'acquièrent le plus souvent par l'expérience. Ceci étant, il ne faut pas négliger la minorité des plus « mordus » en entrepreneuriat et ceux en position fort favorable de prise de marché parce qu'experts sur des marchés nouveaux, notamment du fait des technologies nouvelles.

## Quelles sensibilisation, formation, quel accompagnement sont offerts aux élèves et étudiants en matière d'entrepreneuriat? Quelle place y ont créativité et innovation?

L'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat (OPPE), action conduite par l'APCE depuis sept ans, recense 400 actions de sensibilisation, formation, accompagnement dans les établissements de formation secondaire et supérieure. Leur nombre réel est plus élevé; c'est dire qu'une dynamique certes modeste est à l'œuvre.

L'objectif de ces actions dans les établissements de formation est d'expérimenter ce qu'est «entreprendre», de faire émerger la capacité et le goût d'entreprendre chez les jeunes, de les préparer (ils se préparent de fait eux-mêmes) à leur insertion professionnelle.

Qu'il s'agisse d'élèves des collèges (notamment dans le cadre des DP3...), des CFA, des lycées ou des étudiants de l'enseignement supérieur (IUT, universités, grandes écoles), les maîtres mots sans cesse utilisés sont créativité, innovation, projet d'équipe, construction du projet.

Les «enseignants» (professeurs, acteurs professionnels de l'accompagnement des créateurs, chefs d'entreprise jouant le rôle de coach...) insistent beaucoup sur la créativité des projets présentés par les équipes d'élèves et d'étudiants. Certes on se situe rarement dans une innovation de rupture mais très habituellement dans des produits ou services qui positionnent l'entreprise (réelle ou virtuelle) sur des niches de marché. C'est là une «innovation» importante dans le champ de la création d'entreprise.

En effet, les créations réelles d'entreprises sont très habituellement la

reproduction d'une activité acquise par l'expérience professionnelle, sans que celle-ci fasse l'objet d'une réflexion stratégique approfondie. L'approche marché/clientèle/concurrence est souvent traitée sommairement, l'important étant de mettre en œuvre l'entreprise et de dégager du chiffre.

Ces actions auprès des élèves et étudiants pourraient-elles contribuer à plus d'innovation et de créativité dans les entreprises qu'ils pourraient créer demain? Comment y sont-ils préparés?

Trois grands types d'action sont actuellement conduits dans les établissements de formation :

- la sensibilisation (brève à l'écoute des valeurs entrepreneuriales commentées par un chef d'entreprise, longue dans une expérimentation concrète que nous allons développer par la suite);
- la formation au processus lui-même de création, qui peut n'être qu'un support pédagogique pour intégrer ce qu'est la conduite d'un projet;
- l'accompagnement de véritables projets de création au sein notamment d'incubateurs (nous évoquerons à nouveau ce thème dans la suite de ce papier).

## La sensibilisation «longue» : l'imagination créatrice concrétisée dans un projet d'équipe

L'apport des sensibilisations et formations en direction des élèves et étudiants permet de prendre le temps de définir le projet (produit, clientèle, concurrence et stratégie), en équipe pendant plusieurs mois, aidés en cela par des *coaches*, des experts et leurs enseignants.

Le produit lui-même a été négocié en équipe après un travail intense de créativité. Ce travail se fonde sur des intuitions de besoins qui pourraient être satisfaits par la réalisation de ce produit, puis



sur une écoute attentive et vérifiée des clients, conduisant à imaginer des produits originaux.

Fait qui peut paraître surprenant, nombre de produits issus de ces travaux d'équipe, sont originaux et plutôt fiables s'ils venaient à être fabriqués et vendus par l'entreprise créée, ce que nombre d'équipes font d'ailleurs soit pour un petit nombre dans une création réelle, soit sous forme associative. Certains s'appuient sur le savoir-faire de professionnels et de chefs d'entreprise avec qui ils coopèrent ; et ce quel que soit le niveau de formation des jeunes (de la 3<sup>e</sup> en collège aux étudiants de grandes écoles), avec des degrés de complexité bien sûr différents.

À titre d'exemple des élèves de 3<sup>e</sup>, de CFA ou de lycée créent une entreprise sous forme d'association ; ils lèvent des capitaux (*via* la vente d'actions voire de prêts bien sûr modestes), imaginent le produit, le fabriquent puis le vendent ; ils redistribuent en fin de période scolaire les profits aux actionnaires (s'il y a lieu), rémunèrent les membres de l'équipe et versent le reliquat à ceux qui prendront le relais l'année suivante. Cette expérience est inoubliable et formatrice. Analysée avec leurs « enseignants », c'est un atout pour leur insertion future et une expérience mémorisée pour entreprendre demain.

Le plus souvent un créateur pose à ceux qui l'accompagnent (quand c'est le cas) d'abord des questions d'ordre administratif (juridique, fiscal, social...) et peu de questions de produit, marché, concurrence et stratégie.

Le pari posé dans la sensibilisation, formation à l'entrepreneuriat des jeunes est ainsi de les amener à entreprendre voire créer autrement, parce qu'inscrits dans une créativité et une capacité d'innovation, alors qu'ils ne sont pas encore « déformés » par la multiplicité des contraintes et la rigidité des structu-

res dans lesquelles ils devront prendre place demain.

### La formation et l'accompagnement de projets réels de créations d'entreprises notamment innovantes

La mise en place d'incubateurs au profit d'étudiants mais aussi de chercheurs visant à créer leur entreprise est une autre manière de prendre en compte l'innovation dans le cadre de l'appareil de formation (enseignement supérieur seulement). Les incubateurs mettent à disposition locaux, moyens informatiques, conseils personnalisés, fonds d'amorçage, partenariat avec des acteurs privés comme le réseau RETIS (pépinières, technopoles...) et bien d'autres acteurs locaux.

Le temps long, nécessaire pour mûrir des projets souvent de haute technologie, conduit à de nombreuses interactions avec les réseaux des uns et des autres, mais aussi à celles des étudiants incubés entre eux.

Hors la trentaine d'incubateurs Allègre, une vingtaine d'autres ont été créés dans les écoles d'ingénieurs et de management. Une des difficultés, notamment pour ceux les plus innovants dans le champ des technologies, est de soumettre les résultats fort élaborés de leurs recherches aux lois du marché.

Il peut y avoir symbiose si le porteur de projet manifeste un comportement d'entrepreneur. Tenter d'appliquer les résultats de leurs recherches sans relation initiale directe avec le marché est souvent voué à l'échec. En revanche, le porteur de projet, préoccupé de l'opérationnalité de ses recherches, les positionne dès le démarrage en réponse à des besoins solvables de clients.

---

**PME 2008**

---

**Grandes évolutions**

---

**DÉMOGRAPHIE**

---

## Pour élargir la définition de l'innovation...

Je reprends le sens de quelques propos éclairants sur l'innovation et le comportement innovant issus de deux interventions lors des journées OPPE de novembre 2007 sur le thème de l'innovation. La première intervention est d'Armand Hatchuel, enseignant chercheur à l'École des mines de Paris, la seconde de Danièle Blondel, ex-professeur à Paris Dauphine et ex-directeur de l'incubateur Agoranov.

L'innovation est une manière de penser. Celle-ci évolue dans l'histoire. L'innovation fondée sur la technologie est ainsi le fait d'une période d'histoire. Le plus

essentiel est la conception, l'appréciation de l'innovation étant pour sa part subjective.

L'innovant est une catégorie économique, un processus captif de valeur qui débouche sur du profit. Il est par contre un « déséquilibrateur », introduisant du risque pour lui-même et pour les autres, parce qu'il fait autrement que les autres, dans un contexte de profit, sanction de la réussite.

...Et prendre en compte l'importance de « l'enseignement de l'entrepreneuriat » dans les établissements de formation, tant pour les implications professionnelles et sociétales des jeunes que pour le renouvellement du tissu des entreprises.



## LE COMPORTEMENT ÉCONOMIQUE DES PME EN 2007

Michel Barreteau  
OSEO

### Synthèse

Le bilan de la situation économique et financière des PME en 2007 est assez comparable à celui de l'année précédente, avec toutefois une accélération significative de l'activité dans plusieurs secteurs et un renforcement des créations d'emploi. Les dépenses d'investissement n'auraient guère progressé, malgré un accès encore aisé au crédit.

L'activité des PME est restée très soutenue dans la construction ainsi que les services aux entreprises. Elle s'est accélérée dans l'industrie, grâce notamment au dynamisme des PMI exportatrices, dans le commerce de gros et dans les transports. Dans le tourisme, l'activité a redémarré après plusieurs années de quasi-stagnation. En revanche, les ventes n'ont guère progressé dans le commerce de détail.

Les créations d'emploi ont été soutenues dans tous les secteurs d'activité, à l'exception de celui du tourisme où les PME disent avoir simplement maintenu leurs effectifs au niveau de 2006.

La situation financière est assez contrastée selon le secteur d'activité. Les trésoreries, tout d'abord, sont considérées souples dans la construction, les services aux entreprises et les transports. Elles se sont détendues dans le tourisme, alors qu'elles se sont resserrées un peu plus dans le commerce de détail. Enfin, le jugement sur

la situation de trésorerie est stable et dans la moyenne des PME dans l'industrie et le commerce de gros.

L'opinion sur la rentabilité est également très variable d'un secteur à l'autre. Elle est la plus positive dans le BTP. Dans le tourisme et le commerce de détail, les performances financières de l'entreprise sont considérées encore médiocres mais en légère amélioration par rapport aux années précédentes. La rentabilité est perçue en net progrès dans l'industrie et le commerce de gros. Dans les transports, en revanche, une certaine dégradation est ressentie, conséquence probable du rapide renchérissement des carburants.

L'investissement semble se maintenir au même niveau depuis plusieurs années. De ce point de vue, 2007 se situe dans la continuité, malgré l'accélération de l'activité dans la majorité des secteurs. Dans l'industrie notamment, les capacités de production apparaissent toujours suffisantes pour répondre à la demande.

Dans ce contexte de mollesse de l'effort d'équipement, les PME qui ont engagé des programmes d'investissement n'ont guère eu de difficultés à obtenir les concours financiers externes nécessaires. À cet égard, la sensible remontée du coût du crédit en 2007 n'est pas encore considérée en fin d'année comme un obstacle majeur à la réalisation des projets. Cependant, en avril 2008, une enquête de la Banque

PME 2008

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

de France auprès des établissements bancaires indique que les critères d'octroi des crédits aux PME se sont quelque peu durcis au cours du premier trimestre.

Les intentions d'investissement en 2008 sont quasi identiques à celles de fin 2006 pour 2007 ; elles ne présagent donc pas un réel changement.

En novembre 2007, les PME anticipaient pour 2008 un maintien du rythme de croissance de leur activité et une nouvelle intensification des créations d'emploi. Les résultats de l'enquête de conjoncture de mai 2008 indiquent un net freinage de l'activité dans les premiers mois de l'année. Ceci ne constitue pas une véritable surprise alors que les déboires des *subprime* aux États-Unis ont fragilisé le système financier international et dans un contexte d'envolée des cours du pétrole, de nombreux produits agricoles et diverses matières premières.

Conséquence de la dégradation du climat général des affaires, la progression des effectifs des PME a décéléré et les projets d'investissement pour 2008 ont été revus en baisse. Cependant, les intentions de recours aux concours financiers externes, pour le financement d'investissements prévus en faible hausse, sont toujours aussi vives.

## Le contexte économique général en 2007

La croissance française a atteint 2,2 % en 2007, dans la moyenne des trois années précédentes (+ 2,2 % en 2006, + 1,9 % en 2005 et + 2,4 % en 2004).

L'activité s'est maintenue grâce à la solidité de la demande intérieure. La consommation des ménages, d'une part, a progressé de 0,3 point, à + 2,5 %, bénéficiant d'une accélération des créations d'emploi, soit 361 000, contre 283 000 en 2006 et 184 000 en

2005. L'investissement total, d'autre part, est demeuré dynamique, à + 4,9 % après + 4,8 % en 2006. La décélération des dépenses d'investissement des ménages (+ 3,0 % après + 7,1 %) a été compensée par la bonne tenue de l'investissement des entreprises (+ 7,4 % en 2007, après + 4,9 %), et de celui des administrations et collectivités publiques (+ 1,8 %, contre - 2,3 %).

En revanche, les échanges extérieurs ont pesé négativement sur l'évolution du PIB, le déficit de la balance commerciale s'étant creusé avec nos partenaires de la zone euro. Les importations ont été alourdies par le renchérissement des matières premières et la hausse prononcée du cours du pétrole, tandis que les exportations ont pâti des contre-performances du secteur automobile. Au global, le déficit du commerce extérieur a atteint le montant record de 36,4 milliards d'euros, ce qui a amputé la croissance française de 0,8 %.

La seconde partie de 2007 a été marquée par l'envolée du prix des matières premières alimentaires, la poursuite de la hausse du cours du pétrole et l'aggravation des perturbations financières consécutives à l'éclatement de la crise des crédits immobiliers à risques outre-Atlantique.

Dans ce contexte, comment la situation des PME a-t-elle évolué entre la fin des années 2006 et 2007 ? Les indicateurs en provenance des enquêtes semestrielles d'OSEO<sup>1</sup> effectuées en novembre 2006, mai 2007 et novembre 2007 permettent de suivre l'opinion des dirigeants sur l'évolution des principaux paramètres économiques et financiers de leur propre entreprise.

1. L'analyse s'appuie sur un panel de 1000 entreprises de tous secteurs d'activité, hors agriculture et services financiers, et de toutes tailles en termes d'effectifs salariés (0 à 500 salariés, dont près de 40 % ont moins de 10 salariés). Les entreprises sont interrogées à l'aide d'un questionnaire adressé par voie postale.

## L'évolution de la situation des PME

### Rappel de la situation des PME fin 2006

2006, en dépit du trou d'air constaté durant l'été, s'était révélée comme une année globalement positive, avec cependant des contrastes assez prononcés entre les différents secteurs d'activité.

Le net redressement de la croissance dans la zone euro, en particulier en Allemagne, avait favorisé les exportations des petites et moyennes entreprises industrielles. La rentabilité des PMI avait progressé, mais les dépenses d'investissement avaient simplement été maintenues au niveau de 2005.

La situation des PME de la construction était demeurée très favorable en 2006, tant pour l'activité que pour l'emploi et la santé financière. La croissance de l'activité avait été soutenue dans les services aux entreprises, dont l'aisance financière s'était confirmée. Les entreprises de ce secteur avaient créé de nombreux emplois, de même que celles des transports qui avaient opéré un remarquable redressement de leur situation financière.

Dans le commerce de gros, les recrutements s'étaient accélérés, malgré un ralentissement de la croissance des ventes et une certaine dégradation de la situation financière. Dans le commerce de détail, l'activité avait été un peu plus dynamique qu'en 2005 mais les PME de ce secteur avaient rencontré d'importantes difficultés de trésorerie et, fin 2006, se déclaraient toujours très insatisfaites de leur rentabilité.

Enfin, les PME du tourisme avaient connu une année assez décevante en termes d'activité. En conséquence, elles avaient peu embauché et limité leurs investissements.

### Évolution de la situation des PME en 2007

#### Une activité en croissance assez régulière tout au long de l'année

D'après la comptabilité nationale, le PIB a crû à un rythme trimestriel de 0,5 % en moyenne au premier semestre et de 0,6 % au second. Cette légère accélération se retrouve dans l'évolution de l'indicateur courant de l'activité des PME<sup>2</sup>, qui gagne 4 points de mai à novembre 2007, où il s'établit à + 42.

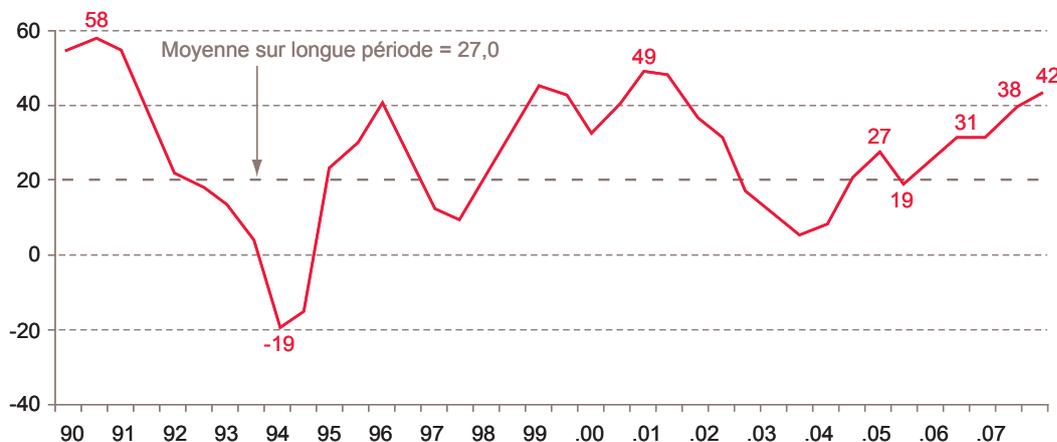
## PME 2008

### Grandes évolutions

#### COMPORTEMENT

GRAPHIQUE 1

INDICATEURS D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE EN COURS. SOLDE DES OPINIONS (HAUSSE - BAISSÉ)



Source : OSEO.

2. Différence entre la proportion d'entreprises estimant leur chiffre d'affaires en hausse par rapport à l'année précédente et celle l'estimant en baisse.

Dans l'enquête OSEO, la progression moyenne du chiffre d'affaires des PME, mesurée en valeur, ressort à + 6,8 % pour 2007, contre + 4,7 % en 2006 et + 4,3 % en 2005. L'évolution apparaît très variable selon le secteur d'activité, sans doute parfois accentuée par l'augmentation des coûts de production consécutifs à la hausse des cours des matières premières agricoles, minérales et énergétiques.

Dans l'industrie, tout d'abord, les dirigeants ont estimé à + 7,3 % en moyenne la croissance nominale de leur chiffre d'affaires en 2007, contre + 4,0 % en 2006. L'accélération de l'activité a été sensiblement plus élevée dans les PMI qui exportent plus du quart de leur production, à + 11,1 %, au lieu de + 6,0 % en moyenne pour celles qui n'exportent pas ou moins fortement.

Les premières estimations de l'Insee pour l'ensemble de l'industrie, y compris l'énergie et l'agroalimentaire, font état d'une croissance de la production identique à celle de 2006, soit + 1,7 % en volume en moyenne annuelle, mais avec un doublement des prix à la production, à + 4,2 % au lieu de + 2,1 %. La valeur de la production industrielle, exprimée en euros courants, progresserait donc d'environ 6 % en 2007, contre 4 % l'année précédente.

Le secteur de la construction est demeuré très dynamique, avec des carnets de commandes encore élevés fin 2007, malgré une réduction progressive au cours de l'année, tant dans le bâtiment que dans les travaux publics.

Les PME du bâtiment ont annoncé une croissance moyenne de leur chiffre d'affaires de 7,3 % en 2007, après + 6,8 % l'année précédente.

Au niveau national, le nombre de logements mis en chantier a dépassé 400 000 unités pour la troisième année consécutive. La hausse n'est cependant que de 0,3 % par rapport à 2006, avec un total de 435 000 logements. Le

nombre de maisons individuelles déclarées commencées recule de 2,2 % par rapport à 2006 et de 1,1 % par rapport à 2005. À l'inverse, les logements collectifs maintiennent leur croissance, en hausse de 3,1 % et 8,9 % respectivement. On observe une sensible baisse des autorisations de permis de construire en fin d'année mais elle est à interpréter avec précaution, du fait de la réforme des autorisations d'urbanisme qui a pu induire des retards dans les centres instructeurs.

Dans le domaine des locaux non résidentiels, les mises en chantier ont avoisiné 42 millions de mètres carrés, soit un des niveaux les plus élevés jamais atteints en France. La progression est de 6,2 % par rapport à 2006 et de 12,6 % par rapport à 2005.

De son côté, la branche des travaux publics a également connu une forte progression de son activité. Les PME estiment en novembre à + 14,6 % en moyenne la hausse nominale de leur chiffre d'affaires en 2007. À la même époque, la FNTP évalue la hausse de l'activité des travaux publics à 13 % en valeur, soit 7,5 % en volume, compte tenu du renchérissement du coût de l'énergie, des matières premières et des matériaux (ciments, bitume, granulats, énergie...).

Les PME du secteur du commerce de gros font part d'une vive progression de leurs ventes, en valeur nominale. Les facturations sont estimées en hausse de 7,8 % en moyenne, contre 3,7 % seulement en 2006. Il est probable qu'une partie non négligeable du gonflement des chiffres d'affaires provienne du sensible renchérissement des matières premières agricoles, minérales et énergétiques, voire de certains biens d'équipement.

Dans le transport, la croissance des ventes, toujours en valeur, est estimée à 7,8 % en moyenne en 2007, soit plus du double de l'année précédente.



Ici encore, la moitié de la hausse en euros courants résulte de l'accélération des coûts de production consécutive à l'envolée du prix des carburants. Ainsi, selon le SESP<sup>3</sup>, l'indice des prix du transport routier de marchandises a crû de 4,0 % en moyenne annuelle, tandis que le volume de marchandises transportées sur le territoire national a progressé de 4,9 % (en cumul à fin septembre 2007 par rapport à 2006), après + 2,8 % en 2006.

Les PME des services aux entreprises enregistrent une accélération de leur activité, avec une hausse moyenne du chiffre d'affaires estimée à 7,3 % en 2007, contre 6,4 % l'année précédente.

L'année 2007 a été favorable au secteur du tourisme. Les petites et moyennes entreprises indiquent une croissance moyenne du chiffre d'affaires de 4,5 %, après 1,0 % seulement en 2006. Selon l'Insee, le nombre des nuitées hôtelières progresse de 2,6 % en 2007, après une quasi-stagnation en 2006<sup>4</sup>. La hausse de la fréquentation provient avant tout de la clientèle étrangère, attirée notamment par la Coupe du monde de rugby en septembre et octobre. Elle bénéficie tout particulièrement aux hôtels classés 3 et 4 étoiles. Les campings, pour leur part, ont souffert des médiocres conditions climatiques de l'été, sauf sur les côtes méditerranéennes.

Dans le commerce de détail, enfin, la croissance des ventes des PME annoncée en novembre ressort à 2,6 % en moyenne, tout juste équivalente à celle de l'année précédente.

### **Progression un peu plus soutenue de l'emploi dans les PME**

En 2007, l'économie française a créé quelque 361 000 emplois, soit 78 000 de plus qu'au cours de l'année précé-

dente<sup>5</sup>. Les secteurs les plus créateurs d'emploi sont toujours les services, tant aux entreprises qu'aux particuliers, ainsi que la construction.

Quelle est la contribution des PME à cette accélération des créations d'emploi, sachant qu'elles rassemblent près de 60 % des effectifs du secteur productif concurrentiel (hors agriculture et activités financières)? L'enquête semestrielle de conjoncture d'OSEO permet de connaître l'évolution en tendance, sinon en valeur, pour les petites et moyennes entreprises pérennes, c'est-à-dire abstraction faite des entreprises récemment créées, cessées ou absorbées, par construction non traitées dans l'enquête. Il apparaît que les effectifs des PME pérennes ont plus fortement augmenté en 2007 que l'année précédente, l'indicateur d'emploi<sup>6</sup> gagnant 4 points en un an, à + 17.

## **PME 2008**

### **Grandes évolutions**

#### COMPORTEMENT

3. SESP *Info rapides*, n° 316, mai 2007; n° 340, février 2008, et n° 343, avril 2008.

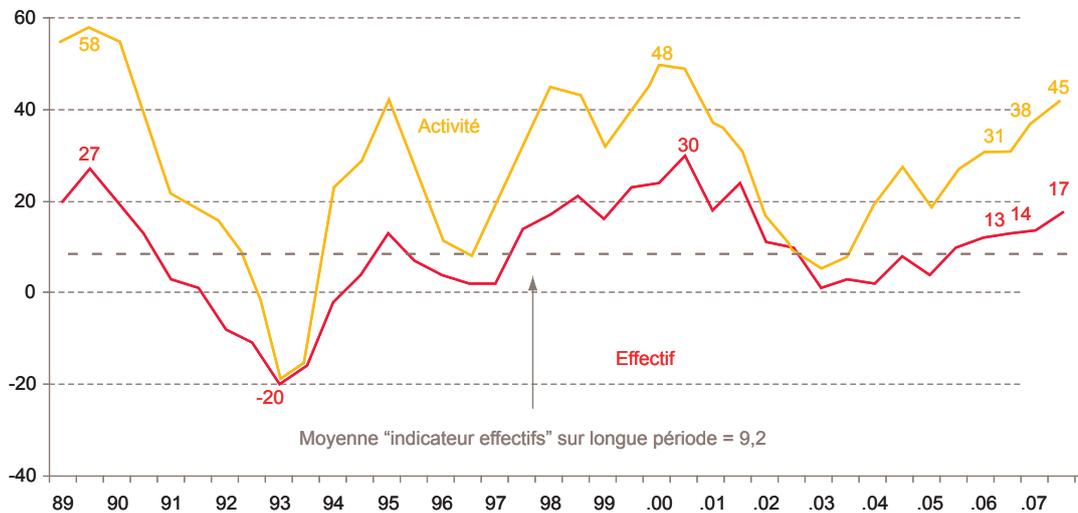
4. Insee *Première*, n° 1179, février 2008.

5. Insee *Conjoncture*, mars 2008.

6. Différence entre le pourcentage d'entreprises déclarant à la date de l'enquête, en mai N puis novembre N, une hausse de leurs effectifs salariés par rapport à la fin de l'année précédente N-1.

GRAPHIQUE 2

INDICATEURS COURANTS (ANNÉE N). SOLDE DES OPINIONS EN % (HAUSSE - BAISSÉ)



Source : OSEO.

Les PME pérennes de l'industrie ont recommencé à créer des emplois, avec un indicateur à + 17 fin 2007, après plusieurs années de quasi-stagnation (+ 4 en novembre 2006 et + 3 en novembre 2005). Au niveau national, c'est-à-dire y compris les grandes entreprises industrielles, les réductions d'effectifs ont beaucoup ralenti. Le secteur dans son ensemble a supprimé 41 000 postes en 2007, soit un recul de 1,1 % de l'emploi industriel, contre une contraction de 61 000 postes en 2006 (- 1,6 %) et de 87 000 en 2005 (- 2,3 %).

Le secteur de la construction a encore fortement accru ses effectifs en 2007. L'indicateur d'emploi des PME s'établit à + 25 fin 2007, contre + 27 douze mois auparavant. Selon l'Insee, le secteur a enregistré une hausse de 4,2 % de ses effectifs en 2007, avec 59 000 emplois nouveaux, après une progression de 4,4 % l'année précédente.

Dans les autres grands secteurs de l'économie, l'Institut national de statistique indique une hausse de 1,5 % des effectifs du commerce en 2007, après + 0,6 % l'année précédente, et de + 3,4 % dans les services marchands (hors transports

et services financiers mais y compris intérim), contre + 2,8 % en 2006.

Pour les seules PME, l'indicateur d'emploi gagne 4 points en 2007, à + 13, dans le commerce. Il reste élevé, à + 19, dans les services aux entreprises (+ 24 fin 2006).

Les petites et moyennes entreprises de transport ont maintenu un rythme d'embauche soutenu en 2007 (indicateur à + 16, *versus* + 17 fin 2006). En revanche, les effectifs des PME du tourisme demeurent stables, avec un indicateur à + 1, contre + 3 en novembre 2006.

### Des trésoreries plutôt souples

En novembre 2007, 74 % des dirigeants de PME jugent normale ou aisée la situation de leur trésorerie récente, contre 73 % en mai et novembre précédents.

Cependant, les chefs d'entreprise ne pronostiquent pas de véritable amélioration pour les premiers mois de 2008. Fin 2007, 17 % s'attendent à une amélioration à court terme et 13 % une détérioration, soit un solde prévisionnel de + 4, contre + 12 en mai précédent et + 9 douze mois auparavant.

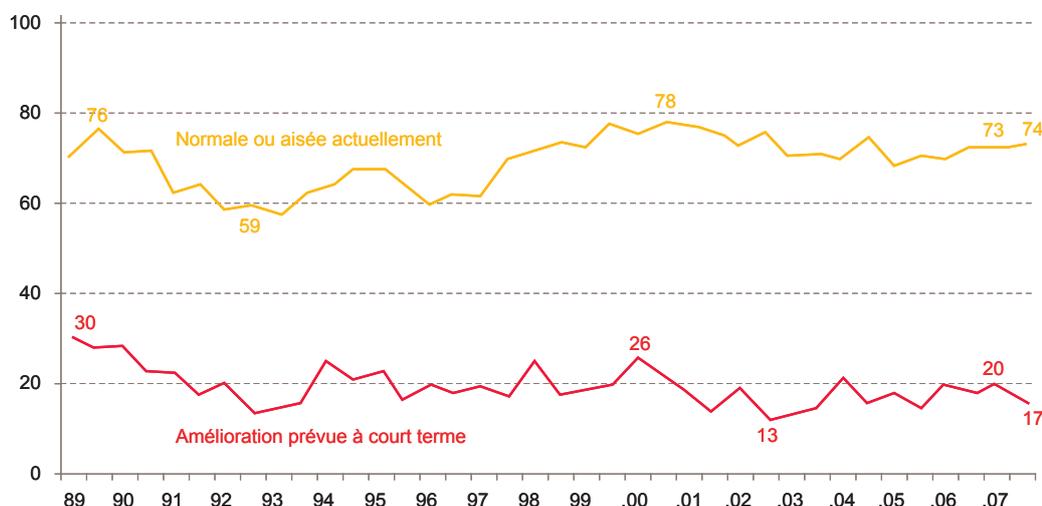
PME 2008

Grandes évolutions

COMPOTEMENT

GRAPHIQUE 3

TRÉSORERIE DES PME (OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISE EN %)



Source : OSEO.

26 % des PME dans leur ensemble disent avoir rencontré des difficultés de trésorerie au cours des six derniers mois. Le jugement est assez variable selon le secteur d'activité. La proportion est inférieure à la moyenne dans la construction (20 % de citations) ; les services aux entreprises (20 %) et les transports (21 %).

À l'inverse, elle se situe nettement au-dessus dans le commerce de détail (37 %) où elle est en hausse notable sur un an (+ 5 points). Les trésoreriers sont également un peu plus tendus dans le commerce de gros, avec 29 % de citations de problèmes de caisse (+ 2 points).

Les anticipations d'évolution de la situation début 2008 sont assez variables d'un secteur à l'autre. Ceux qui sont les moins contraints au second semestre 2007 sont aussi ceux qui sont les plus confiants pour les mois à venir : la construction avec un indicateur de la trésorerie future à + 7, les services aux entreprises (+ 8) et les transports (+ 7).

À l'opposé, les PME du commerce de détail sont nombreuses à craindre une nouvelle dégradation, avec un indicateur avancé négatif à - 8. Pour des raisons

saisonniers, les anticipations d'évolution de la trésorerie à court terme sont négatives dans le tourisme (- 4) mais beaucoup moins que fin 2006 (- 12).

Enfin, une certaine amélioration est attendue dans l'industrie (+ 5 en novembre, après + 11 en mai) et le commerce de gros (+ 7, contre + 9 six mois auparavant).

### Rentabilité jugée stable en 2007 mais anticipations un peu moins optimistes pour les résultats financiers à venir

Fin 2007, le jugement sur la rentabilité récente est stable et sensiblement au-dessus de sa moyenne de long terme. 80 % des dirigeants estiment bonne ou normale la rentabilité actuelle de leur entreprise, reproduisant le score de novembre 2006.

Cependant, l'indicateur avancé de la rentabilité perd 6 points en un an, à + 14. En effet, 26 % des PME tablent sur une amélioration des performances financières en 2008, tandis que 12 % pronostiquent un recul.

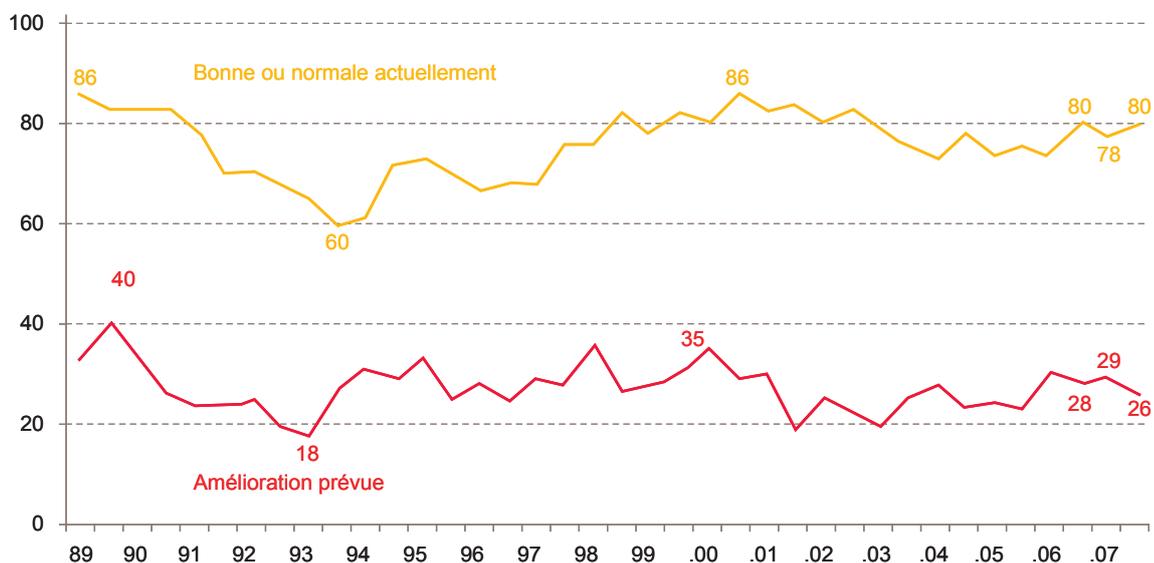
PME 2008

Grandes évolutions

COMPORTEMENT

GRAPHIQUE 4

RENTABILITÉ DES PME (OPINION DES CHEFS D'ENTREPRISE EN %)



Source : OSEO.

Fin 2007, l'indicateur de la rentabilité récente (solde des opinions positives et négatives) conserve son niveau de mai précédent, à + 9, mais est supérieur de 2 points à celui de novembre 2006.

Selon cet indicateur, l'appréciation des résultats financiers récents est toujours la meilleure dans la construction (+ 23, contre + 28 fin 2006). Elle reste satisfaisante dans les services aux entreprises (+ 10, après + 11).

Le jugement est également assez positif et en amélioration significative sur un an dans le commerce de gros (+ 12, versus - 1) et dans l'industrie (+ 7, en hausse de 4 points).

La rentabilité récente est jugée faible, mais de façon un peu moins prononcée qu'en novembre 2006, par les PME du tourisme (+ 1, après - 3) et celles du commerce de détail (- 5, contre - 11). En revanche, vraisemblablement à cause de la forte hausse du prix du carburant, les résultats courants sont considérés en sensible recul dans les transports (indicateur à - 8, après + 5 fin 2006).

Le jugement ne varie guère en fonction de la taille de l'entreprise. Cependant,

les entreprises fortement exportatrices (plus du quart du chiffre d'affaires à l'international) se déclarent toujours nettement plus satisfaites de leurs résultats récents (indicateur à + 18) que les autres (+ 7).

Les prévisions de novembre 2007 sur l'évolution de la rentabilité en 2008 sont très variables d'un secteur d'activité à l'autre. Les anticipations sont les plus optimistes dans les services aux entreprises, avec un indicateur avancé à + 24. La rentabilité est également attendue en amélioration par les PME des transports (+ 18), où elle se serait dégradée en 2007, ainsi que dans les PMI (indicateur prévisionnel à + 15) et dans les PME du commerce de gros (+ 15).

Les récentes bonnes performances financières des entreprises de construction (indicateur courant à + 23) pourraient se maintenir en 2008 (indicateur prévisionnel à + 6). En revanche, les résultats récents jugés insuffisants dans le tourisme et le commerce de détail ne devraient guère se redresser à court terme (indicateur prévisionnel à + 1 et + 6 respectivement).

### Stabilité de l'investissement des PME en 2007 malgré la progression de l'activité

Les PME semblent avoir stabilisé leurs investissements en 2007 (indicateur global nul), après les avoir légèrement réduits de 2004 à 2006.

Dans l'industrie, l'indicateur d'investissement se maintient à + 1, comme en 2006. D'après l'enquête de l'Insee sur les investissements dans l'industrie<sup>7</sup>, les entreprises manufacturières (industrie hors IAA et énergie) de moins de 500 salariés auraient accru de 6 % leurs dépenses d'investissement en 2007, après un simple maintien en 2006.

Dans les autres secteurs d'activité, selon l'indicateur de l'enquête d'OSEO, les dépenses d'équipement se sont redressées en 2007 dans le BTP (+ 5

après - 8), les services aux entreprises (+ 2, contre - 2) et le commerce de gros (+ 5, faisant suite à - 3 fin 2006).

L'indicateur de l'investissement est stable pour les PME des transports. Enfin, il reste négatif dans le secteur du tourisme (- 4 comme en 2006) et accentue son recul dans le commerce de détail (- 14 après - 8 fin 2006).

Pour financer des investissements stables, les PME ont fait un peu plus appel aux concours financiers externes, à commencer par les crédits bancaires. Le taux moyen d'autofinancement des investissements a été de 42 %, soit 2 points de moins qu'en 2006 et 5 points de moins qu'en 2005. L'accès des PME aux crédits d'investissement n'a donc pas été réduit, même si leur coût

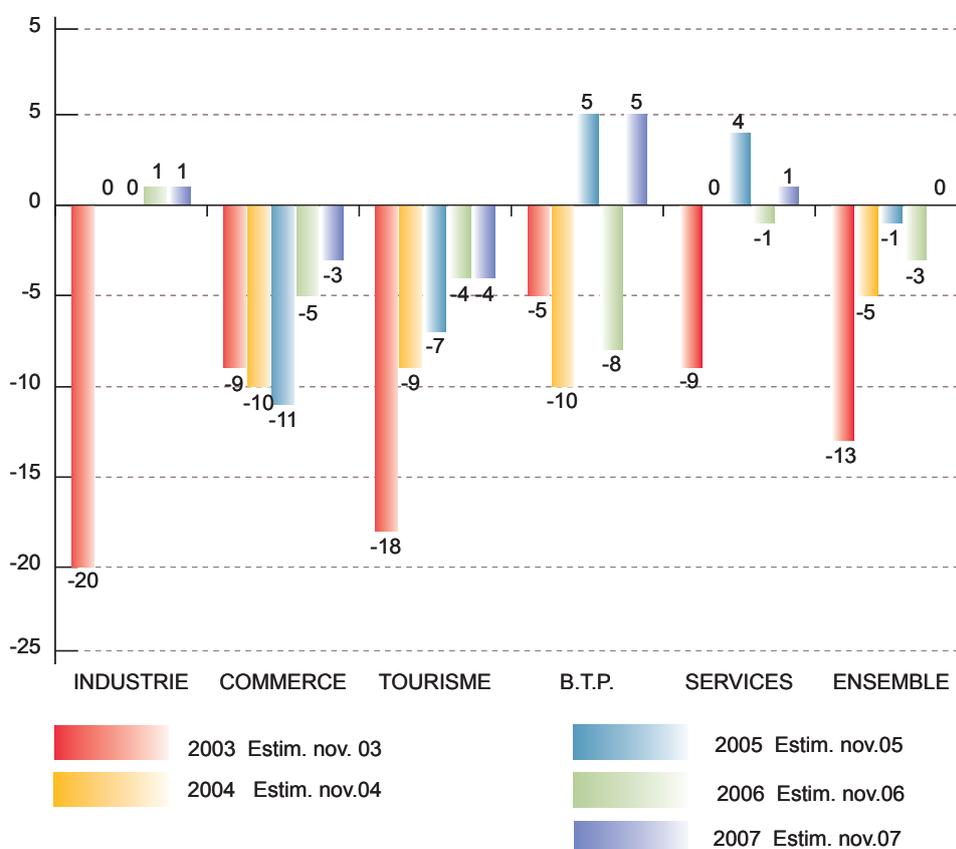
## PME 2008

### Grandes évolutions

#### COMPORTEMENT

#### GRAPHIQUE 5

INVESTISSEMENT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (INDICATEUR EN SOLDE D'OPINION)



7. « Enquête sur les investissements dans l'industrie », Insee, *Informations Rapides*, n° 136, mai 2008.

## PME 2008

## Grandes évolutions

## COMPORTEMENT

a sensiblement progressé au second semestre 2007.

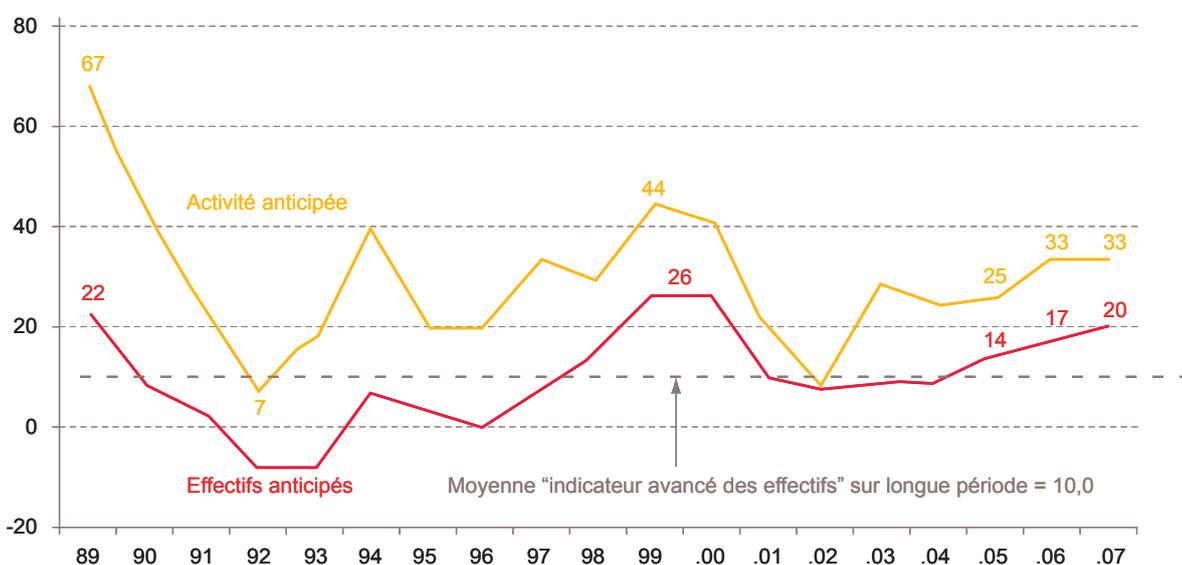
## Les perspectives pour 2008

Fin 2007, les PME interrogées par OSEO pronostiquaient un dévelop-

pement toujours soutenu de leur activité et une nouvelle intensification des recrutements pour l'année 2008. Mais l'enquête menée en mai 2008 a donné des résultats moins favorables (cf. *infra*).

GRAPHIQUE 6

INDICATEURS AVANCÉS POUR L'ANNÉE SUIVANTE. SOLDE DES OPINIONS EN % (HAUSSE - BAISSÉ)



Source : OSEO

### Des perspectives de croissance modérées pour 2008

L'indicateur avancé de l'activité (solde des opinions « prévue en hausse l'an prochain » moins « prévue en baisse », en %) ressortait à + 33, tout comme fin 2006. Il se situait ainsi à 4 points au-dessus de sa moyenne de long terme.

L'activité devait continuer à croître à un rythme voisin de celui de 2007, sauf dans la construction où la progression devait ralentir. L'indicateur prévisionnel était toujours le plus élevé dans les services aux entreprises (+ 43, contre + 45 fin 2006), le commerce de gros (+ 40, après + 42) et les transports (+ 38, versus + 36). Dans l'industrie, il gagnait 5 points sur un an, à + 38.

Les PME du tourisme escomptaient une poursuite de redressement enregistré en 2007, avec un indicateur de la rentabilité future à + 20 (au lieu de + 13 fin 2006). Dans le commerce de détail, après la faible progression des ventes de 2007, une accélération modérée était attendue en 2008 (indicateur prévisionnel à + 25, contre + 23 fin 2006). Après trois ans de croissance très soutenue dans la construction, l'évolution de l'activité pourrait sensiblement ralentir en 2008, l'indicateur avancé perdant 8 points en un an, à + 12.

Fin 2007, les PME exportatrices étaient nettement plus optimistes que les autres. L'indicateur avancé de l'activité ressortait à + 49 pour les entreprises qui réalisent plus du quart de leurs ventes à l'international, contre + 28 pour



celles qui n'exportent pas ou très peu (moins de 5 % du chiffre d'affaires).

Les moyennes entreprises étaient plus confiantes que les petites entreprises et surtout que les TPE. L'indicateur de l'activité culminait à + 59 dans les entreprises de 100 à 500 salariés. Il s'établissait à + 37 pour celles de 10 à 100 salariés, mais à + 24 seulement pour celles qui emploient moins de 10 salariés.

### Un ralentissement de la progression des effectifs

L'indicateur avancé de l'emploi progressait de 3 points en un an, à + 20. Il dépasse de 10 points sa moyenne de longue période et se rapproche du sommet atteint à la fin des années 1990 (+ 26), mais l'enquête de mai 2008 inverse cette tendance.

Du point de vue sectoriel, les anticipations de création d'emplois sont assez contrastées. L'indicateur prévisionnel était le plus élevé dans les services aux entreprises (+ 33) et les transports (+ 27). Vient ensuite le secteur de l'industrie, avec un indicateur en hausse de 7 points sur un an, à + 22.

Les intentions de recrutement dans le BTP étaient en retrait sur celles de la fin 2006, avec un indicateur à + 12, contre + 19. Elles se maintiennent à un niveau élevé dans le commerce de gros (+ 19) et progressent dans le tourisme (+ 12, après + 6).

Les PME du commerce de détail, par contre, annonçaient un simple maintien de leurs effectifs actuels (indicateur prévisionnel à + 1).

### Des prévisions d'investissement révisées en baisse

Fin 2007 les intentions d'investissement apparaissaient modérément volontaristes, car guère supérieures aux prévisions avancées faites en novembre les années précédentes : l'indicateur prévisionnel de l'investissement ressortait à + 18, contre + 17 fin 2006 et + 15 fin 2005<sup>8</sup>. Ni le secteur d'activité, ni la taille de l'entreprise, ni les performances à l'international ne semblaient véritablement discriminants sur les prévisions d'investissement en 2008. L'évolution de la situation économique au 1<sup>er</sup> semestre 2008 fait craindre des évolutions moins favorables.

Selon la Banque de France<sup>9</sup>, les conditions d'accès des PME aux crédits d'investissement se sont un peu durcies au premier trimestre 2008.

Pour sa part, l'enquête de conjoncture conduite par OSEO en mai 2008 indique un net ralentissement de la croissance de l'activité des PME dans les premiers mois de l'année, une décélération de la progression des effectifs et une révision en baisse des projets d'investissement des petites et moyennes entreprises établies sur le territoire national. Les intentions de recours aux crédits à l'investissement sont cependant particulièrement élevées.

## PME 2008

### Grandes évolutions

#### COMPORTEMENT

8. L'indicateur prévisionnel d'investissement pour 2007 était à + 17 en novembre 2006. Douze mois plus tard, l'indicateur de l'investissement de 2007 est ramené à 0. De même l'indicateur de l'investissement pour 2006 passe de + 15 en novembre 2005 à - 3 douze mois plus tard.

9. Enquête auprès des banques sur la distribution du crédit France - T1 2008 ; *Stat Info* du 9 mai 2008.





# SITUATION FINANCIÈRE DES PME DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE UNE COMPARAISON POUR SIX PAYS EUROPÉENS

Jean-Luc Cayssials

Observatoire des entreprises, Banque de France -  
Direction des entreprises

PME 2008

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

Analysée pour six pays européens, la structure financière des PMI se renforce alors que leur situation financière en termes de rentabilité varie selon les pays. Derrière ce constat général positif, persistent dans chaque pays des situations très hétérogènes avec un nombre conséquent de PMI dont la position demeure fragile.

Depuis plusieurs années, les PMI allemandes améliorent nettement leur situation, tant sur le plan du niveau des fonds propres que de la rentabilité<sup>1</sup>. En France et en Belgique, la situation financière des PMI progresse aussi, mais de façon moins prononcée.

En Espagne, au Portugal et en Italie, le diagnostic est plus nuancé. La rentabilité des PMI est à la fois plus fragile, si on la compare avec celle des grandes entreprises, mais aussi par rapport à celle des PMI des autres pays.

Sur la période récente, le taux d'endettement net se stabilise dans la plupart des pays, mais les charges de financement progressent à nouveau en 2006, notamment en Espagne, en Italie et au

Portugal. En Belgique le taux d'endettement baisse. En France, les PMI se distinguent par la faiblesse de leur taux d'endettement et de leurs charges de financement.

Malgré la création de bases de données harmonisées, les comparaisons entre les pays restent toutefois délicates en raison de pratiques comptables difficiles à complètement réconcilier et d'échantillons de composition et de tailles différentes (cf. encadré méthodologique).

1. Ce diagnostic, fondé ici sur des données plus récentes, est cohérent avec celui de la Bundesbank publié dans le *Bulletin Banque de France* n° 165 de septembre 2007. Celui-ci fait état d'une rentabilité en hausse sensible et d'un net renforcement des fonds propres des PME : [http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etul65\\_3.pdf](http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etul65_3.pdf)

## Encadré méthodologique

L'analyse repose sur deux bases créées à partir des comptes annuels des entreprises non financières : la base BACH et la base des Références sectorielles européennes. La première propose des **ratios moyens pondérés**, tandis que la seconde fournit **les quartiles** de 28 ratios.

Elle porte sur six pays (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal) et sur le seul secteur de l'industrie manufacturière<sup>2</sup>. Trois pays ont été exclus : la Pologne qui participe depuis peu à la base BACH, les Pays-Bas dont les données sont consolidées sur les grandes entreprises et incomplètes pour les PME, l'Autriche pour qui la collecte de l'information sur les petites entreprises repose sur un format réduit.

Les deux bases s'appuient sur des agrégats comptables harmonisés. Néanmoins en dépit de ce cadre harmonisé et des rapprochements liés pour partie à la prise en compte de concepts IFRS dans les normes comptables nationales, des différences comptables entre pays subsistent, rendant fragiles les comparaisons de niveau.

### Base européenne BACH : une analyse macroéconomique

[http://ec.europa.eu/economy\\_finance/db\\_indicators/db\\_indicators8648\\_en.htm](http://ec.europa.eu/economy_finance/db_indicators/db_indicators8648_en.htm)

BACH (Bank for the Accounts of Companies Harmonised) est une base de données gérée et hébergée sur son site internet par la Direction générale des affaires économiques et financières (DGEcFin) de la Commission européenne. BACH contient des informations agrégées et harmonisées sur les comptes annuels des entreprises non financières, et couvre onze pays européens, le Japon et les États-Unis.

Cette base de données a été développée en étroite coopération avec le Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) créé en 1987 à l'initiative de la Banque de France, de la Banque nationale de Belgique et de la Centrale dei Bilanci italienne. Un groupe de travail spécifiquement consacré à BACH a été mis en place au sein de ce Comité. Sa mission est :

- de veiller à ce que les données nécessaires à la constitution de la base soient collectées ;
- d'améliorer la méthodologie pour comparer les données ;
- de promouvoir la base auprès des utilisateurs.

Les résultats de BACH sont calculés pour des échantillons constitués d'entreprises présentes par périodes successives de deux ans (échantillons cylindrés).

### Base des références sectorielles européennes : des indicateurs de dispersion

<http://www.centraledeibilanci.it/refsecto/index.php>

Toujours sous l'égide du Comité européen des centrales de bilans (ECCBSO) le groupe de travail sur les références sectorielles européennes a développé une base de 28 ratios financiers sur des secteurs d'activité composés d'entreprises non financières pour différents pays européens.

2. Une approche sur l'ensemble des secteurs nécessiterait de redresser chaque échantillon par taille et par secteur, ce qui n'a pas été réalisé ici.



Deux tailles sont examinées dans cette étude : les petites entreprises (CA inférieur à 10 millions d'euros), les moyennes (CA de 10 millions à 50 millions d'euros). Elles sont distinctes dans la base des références sectorielles européennes, mais regroupées dans une même catégorie (les PMI) pour les résultats issus de BACH.

#### Définition des PMI : chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros

	Base BACH		Références sectorielles européennes	
	Nombre de PMI :	Taux de couverture BACH : ensemble secteur manufacturier	Nombre de PMI :	Taux de couverture RSE : ensemble secteur manufacturier
France	31 656	71 %	35 787	75 %
Allemagne	5 219	63 %*	9 336	98 %*
Belgique	22 530	100 %	22 542	95 %
Espagne	1 538	16 %	24 040	30 %
Italie	16 388	79 %*	17 277	87 %*
Portugal **	38 422	88 %*	41 565	91 %*

\* Taux de couverture sur le chiffre d'affaires, les effectifs pour les autres pays.

\*\* Le nouveau système de collecte statistique à partir de 2005 se traduit par une amélioration du taux de couverture, notamment sur la population des PMI, mais également par une rupture statistique avec les années antérieures.

#### RÉPARTITION DU NOMBRE DES PMI PAR TAILLE

	Entreprises moyennes : de 10 à 50 millions d'euros de CA	Petites entreprises : moins de 10 millions d'euros de CA	Dont entreprises de 2 à 10 millions d'euros de CA	Dont entreprises de moins de 2 millions d'euros de CA
Belgique	1 341	21 201	1 450	19 751
France	5 628	30 159	16 012	14 147
Allemagne	3 830	4 949	3 615	1 334
Italie	9 294	7 998	7 856	
Portugal	769	40 796	3 058	37 738
Espagne	1 077	23 340	3 796	19 544

Source : Base Références sectorielles européennes.

**Malgré des éléments de convergence, les situations entre les pays sont disparates en termes de rentabilité**

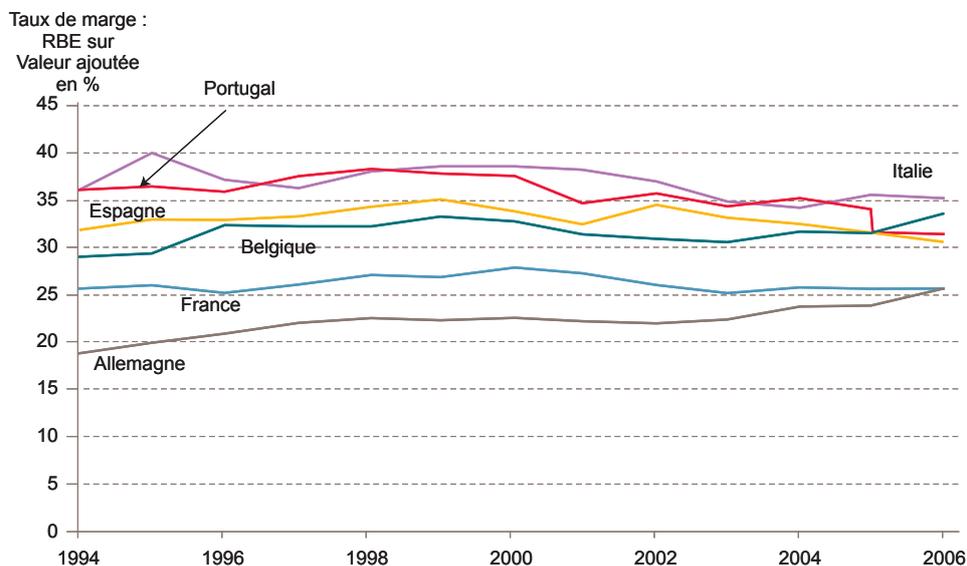
**Le taux de marge des PMI converge dans les six pays, et est partout inférieur à celui de des grandes entreprises industrielles**

L'écart se réduit entre les pays sur longue période, du fait surtout de la hausse

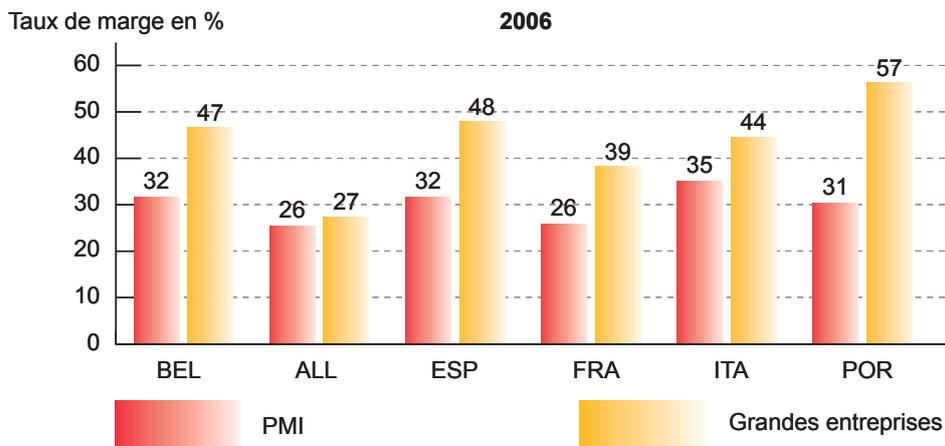
du taux de marge dans les PMI allemandes, proche en 2006 du niveau de celui des PMI en France. Pour ces dernières, le taux de marge stagne depuis plusieurs années à 26 %. Dans les autres pays, il est stable sur la période récente, avec un ratio supérieur à 30 %.

Par rapport aux grandes entreprises de l'industrie manufacturière, le taux de marge des PMI est inférieur à l'exception de l'Allemagne. L'écart est particulièrement marqué en Espagne, en Belgique et au Portugal.

TAUX DE MARGE : RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION SUR VALEUR AJOUTÉE DES PMI EN %



Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.



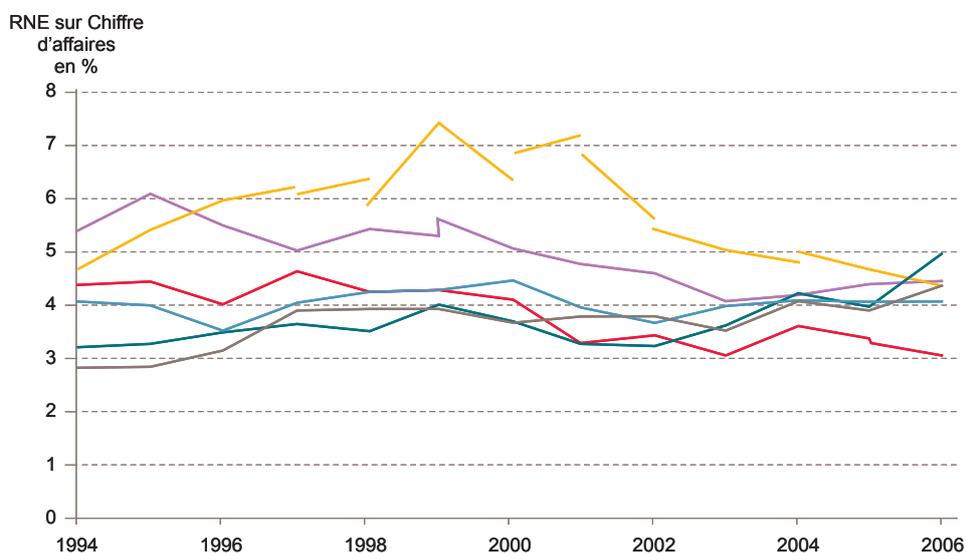


### De même, les écarts sur la marge opérationnelle se réduisent

En 2006, le taux de marge opérationnelle (résultat net d'exploitation sur chiffre d'affaires) s'améliore en Allemagne et en Belgique alors qu'il baisse dans les PMI espagnoles et portugaises.

Sur longue période, les PMI allemandes progressent régulièrement et affichent en 2006 la meilleure performance des six pays sous revue. L'amélioration est moins prononcée en Belgique et en France. La tendance est plus heurtée en Italie et au Portugal. En Espagne, l'indicateur diminue depuis le début des années 2000.

RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION SUR CHIFFRE D'AFFAIRES DES PMI EN % - MOYENNE PONDÉRÉE



Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.

L'analyse de la médiane confirme ce diagnostic : le taux de marge opérationnelle des PMI allemandes se renforce, sur toute la période et particulièrement en 2006 aussi bien pour les petites entreprises que pour les entreprises moyennes.

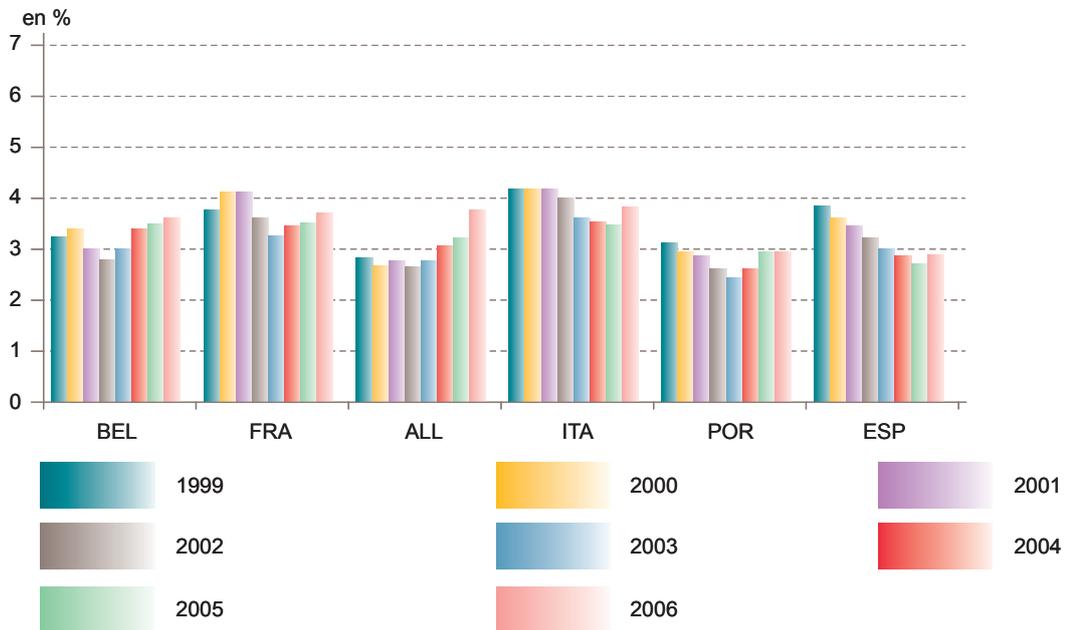
Depuis 2003, la médiane progresse ainsi dans quatre pays. Font exception l'Espagne et l'Italie. Comme pour la moyenne pondérée, les écarts entre les pays sont moins marqués en 2006 qu'en 1999.

## PME 2008

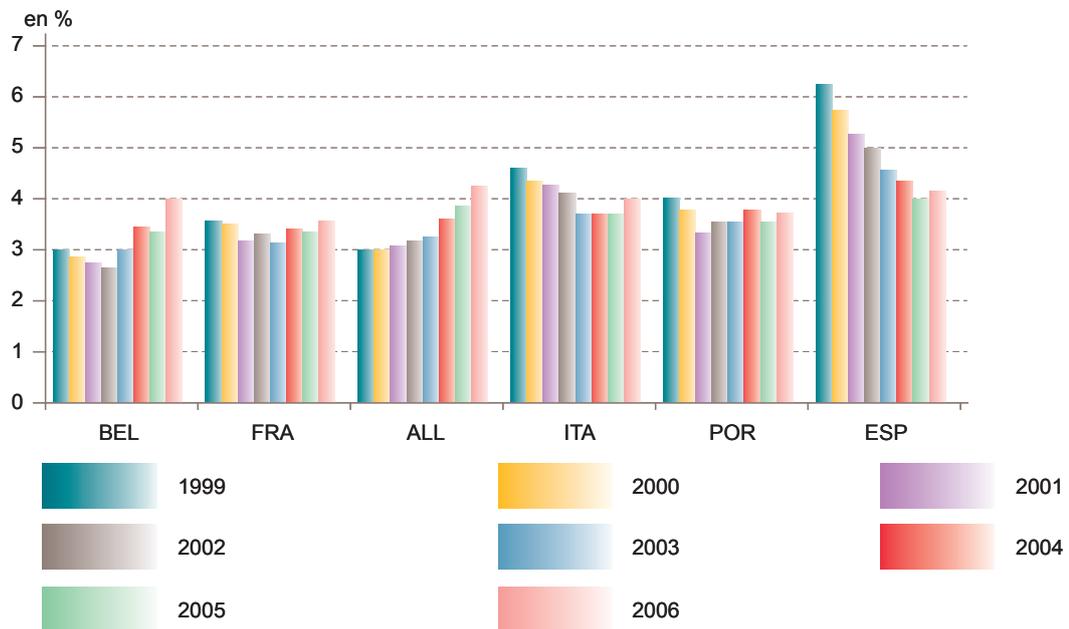
### Grandes évolutions

#### SITUATION FINANCIÈRE

RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION SUR CHIFFRE D'AFFAIRES EN % - MÉDIANE  
 PETITES ENTREPRISES : CA INFÉRIEUR À 10 MILLIONS D'EUROS



ENTREPRISES MOYENNES : CA DE 10 MILLIONS À 50 MILLIONS D'EUROS



\* Le nouveau système de collecte statistique au Portugal entraîne une rupture statistique entre 2004 et 2005, avec un plus grand nombre d'entreprises et une meilleure couverture des petites entreprises.

Source : Observatoire des entreprises – Base Références sectorielles européennes.



### La rentabilité des PMI s'accroît en Allemagne, en Belgique et en France, alors qu'elle stagne en Espagne, en Italie et au Portugal

Autour de 15 % en 2006, la rentabilité économique brute est stable depuis 2003 dans les PMI espagnoles, italien-

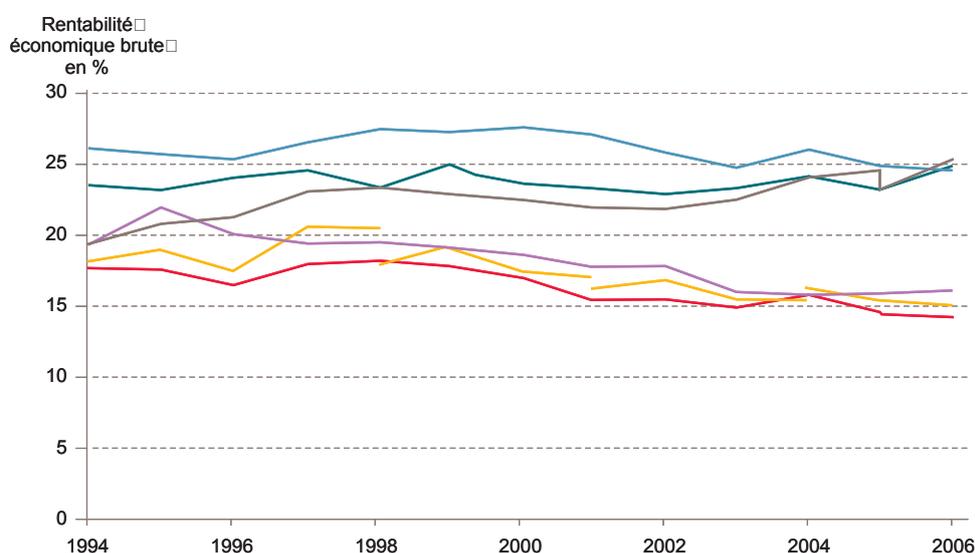
nes et portugaises. Elle s'accroît en revanche dans les autres pays, notamment en Allemagne, et atteint désormais près de 25 %.

## PME 2008

### Grandes évolutions

#### SITUATION FINANCIÈRE

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE BRUTE (RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION SUR CAPITAL D'EXPLOITATION) DES PMI EN % - RATIO MOYEN PONDÉRÉ<sup>3</sup>



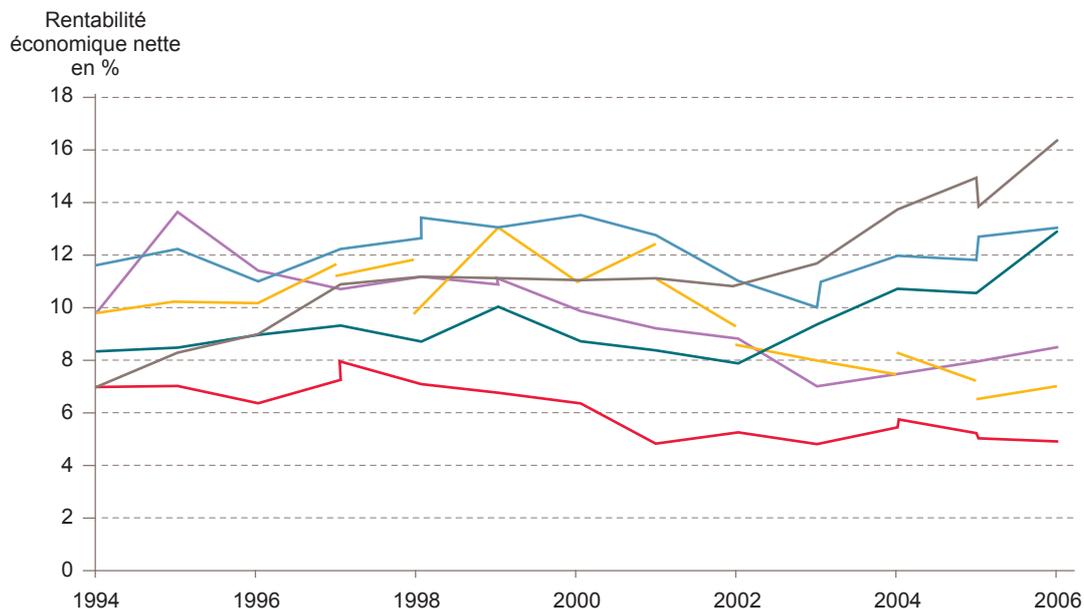
Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.

Les indicateurs de rentabilité progressent fortement depuis 2003 en Allemagne, en France et en Belgique, qu'il s'agisse de rentabilité économique nette (résultat net d'exploitation sur capital d'exploitation) ou de rentabilité financière (résultat net des activités ordinaires après impôt sur capitaux propres).

Ils stagnent en Espagne et baissent au Portugal. L'écart entre les pays européens s'accroît, mais cette situation est délicate à interpréter en raison de l'incidence éventuelle de spécificités comptables.

3. Capital d'exploitation : immobilisations corporelles, incorporelles, stocks, créances résultats de ventes et de services, moins dettes sur achats et prestations de services, acomptes reçus sur commandes.

## RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE NETTE DES PMI EN % - RATIO MOYEN PONDÉRÉ

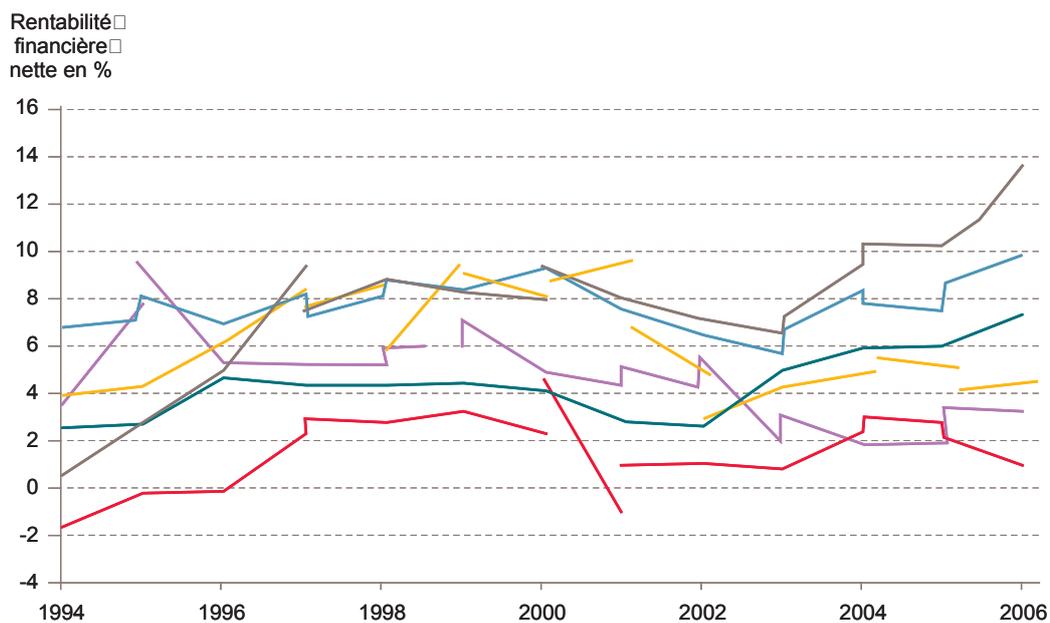


PME 2008

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

## RENTABILITÉ FINANCIÈRE NETTE APRÈS IMPÔT DES PMI EN % - RATIO MOYEN PONDÉRÉ



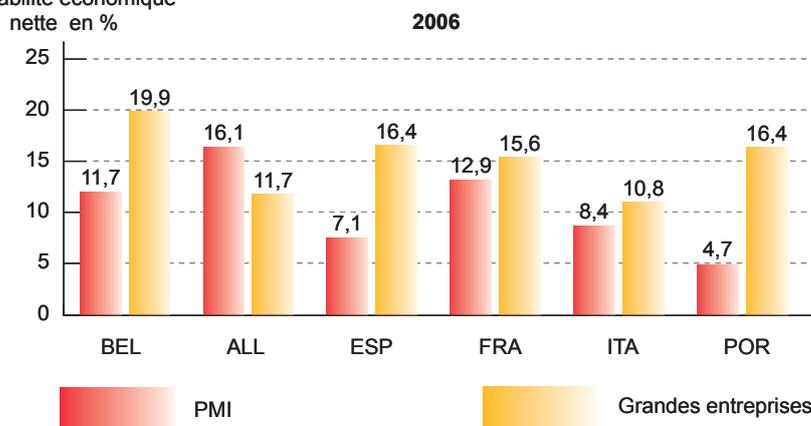
Source : Observatoire des entreprises - Base BACH.

Sur l'ensemble de la période la rentabilité des PMI est moins fluctuante que celle des grandes entreprises. En 2006, elle est moins élevée pour les PMI que pour les grandes, sauf en Allemagne.

Les deux indicateurs de rentabilité sont particulièrement faibles dans les PMI

au Portugal, en Italie et en Espagne, aussi bien par rapport aux autres pays, que comparés aux grandes entreprises industrielles dans leurs propres pays.

## RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE NETTE EN % – RATIO MOYEN PONDÉRÉ

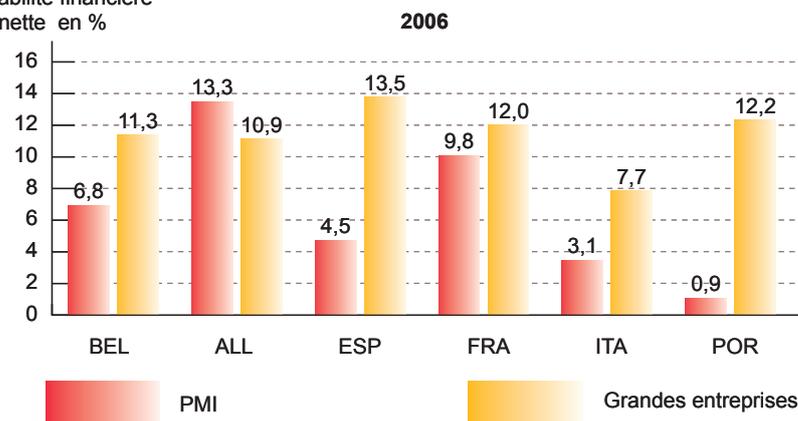
 Rentabilité économique  
nette en %


PME 2008

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

## RENTABILITÉ FINANCIÈRE NETTE APRÈS IMPÔT EN % – RATIO MOYEN PONDÉRÉ

 Rentabilité financière  
nette en %


Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.

## La structure financière des PMI européennes se renforce

### La part des capitaux propres augmente

Le poids des capitaux propres dans le total du bilan des PMI augmente dans tous les pays. Mais les écarts se maintiennent avec un ratio particulièrement élevé en Belgique, en Espagne et dans une moindre mesure en France, et plus faible en Allemagne et en Italie.

La part des capitaux propres se renforce régulièrement depuis le début des

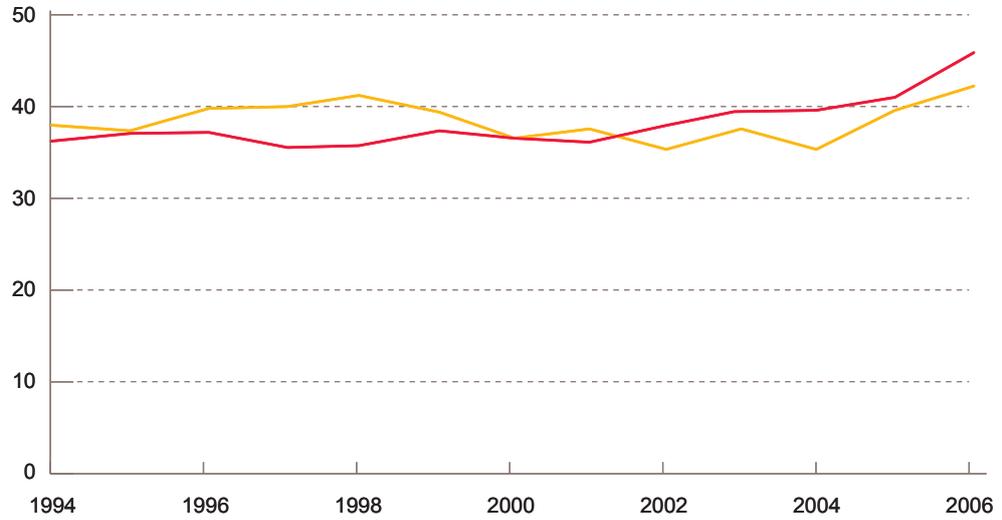
années 2000 en France et en Belgique. En 2006, les PMI se distinguent peu des grandes dans ces deux pays.

En Italie et au Portugal, la tendance est proche selon les deux catégories de population, les PMI restant moins capitalisées.

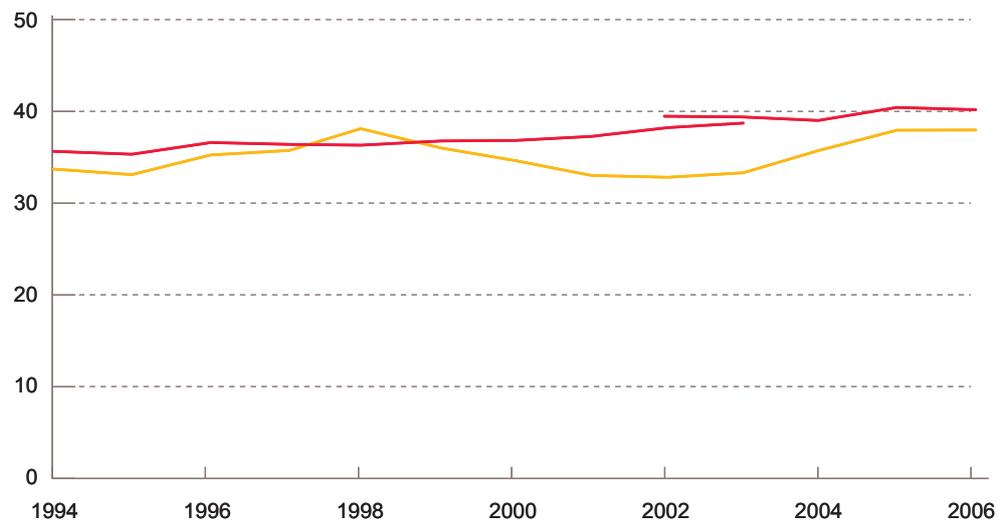
En Allemagne et en Espagne, la structure financière des PMI s'améliore depuis dix ans alors que pour les grandes entreprises industrielles, elle stagne en Allemagne ou diminue en Espagne. En 2006, le poids des capitaux propres des PMI est désormais supérieur à celui des grandes entreprises de l'industrie.

## CAPITAUX PROPRES SUR TOTAL DE BILAN EN % - RATIO MOYEN PONDÉRÉ

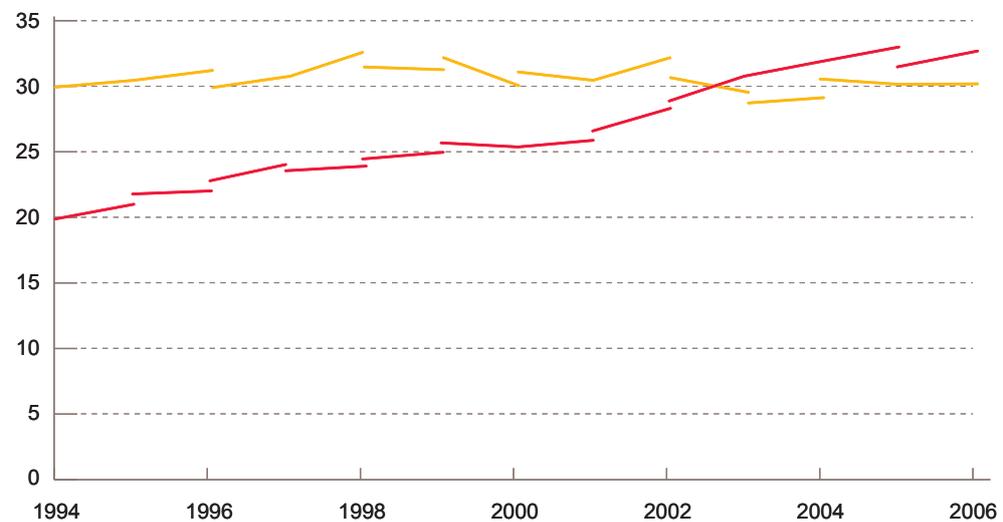
## Belgique



## France



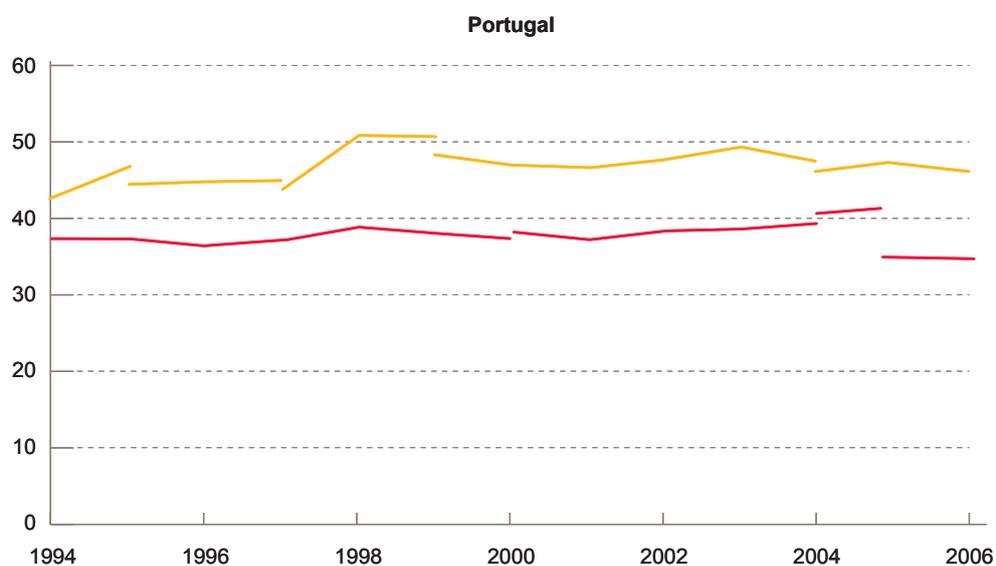
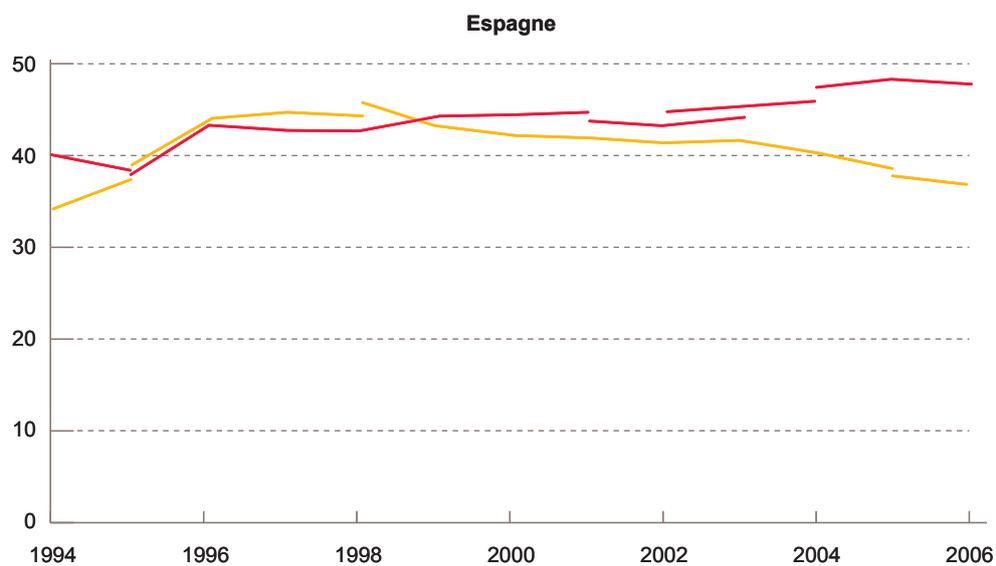
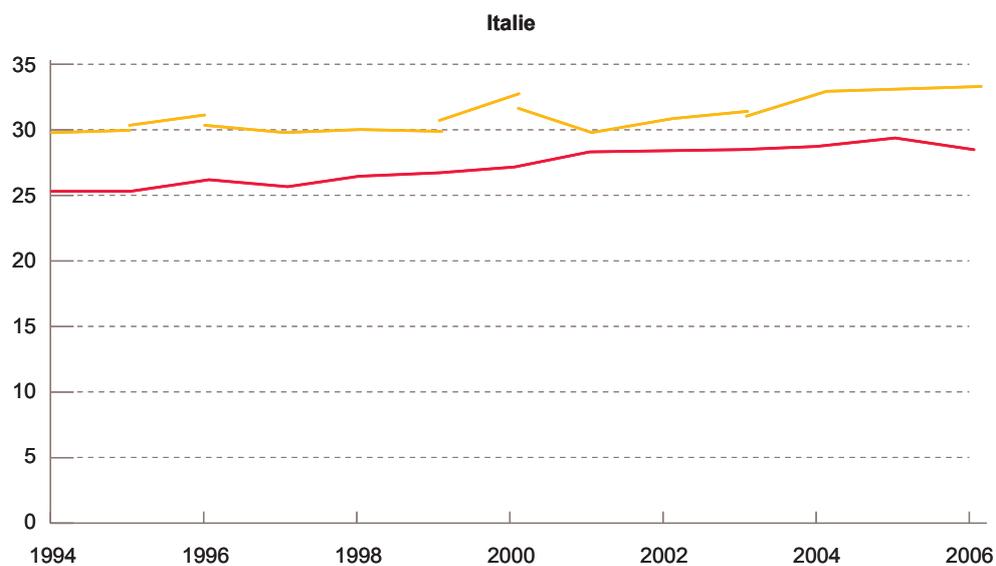
## Allemagne



PME 2008

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE



Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.

PME 2008

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

## PME 2008

Grandes évolutions

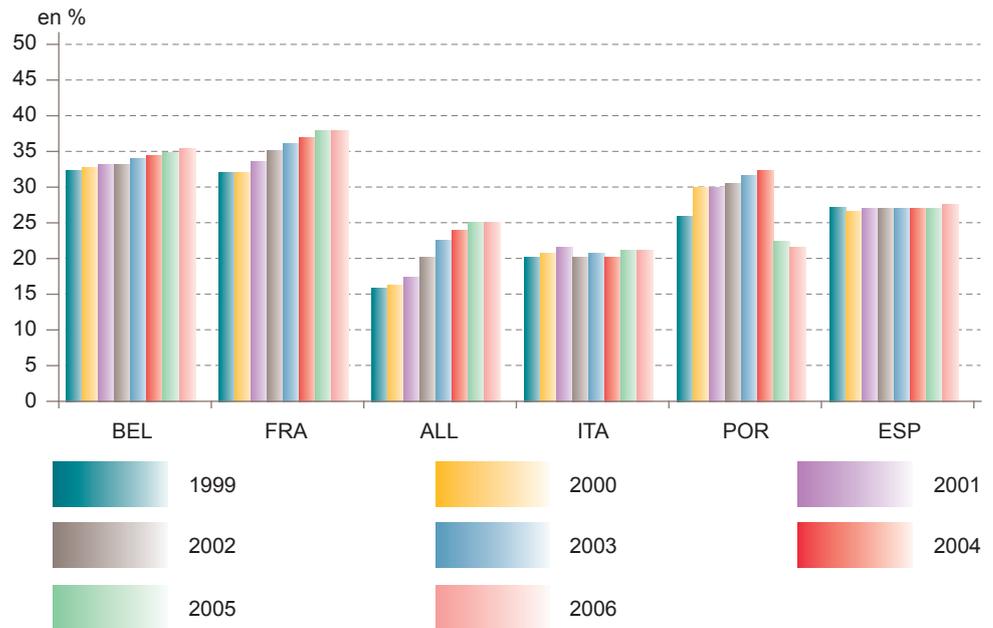
SITUATION FINANCIÈRE

Le ratio médian confirme cette tendance. Il s'améliore régulièrement depuis 1999 dans les PMI en Belgique, en France et en Allemagne tout en demeurant plus faible dans ce dernier.

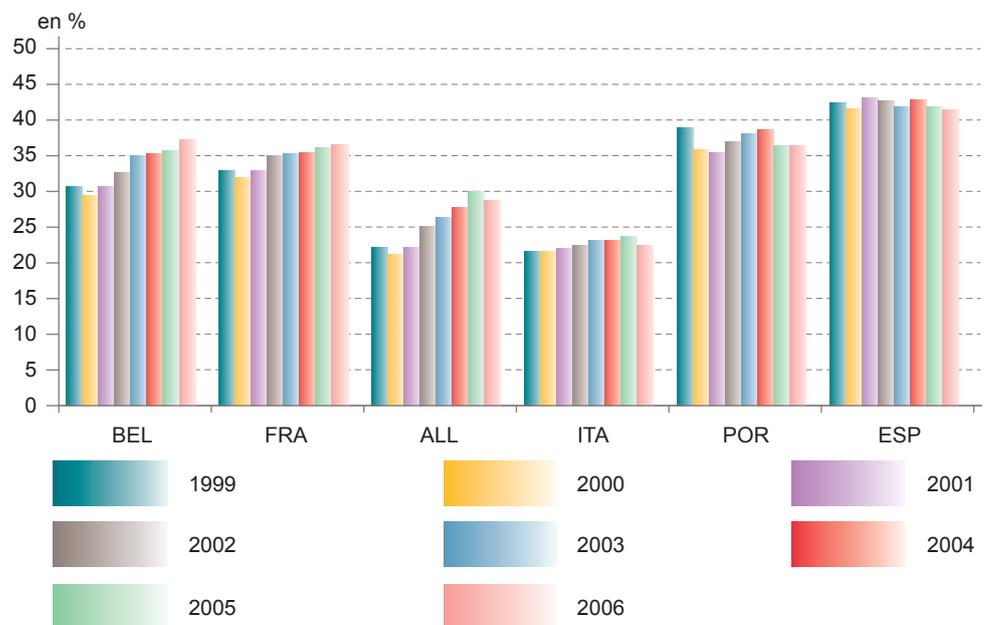
Toutefois, en Italie et en Espagne, l'amélioration est moins marquée. Le ratio médian dans les PMI italiennes est plus faible, en cohérence avec le ratio moyen.

CAPITAUX PROPRES SUR TOTAL DE BILAN DES PMI EN % - MÉDIANE

PETITES ENTREPRISES : CA INFÉRIEUR À 10 MILLIONS D'EUROS



ENTREPRISES MOYENNES : CA DE 10 MILLIONS À 50 MILLIONS D'EUROS



\* Le nouveau système de collecte statistique au Portugal entraîne une rupture statistique entre 2004 et 2005, avec un plus grand nombre d'entreprises et une meilleure couverture des petites entreprises.

Source : Observatoire des entreprises – Base Références sectorielles européennes.



### Le taux d'endettement financier net se stabilise en fin de période

Le taux d'endettement financier inclut non seulement les dettes bancaires, mais aussi les financements intra-groupes et ceux obtenus sur les marchés<sup>4</sup>. Il donne une vision globale de l'endettement des entreprises, qu'elles soient indépendantes ou adossées à un groupe.

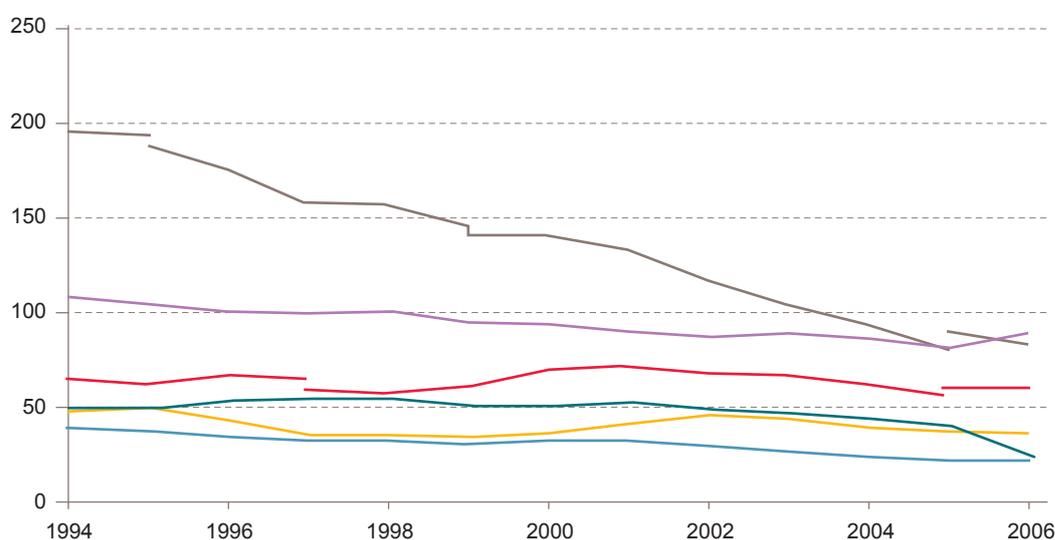
En Allemagne, le taux de l'endettement financier net des PMI se réduit de plus de moitié et rejoint en 2006 celui des PMI italiennes autour de 85 %, alors qu'il était de l'ordre de 200 % en 1995. Cette baisse résulte d'un double mouvement : renforcement des fonds propres dans le total du bilan et baisse de l'endettement. Dans les cinq autres pays, il diminue faiblement sur longue période.

## PME 2008

### Grandes évolutions

#### SITUATION FINANCIÈRE

ENDETTEMENT FINANCIER NET SUR CAPITAUX PROPRES DES PMI EN %  
- RATIO MOYEN PONDÉRÉ



Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.

Les écarts entre les PMI et les grandes entreprises industrielles sont significatifs dans quatre pays.

En Belgique, en France et en Espagne, l'évolution est moins heurtée dans les PMI que pour les grandes entreprises ; sur la période récente, le ratio se stabilise pour les PMI en France et en

Espagne alors qu'il augmente dans les plus grandes, conduisant à un écart désormais important.

En 2006, les indicateurs sont proches en Allemagne et en Italie. Dans les PMI allemandes ce résultat est la conséquence d'un recul régulier et marqué du taux d'endettement net.

4. Endettement financier net : dettes auprès des établissements de crédit, autres dettes financières, emprunts obligataires, moins valeurs mobilières, avoirs en banque, chèques et encaisse.

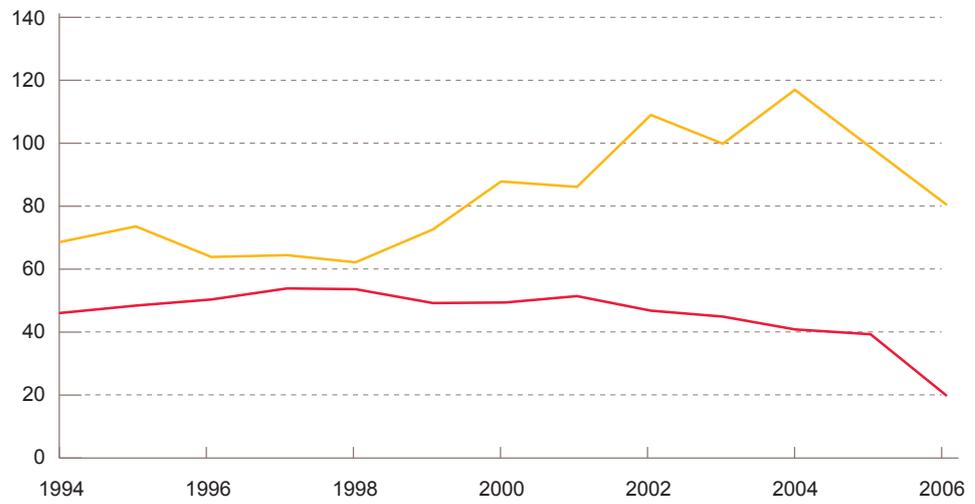
ENDETTEMENT FINANCIER NET SUR CAPITAUX PROPRES EN % - RATIO MOYEN PONDÉRÉ

**PME 2008**

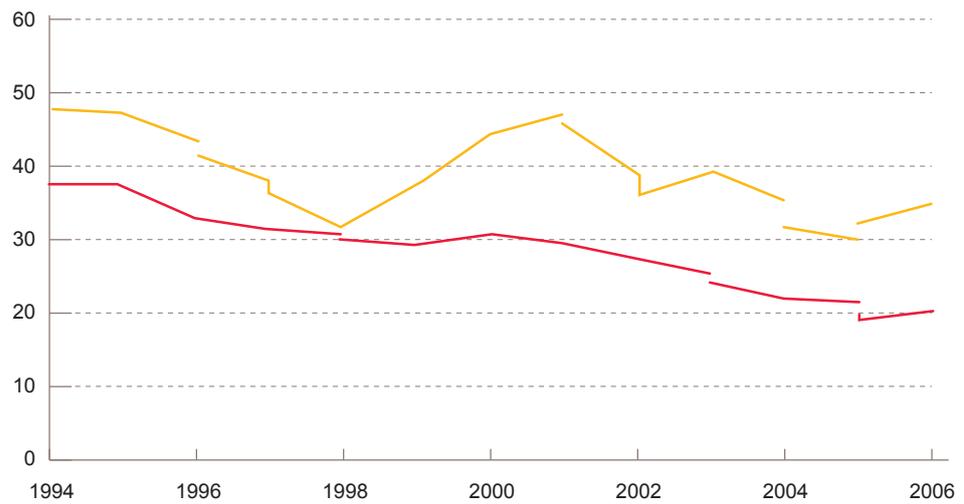
Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

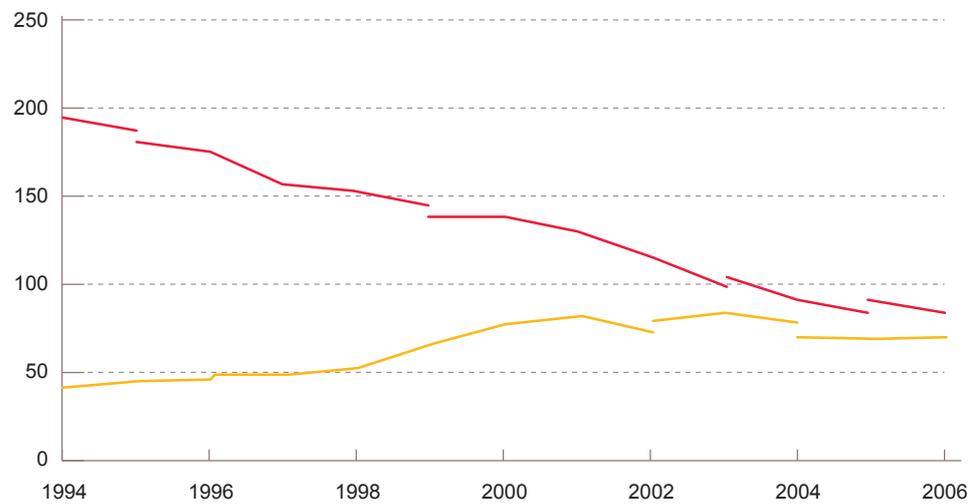
**Belgique**

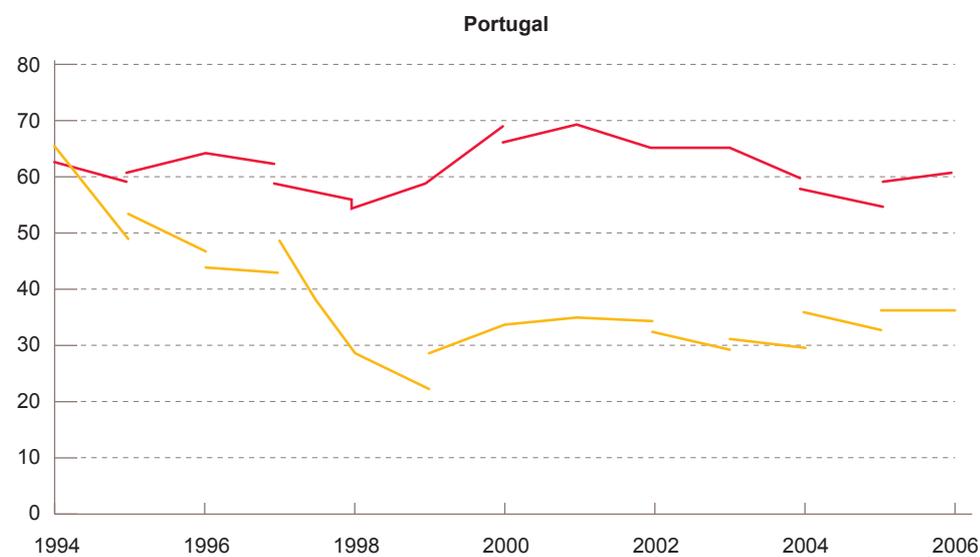
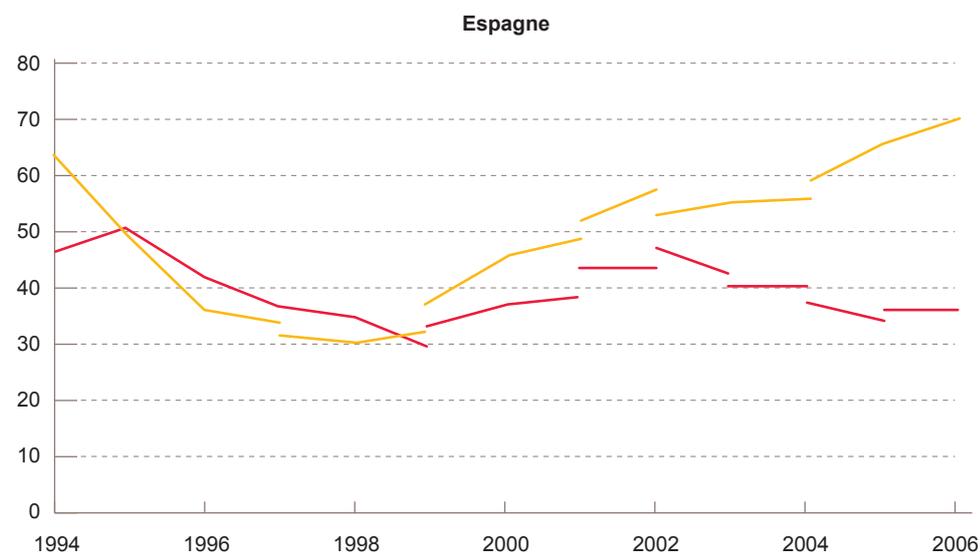
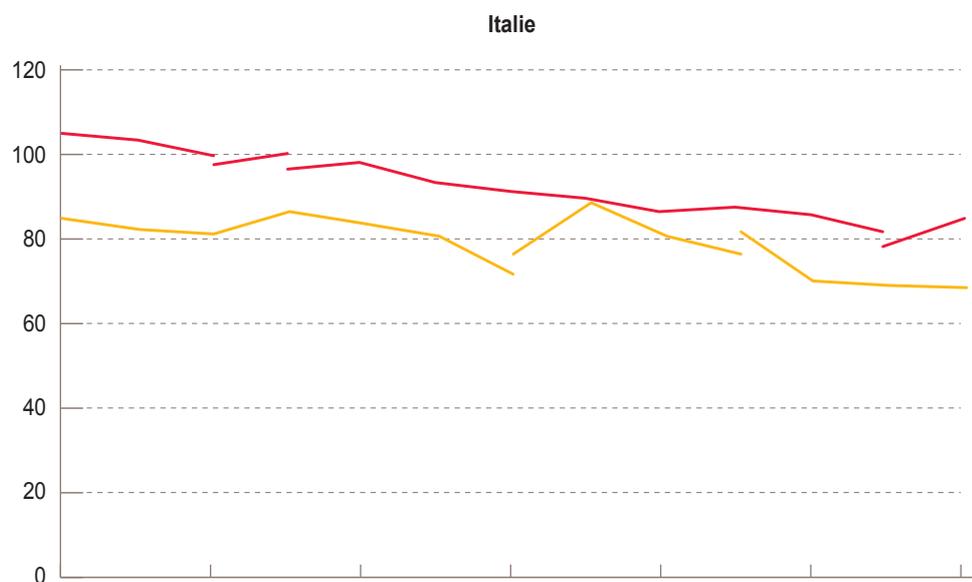


**France**



**Allemagne**





Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.

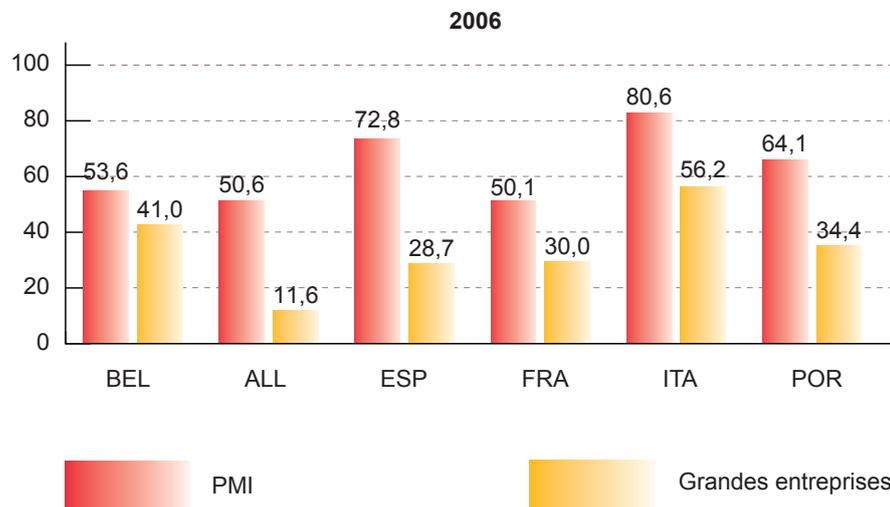
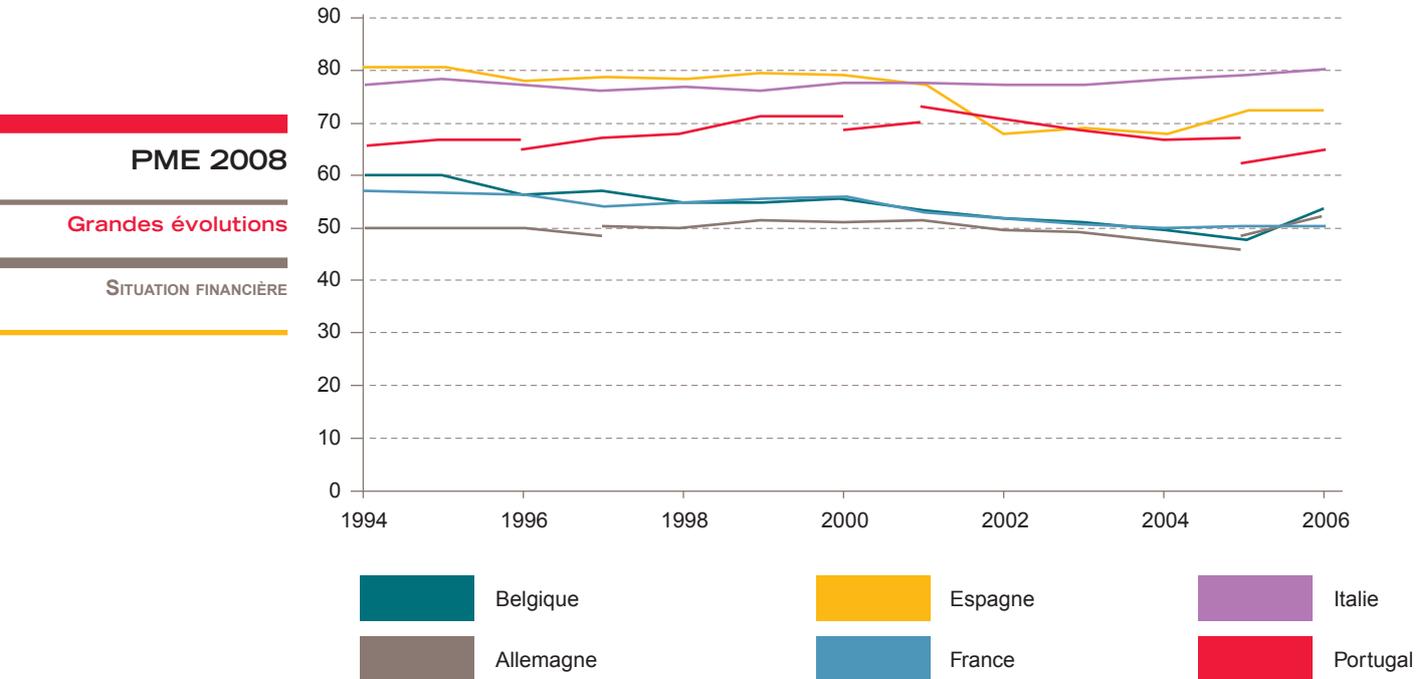
PME 2008

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

## La part des dettes bancaires dans les dettes financières augmente en 2006 sauf au Portugal

ENDETTEMENT BANCAIRE SUR DETTES FINANCIÈRES DES PMI EN % -  
RATIO MOYEN PONDÉRÉ



Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.

Dans les PMI, la part des dettes bancaires dans l'ensemble des dettes financières est majoritaire et toujours supérieure à celle constatée pour les grandes entreprises industrielles. En 2006, en Italie, en Espagne et au Portugal cette part

dépasse les deux tiers pour les PMI. Elle diminue néanmoins dans les PMI du Portugal depuis 2001. En 2006, cette proportion augmente à nouveau en Allemagne, en France et en Belgique, et est proche de 50 %.



## Le poids des charges financières augmente faiblement en 2006

### Le coût apparent de l'endettement s'accroît un peu en 2006 après avoir beaucoup baissé

Le coût apparent de l'endettement financier augmente en 2006 même s'il demeure à un faible niveau. Il varie

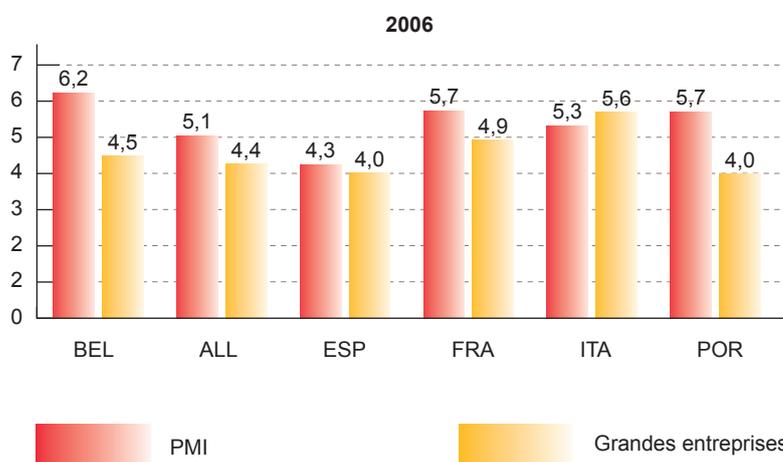
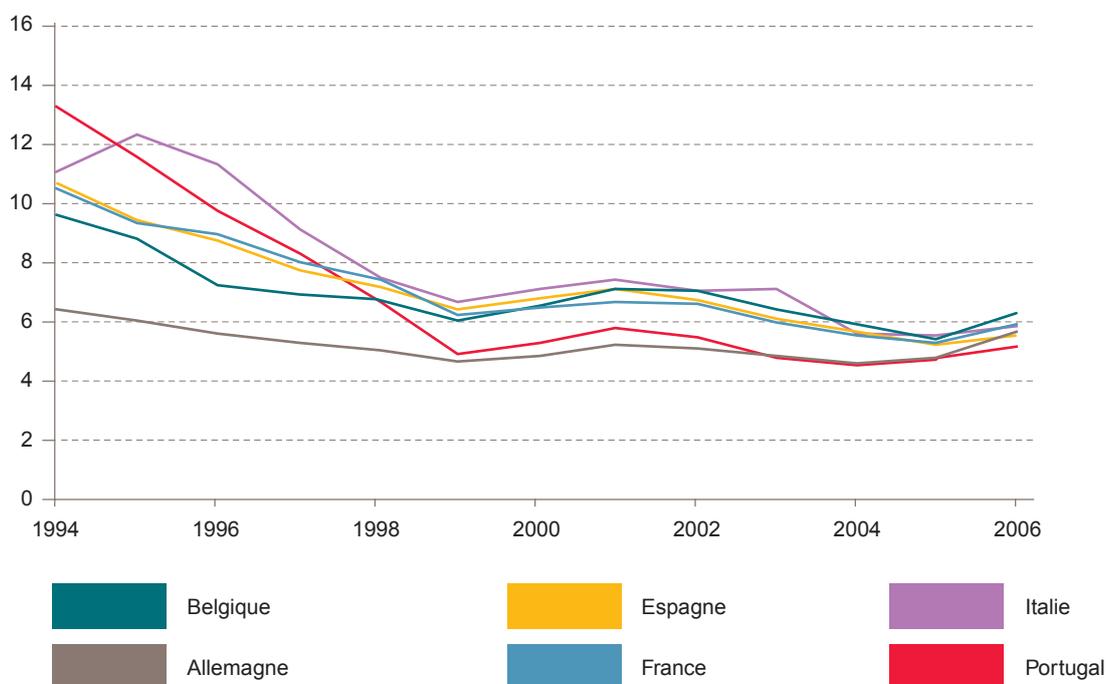
en 2006 entre 4,3 % pour les PMI en Espagne et 6,2 % en Belgique. Les disparités entre les pays étaient beaucoup plus marquées en début de période : 13,3 % au Portugal en 1994, 6,5 % en Allemagne. Le coût apparent de l'endettement financier est un peu plus important dans les PMI que dans les grandes entreprises, en particulier en Belgique et au Portugal. L'écart est faible en Espagne et en Italie.

## PME 2008

### Grandes évolutions

#### SITUATION FINANCIÈRE

COÛT APPARENT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER (INTÉRÊTS VERSÉS SUR ENDETTEMENT FINANCIER BRUT) DES PMI EN % - RATIO MOYEN PONDÉRÉ

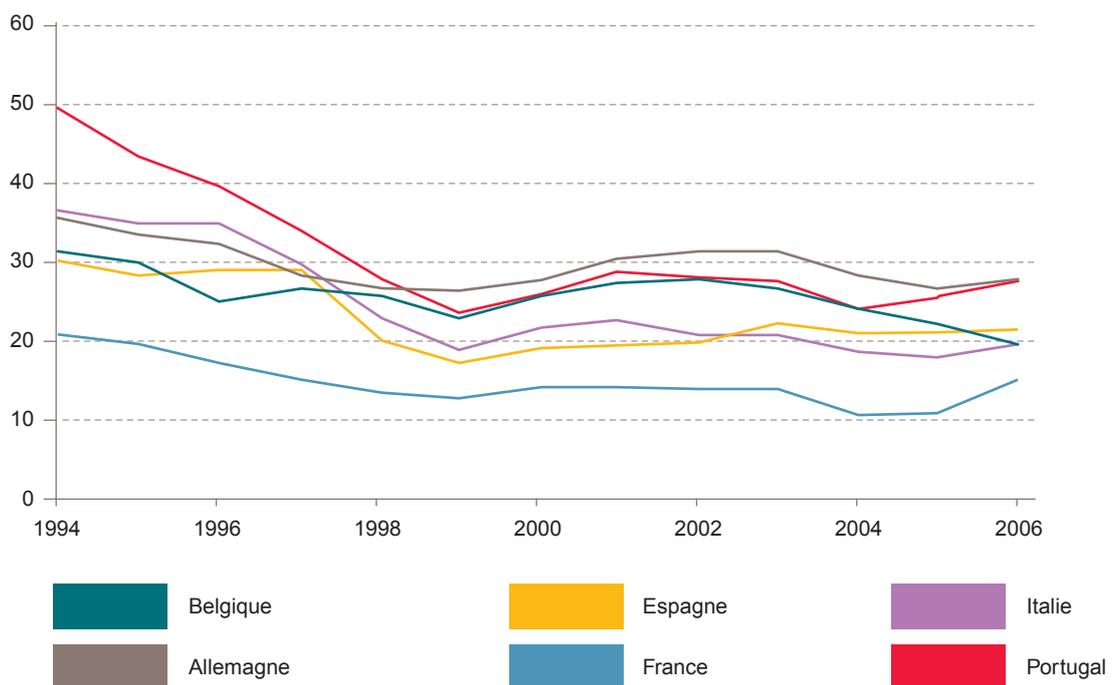


### La part des intérêts et charges assimilées dans le résultat brut d'exploitation s'accroît à nouveau dans certains pays

Rapportés au résultat brut d'exploitation, les intérêts et charges assimilées augmentent en 2006 dans trois pays

(l'Espagne, l'Italie et le Portugal) revenant à leur niveau de 2003. Le ratio se stabilise dans les autres pays à l'exception des PMI en Belgique où il continue de diminuer. En France, il est inférieur de moitié à son niveau de 1994 et toujours plus faible que dans tous les autres pays

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR RBE DES PMI EN % - RATIO MOYEN PONDÉRÉ



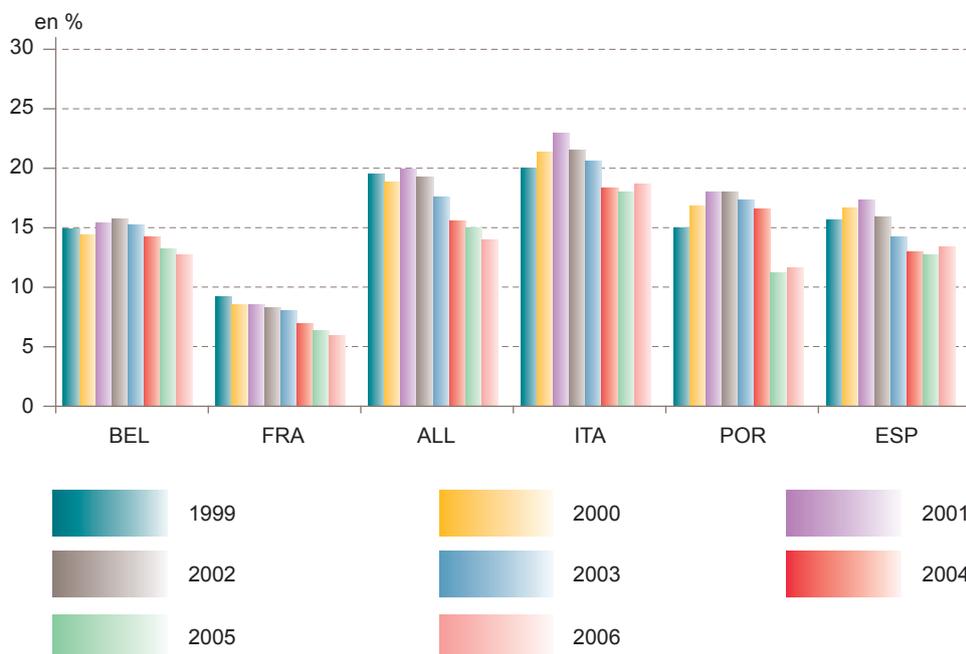
Source : Observatoire des entreprises – Base BACH.

De même, le ratio médian augmente en 2006 en Italie, au Portugal et en Espagne, mais baisse ou se stabilise à un bas niveau dans les PMI en Belgique,

en Allemagne et en France. Comme pour le ratio moyen, il est sensiblement plus faible dans les PMI françaises que dans les autres pays.



INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR RBE DES PMI EN % - MÉDIANE  
PETITES ENTREPRISES : CA INFÉRIEUR À 10 MILLIONS D'EUROS

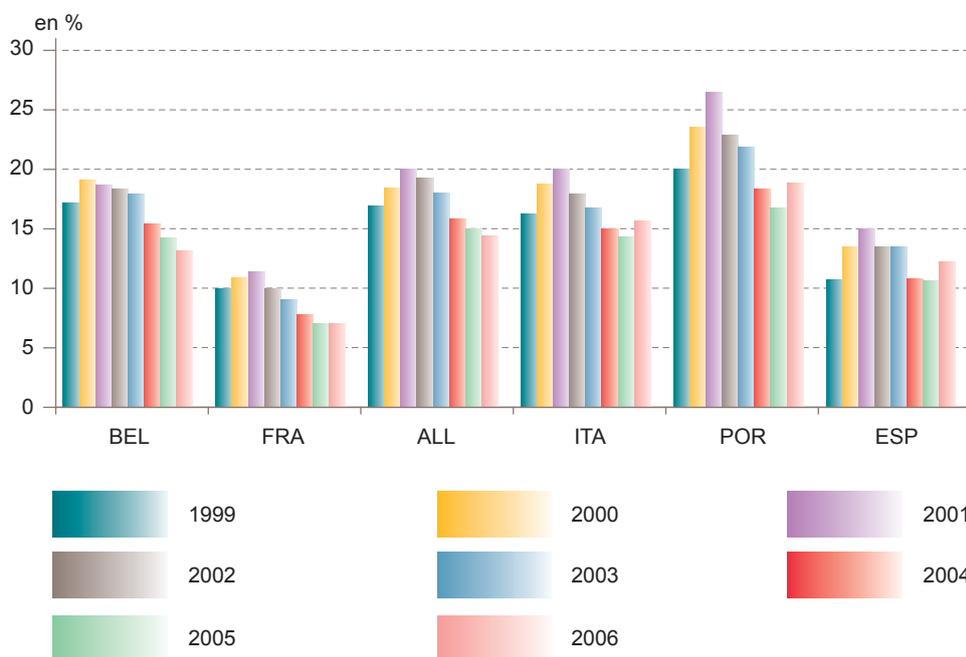


PME 2008

Grandes évolutions

SITUATION FINANCIÈRE

ENTREPRISES MOYENNES : CA DE 10 MILLIONS À 50 MILLIONS D'EUROS



\* Le nouveau système de collecte statistique au Portugal entraîne une rupture statistique entre 2004 et 2005, avec un plus grand nombre d'entreprises et une meilleure couverture des petites entreprises.

Source : Observatoire des entreprises – Base Références sectorielles européennes.

## Des dispersions plus ou moins fortes selon les pays

Intérêts et charges assimilées sur RBE : une dispersion plus importante dans les petites entreprises, notamment en Espagne et au Portugal

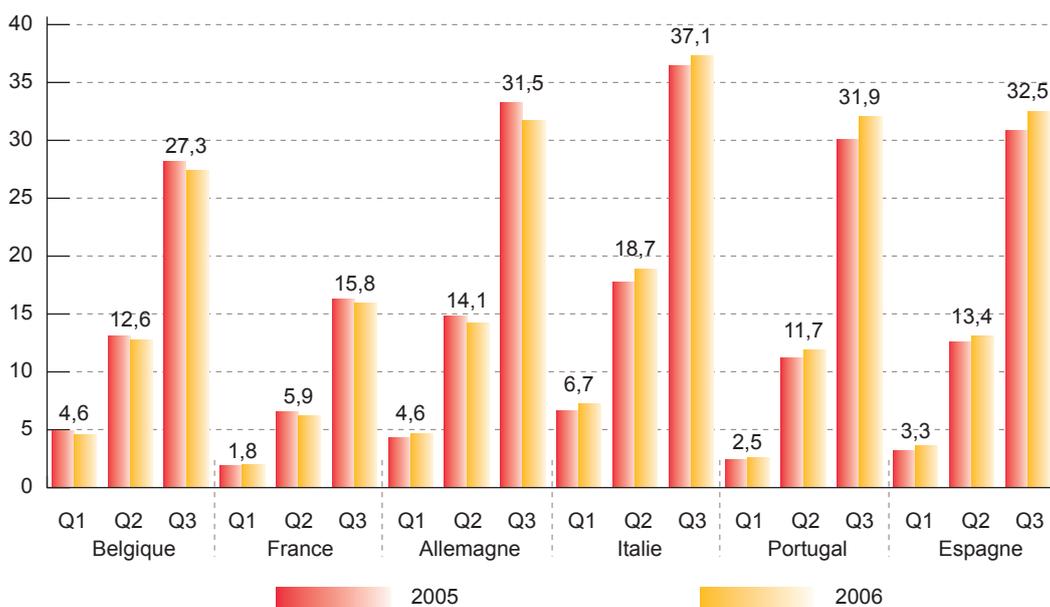
Pour le quart des PMI, le poids des charges d'intérêts et assimilés dans le résultat brut d'exploitation atteint

et dépasse même 30 % en 2006. En France, la situation des PMI en termes de solvabilité à court terme est plus homogène.

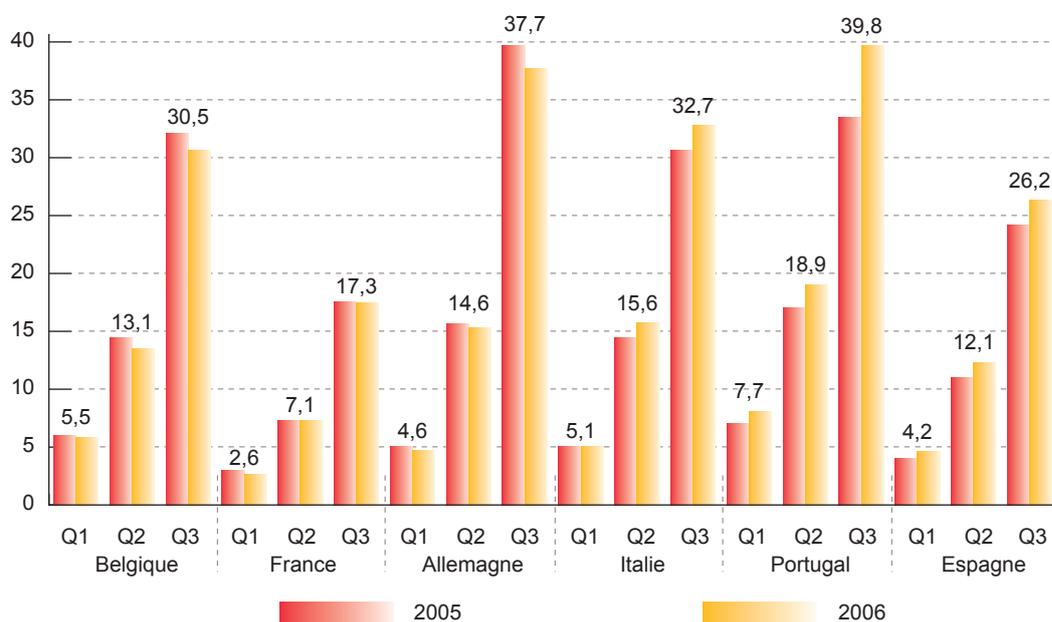
Dans les petites entreprises, le dernier quartile s'écarte nettement de la valeur médiane en Allemagne, en Espagne, en Italie et au Portugal.

Dans les entreprises moyennes, la dispersion est marquée en Allemagne et au Portugal, et dans une moindre mesure en Italie et en Belgique.

INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES SUR RBE DES PMI EN % - QUARTILES  
PETITES ENTREPRISES : CA INFÉRIEUR À 10 MILLIONS D'EUROS



## ENTREPRISES MOYENNES : CA DE 10 MILLIONS À 50 MILLIONS D'EUROS



## PME 2008

## Grandes évolutions

## SITUATION FINANCIÈRE

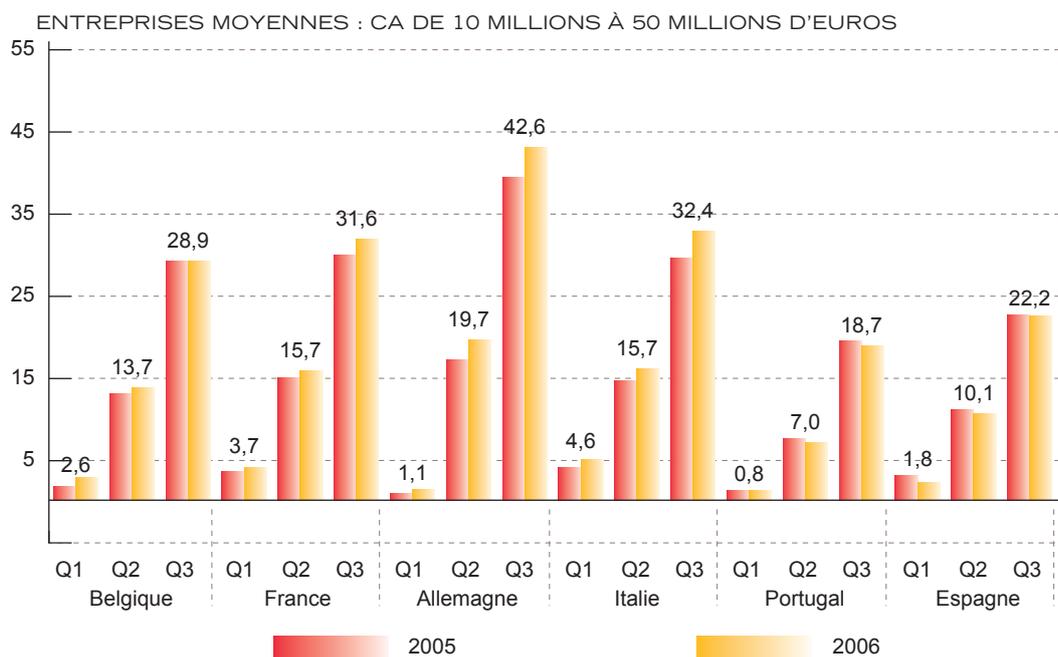
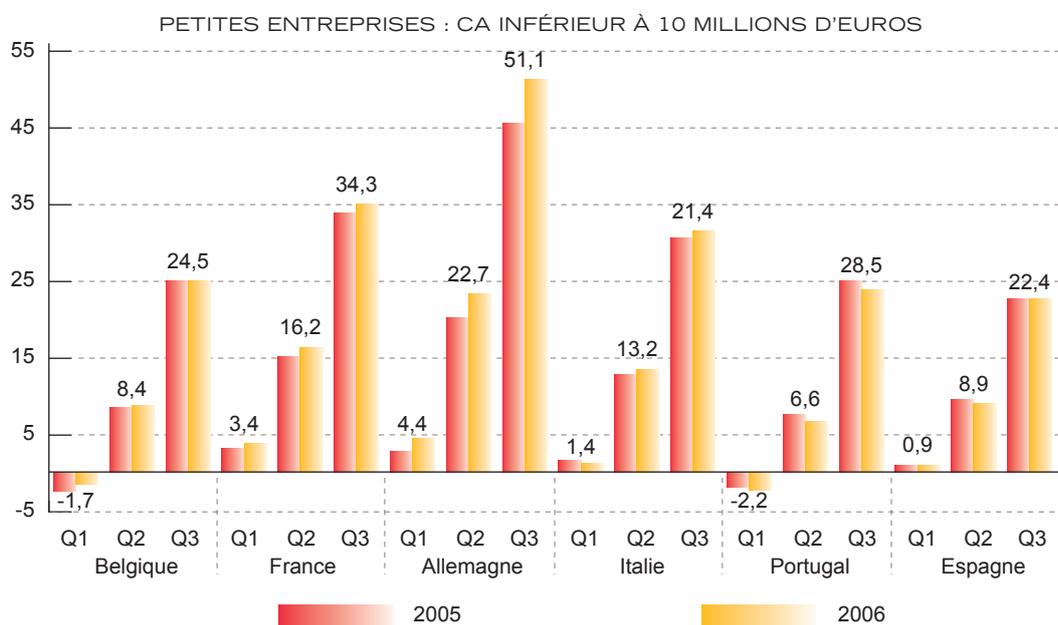
Source : Observatoire des entreprises – Base Références sectorielles européennes.

### Résultat net avant impôt sur capitaux propres : une dispersion également plus importante dans les petites entreprises allemandes

Un quart des PMI présentent en 2006 des niveaux de rentabilité particulièrement faibles, inférieurs à 5 % (résultat courant avant impôt sur capitaux propres). En Belgique et au Portugal, cet indicateur est même négatif dans les petites entreprises industrielles : plus d'un quart de ces entreprises ont un résultat négatif

Dans les PMI allemandes, la dispersion est forte et les ratios des entreprises du quartile supérieur atteignent des niveaux particulièrement élevés, notamment pour celles de moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ceci peut être relié à la faiblesse relative de leurs capitaux propres, malgré un renforcement incontestable ces dernières années. Quelle que soit la taille, le niveau des PMI les plus performantes (dernier quartile) augmente en 2006 ; ceci illustre un des aspects de l'amélioration de la rentabilité des PMI allemandes.

RÉSULTAT NET AVANT IMPÔT SUR CAPITAUX PROPRES DES PMI EN %  
- QUANTILES



Source : Observatoire des entreprises – Base Références sectorielles européennes.

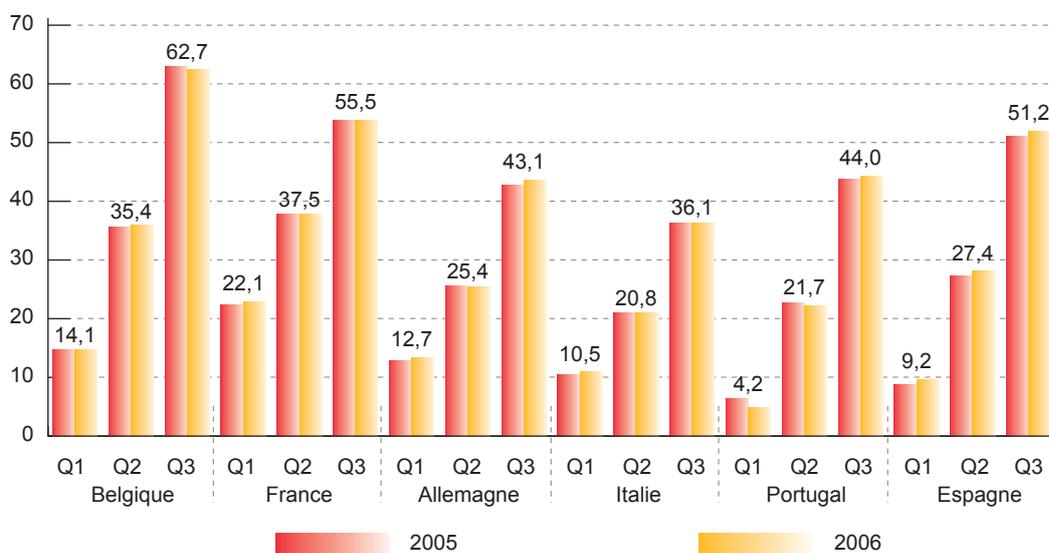


### Capitaux propres sur total de bilan : une plus grande dispersion dans les petites entreprises espagnoles et portugaises

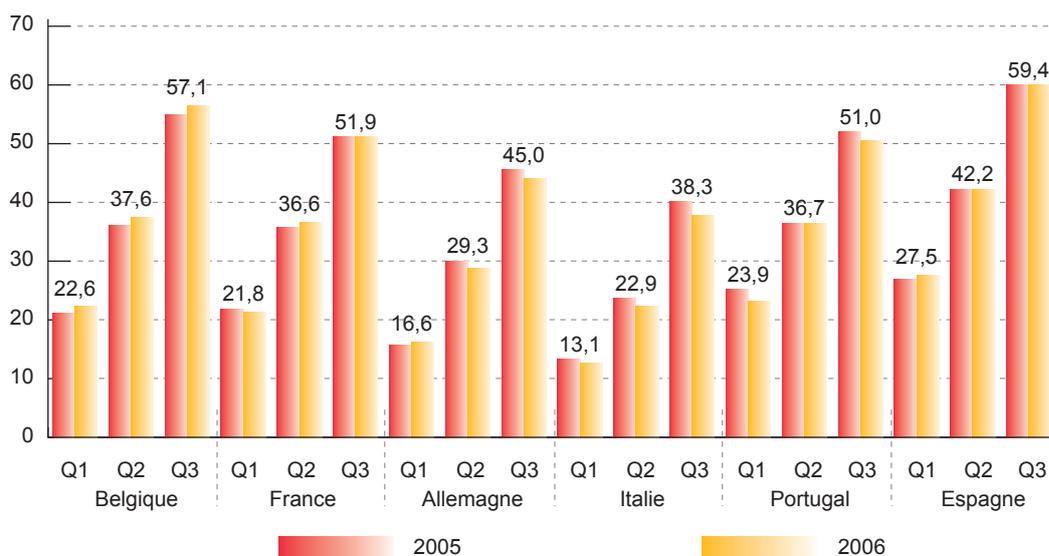
Les indicateurs de dispersion sont plus faibles en Allemagne et en Italie. Ils sont

plus dispersés en Belgique, au Portugal et en Espagne, surtout dans les petites entreprises industrielles, du fait de la composition des échantillons respectifs. Dans ces trois pays, ils couvrent un très grand nombre de petites entreprises contrairement au cas de l'Allemagne et de l'Italie et dans une moindre mesure de la France<sup>5</sup>.

CAPITAUX PROPRES SUR TOTAL DE BILAN DES PMI EN % - QUARTILES  
PETITES ENTREPRISES : CA INFÉRIEUR À 10 MILLIONS D'EUROS



ENTREPRISES MOYENNES : CA DE 10 MILLIONS À 50 MILLIONS D'EUROS



Source : Observatoire des entreprises – Base Références sectorielles européennes.

5. Les données reposent sur la base FIBEN de la Banque de France, qui centralise les bilans des entreprises, principalement celles dont le chiffre d'affaires dépasse 0,75 million d'euros. Les plus petites entreprises (moins de 10 salariés) y sont par conséquent plus faiblement représentées.

## PME 2008

### Grandes évolutions

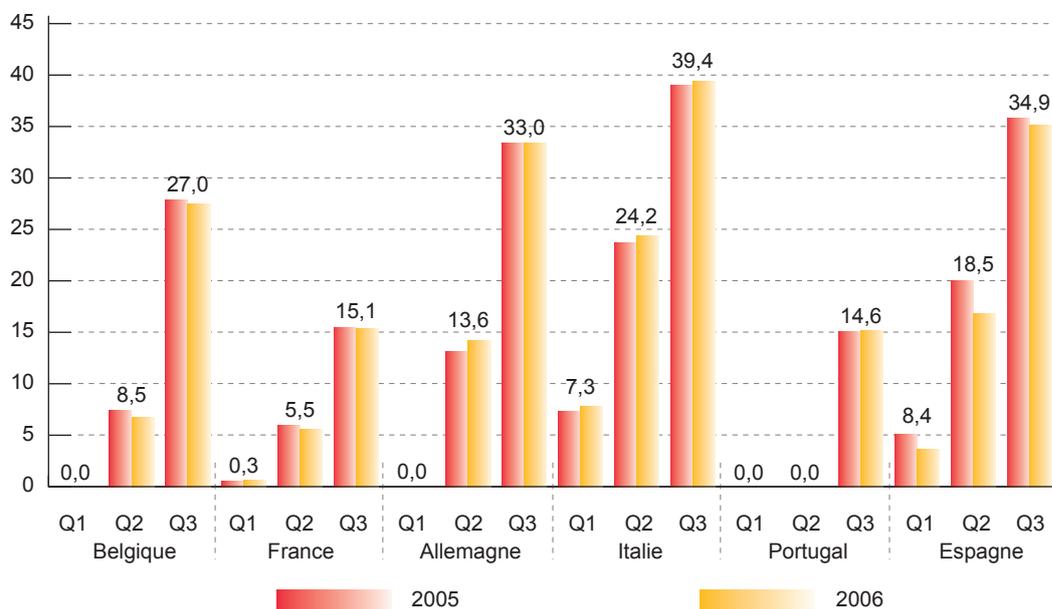
#### SITUATION FINANCIÈRE

### Dettes bancaires sur total de bilan : des situations disparates sauf dans les PMI en France où la dispersion est faible

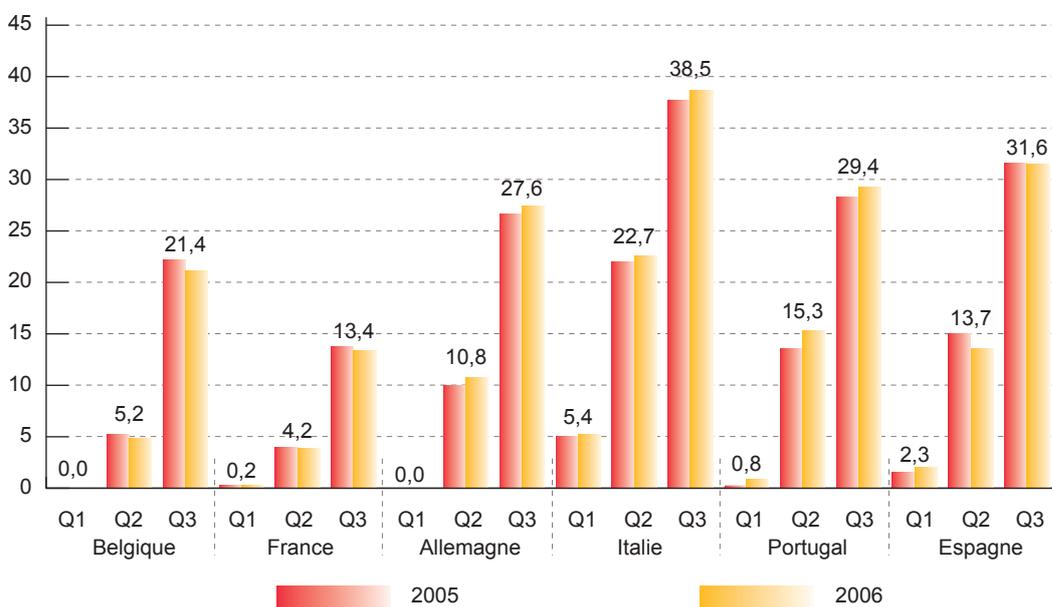
Un quart des PMI n'ont pratiquement pas de dettes bancaires. L'Italie et dans une moindre mesure l'Espagne n'af-

fichent pas une telle situation. Mais la dispersion est ensuite très forte avec un troisième quartile proche ou supérieur à 30 %. Les PMI françaises sont plus homogènes et se distinguent par de faibles écarts entre les trois quartiles, le dernier dépassant à peine 15 % en 2006 dans les petites entreprises industrielles.

DETTES BANCAIRES SUR TOTAL DE BILAN DES PMI EN % - QUARTILES  
PETITES ENTREPRISES : CA INFÉRIEUR À 10 MILLIONS D'EUROS



ENTREPRISES MOYENNES : CA DE 10 MILLIONS À 50 MILLIONS D'EUROS



# PME 2008

Rapport OSEO  
sur l'évolution des PME



## D EUXIÈME PARTIE

# Les thématiques

Les PME et l'emploi

Les PME et l'innovation

Les PME et l'exportation

Les PME et leurs marchés  
publics et privés





## LES PME ET L'EMPLOI

Hahmed Mouzaoui  
OSEO

Les PME restent globalement créatrices nettes d'emploi dans le secteur marchand sur la période récente. Mais de réelles difficultés de recrutement risquent de freiner la croissance des effectifs des PME notamment face à des candidats plus exigeants dans un marché de l'emploi qui s'améliore.

### Évolution récente de l'emploi dans les PME

Selon les estimations d'emploi de l'Insee disponibles à fin mai 2008, l'emploi total

en France métropolitaine s'est accru de 282 000 postes entre 2005 et 2006. La progression s'établit à 1,1 % par rapport à 2005, soit la plus forte depuis l'an 2000 qui avait vu l'emploi progresser de 580 000 postes. L'agriculture et l'industrie poursuivent leur décrue, tandis que la construction et le tertiaire, où les PME sont largement majoritaires, créent de nombreux postes supplémentaires.

## PME 2008

### Thématiques

#### EMPLOI

TABLEAU 1

EMPLOI SALARIÉ ET NON SALARIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET 2006  
(EN MILLIER, FRANCE MÉTROPOLITAINE)

Secteur d'activité	2005	2006	Variation 2006/2005
<b>Ensemble</b>			
Agriculture	843,8	822,0	- 2,7 %
Industrie	3942,1	3887,8	- 1,4 %
Construction	1580,7	1657,9	4,7 %
Tertiaire	18523,0	18804,4	1,5 %
<b>Total ensemble</b>	<b>24889,6</b>	<b>25172,1</b>	<b>1,1 %</b>
<b>Salariés</b>			
Agriculture	341,2	335,9	- 1,6 %
Industrie	3773,2	3714,0	- 1,6 %
Construction	1346,4	1408,0	4,4 %
Tertiaire	17222,6	17487,2	1,5 %
<b>Total salariés</b>	<b>22683,3</b>	<b>22945,2</b>	<b>1,1 %</b>
<b>Non salariés</b>			
Agriculture	502,6	486,1	- 3,4 %
Industrie	168,9	173,8	2,8 %
Construction	234,3	249,9	6,2 %
Tertiaire	1300,4	1317,2	1,3 %
<b>Total non salariés</b>	<b>2206,2</b>	<b>2227,0</b>	<b>0,9 %</b>

Source : Insee.

Le BTP enregistre pour sa part 61 000 nouveaux postes de salariés et 16 000 de non salariés, liés aux nombreuses créations d'entreprises dans ce secteur. Parallèlement les défaillances sont aussi plus rares sur la période : 9 400 en 2006 contre 10 000 en 2005.

Les secteurs de l'économie marchande les plus créateurs d'emplois entre 2005 et 2007, hormis les services aux entreprises, sont également ceux où la part des salariés travaillant dans des PME indépendantes est la plus élevée.

TABLEAU 2

VOLUME ET ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2005 ET 2007 PAR GRANDS SECTEURS (EN MILLIERS ET %)

Secteur d'activité	Effectifs salariés en 2005	Effectifs salariés en 2007	Évolution 2007-2005	Part des PME indépendantes en 2005	Part des filiales de groupe en 2005
Activités financières	724,5	743,1	18,6	pm	pm
Construction	1 351,9	1 472,4	120,5	77 %	9 %
Activités immobilières	281,4	294,2	12,8	76 %	17 %
Services aux particuliers	2 008,3	2 175,4	167,1	72 %	8 %
Commerce	3 017,8	3 084,3	66,5	55 %	13 %
Industries agricoles et alimentaires	564,4	561,2	- 3,2	48 %	14 %
Industries des biens de consommation	604,3	575,3	- 29,0	41 %	16 %
Industries de biens d'équipement	766,8	768,9	2,1	37 %	15 %
Industries des biens intermédiaires	1 321,3	1 277,5	- 43,8	37 %	18 %
Services aux entreprises	3 303,3	3 480,3	177,0	35 %	11 %
Transports	1 070,5	1 103,6	33,1	32 %	14 %
Industrie automobile	289,2	267,9	- 21,3	8 %	5 %
Énergie	233,9	231,6	- 2,3	2 %	5 %
<b>Total</b>	<b>15 537,6</b>	<b>16 035,7</b>	<b>498,1</b>	<b>48 %</b>	<b>12 %</b>

Sources : Insee, DCASPL.

500 000 emplois nouveaux se sont ajoutés en deux ans en France à l'emploi total dans le secteur marchand. L'emploi se développe surtout dans les secteurs où les PME indépendantes sont les plus gros employeurs comme la construction, les services aux particuliers ou encore le commerce. À l'inverse dans l'industrie la tendance à la réduction d'effectifs se maintient : en trente ans, 2 millions de postes de salariés ont disparu dans ce domaine d'activité.

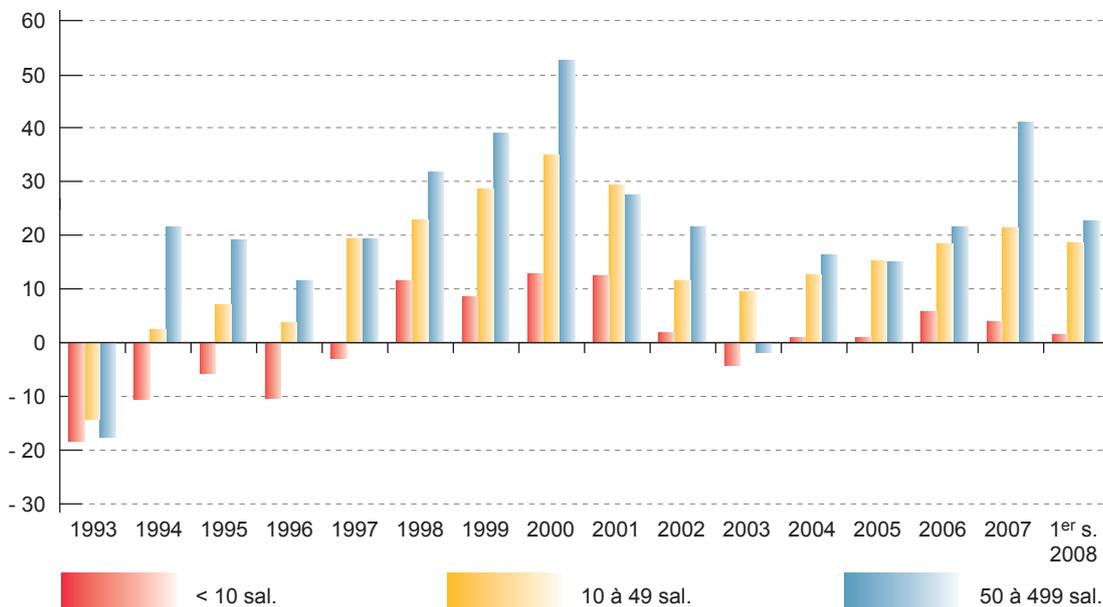
La prise en compte de l'intérim change peu de chose : fin 2007, moins de 300 000 intérimaires étaient en mission dans l'industrie, un nombre en hausse de 4,5 % sur le dernier trimestre 2006.

## Perspectives de l'emploi dans les PME en 2007 et 2008

L'enquête semestrielle de conjoncture d'OSEO interroge, depuis plus de vingt ans, un échantillon de 1 000 patrons de PME, indépendantes ou non, classés en trois catégories de taille (moins de 10 salariés, 10 à 49, 50 à 499). Cette enquête suit notamment l'évolution des soldes d'opinion en matière d'emploi.

**GRAPHIQUE 1**

ÉVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS EN SOLDE DES OPINIONS PAR TAILLE DES ENTREPRISES EN JUIN 2008 (% HAUSSE - % BAISSSE)



**PME 2008**

**Thématiques**

**EMPLOI**

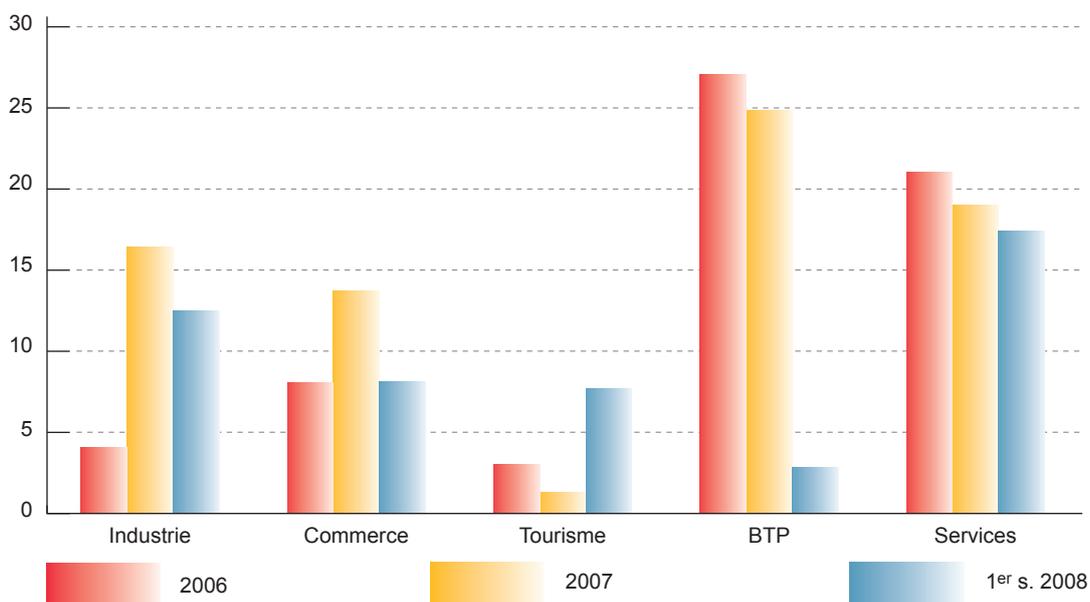
Source : OSEO (Enquêtes de conjoncture).

Questionnés sur leurs perspectives en matière d'emploi à mi 2008, les chefs d'entreprise sont plutôt réservés :  
 – ils confirment leur souhait de créer des postes supplémentaires au premier trimestre 2008 ; l'indicateur courant

d'emploi marque toutefois un léger recul par rapport au semestre précédent ;  
 – les entreprises de plus de 50 salariés seraient toutefois moins dynamiques qu'en 2007 en matière d'embauche.

**GRAPHIQUE 2**

ÉVOLUTION ANNUELLE DES EFFECTIFS EN SOLDE DES OPINIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN JUIN 2008 (% HAUSSE - % BAISSSE)



## PME 2008

## Thématiques

## EMPLOI

Les intentions de recrutement des PME pour 2008 restent positives mais chutent fortement dans le BTP et s'effritent dans les autres secteurs, hormis le tourisme. Ce secteur a en effet connu une bonne conjoncture en 2007 avec, notamment, une croissance des nuitées dans l'hôtellerie de tourisme de + 2,6 % par rapport à 2006.

Les enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'Insee dans les travaux publics et la construction confirment le ralentissement à l'œuvre. Pour les entrepreneurs interrogés en avril 2008, la conjoncture reste relativement dynamique au premier trimestre ; elle devrait toutefois se dégrader au deuxième, les entrepreneurs jugeant leurs carnets de commandes nettement moins fournis. Les goulots de production diminuent : une entreprise sur trois dans les travaux publics

et une sur deux dans la construction déclarent toutefois être contraintes par une insuffisance de main-d'œuvre. L'emploi continuerait toutefois de croître au cours des prochains mois.

## Poids de l'emploi non salarié par taille d'entreprise

En 2005 l'emploi non salarié dans le secteur marchand (champ ICS : industrie, commerce, service) s'élève à 2,1 millions d'actifs, sans changement par rapport à 2004. Il représente :

- 13 % des actifs occupés dans l'ensemble des entreprises de l'industrie, du commerce et des services ou encore,
- le tiers des effectifs des TPE ;
- le quart des effectifs des PME.

TABLEAU 3

EFFECTIFS SALARIÉS ET NON SALARIÉS PAR TAILLE D'EFFECTIF EN 2005 (CHAMPS ICS, ENTREPRISES INDÉPENDANTES ET FILIALES DE GROUPE, EN MILLIER)

Taille d'effectif	Entreprises indépendantes								Filiales de groupe 0 à 249	Grandes entreprises 250 et +	Total
	0	1 à 3	4 à 9	10 à 19	Total TPE (0 à 19)	20 à 49	50 à 249	Total PME (0 à 249)			
Salariés	0,0	1 138,6	1 759,2	1 143,7	4 041,5	1 528,1	1 188,7	6 758,3	1 753,7	5 636,5	14 148,5
Non salariés (NS)	1 221,3	608,7	202,6	30,2	2 062,8	7,5	0,9	2 071,2	25,2	0,0	2 096,3
Personnes occupées	1 221,3	1 747,3	1 961,8	1 173,9	6 104,3	1 535,6	1 189,6	8 829,5	1 778,9	5 636,5	16 244,8
NS en % des personnes occupées	100 %	35 %	10 %	3 %	34 %	0 %	0 %	23 %	1 %	0 %	13 %

Source : DCASPL, 2008.

La stagnation du volume de l'emploi non salarié tient en partie à un changement de statut juridique des petites entreprises. Comme le souligne l'Insee, entre 1993 et 2006, la forme juridique des entreprises de moins de 20 salariés a beaucoup évolué :

- le nombre d'entreprises individuelles a diminué de 150 000 tandis que celui des sociétés a progressé de 390 000 ;
- cette tendance de long terme s'est accentuée avec la loi pour l'initiative

économique de 2003 qui facilite le changement de régime juridique ;

- au final la part des entreprises individuelles dans l'ensemble des entreprises de moins de 20 salariés passe de 63 % en 1993 à 49 % en 2006.

Les 860 000 entrepreneurs individuels recensés en 2005 emploient en moyenne 2,4 salariés avec quelques disparités sectorielles : ainsi les activités de commerce traditionnelles dépassent rarement 2 salariés en moyenne pour 4,5 pour les officines de pharmacie.



## Difficultés de recrutement des PME et besoins de main-d'œuvre

Les difficultés de recrutement seront illustrées à partir de résultats tirés au travers de trois enquêtes qui donnent quelques informations sur la situation particulière des PME.

La première source d'information est l'enquête qu'OSEO réalise deux fois par an sur la conjoncture des PME. Les résultats de la vague de mai 2008 font ressortir des difficultés persistantes de recrutement même si elles tendent à s'atténuer par rapport aux exercices précédents.

**TABEAU 4**

DIFFICULTÉ DE RECRUTEMENT DES PME SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN JUIN 2008 (EN %, 100 % EN LIGNE)

	Aucune	Un peu	Beaucoup
Industrie	19 %	50 %	31 %
Commerce	34 %	44 %	23 %
Tourisme	22 %	46 %	32 %
BTP	14 %	39 %	46 %
Services	26 %	40 %	33 %
<b>Total</b>	<b>23 %</b>	<b>44 %</b>	<b>32 %</b>

Une PME sur trois éprouve ainsi des difficultés à recruter à la mi-2008. Le BTP reste le secteur le plus difficile : près d'une PME sur deux en pâtirait à l'inverse du commerce qui paraît moins exposé. Ces difficultés s'atténuent toutefois avec le ralentissement

conjoncturel enregistré en début d'année 2008 comme le montre le tableau ci-dessous. Les entreprises employant moins de 10 salariés semblent généralement moins exposées que les plus grandes.

**TABEAU 5**

PART DES PME DÉCLARANT BEAUCOUP DE DIFFICULTÉS À RECRUTER ENTRE DÉCEMBRE 2005 ET MAI 2008 (EN %)

Secteurs	Mai 2008	Novembre 2007	Mai 2007	Novembre 2006	Mai 2006	Décembre 2005
Industrie	31	32	31	31	27	27
Commerce	23	31	27	21	25	25
Tourisme	32	33	22	32	27	28
BTP	46	54	49	54	51	49
Services	33	32	32	24	24	24
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>31</b>	<b>30</b>	<b>29</b>

La seconde source d'information est l'enquête sur les « Besoins de main-d'œuvre » réalisée par l'Unedic et publiée en mars 2008. Elle montre que les intentions et les difficultés de recru-

tement des employeurs pour l'année en cours, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements sont toujours vivaces, notamment dans les PME.

## PME 2008

### Thématiques

#### EMPLOI

Cette enquête qui concerne l'ensemble des 1,5 million d'établissements (et non des entreprises comme dans l'enquête OSEO) affiliés à l'assurance chômage indique, pour la deuxième année consécutive, un nombre de projets de recrutement en hausse de + 6,1 % par rapport à l'enquête précédente, soit environ 74 900 intentions d'embauche supplémentaires :

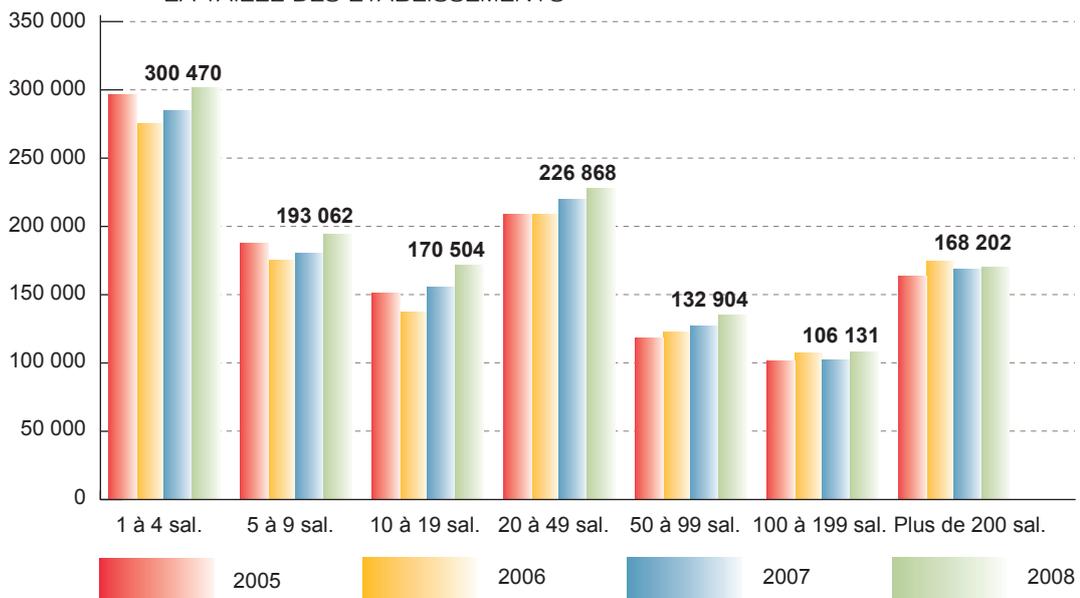
- près de 23,4 % des établissements (356 800) envisagent au moins un recrutement dans l'année ;
- l'amélioration des perspectives d'embauche concerne en premier lieu les secteurs du tertiaire. Les prestataires

de services sont ainsi à l'origine de 60 % de l'ensemble des projets formulés par les employeurs. La reprise des intentions d'embauche se confirme également dans l'industrie manufacturière avec 15 800 projets supplémentaires en 2008. En revanche, la relance des perspectives de recrutement dans la construction constatée l'année dernière s'infléchit fortement (+ 3 000 en 2008 après + 25 700 en 2007) ;

- les PME projettent de recruter au total 1,1 million de personnes sur un total de 1,3. Les deux tiers de la variation concernent les établissements de moins de 20 salariés.

GRAPHIQUE 3

ÉVOLUTION DES PROJETS DE RECRUTEMENT ENTRE 2005 ET 2008 SELON LA TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS

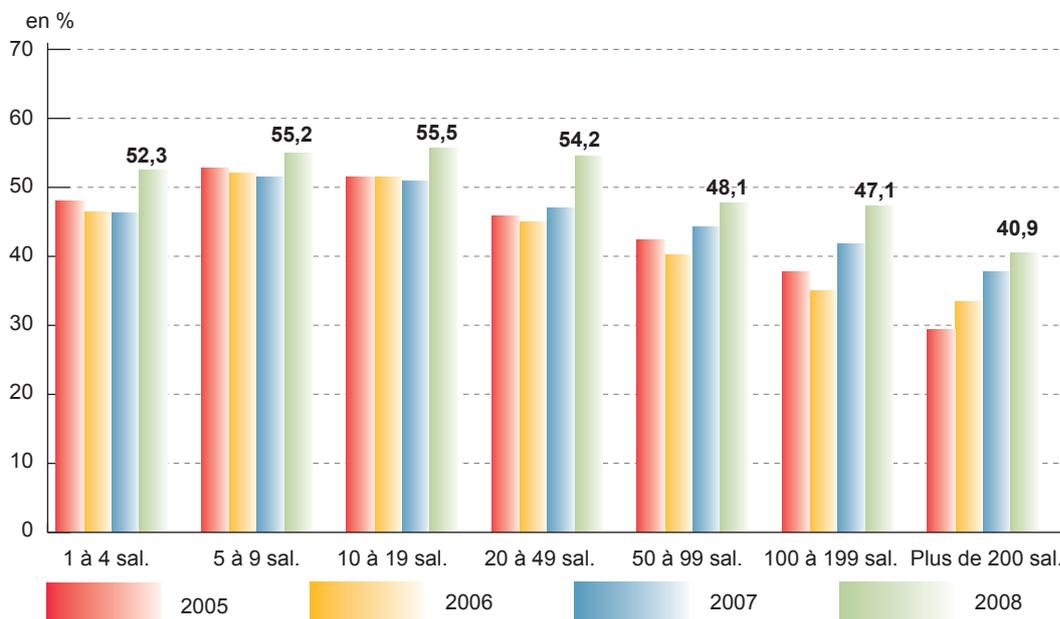


Source : BMO, 2008.

Les projets de recrutement recensés par l'Unedic s'accompagnent d'une franche remontée des difficultés d'embauche. La proportion de recrutements considérés comme problématiques par les employeurs progresse de 5,1 points, à 51,1 %, ce qui correspond à 664 000 projets. Les difficultés de recrutement concernent particulièrement les secteurs où les PME sont les plus nombreuses : hôtellerie restauration, transports routiers et construction.

Toutes les catégories d'établissements sont concernées par cette évolution. Le ratio s'inscrit notamment sur une tendance à la hausse soutenue et régulière dans les unités employant plus de 200 salariés. Les métiers qui peinent le plus à recruter sont ceux qui comptent une majorité de PME comme les maçons et plâtriers (plus de 80 % de recrutement difficiles), ou encore les ouvriers qualifiés de la mécanique ou les cuisiniers.

**GRAPHIQUE 4**

 ÉVOLUTION DE LA PART DE RECRUTEMENTS ESTIMÉS DIFFICILES  
 ENTRE 2005 ET 2008


Source : BMO, 2008.

PME 2008

Thématiques

EMPLOI

La troisième source est l'enquête « Offre d'emploi et recrutement » (OFER). Elle a été initiée notamment par la Direction de l'animation et de la recherche des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail avec le concours de plusieurs organismes de recherche.

L'enquête a été réalisée au cours du premier semestre 2005. Elle porte sur les établissements du secteur privé d'au moins un salarié ayant recruté ou ayant essayé de le faire au cours des douze mois précédant l'enquête. L'échantillon est stratifié en fonction de la taille et du secteur d'activité des établissements.

Quelques résultats significatifs sur le mode de recrutement des PME et plus particulièrement sur les notions de difficultés et d'échecs de recrutement ont été présentés en 2007. En fait les échecs définitifs de recrutement occupent, selon cette enquête une place finalement très marginale. L'enquête décrit une population de plus de 3 400 000 tentatives de recrutement parmi lesquelles près de 3 200 000 ont abouti, soit environ 94 %. Parmi ces tentatives réussies :

- 2,4 millions recrutements se sont faits sans difficulté particulière (soit 3 sur 4) ;
- 0,8 million sont jugés difficiles a posteriori (1 sur 4).

Celles qui ont été abandonnées ou suspendues, ont donc un faible poids, 230 000 au total ou encore 6,6 %, et celles qui l'ont été en raison de difficultés de recrutement un poids plus faible encore : 4,4 %.

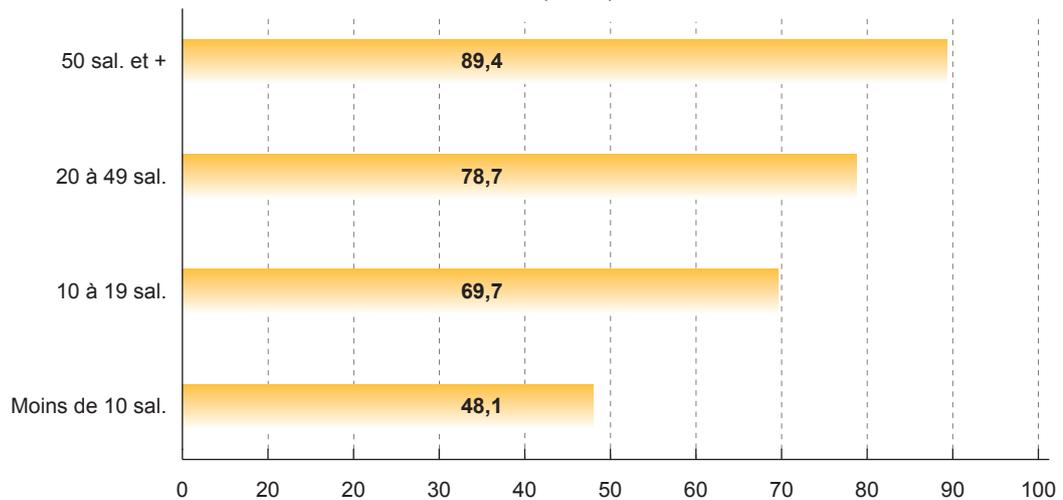
La taille des établissements recruteurs est un des critères retenus comme explicatif des difficultés de recrutement : les très petits sont les plus exposés (pour les très gros l'estimation est fragile) : l'effet taille fait apparaître globalement que plus les établissements sont petits plus les difficultés de recrutement sont présentes. Pour les très grands établissements (+ de 1 000 salariés) les difficultés remontent de manière importante. Peut-être cela tient-il alors à la distance pouvant exister entre le service chargé de recruter et le service utilisateur

Dans l'enquête OFER les établissements de moins de 10 salariés sont moins fréquemment en recherche de salariés que les plus grands, ce qui apparaît logique compte tenu des taux de mobilité du personnel et du volume de recrutement considérés. Un

établissement sur deux a initié un processus d'embauche en 2005 alors que les employeurs de 50 personnes sont pratiquement tous concernés par une embauche en cours d'année.

GRAPHIQUE 5

PART DES ÉTABLISSEMENTS AYANT CHERCHÉ À EMBAUCHER EN 2005 SELON LEUR TAILLE D'EFFECTIF (EN %)



Source : OFER, 2007.

Si les petits établissements sont moins fréquemment tentés d'embaucher, ils sont par contre plus souvent amenés à renoncer à cette démarche compte tenu des difficultés rencontrées. Les motifs invoqués par l'ensemble des répondants sont divers et parfois contradictoires. S'agissant des recrutements ayant abouti, mais jugés difficiles :

- la pénurie de main-d'œuvre est invoquée dans 50 % des cas, CDD et CDI confondus ;
- le décalage entre profils et critères, l'image du métier ou encore la localisation géographique sont cités dans 20 % des cas en moyenne ;
- le niveau de salaire offert, la concurrence, le statut du poste sont peu cités (moins de 10 % en moyenne).

Quant aux motifs des recrutements définitivement abandonnés ou suspen-

du, les raisons ne sont plus tout à fait comparables :

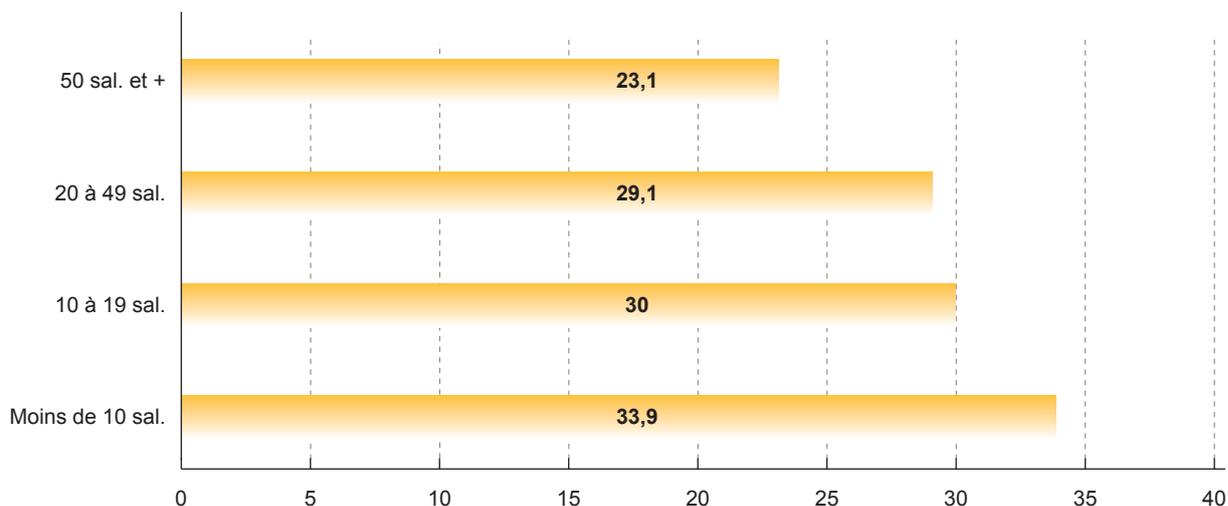
- le premier motif invoqué est le décalage profils-critères qui dépasse 30 % de citations ;
- la pénurie de main-d'œuvre vient au deuxième rang avec environ 25 % de citations en moyenne ;
- les exigences des candidats sont également plus souvent citées : 20 % des recrutements sont abandonnés ou suspendus pour cette raison, alors que ce motif n'est initialement invoqué que par 10 % des enquêtés.

Les travaux existants sur l'enquête OFER ne différencient pas les motifs de renoncement selon la taille mais montrent toutefois des fréquences d'abandon du processus de recrutement plus élevées dans les petits établissements.



GRAPHIQUE 6

PART DES ÉTABLISSEMENTS AYANT RENONCÉ PARMIS CEUX QUI ONT CHERCHÉ À EMBAUCHER EN 2005 (EN %)



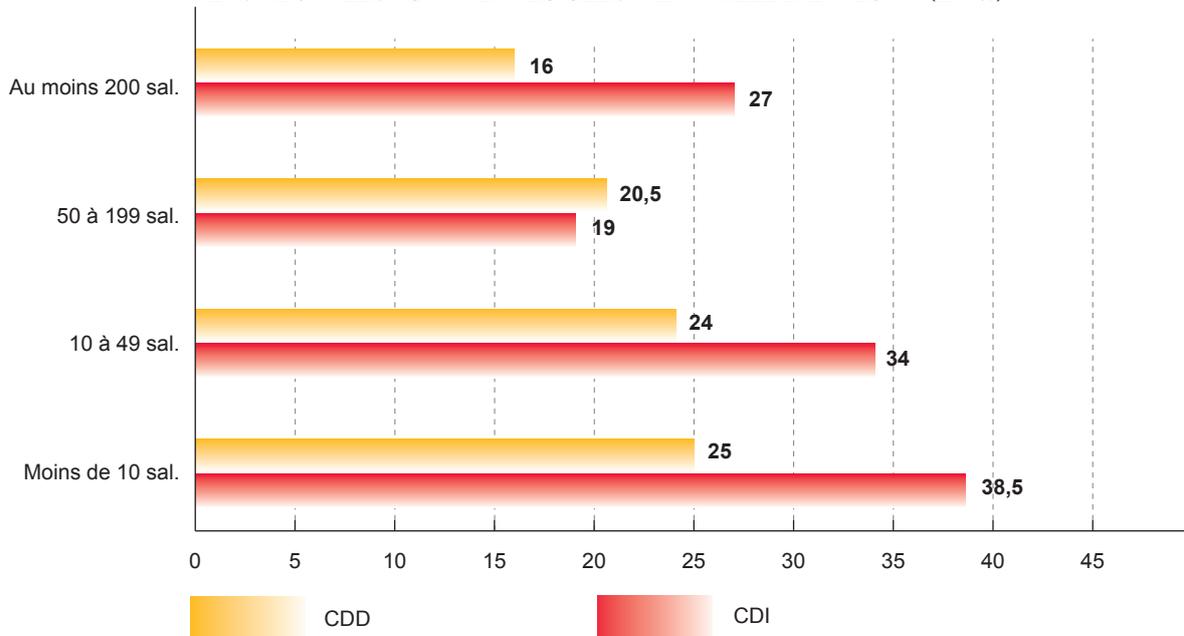
Source : OFER, 2007.

Un tiers des plus petits établissements renonce en effet à une embauche programmée en 2005 contre seulement un quart pour les plus de 50 salariés.

Le processus de recrutement paraît ainsi plus aléatoire chez les TPE que chez les PME comme l'indique le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 7

PART DES EMPLOYEURS ESTIMANT QUE LES CANDIDATURES N'ONT PAS RÉPONDU À LEURS ATTENTES SELON LA TAILLE D'EFFECTIF (EN %)



Source : OFER, 2007.

Le recrutement reste visiblement une fonction mieux maîtrisée par les grands établissements que par les petits.

PME 2008

Thématiques

EMPLOI

## Bibliographie

Observatoire des PME, *Rapport OSEO sur l'état des PME*, 2005, 2006 et 2007. Le rapport 2006 est consultable sur le site : [http://www.oseo.fr/notre\\_mission/publications/etudes\\_rapports/generalistes](http://www.oseo.fr/notre_mission/publications/etudes_rapports/generalistes)

OSEO, *La conjoncture des petites et moyennes entreprises, 47<sup>e</sup> enquête semestrielle*, juillet 2008. Consultable sur le site : [http://www.oseo.fr/notre\\_mission/publications/etudes\\_rapports/generalistes](http://www.oseo.fr/notre_mission/publications/etudes_rapports/generalistes)

Unedic, *Statistiques annuelles des effectifs salariés affiliés au 31 décembre 2006*, 24 juillet 2007. Consultable sur le site : <http://info.assedic.fr/unistatis/index.php>

Insee, *L'économie française – Comptes et dossiers – Édition 2008*, juin 2008. Consultable sur le site : [http://www.insee.fr/fr/ppp/publications/ficref\\_frame.asp?ref\\_id=ECOFRA08&webco=ECOFRA08&lien=1](http://www.insee.fr/fr/ppp/publications/ficref_frame.asp?ref_id=ECOFRA08&webco=ECOFRA08&lien=1)

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL), *Chiffres clés*. Consultable sur le site : <http://www.pme.gouv.fr>

Ministère du Travail, *Journée d'étude sur l'enquête OFER*. Consultable sur le site : <http://www.travail.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-dares/statistiques/emploi/enquete-offre-emploi-recrutement-ofer/journee-etude-enquete-ofer.html>

Unedic, *Enquête Besoins en main-d'oeuvre (BMO 2008)*. Consultable sur le site : <http://info.assedic.fr/unistatis/index.php?idarticle=12420&menu=unistatis&idlien=83&chemin=|>



## LES PME ET L'INNOVATION

Laurence Tassone  
OSEO

Dans la logique poursuivie depuis maintenant trois ans, l'analyse qui suit a pour objet de montrer les tendances quant au profil des PME françaises inscrites dans un processus d'innovation, à partir des bases de données d'OSEO qui garantissent à la fois une stabilité dans le temps du point de vue des critères de sélection des entreprises dites innovantes et une couverture de l'ensemble des PME, de la plus petite (moins de 10 personnes) à la plus grande (249 salariés au plus), de la plus jeune (création d'une nouvelle entreprise) à la plus ancienne.

Si la préoccupation première de toute étude est de quantifier le phénomène, ce qui nous importe ici n'est pas tant le nombre de PME engagées dans un programme d'innovation à un instant T<sup>1</sup>, que de déterminer les différents profils de PME innovantes afin de parfaire la connaissance de ce monde très hétérogène de la PME qui se compose, ici, avec la diversité du monde de l'innovation.

La photographie 2007 porte donc sur un peu plus de 6400 PME engagées dans un processus d'innovation cette

année-là<sup>2</sup>. Elles emploient au total plus de 153000 personnes et réalisent un chiffre d'affaires global de l'ordre de 24 milliards d'euros, dont plus d'un quart est réalisé à l'exportation. Quant au montant total des projets d'innovation en cours, il s'élève à 2,6 milliards d'euros, soit près de 11 % du chiffre d'affaires, ce qui dénote une implication forte de ces PME en innovation.

### Âge

En 2007, plus d'une PME sur quatre est une entreprise innovante en phase de création voire de démarrage de l'activité. Avec un âge médian de 1,3 an pour les « moins de trois ans », plus d'une PME sur deux en est même à son année de création en 2007. Quant aux entreprises plus matures (trois ans *a minima*), la moitié d'entre elles a plus de douze années d'existence, les entreprises âgées de dix ans et plus, continuant, elles aussi, de relever le défi de l'innovation : elles représentent 4 PME innovantes sur 10 (cf. graphique 1).

1. Parce que ce nombre est étroitement corrélé au budget annuel dont dispose OSEO et ses partenaires publics pour financer les projets des PME, ou plus simplement parce que toutes les PME innovantes n'ont pas demandé ou bénéficié d'un soutien public pour innover.

2. Pour connaître les critères de sélection des PME retenues, se reporter à l'encart méthodologique en fin de partie.

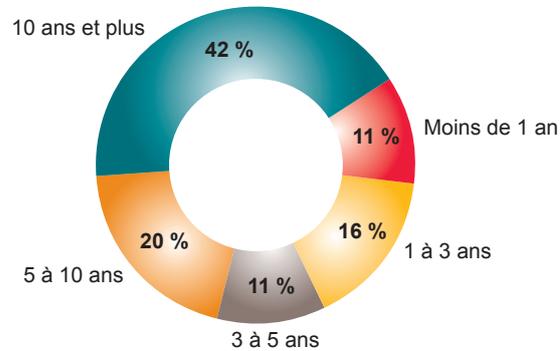
PME 2008

Thématiques

INNOVATION

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION PAR ÂGE DES PME INNOVANTES EN 2007



Source : OSEO.

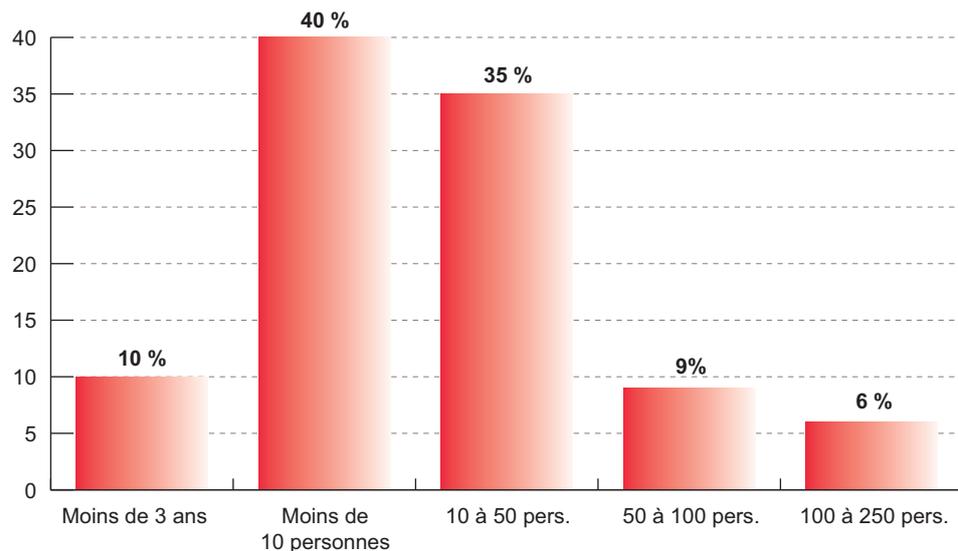
## Effectif

Les PME de moins de 50 personnes représentent 85 % des entreprises innovantes (cf. graphique 2). Bien évidemment, l'âge influe fortement sur la

segmentation en effectif. Il en résulte que l'effectif médian est de trois personnes pour les moins de trois ans et de dix-sept personnes pour les PME plus matures.

GRAPHIQUE 2

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES EN 2007 SELON LEUR EFFECTIF



Source : OSEO.

Rappel : les « moins de 3 ans » sont des PME sans chiffre d'affaires ou effectif publié au moment de l'étude étant donné leur date de création. Lorsque les données sont connues pour ces jeunes entreprises, ces dernières sont ventilées dans les catégories d'effectif ou de chiffre d'affaires correspondantes.



Toutefois, si la plupart des entreprises de 10 à 50 salariés sont des PME de plus de trois ans, ces dernières représentent encore la moitié des entreprises innovantes employant moins de 10 personnes. La première explication de cette taille modeste des PME qui innovent aujourd'hui pourrait être liée à la vision statique de la population étudiée : l'innovation serait alors considérée comme un vecteur de maintien de la position concurrentielle, l'entreprise n'ayant pas besoin, par rapport à ses concurrents et à la dimension de son marché, de grandir, au moins en effectif ; cet accroissement de taille confrontant aussi l'entreprise à des contraintes supplémentaires, de type social ou légal par exemple, jugées peut-être trop importantes par rapport aux gains économiques attendus. Dans une vision plus dynamique, qui mériterait d'être confirmée par une analyse de la croissance des PME dans le temps, la raison est à rechercher dans le temps de l'innovation, i. e. le délai nécessaire à une entreprise innovante pour met-

tre au point son innovation (deux ans à plus d'une dizaine d'années selon les secteurs) et développer, grâce à elle, un courant d'affaires conséquent (voir le paragraphe sur le chiffre d'affaires et le Focus sur la création d'entreprises à potentiel de R & D).

## Secteurs d'activité

Arrivent en tête et à une distance certaine de l'industrie, deux secteurs des services aux entreprises : les activités informatiques (18 %) et, dans une moindre mesure, architecture, ingénierie et contrôle (11 %).

Viennent ensuite dans des proportions assez stables par rapport à 2006, les secteurs de l'industrie tels que les équipements mécaniques (8 %) ou électriques et électroniques (6 %). Le commerce regroupe, quant à lui, 7 % des PME innovantes, juste devant les PME spécialisées dans la R & D (6 %) ou encore les industries agroalimentaires (5 %).

## PME 2008

### Thématiques

#### INNOVATION

TABLEAU 1

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ DES PME INNOVANTES EN 2007

Industrie et commerce : NES 36 ; services : NES 114	Répartition des PME innovantes en 2006
<b>Industrie</b>	
Industries des équipements mécaniques	8 %
Industries des équipements électriques et électroniques	6 %
Métallurgie et transformation des métaux	5 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	5 %
Industries agricoles et alimentaires	4 %
<b>Services</b>	
Activités informatiques	18 %
Architecture, ingénierie et contrôle	11 %
Recherche & Développement	6 %
<b>Commerce</b>	
Commerce de gros, intermédiaires	7 %

Source : OSEO.

Les PME innovantes des services aux entreprises et du commerce sont toujours majoritairement des structures de petite taille (moins de 10 personnes) tandis que dans l'industrie, 30 à 40 % des PME innovantes ont entre 10 et 50 salariés et 20 à 30 % d'entre elles emploient plus de 50 personnes. C'est par exemple le cas des secteurs des composants, des IAA, des équipements mécaniques, de la métallurgie ou encore de la pharmacie-parfumerie-entretien.

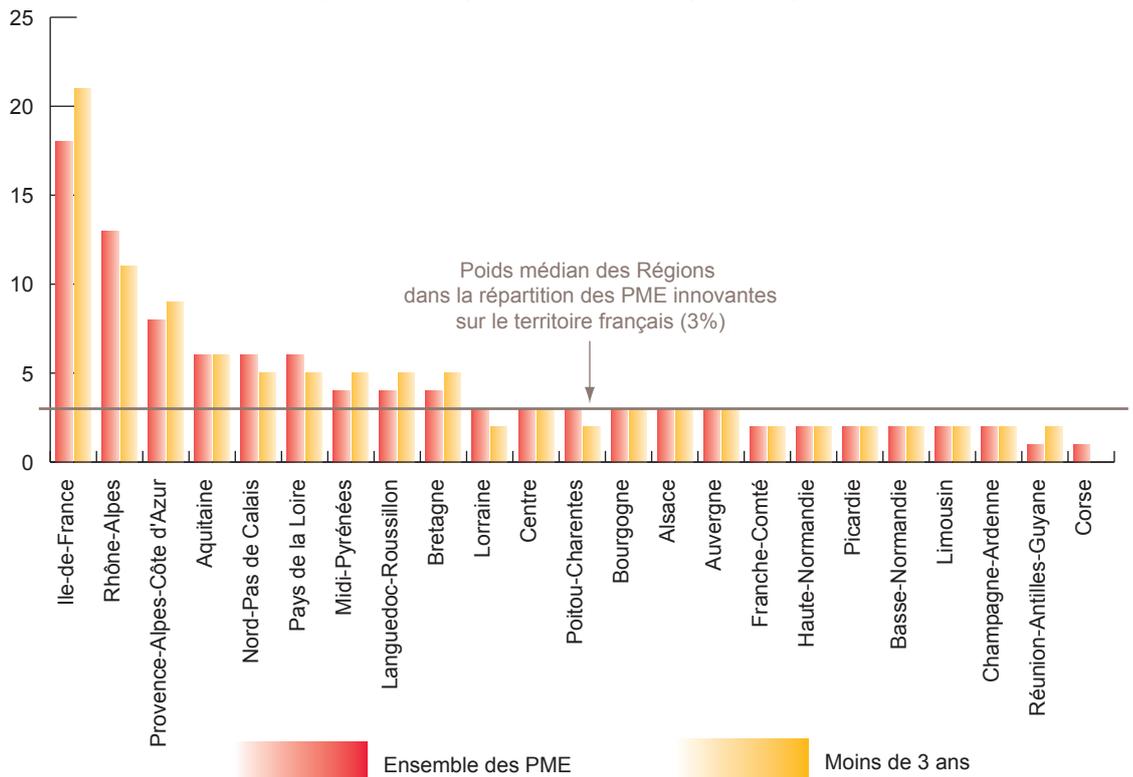
*A contrario*, dans les trois principaux secteurs des services aux entreprises, les moins de 10 personnes représentent plus de la moitié des entreprises, et les moins de 50 personnes la quasi-totalité de la population.

## Localisation géographique

Hors Île-de-France et Rhône-Alpes, qui rassemblent près de une PME innovante sur trois, il existe une certaine stabilité régionale dans la répartition des PME sur le territoire sur les dernières années : PACA, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon accueillent le second tiers. Au total, un tiers des régions françaises drainent deux tiers des PME engagées dans un processus innovant (cf. graphique 3).

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION RÉGIONALE DES PME INNOVANTES EN 2007



\* Hors Île-de-France, Rhône-Alpes, Corse, Réunion, Antilles et Guyane

Note : une PME est comptabilisée dans la région où elle (ou l'un de ses établissements) mène son projet d'innovation, indépendamment du lieu de son siège social.

Source : OSEO

Dans les régions où la part des créations d'entreprises innovantes est inférieure à la part régionale dans le total des PME

innovantes, le maintien de la position de la Région peut alors s'expliquer par l'implication d'un nombre plus élevé de PME

matures dans des programmes d'innovation ou part un engagement continu de PME dans des projets innovants.

Quant à la répartition régionale des jeunes entreprises innovantes, treize régions ont une part de PME innovantes de moins de trois ans au moins égale au taux national qui est de 27 % (cf. graphique 4). Trois régions sont à près de 10 points en deçà de ce niveau moyen national (Franche-Comté, Lorraine et Poitou-Charentes). Les raisons pourraient être structurelles plutôt que conjoncturelles dans la mesure où le

phénomène dure maintenant. Parmi les régions qui ont la plus forte part d'entreprises en création (hors Corse et DOM-TOM étant donné la taille de la population de référence) certaines diffèrent de celles qui accueillent le plus grand nombre de PME innovantes. C'est le cas de la Champagne-Ardenne ou du Limousin. Propension naturelle à créer de nouvelles activités plus forte dans ces régions ou résultat des orientations politiques prises localement en faveur de la création d'entreprises, innovantes de surcroît ?

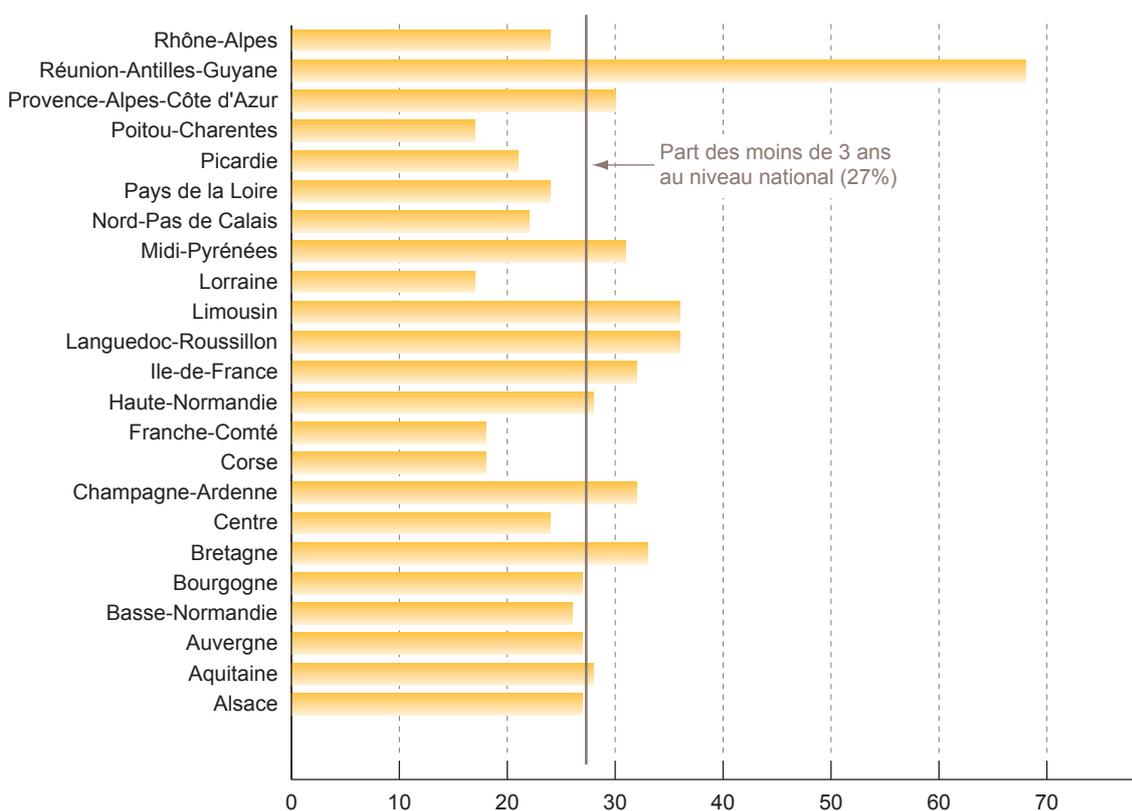
## PME 2008

### Thématiques

#### INNOVATION

GRAPHIQUE 4

LA CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES DANS LES RÉGIONS



Source : OSEO.

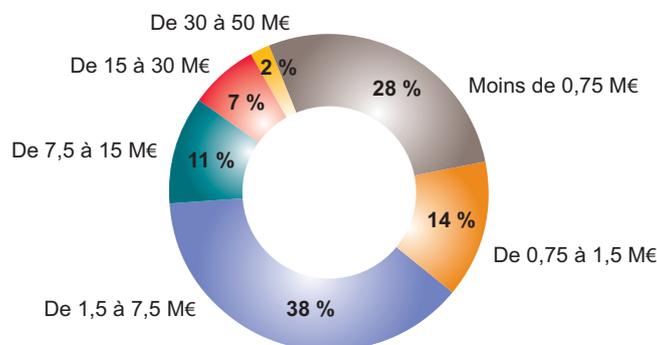
## Chiffre d'affaires

Pour analyser le chiffre d'affaires, il est nécessaire de dissocier les entreprises en démarrage d'activité des entreprises matures. Ainsi, la moitié des PME innovantes de trois ans et plus réalisent

un chiffre d'affaires annuel supérieur à 2,2 millions d'euros. Quatre sur dix ont un chiffre d'affaires compris entre 1,5 et 7,5 millions d'euros (cf. graphique 5) et parmi celles-ci, une sur trois emploie entre 10 et 50 salariés.

GRAPHIQUE 5

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES DE TROIS ANS ET PLUS EN 2007 SELON LEUR NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : OSEO.

Quant aux PME réalisant moins de 0,75 millions d'euros, près de neuf sur dix emploient moins de 10 personnes. Cette petite taille tant en effectif qu'en chiffre d'affaires est liée à la jeunesse des entreprises : 33 % d'entre elles sont âgées de trois à cinq ans et autant ont entre cinq et dix ans.

Au-delà de raisons économiques, juridiques ou sociales évoquées précédemment qui font que le dirigeant ne souhaite pas toujours faire croître son entreprise au-delà d'un certain seuil, cette persistance d'une taille modeste en chiffre d'affaires sur une durée plus longue vient corroborer l'idée d'un temps nécessaire à l'innovation. Il faut compter environ une dizaine d'années avant de pouvoir être présents sur le marché avec son innovation, que l'entreprise soit mature ou nouvellement créée pour porter ce projet (cette durée peut être plus courte dans des secteurs comme les TIC ou beaucoup plus longue comme dans les domaines de la santé). Une fois sur le marché, l'atteinte d'un niveau de commercialisation satisfaisant nécessite là encore quelque temps selon le degré d'innovation (incrémental ou de rupture impliquant un changement d'habitudes ou de consommation) et la propension des consommateurs

(BtoC) ou des clients (BtoB) à adopter rapidement la nouveauté (« early adopters » ou suiveurs). Lorsqu'une activité commerciale existe dans les premières années de la création de l'entreprise, cette activité correspond alors davantage à une opportunité saisie ou à de « l'activité alimentaire » ; le niveau des ventes est alors peu élevé d'autant plus que peu de ressources humaines et financières sont disponibles pour mettre en œuvre une démarche commerciale vraiment structurée.

## Internationalisation

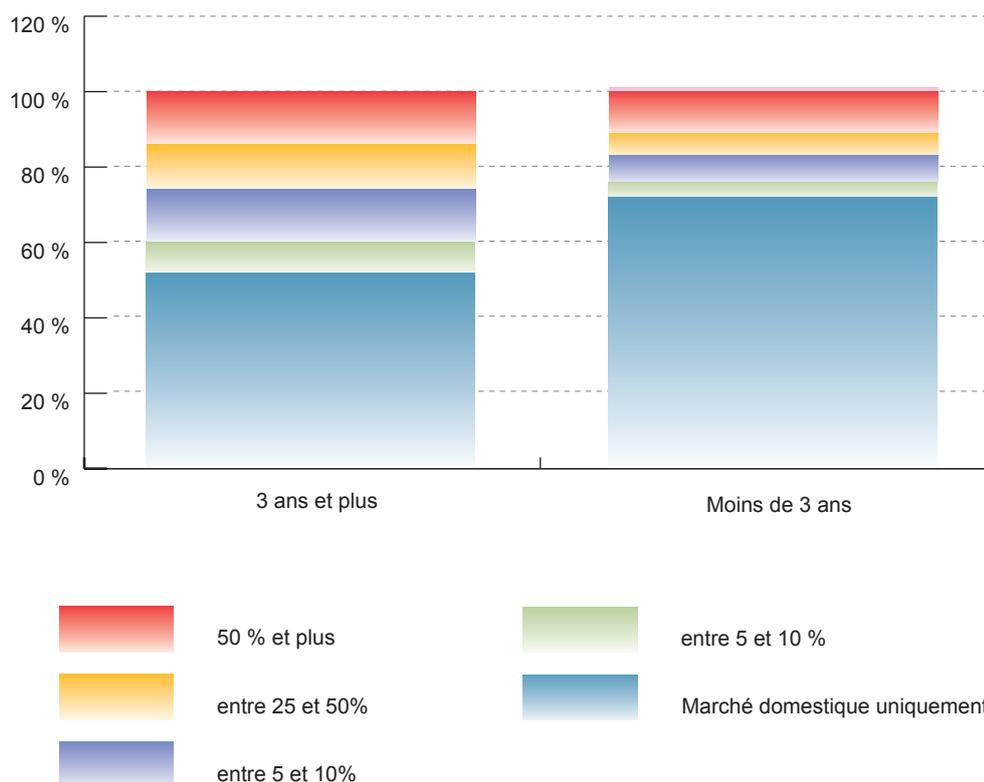
Le profil des PME innovantes demeure, cette année encore, ouvert aux marchés étrangers ; là encore, dès leur plus jeune âge pour certaines. Ainsi, la moitié des PME françaises innovantes en 2007 exportent (i. e. plus de 5 % de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export). Un quart des PME innovantes de trois ans et plus exportent au moins 25 % de leurs ventes (cf. graphique 6). Quant aux entreprises plus jeunes, pas moins de trois sur dix réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à l'étranger. Toutefois, la moitié des entreprises de moins de trois ans exportent plus de 35 % de leur chiffre d'affaires contre

29 % pour les PME plus âgées. Ceci pourrait traduire le fait que les jeunes entreprises dont la création est fondée sur une innovation, sont soit sur des marchés d'emblée internationaux, soit que le niveau technologique des pro-

jets d'innovation est élevé (au moins du niveau de l'état de l'art européen), permettant ainsi à ces entreprises de pénétrer des pays étrangers où la concurrence par les caractéristiques techniques est forte.

**GRAPHIQUE 6**

TAUX D'OUVERTURE \* DES PME INNOVANTES EN 2007 SELON LEUR ÂGE



\* Taux d'ouverture = CA export HT/CA total HT.

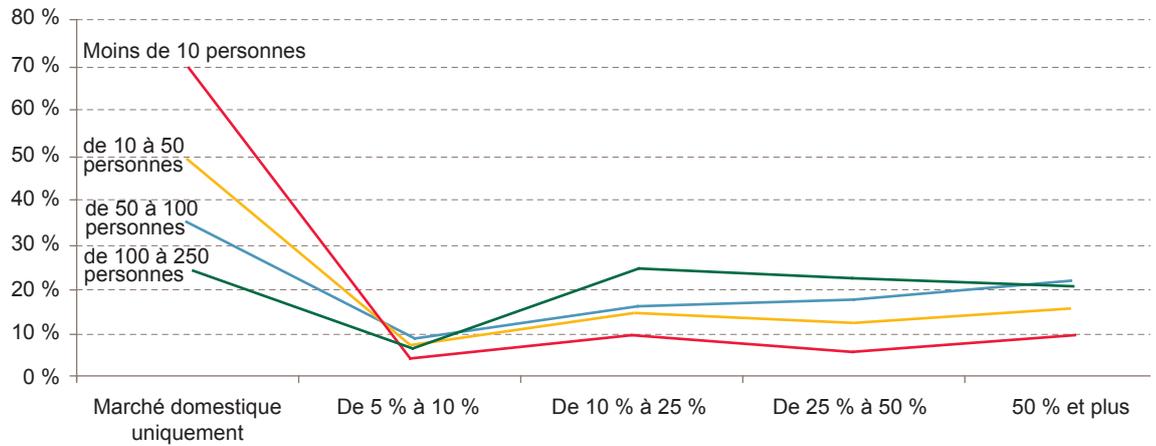
Note : sont considérées comme exportatrices, les entreprises qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires hors de France. La catégorie « Marché domestique uniquement » inclut donc les PME avec un taux d'ouverture inférieur à 5 %.

Au-delà du résultat classique selon lequel l'internationalisation croît avec la taille (70 % des PME de moins de 10 salariés s'adressent uniquement au marché domestique contre seulement 25 % des PME de 100 à 250 salariés. Graphique 7), l'analyse « effectif

d'entreprise et degré d'ouverture à l'international » montre que même si cette relation demeure, le comportement d'export a tendance à se stabiliser autour de 15 à 20 % de la population, dès que le niveau d'exportation dépasse un certain seuil (20-25 %).

GRAPHIQUE 7

TAUX D'OUVERTURE DES PME INNOVANTES SELON LEUR TAILLE



Source : OSEO.

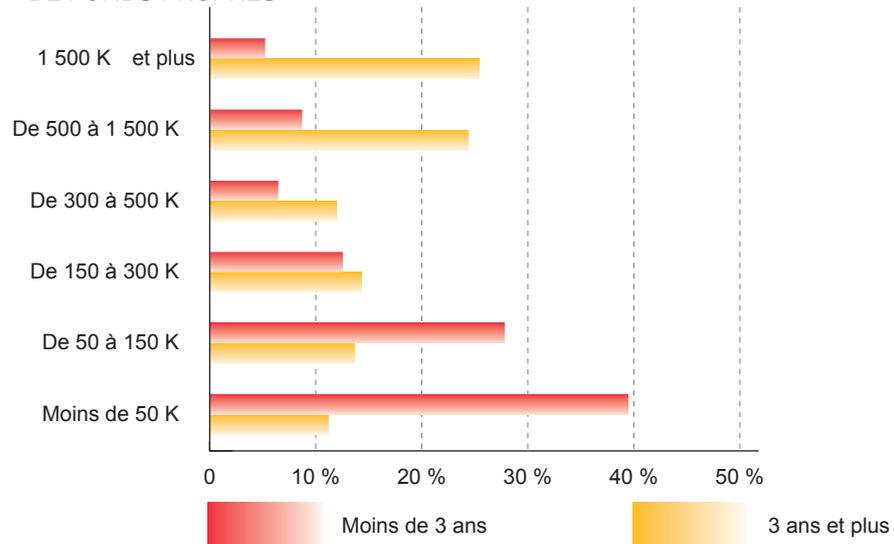
### Fonds propres

Le niveau médian de fonds propres des PME innovantes en 2007 est de 373 K€. Cependant, la situation est très différente selon l'ancienneté de l'entreprise. La moitié des PME innovantes de trois ans et plus possède plus de 500 K€ de fonds propres, un quart se situe même au-delà des 1,5 million d'euros. Quant aux jeunes entreprises, elles sont naturellement moins dotées en fonds propres. Le niveau médian n'est

alors que de 76 K€ et quatre acteurs sur dix sont capitalisés en deçà de 50 K€ (cf. graphique 8). Les PME ont besoin de fonds propres conséquents dès le démarrage du projet ou la création de l'entreprise et sur une période relativement longue afin de financer non seulement le programme d'innovation mais aussi sa commercialisation ou sa mise en œuvre au sein de l'entreprise, phase tout aussi importante dans la réussite de l'entreprise qui a mis au point une innovation.

GRAPHIQUE 8

RÉPARTITION DES PME INNOVANTES EN 2007 SELON LEUR NIVEAU DE FONDS PROPRES



Source : OSEO



Parmi les PME qui possèdent des fonds propres supérieurs à 1,5 million d'euros, 72 % ont plus de dix ans d'existence (90 % ont plus de cinq ans), 25 % emploient entre 50 et 100 personnes et autant ont entre 100 et 250 salariés. Elles viennent essentiellement des industries de la mécanique, des composants, de la chimie-caoutchouc-plastiques... mais aussi des services aux entreprises avec les activités informatiques.

## Endettement

La moitié des PME innovantes ont un taux d'endettement inférieur à 17 % (dette financière/ressources durables). Cependant, ce résultat d'ensemble cache des situations très différentes selon l'âge de l'entreprise : le niveau médian pour les moins de trois ans est

de 28 % contre 15 % pour leurs aînées (niveaux identiques à ceux de 2006).

Un niveau d'endettement élevé est relativement plus fréquent chez les jeunes entreprises : un tiers d'entre elles a une dette à caractère financier qui représente la moitié voire plus de leurs ressources durables contre seulement une PME innovante de trois ans et plus sur dix (cf. tableau 2).

TABLEAU 2

NIVEAU D'ENDETTEMENT DES PME INNOVANTES EN 2007

	Moins de 3 ans	3 ans et plus
Moins de 10 %	32 %	38 %
De 10 à 25 %	15 %	30 %
De 25 à 50 %	20 %	22 %
De 50 à 75 %	17 %	7 %
75 % et plus	16 %	3 %

Source : OSEO.

## PME 2008

### Thématiques

#### INNOVATION

## Informations complémentaires

	Moins de 10 personnes	De 10 à 49 personnes	De 50 à 99 personnes	De 100 à 249 personnes	Total PME	PME de 3 ans et plus	PME de moins de 3 ans
<b>Médiane</b>							
Âge (en années)	3	13	19	21	7	12	1
Effectif	3	20	64	136	11	17	3
Fonds propres (en K€)	115	631	2 116	4 583	373	500	76
CA total HT (en K€) *	335	2 711	9 105	19 928	1 598	2 174	157
CA total HT/effectif (en K€) *	99	125	139	144	120	127	65
CA export HT (en K€) *	119	873	3 040	5 829	824	959	111
Taux d'ouverture *	30 %	29 %	34 %	30 %	30 %	29 %	35 %
Endettement	20 %	16 %	12 %	13 %	17 %	15 %	28 %

\* Le calcul ne prend pas en compte les PME avec une valeur nulle pour la variable étudiée. Ainsi, le CA médian est calculé sur les PME réalisant un CA, le CA export sur la population des PME exportatrices (soit une part des exportations dans le chiffre d'affaires total d'au moins 5 %) et le taux d'ouverture sur les PME réalisant au moins 5 % de leur CA à l'export.

## Méthodologie

- Ne sont étudiées que les entreprises de moins de 250 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'euros conformément à la définition européenne des PME, exception faite du critère d'indépendance financière (le critère européen d'indépendance financière est le suivant : ne pas être détenu à hauteur de 25 % ou plus (capital ou droits de vote) par une ou plusieurs entreprises ne correspondant pas à cette définition).

- Ces PME sont réputées innovantes car :

- elles ont un programme d'innovation qui a fait l'objet, en 2007, d'un versement de la part d'OSEO, au titre soit d'une aide à l'innovation précédemment accordée, soit d'une aide à l'innovation, d'un prêt ou d'une garantie de l'année;
- elles ont obtenu en 2007 la qualification « entreprise innovante » au titre des FCPI (Fonds communs de placement dans l'innovation) délivrée par OSEO ;
- elles ont mobilisé une créance sur le crédit impôt recherche en 2007.

Ces situations reflètent leur engagement dans un processus d'innovation à la date donnée.

- Ces PME portent des projets d'innovation qui couvrent aussi bien la recherche de nouveaux produits, procédés, ou services que les changements d'organisation, de méthodes de vente... Ces projets peuvent donc aussi bien déboucher sur des premières nationales ou internationales que sur une nouveauté au niveau de la PME, comme le préconisent les derniers travaux européens sur le recueil des données statistiques en matière d'innovation, rassemblés dans la troisième édition du *Manuel d'Oslo* (OCDE, novembre 2005).

- Traitement particulier des PME en création (âge inférieur à 3 ans) :

- dans la mesure où une partie non négligeable de la population retenue est composée de PME en création ou en phase de démarrage, les valeurs obtenues pour les données financières et structurelles, toutes catégories de taille confondues, sont alors fortement influencées par le caractère naissant de l'activité de ces jeunes entreprises innovantes. Lorsque l'impact sera significatif, l'analyse de ces données différenciera alors les entreprises de moins de trois ans, de celles âgées de trois ans et plus ;

- un certain nombre d'entreprises de moins de trois ans n'ont encore publié aucun compte pour l'année de référence. Il est alors impossible de les classer selon une taille ou un chiffre d'affaires donné. Cependant étant donné leur jeunesse, il est possible de faire l'hypothèse qu'elles entrent dans les critères de la PME européenne. Elles seront comptabilisées dans une catégorie spécifique intitulée « moins de trois ans ».

- Ne sont retenues dans cette analyse que les entreprises en activité à fin 2007 et pour lesquelles les données structurelles et financières analysées sont connues et récentes (voir *infra*), avec le cas particulier des « moins de trois ans » sans information au moment de l'étude (voir *supra*). Pour l'analyse des caractéristiques autres que le chiffre d'affaires, l'effectif, l'âge ou les répartitions sectorielle et régionale, les « moins de trois ans » sans données financières et structurelles ne seront pas pris en compte. La population étudiée sera alors d'environ 5 500 PME, soit 85 % de la population initiale. Quant à la représentativité des données pour les entreprises âgées de moins de trois ans, elle sera alors de 55 %.

- Les données financières proviennent des liasses fiscales des entreprises. Elles sont relatives au dernier exercice clôturé connu au moment de l'étude. De ce fait, une majorité de ces comptes sont arrêtés au 31 décembre 2006.

## FOCUS N° 1

### L'ACTIVITÉ DE R & D DES PME EN FRANCE

Julien Talbot

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Chaque année, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), mène une enquête sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises. Les résultats sont ensuite diffusés sur le champ des entreprises qui emploient au moins un chercheur en équivalent plein temps annuel<sup>1</sup>, conformément au *Manuel de Frascati* rédigé par l'OCDE<sup>2</sup>. Les données de la dernière enquête sont relatives à l'année 2006 (voir la note méthodologique en fin de Focus).

• En 2006, les PME (entreprises de moins de 250 salariés) ont exécuté 19 % des dépenses intérieures de R & D des entreprises (DIRDE<sup>3</sup>), soit 4,48 milliards d'euros (cf. tableau 1) ; à peine plus que les entreprises de 250 à 1000 salariés (17 %) mais trois fois moins que les plus grandes entreprises (15,6 milliards d'euros).

• Les PME ont également externalisé<sup>4</sup> une partie leur activité de R & D pour un montant de 748 millions d'euros, soit 13 % du montant total et six fois moins que les entreprises de plus de 1000 salariés (cf. tableau 1)<sup>5</sup>.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R & D SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES EFFECTUANT DE LA R & D

Année 2006	DIRDE		DERDE	
	En M€	En %	En M€	En %
Moins de 250 salariés	4 484	19 %	748	13 %
250 à 499 salariés	1 952	8 %	281	5 %
500 à 999 salariés	2 158	9 %	378	6 %
1 000 salariés et plus	15 616	64 %	4 546	76 %
<b>Total</b>	<b>24 210</b>	<b>100 %</b>	<b>5 953</b>	<b>100 %</b>

Source : MESR – DEPP-C2 – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises – Résultats provisoires 2006.

1. Cette restriction permet notamment de focaliser sur l'activité de R & D systématique plutôt que ponctuelle.

2. Le *Manuel de Frascati* est la référence méthodologique en matière de recueil et d'exploitation des statistiques de R & D. Il contient les définitions des notions de base, les principes directeurs pour la collecte des données ainsi que les classifications à utiliser pour la compilation des statistiques. *Manuel de Frascati* (OCDE, 6<sup>e</sup> édition, 2002).

3. La DIRDE correspond aux dépenses pour travaux de R & D (dépenses courantes et dépenses en capital) exécutés par les entreprises sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds, et pour leur propre compte. Cela est vrai au niveau individuel, comme à un niveau agrégeant les entreprises.

4. Les dépenses extérieures de R & D des entreprises (DERDE) correspondent aux travaux de R & D exécutés, pour le compte de celles-ci, par d'autres entreprises ou des laboratoires publics. Elles comprennent la sous-traitance et la coopération en matière de R & D exécutées sur le territoire national ou à l'étranger.

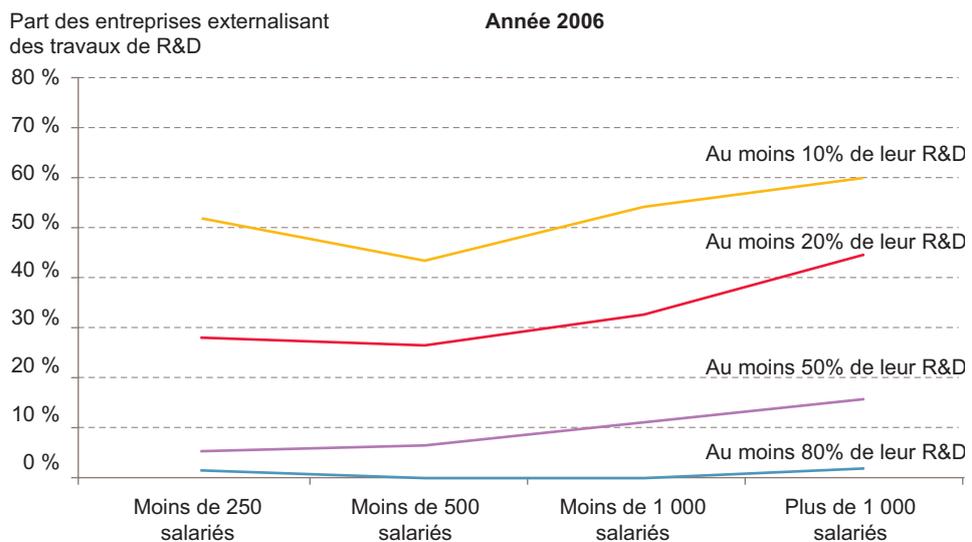
5. Précaution de lecture : s'il est possible de sommer la DIRDE et la DERDE au niveau de l'entreprise, définissant ainsi les dépenses totales de R & D de cette entreprise, il n'est en revanche pas possible de le faire à un niveau agrégeant des entreprises. En effet, la DIRDE agrégée intègre une partie de la DERDE, à savoir la R & D externalisée par les entreprises implantées en France auprès d'autres entreprises situées, elles aussi, sur le sol national et dont la DIRDE « individuelle » est déjà prise en compte dans l'agrégat DIRDE par définition.

Ces éléments confirment les résultats obtenus lors de la 4<sup>e</sup> enquête communautaire sur l'innovation (CIS4), à savoir que les PME ont une propension forte à exécuter leur activité de R & D en interne. L'externalisation de la R & D est ainsi plutôt faible pour cette catégorie d'entreprises : pour 100 PME et 100 entreprises de 1000 salariés et plus qui externalisent une partie de leur activité de R & D, 50 PME confient au moins 10 % de leurs travaux de R & D à l'externalisation contre 60 entreprises de 1000 salariés et plus (cf. graphique 1). Elles ne sont plus que 27 PME à choisir d'externaliser au moins 20 %

de leur R & D contre 43 pour les plus grandes entreprises. L'externalisation est un choix qui permet à l'entreprise de centrer son activité de R & D exécutée en interne sur ses domaines de prédilection, et de faire appel à des partenariats ou à de la sous-traitance pour les domaines complémentaires. Pour les entreprises qui exécutent des travaux de R & D, l'externalisation est donc un moyen « minoritaire » par rapport à l'activité interne de R & D. À ce titre, seulement quatre PME sur cent présentent une DERDE plus forte que leur DIRDE.

## GRAPHIQUE 1

NIVEAUX D'EXTERNALISATION DE L'ACTIVITÉ DE R & D PAR TAILLE D'ENTREPRISE (ANNÉE 2006)



Lecture : En 2006, parmi les entreprises qui externalisent une partie de leur activité de R&D, 27% des PME externalisent au moins un cinquième de leurs travaux de R&D, contre 43% des entreprises de plus 1000 salariés

Source : MESR - Depp C2 - Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises - Résultats provisoires 2006.

• Les PME emploient un peu plus d'un chercheur en entreprise sur quatre (la proportion reste la même pour l'effectif travaillant en R & D dans les entreprises, à savoir chercheurs et personnels de soutien technique et administratif). En moyenne, les PME sont les structures qui présentent le plus de chercheurs

parmi l'effectif alloué aux activités de R & D. En effet, les 32 000 chercheurs et ingénieurs en R & D employés dans les PME représentent 61 % de l'effectif de R & D des PME, alors que toutes catégories d'entreprises confondues leur proportion au sein de l'effectif R & D n'est que de 56 %.



• La DIRDE des PME est concentrée à 61 % dans quatre régions : 30 % en Île-de-France, 18 % en Rhône-Alpes, 7 % en PACA, et 6 % en Midi-Pyrénées (cf. tableau 2).

• Dans le Nord-Pas-de-Calais, les PME sont le premier acteur dans le domaine des activités de R & D : elles exécutent 44 % des dépenses intérieures de R & D de la région contre 27 % pour les entreprises de 1 000 salariés et plus. Elles ont également une place impor-

tante dans les régions Centre (34 % de la DIRDE régionale, 45 % pour les entreprises les plus grandes), Alsace (35 % et 48 % respectivement) et Lorraine (32 % et 50 % respectivement) où elles occupent la deuxième place, devant les entreprises de taille intermédiaire. L'activité de R & D dans les départements d'outre-mer est essentiellement exécutée par des PME.

## PME 2008

### Thématiques

INNOVATION

**TABEAU 2**

ACTIVITÉ DE R & D DES ENTREPRISES DANS LES RÉGIONS FRANÇAISES

DIRDE en M€ (année 2006)	Moins de 250 salariés		De 250 à 499 salariés		De 500 à 999 salariés		1 000 salariés et plus		Total	Part des PME dans la DIRDE régionale	Part des entreprises de 1 000 salariés et plus dans la DIRDE régionale	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%				
Île-de-France	1 339	30 %	650	33 %	721	33 %	7 697	49 %	10 406	43 %	13 %	74 %
Champagne-Ardenne	58	1 %	r	r	r	r	70	0 %	203	1 %	29 %	35 %
Picardie	60	1 %	130	7 %	144	7 %	219	1 %	553	2 %	11 %	40 %
Haute-Normandie	94	2 %	48	2 %	85	4 %	367	2 %	594	2 %	16 %	62 %
Centre	253	6 %	96	5 %	68	3 %	339	2 %	756	3 %	34 %	45 %
Basse-Normandie	38	1 %	38	2 %	23	1 %	111	1 %	211	1 %	18 %	53 %
Bourgogne	80	2 %	35	2 %	59	3 %	80	1 %	254	1 %	32 %	31 %
Nord-Pas-de-Calais	126	3 %	33	2 %	50	2 %	77	0 %	286	1 %	44 %	27 %
Lorraine	90	2 %	42	2 %	11	1 %	142	1 %	285	1 %	32 %	50 %
Alsace	153	3 %	52	3 %	22	1 %	210	1 %	436	2 %	35 %	48 %
Franche-Comté	43	1 %	r	r	r	r	476	3 %	559	2 %	8 %	85 %
Pays de la Loire	165	4 %	103	5 %	81	4 %	175	1 %	524	2 %	31 %	33 %
Bretagne	208	5 %	105	5 %	26	1 %	416	3 %	755	3 %	28 %	55 %
Poitou-Charentes	39	1 %	34	2 %	51	2 %	89	1 %	214	1 %	18 %	42 %
Aquitaine	135	3 %	50	3 %	44	2 %	413	3 %	641	3 %	21 %	64 %
Midi-Pyrénées	272	6 %	78	4 %	128	6 %	1 620	10 %	2 098	9 %	13 %	77 %
Limousin	30	1 %	r	r	s	s	61	0 %	104	0 %	29 %	58 %
Rhône-Alpes	828	18 %	293	15 %	347	16 %	1 692	11 %	3 160	13 %	26 %	54 %
Auvergne	48	1 %	s	s	r	r	313	2 %	400	2 %	12 %	78 %
Languedoc-Roussillon	95	2 %	22	1 %	20	1 %	316	2 %	453	2 %	21 %	70 %
Paca + Corse	327	7 %	95	5 %	161	7 %	735	5 %	1 318	5 %	25 %	56 %
DOM-TOM	0,3	0 %							0,3	0 %	100 %	0 %
<b>Total</b>	<b>4 484</b>	<b>100 %</b>	<b>1 953</b>	<b>100 %</b>	<b>2 158</b>	<b>100 %</b>	<b>15 616</b>	<b>100 %</b>	<b>24 210</b>	<b>100 %</b>	<b>19 %</b>	<b>65 %</b>

s = secret; r = réserve.

Source : MESR – DEPP-C2 – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises – Résultats provisoires 2006.

• Toutes entreprises confondues, les quatre premières branches d'activités de R & D<sup>6</sup> (cf. tableau 3) en termes de dépenses intérieures sont : les activités industrielles de l'automobile (17 % de la DIRDE), les activités industrielles pharmaceutiques (14 %), les activités de fabrication d'équipements radio, télé et communications (11 %) et les activités de construction aéronautique et spatiale (10 %). Les PME se distinguent toutefois de ce schéma. En effet, les dépenses intérieures en R & D des PME concernent d'abord les activités des services informatiques (16 % de la DIRDE), les activités industrielles pharmaceutiques (13 %), les activités de fabrication d'équipements radio, télé et communications (12 %), et celles de fabrication d'instruments médicaux, de précision ou d'optique (9 %).

• Les PME sont les premiers exécutants de R & D dans les branches d'activité d'ingénierie, études et contrôles techniques (87 % de la DIRDE), de fabrication de matériaux de construction (68 %), des services informatiques (63 %), et de l'agriculture, sylviculture, pêche et aquaculture (54 %). En revanche les dépenses intérieures de R & D des PME sont proportionnellement faibles pour les activités de construction

aéronautique et spatiale, les activités industrielles automobiles, ou encore celles liées à l'énergie. Les travaux de R & D à destination de ces dernières branches sont exécutés très majoritairement par les très grandes entreprises (au moins 90 % de la DIRDE pour chacune de ces activités).

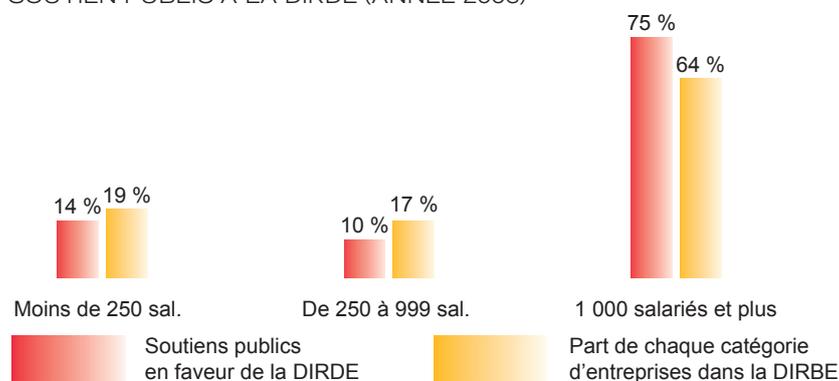
• Avec 389 millions d'euros, la part des financements publics destinés à soutenir la DIRDE des PME (hors aides fiscales) s'élève à 14 %, alors que les entreprises de 1 000 salariés et plus collectent 2 061 millions d'euros, soit 75 % des fonds publics de soutien à la R & D et à l'innovation. Cette répartition des fonds entre PME et grandes entreprises demeure différente du poids de chacune de ces deux catégories d'entreprises dans la DIRDE (19 % et 64 % respectivement – graphique 2). Ces soutiens publics permettent par conséquent de financer 9 % de la DIRDE exécutée par les PME contre 13 % pour les grandes entreprises (11 % pour l'ensemble des entreprises).

• **Pour en savoir plus sur l'activité de R & D des entreprises :**

<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

GRAPHIQUE 2

SOUTIEN PUBLIC À LA DIRDE (ANNÉE 2006)



Source : MESR – DEPP-C2 – Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises – Résultats provisoires 2006.

6. Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R & D.

TABLEAU 3

VENTILATION DE LA DIRDE PAR BRANCHES DE R &amp; D

DIRDE en M€ par branche de R & D (année 2006)	Moins de 250 salariés		De 250 à 499 salariés		De 500 à 999 salariés		1 000 salariés et plus		Total		Part des PME dans la DIRDE de la branche de R & D		Part des entreprises de 1 000 salariés et plus dans la DIRDE de la branche de R & D	
Agriculture, sylviculture, pêche, aquaculture	189	4 %	142		s	r	352	1 %	54 %	r				
Industries agricoles et alimentaires	126	3 %	122		50	218	516	2 %	24 %	42 %				
Énergie et extraction de produits énergétiques	36	1 %	20		20	681	757	3 %	5 %	90 %				
Autres extractions et métallurgie	54	1 %	42		31	181	308	1 %	17 %	59 %				
Textiles, habillement, cuirs et chaussures	72	2 %	42		7	43	164	1 %	44 %	26 %				
Bois, papier, carton, édition, imprimerie	34	1 %	17		11	15	77	0 %	44 %	20 %				
Industries manufacturières diverses	53	1 %	18		18	151	239	1 %	22 %	63 %				
Industrie chimique	322	7 %	169		370	455	1 316	5 %	24 %	35 %				
Industrie pharmaceutique	585	13 %	343		356	2 046	3 331	14 %	18 %	61 %				
Caoutchouc et plastiques	71	2 %	117		33	555	776	3 %	9 %	71 %				
Fabrication de verre et articles en verre	43	1 %	52		68	10	174	1 %	25 %	6 %				
Fabrication de matériaux de construction	85	2 %	12		13	15	124	1 %	68 %	12 %				
Travail des métaux	93	2 %	27		40	65	225	1 %	41 %	29 %				
Fabrication de machines et équipements	347	8 %	137		203	531	1 218	5 %	29 %	44 %				
Fabrication de machines de bureau et matériel informatique	87	2 %	s		s	s	173	1 %	50 %	s				
Fabrication de machines et appareils électriques	122	3 %	89		177	599	987	4 %	12 %	61 %				
Fabrication d'équipements radio, télé et communication	529	12 %	162		105	1 831	2 628	11 %	20 %	70 %				
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique	390	9 %	124		353	645	1 513	6 %	26 %	43 %				
Industrie automobile	86	2 %	87		111	3 929	4 212	17 %	2 %	93 %				
Construction navale et matériels de transport terrestre	16	0 %	s		r	199	236	1 %	7 %	84 %				
Construction aéronautique et spatiale	11	0 %	75		34	2 348	2 469	10 %	0 %	95 %				
Industrie du bâtiment et du génie civil	35	1 %	19		9	33	96	0 %	37 %	34 %				
Services de transport et de communications	49	1 %	s		s	s	807	3 %	6 %	s				
Services informatiques	708	16 %	113		71	230	1 121	5 %	63 %	20 %				
Ingénierie, études et contrôles techniques	339	8 %	12		12	27	391	2 %	87 %	7 %				
<b>Total</b>	<b>4 484</b>	<b>100 %</b>	<b>1 953</b>		<b>2 158</b>	<b>15 616</b>	<b>24 210</b>	<b>100 %</b>	<b>19 %</b>	<b>65 %</b>				

s = secret; r = réserve.

Source : MESR - DEPP-C2 - Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R &amp; D dans les entreprises - Résultats provisoires 2006.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

## Note méthodologique

Les résultats de l'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises sont diffusés en trois étapes. Les données disponibles à partir du mois de juin sont provisoires (Rapport PME 2008). L'exploitation des données dans les semaines suivantes peut amener à identifier des erreurs de réponse à l'enquête, de saisie ou à préciser certains redressements des informations. À l'automne, la version semi-définitive des résultats de l'enquête prend en compte les corrections associées, de même que les questionnaires retardataires parvenus entre-temps (Rapport PME 2007). Enfin, la version définitive du mois de janvier suivant finalise les chiffres, notamment en intégrant de façon rétroactive des améliorations d'ordre méthodologique appliquées à l'enquête de la vague suivante.

Les données utilisées dans le Rapport PME 2008 correspondent à la version « 2006 provisoire ». Les améliorations de méthodologie, tant dans certains redressements des données d'enquête que dans la prise en compte de la non-réponse de certaines unités enquêtées (notamment celles qui ont cessé leur activité économique), ne permettent pas de comparer les chiffres avec la version « 2005 définitif » arrêtée avant l'intégration de ces changements. En tout état de cause, une version « 2005 révisé » qui prendra en compte les changements opérés est actuellement en cours de production par la DEPP.



## FOCUS N° 2

### LE CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE BILAN AU TITRE DE 2006, ÉVALUATION DE L'IMPACT ET RÉFORME 2008

Maryline Rosa et Christian Orfila

Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Depuis 2004, le CIR a pris une importance croissante. De 1994 à 2003, le montant annuel moyen du CIR était de 465 millions d'euros. En 2005, après l'introduction d'une part du crédit d'impôt assise sur le volume des dépenses de R & D des entreprises, le montant du CIR a atteint 982 millions d'euros. Au titre de l'année 2007, suite à l'augmentation du taux de cette part en volume, mais aussi à l'exposition de plus de dépenses de R & D par les entreprises, le montant du CIR devrait atteindre 1,5 milliard d'euros. La réforme de 2008 va entraîner dans un premier temps, une augmentation de cette dépense fiscale à près de 3 milliards d'euros.

En 2007, 8 071 entreprises ont souscrit une déclaration de crédit d'impôt au titre de leurs dépenses de R & D de l'année 2006, dont 620 primo-déclarantes. Les entreprises bénéficiaires ont reçu 1 495 millions d'euros de CIR, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2004. Cette augmentation correspond à la déclaration par les entreprises de 1 milliard d'euros de dépenses de R & D supplémentaires ; montant qui atteint 13,7 milliards d'euros pour 2007.

TABLEAU 1

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE CIR  
POUR L'ANNÉE 2006

	Ensemble
Nombre d'entreprises déclarantes	8 071
dont entreprises indépendantes	5 114
dont fiscalement Intégrées	2 957
Montant des dépenses de recherche déclarées (milliards d'euros)	13,7
Nombre d'entreprises bénéficiaires	5 961
Montant du CIR (millions d'euros)	1 495
Entreprises primo-déclarantes	620
Entreprises créées en 2006	92
Montant des dépenses de recherche effectuées par les entreprises (millions d'euros)	79

Source : GECIR, MESR – DGRI-B1.

## Place des PME

Le CIR est une mesure particulièrement favorable aux PME : huit bénéficiaires sur dix sont des PME. Elles collectent 43 % du CIR pour un peu plus de 20 % de dépenses de R & D déclarées. Quant aux PME indépendantes<sup>1</sup>, elles reçoivent 25 % du CIR alors qu'elles ne représentent que 14 % des dépenses de R & D déclarées (cf. tableau 2).

1. Dont les effectifs sont inférieurs à 250 salariés et fiscalement indépendantes d'un groupe.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE R & D ET DU CIR PAR TAILLE D'ENTREPRISE, 2006

Effectifs	Bénéficiaires			Dépenses R & D			Montant du CIR		
	Nombre d'entreprises	Part	Part des indépendantes	en K€	Part	Part des indépendantes	en K€	Part	Part des indépendantes
		%	%		%	%		%	%
Moins de 20	2828	47,8	42,1	589 189	4,3	3,7	238 309	15,9	8,4
20 à moins de 50	1079	18,2	18,6	767 399	5,6	4,1	166 973	11,2	7,2
50 à moins de 250	953	16,1	14,3	1 508 191	11,0	5,7	232 824	15,6	9,1
<b>Moins de 250</b>	<b>4 860</b>	<b>82,1</b>	<b>75,0</b>	<b>2 864 779</b>	<b>20,9</b>	<b>13,5</b>	<b>638 105</b>	<b>42,7</b>	<b>24,6</b>
250 à moins de 500	209	3,5	2,7	1 121 015	8,2	3,7	146 875	9,8	5,0
500 à moins de 1 000	153	2,6	1,7	1 321 939	9,6	2,3	139 243	9,3	3,1
1 000 à moins de 2 000	68	1,1	0,7	1 524 672	11,1	3,6	109 203	7,3	4,2
2 000 à moins de 5 000	27	0,5	0,2	2 158 035	15,7	1,0	78 442	5,2	0,9
Égal ou supérieur à 5 000	23	0,4	0,1	3 936 912	28,7	1,1	121 705	8,1	1,4
<b>Total</b>	<b>5 340</b>	<b>90,2</b>	<b>80,4</b>	<b>12 927 352</b>	<b>94,1</b>	<b>25,2</b>	<b>1 233 573</b>	<b>82,5</b>	<b>39,2</b>
Non renseigné	581	9,8	4,0	806 981	5,9	1,3	262 235	17,5	1,7
Total général	5 921	100,0	84,4	13 734 333	100,0	26,5	1 495 808	100,0	41,0

Note : pour les dépenses de R & D, il s'agit des montants indiqués par les entreprises dans leur déclaration fiscale. Elles n'ont à déclarer que les dépenses de R & D qu'elles souhaitent voir prises en compte. Les chiffres sont donc différents de ceux de l'enquête R & D.

Source : GECIR, MESR – DGRI-B1.

## Le CIR est proportionnel au poids dans les dépenses de R & D sectorielles

Les différents secteurs d'activité reçoivent une part du montant du CIR qui est à peu près proportionnelle à leur part dans les dépenses de R & D des entreprises. Une analyse récente sur les principaux budgets de R & D a permis de le confirmer. En particulier, la pharmacie reçoit une part du CIR très proche de sa part dans la R & D déclarée.

*Précaution de lecture* : le tableau 3 présente la part des différentes activités dans les dépenses de R & D et le CIR (le tableau 3 bis donne la même répartition avec en plus la segmentation par taille des bénéficiaires). Il utilise les codes d'activités de la déclaration fiscale (APE), qui ne correspondent pas tout à fait à la nomenclature habituelle des secteurs. En particulier, l'activité « conseil et assistance aux entreprises » présente une part

artificiellement élevée des bénéficiaires et du CIR car le code APE correspondant est attribué à un certain nombre de holdings de groupes, qui récupèrent aussi le CIR sur la R & D exécutée par leurs filiales dans d'autres secteurs.

## La répartition régionale du CIR est cohérente avec le poids des régions dans la R & D des entreprises

La répartition régionale du CIR correspond au poids des différentes régions dans les dépenses de R & D des entreprises (cf. tableaux 4 et 4 bis). De fait, la région Île-de-France arrive largement en tête avec plus de 26 % des bénéficiaires et plus de 24 % du CIR, suivie par Rhône-Alpes avec près de 12 % des bénéficiaires mais seulement 4 % du CIR puis PACA, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire et Bretagne avec près de 4 % des bénéficiaires.

TABLEAU 3

RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU CIR, 2006

	Nombre de bénéficiaires		Dépenses de R & D		Montant du CIR	
	Part	Part des indépendantes	Part	Part des indépendantes	Part	Part des indépendantes
	%	%	%	%	%	%
Industrie électrique et électronique	9,04	8,48	20,77	4,71	14,31	6,14
Industrie automobile	1,13	0,9	14,94	0,22	2,01	0,38
Pharmacie, parfumerie et entretien	2,67	2,26	6,84	1,45	4,65	2,05
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,54	0,46	5,12	0,99	5,09	1,36
Chimie, caoutchouc, plastiques	5,1	4,56	5,79	2,06	4,65	2,69
Industrie mécanique	6,28	5,59	4,39	1,55	3,13	2,26
Hydrocarbures, production d'énergie	0,22	0,14	3,07	0,03	2,43	0,05
Métallurgie et transformation des métaux	3,01	2,75	1,33	0,36	0,92	0,67
Industries agricoles et alimentaires	2,52	2,25	1,06	0,09	0,87	0,65
Industrie des équipements du foyer	1,77	1,55	1,17	0,24	0,58	0,42
Industrie des produits minéraux	0,95	0,81	0,71	0,16	0,34	0,27
Industries du bois et du papier	0,61	0,47	0,25	0,22	0,28	0,17
Édition, imprimerie, reproduction	0,35	0,3	0,03	0,02	0,07	0,05
<b>Industries manufacturières</b>	<b>34,18</b>	<b>30,52</b>	<b>65,49</b>	<b>12,11</b>	<b>39,32</b>	<b>17,17</b>
Recherche et développement	5,54	5,46	10,76	3,48	5,52	5,47
Commerces	9,14	7,85	5,41	2,49	11,36	3,78
Services d'architecture et d'ingénierie	9,39	9,09	4,56	2,35	4,62	3,88
Conseil et assistance en informatique	17,01	16,55	4,91	3,6	8,08	7,12
Conseil et assistance aux entreprises	12,53	3,6	4,06	0,66	22,74	1,15
Services de télécommunications	0,74	0,64	1,13	0,12	1,23	0,31
Services bancaires et assurances	2,38	0,27	0,51	0,06	3,48	0,18
Services de transport	0,17	0,1	0,25	0	0,49	0,01
Services de l'audiovisuel	0,62	0,59	0,15	0,1	0,33	0,22
Autres services	1,4	1,15	0,4	0,25	1,1	0,43
<b>Services</b>	<b>58,93</b>	<b>45,3</b>	<b>32,14</b>	<b>13,11</b>	<b>58,94</b>	<b>22,54</b>
Agriculture, sylviculture, pêche	0,62	0,51	0,4	0,17	0,4	0,28
Bâtiment, travaux publics	0,83	0,73	0,31	0,08	0,3	0,15
Habillement, cuir	3,24	3,01	0,95	0,59	0,64	0,58
Textile	2,16	1,94	0,71	0,44	0,4	0,26
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>82</b>	<b>100</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>47</b>

Source : GECIR, DGRI-B1.



TABLEAU 3 BIS

## RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ ET TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DU CIR, 2006

Secteurs d'activités	Ensemble des PME					
	1 à 50 salariés			51 à 250 salariés		
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR
Activité non indiquée	0,03 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Agriculture, sylviculture, pêche	0,42 %	0,05 %	0,10 %	0,13 %	0,13 %	0,14 %
Autres services	0,86 %	0,07 %	0,20 %	0,24 %	0,04 %	0,07 %
Bâtiment, travaux publics	0,32 %	0,03 %	0,05 %	0,34 %	0,05 %	0,17 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,31 %	0,26 %	0,35 %	1,69 %	0,74 %	1,03 %
Commerces	6,52 %	1,08 %	2,10 %	0,96 %	1,23 %	1,87 %
Conseil et assistance aux entreprises	7,20 %	0,87 %	9,44 %	0,61 %	0,21 %	1,19 %
Conseil et assistance en informatique	14,82 %	2,06 %	4,36 %	1,30 %	0,87 %	1,32 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,19 %	0,02 %	0,03 %	0,12 %	0,04 %	0,43 %
Édition, imprimerie, reproduction	0,22 %	0,02 %	0,04 %	0,08 %	0,00 %	0,01 %
Habillement, cuir	2,41 %	0,37 %	0,35 %	0,62 %	0,39 %	0,20 %
Hydrocarbures, production d'énergie	0,05 %	0,00 %	0,01 %	0,05 %	0,01 %	0,02 %
Industrie automobile	0,35 %	0,07 %	0,11 %	0,35 %	0,33 %	0,10 %
Industrie des équipements du foyer	1,16 %	0,11 %	0,19 %	0,30 %	0,20 %	0,27 %
Industrie des produits minéraux	0,46 %	0,06 %	0,15 %	0,27 %	0,10 %	0,07 %
Industrie électrique et électronique	5,78 %	0,92 %	1,95 %	1,92 %	1,76 %	4,30 %
Industrie mécanique	3,47 %	0,37 %	0,66 %	1,80 %	0,76 %	0,65 %
Industrie textile	1,38 %	0,16 %	0,19 %	0,71 %	0,24 %	0,15 %
Industries agricoles et alimentaires	0,89 %	0,07 %	0,08 %	1,11 %	0,30 %	0,33 %
Industries du bois et du papier	0,22 %	0,02 %	0,08 %	0,24 %	0,06 %	0,05 %
Métallurgie et transformation des métaux	1,52 %	0,12 %	0,28 %	0,94 %	0,24 %	0,24 %
Pharmacie, parfumerie et entretien	1,33 %	0,45 %	0,32 %	0,61 %	0,61 %	0,33 %
Recherche et développement	4,65 %	1,55 %	2,72 %	0,42 %	1,53 %	0,87 %
Services bancaires et assurances	0,98 %	0,01 %	1,18 %	0,05 %	0,02 %	0,07 %
Services d'architecture et d'ingénierie	7,77 %	1,14 %	2,21 %	0,67 %	0,92 %	1,01 %
Services de l'audiovisuel	0,51 %	0,06 %	0,23 %	0,08 %	0,06 %	0,08 %
Services de télécommunications	0,56 %	0,09 %	0,24 %	0,08 %	0,04 %	0,08 %
Services de transport	0,05 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	0,01 %	0,00 %
<b>Total</b>	<b>66,44 %</b>	<b>10,04 %</b>	<b>27,64 %</b>	<b>15,73 %</b>	<b>10,88 %</b>	<b>15,05 %</b>
						<b>20,93 %</b>
						<b>42,69 %</b>

Lecture : 0,42 % des bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME de l'agriculture, sylviculture et pêche de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,05 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,10 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGRIB1.



PME indépendantes

2006	1 à 50 salariés				51 à 250 salariés				Ensemble				
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	Bénéficiaires	Dépenses de R & D
Secteur d'activité													
Activité non indiquée	0,04 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %	0,04 %	0,01 %	0,01 %
Agriculture, sylviculture, pêche	0,41 %	0,11 %	0,12 %	0,12 %	0,20 %	0,18 %	0,53 %	0,31 %	0,31 %	0,18 %	0,53 %	0,31 %	0,30 %
Autres services	0,95 %	0,23 %	0,39 %	0,27 %	0,13 %	0,16 %	1,21 %	0,36 %	0,36 %	0,16 %	1,21 %	0,36 %	0,55 %
Bâtiment, travaux publics	0,37 %	0,09 %	0,13 %	0,37 %	0,11 %	0,11 %	0,74 %	0,20 %	0,20 %	0,11 %	0,74 %	0,20 %	0,24 %
Chimie, caoutchouc, plastiques	2,67 %	0,63 %	0,76 %	1,91 %	1,63 %	1,93 %	4,58 %	2,27 %	2,27 %	1,93 %	4,58 %	2,27 %	2,69 %
Commerces	7,21 %	3,55 %	3,47 %	0,99 %	3,15 %	3,28 %	8,20 %	6,70 %	6,70 %	3,28 %	8,20 %	6,70 %	6,74 %
Conseil et assistance aux entreprises	3,60 %	1,10 %	1,75 %	0,33 %	0,36 %	0,29 %	3,92 %	1,46 %	1,46 %	0,29 %	3,92 %	1,46 %	2,03 %
Conseil et assistance en informatique	17,85 %	7,40 %	10,43 %	1,44 %	2,67 %	3,00 %	19,29 %	10,07 %	10,07 %	3,00 %	19,29 %	10,07 %	13,43 %
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	0,23 %	0,06 %	0,07 %	0,12 %	0,04 %	0,05 %	0,35 %	0,10 %	0,10 %	0,05 %	0,35 %	0,10 %	0,12 %
Édition, imprimerie, reproduction	2,81 %	0,91 %	0,82 %	0,70 %	0,79 %	0,45 %	3,51 %	1,70 %	1,70 %	0,45 %	3,51 %	1,70 %	1,27 %
Habillement, cuir	0,06 %	0,01 %	0,03 %	0,06 %	0,03 %	0,04 %	0,12 %	0,04 %	0,04 %	0,04 %	0,12 %	0,04 %	0,07 %
Hydrocarbures, production d'énergie	0,35 %	0,10 %	0,12 %	0,39 %	0,13 %	0,21 %	0,74 %	0,23 %	0,23 %	0,21 %	0,74 %	0,23 %	0,33 %
Industrie automobile	1,38 %	0,36 %	0,46 %	0,27 %	0,30 %	0,39 %	1,64 %	0,66 %	0,66 %	0,39 %	1,64 %	0,66 %	0,85 %
Industrie des équipements du foyer	0,49 %	0,18 %	0,22 %	0,31 %	0,17 %	0,17 %	0,80 %	0,35 %	0,35 %	0,17 %	0,80 %	0,35 %	0,40 %
Industrie des produits minéraux	6,90 %	3,06 %	3,84 %	2,14 %	2,73 %	2,64 %	9,04 %	5,79 %	5,79 %	2,64 %	9,04 %	5,79 %	6,48 %
Industrie électrique et électronique	3,88 %	1,15 %	1,36 %	2,01 %	1,42 %	1,47 %	5,90 %	2,57 %	2,57 %	1,47 %	5,90 %	2,57 %	2,83 %
Industrie mécanique	1,56 %	0,33 %	0,33 %	0,78 %	0,45 %	0,28 %	2,34 %	0,78 %	0,78 %	0,28 %	2,34 %	0,78 %	0,61 %
Industrie textile	0,99 %	0,15 %	0,17 %	1,27 %	0,76 %	0,79 %	2,26 %	0,91 %	0,91 %	0,79 %	2,26 %	0,91 %	0,96 %
Industries agricoles et alimentaires	0,27 %	0,08 %	0,20 %	0,18 %	0,05 %	0,05 %	0,45 %	0,13 %	0,13 %	0,05 %	0,45 %	0,13 %	0,26 %
Industries du bois et du papier	1,77 %	0,35 %	0,47 %	1,13 %	0,38 %	0,59 %	2,90 %	0,74 %	0,74 %	0,59 %	2,90 %	0,74 %	1,06 %
Métallurgie et transformation des métaux	1,50 %	0,51 %	0,68 %	0,72 %	0,89 %	0,78 %	2,22 %	1,41 %	1,41 %	0,78 %	2,22 %	1,41 %	1,46 %
Pharmacie, parfumerie et entretien	5,65 %	4,90 %	6,57 %	0,47 %	2,69 %	2,08 %	6,12 %	7,60 %	7,60 %	2,08 %	6,12 %	7,60 %	8,65 %
Recherche et développement	0,18 %	0,02 %	0,03 %	0,04 %	0,06 %	0,17 %	0,23 %	0,08 %	0,08 %	0,17 %	0,23 %	0,08 %	0,20 %
Services bancaires et assurances	9,31 %	3,86 %	4,89 %	0,78 %	1,85 %	2,42 %	10,09 %	5,72 %	5,72 %	2,42 %	10,09 %	5,72 %	7,31 %
Services d'architecture et d'ingénierie	0,60 %	0,22 %	0,35 %	0,08 %	0,12 %	0,14 %	0,68 %	0,34 %	0,34 %	0,14 %	0,68 %	0,34 %	0,49 %
Services de l'audiovisuel	0,66 %	0,33 %	0,57 %	0,08 %	0,12 %	0,17 %	0,74 %	0,45 %	0,45 %	0,17 %	0,74 %	0,45 %	0,74 %
Services de télécommunications	0,06 %	0,00 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,01 %	0,08 %	0,01 %	0,01 %	0,01 %	0,08 %	0,01 %	0,01 %
Services de transport	71,97 %	29,77 %	38,33 %	17,09 %	21,24 %	21,86 %	89,07 %	51,02 %	51,02 %	21,86 %	89,07 %	51,02 %	60,19 %
<b>Total</b>													

Lecture : 0,41 % des entreprises indépendantes bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME de l'agriculture, sylviculture et pêche de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,11 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,12 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGR1-B1.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 4

RÉPARTITION RÉGIONALE DES DÉPENSES DE R &amp; D ET DU CIR, 2006

Région	Nombre d'entreprises bénéficiaires	Dépense de R & D	Montant du CIR
	%	%	%
Île-de-France	33,59	65,83	63,62
Rhône-Alpes	13,83	9,59	8,02
PACA	6,20	4,12	6,29
Pays de la Loire	5,34	1,65	2,22
Bretagne	4,75	1,66	1,89
Midi-Pyrénées	4,73	3,29	4,54
Aquitaine	4,14	1,22	1,22
Alsace	3,77	1,66	1,53
Nord-Pas-de-Calais	3,70	1,24	1,82
Lorraine	2,52	1,29	0,98
Centre	2,43	1,63	1,57
Bourgogne	1,86	0,70	0,57
Languedoc-Roussillon	1,77	0,43	0,61
Picardie	1,71	0,93	0,89
Auvergne	1,62	1,48	1,33
Franche-Comté	1,55	0,48	0,59
Champagne-Ardenne	1,52	0,41	0,50
Haute-Normandie	1,30	1,05	0,40
Poitou-Charentes	1,25	0,29	0,27
Basse-Normandie	1,22	0,59	0,56
Limousin	1,01	0,41	0,53
La Réunion	0,15	0,03	0,06
Corse	0,03	0,00	0,01
Martinique	0,02	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Remarque : la Guadeloupe et la Guyane n'ont déposé aucune déclaration.

Source : GECIR, DGRI-B1.

TABLEAU 4 BIS

RÉPARTITION RÉGIONALE ET PAR TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE R &amp; D ET DU CIR, 2006

Région	Ensemble des PME											
	1 à 50 salariés				51 à 250 salariés				Ensemble			
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR		Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR		Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	
Alsace	2,24 %	0,26 %	0,57 %		0,81 %	0,38 %	0,41 %		3,05 %	0,64 %	0,41 %	
Aquitaine	3,05 %	0,28 %	0,54 %		0,62 %	0,24 %	0,25 %		3,67 %	0,52 %	0,25 %	
Auvergne	1,15 %	0,16 %	0,29 %		0,25 %	0,10 %	0,26 %		1,40 %	0,26 %	0,26 %	
Basse-Normandie	0,69 %	0,07 %	0,11 %		0,29 %	0,06 %	0,06 %		0,98 %	0,12 %	0,06 %	
Bourgogne	1,11 %	0,09 %	0,18 %		0,46 %	0,13 %	0,18 %		1,57 %	0,22 %	0,18 %	
Bretagne	3,41 %	0,45 %	0,97 %		0,72 %	0,53 %	0,35 %		4,13 %	0,98 %	0,35 %	
Centre	1,37 %	0,13 %	0,39 %		0,56 %	0,64 %	0,17 %		1,92 %	0,77 %	0,17 %	
Champagne-Ardenne	0,81 %	0,06 %	0,15 %		0,39 %	0,15 %	0,15 %		1,20 %	0,21 %	0,15 %	
Corse	0,03 %	0,00 %	0,01 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,03 %	0,00 %	0,00 %	
Franche-Comté	0,88 %	0,07 %	0,19 %		0,34 %	0,09 %	0,06 %		1,21 %	0,16 %	0,06 %	
Haute-Normandie	0,81 %	0,10 %	0,17 %		0,29 %	0,15 %	0,13 %		1,10 %	0,25 %	0,13 %	
Île-de-France	22,18 %	4,63 %	15,67 %		4,16 %	4,06 %	8,68 %		26,35 %	8,69 %	8,68 %	
La Réunion	0,07 %	0,00 %	0,01 %		0,05 %	0,01 %	0,02 %		0,12 %	0,02 %	0,02 %	
Languedoc-Roussillon	1,37 %	0,16 %	0,33 %		0,22 %	0,15 %	0,11 %		1,58 %	0,31 %	0,11 %	
Limousin	0,67 %	0,06 %	0,42 %		0,15 %	0,06 %	0,05 %		0,83 %	0,12 %	0,05 %	
Lorraine	1,53 %	0,16 %	0,51 %		0,51 %	0,13 %	0,15 %		2,04 %	0,28 %	0,15 %	
Martinique	0,02 %	0,00 %	0,00 %		0,00 %	0,00 %	0,00 %		0,02 %	0,00 %	0,00 %	
Midi-Pyrénées	3,57 %	0,40 %	0,86 %		0,61 %	0,89 %	0,66 %		4,18 %	1,29 %	0,66 %	
Nord-Pas-de-Calais	2,43 %	0,21 %	0,67 %		0,64 %	0,45 %	0,49 %		3,07 %	0,66 %	0,49 %	
Pays de la Loire	3,03 %	0,38 %	0,97 %		1,11 %	0,44 %	0,31 %		4,15 %	0,82 %	0,31 %	
Picardie	0,88 %	0,08 %	0,16 %		0,44 %	0,15 %	0,14 %		1,31 %	0,23 %	0,14 %	
Poitou-Charentes	0,84 %	0,06 %	0,13 %		0,29 %	0,09 %	0,07 %		1,13 %	0,15 %	0,07 %	
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	4,80 %	0,89 %	1,67 %		0,72 %	0,57 %	0,75 %		5,53 %	1,46 %	0,75 %	
Rhône-Alpes	9,49 %	1,34 %	2,67 %		2,11 %	1,41 %	1,59 %		11,60 %	2,76 %	1,59 %	
<b>Total</b>	<b>66,44 %</b>	<b>10,04 %</b>	<b>27,64 %</b>		<b>15,73 %</b>	<b>10,88 %</b>	<b>15,05 %</b>		<b>82,16 %</b>	<b>20,93 %</b>	<b>15,05 %</b>	

Lecture : 2,24 % des bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME alsaciennes de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,26 % des dépenses de R &amp; D et bénéficié de 0,57 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGR1-B1.



## RÉPARTITION RÉGIONALE ET PAR TAILLE DES PME BÉNÉFICIAIRES DES DÉPENSES DE R &amp; D ET DU CIR, 2006 (SUITE)

Région	PME indépendantes											
	1 à 50 salariés				51 à 250 salariés				Ensemble			
	Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR		Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR		Bénéficiaires	Dépenses de R & D	CIR	
Alsace	2,40 %	0,84 %	0,94 %	0,86 %	0,86 %	1,14 %	0,89 %	3,27 %	1,98 %	1,83 %		
Aquitaine	3,39 %	0,88 %	1,20 %	0,70 %	0,70 %	0,48 %	0,58 %	4,09 %	1,36 %	1,78 %		
Auvergne	1,23 %	0,51 %	0,55 %	0,29 %	0,29 %	0,30 %	0,21 %	1,52 %	0,80 %	0,77 %		
Basse-Normandie	0,78 %	0,15 %	0,23 %	0,35 %	0,35 %	0,15 %	0,13 %	1,13 %	0,30 %	0,36 %		
Bourgogne	1,21 %	0,26 %	0,33 %	0,49 %	0,49 %	0,35 %	0,39 %	1,71 %	0,62 %	0,72 %		
Bretagne	3,62 %	1,43 %	1,68 %	0,86 %	0,86 %	0,91 %	0,83 %	4,48 %	2,35 %	2,51 %		
Centre	1,42 %	0,29 %	0,33 %	0,62 %	0,62 %	0,37 %	0,39 %	2,03 %	0,66 %	0,72 %		
Champagne-Ardenne	0,90 %	0,17 %	0,26 %	0,39 %	0,39 %	0,22 %	0,23 %	1,29 %	0,39 %	0,49 %		
Corse	0,04 %	0,01 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,04 %	0,01 %	0,02 %		
Franche-Comté	0,88 %	0,24 %	0,28 %	0,35 %	0,35 %	0,17 %	0,13 %	1,23 %	0,41 %	0,41 %		
Haute-Normandie	0,90 %	0,26 %	0,38 %	0,35 %	0,35 %	0,45 %	0,33 %	1,25 %	0,71 %	0,70 %		
Île-de-France	24,12 %	13,19 %	17,52 %	4,23 %	4,23 %	7,84 %	8,44 %	28,35 %	21,02 %	25,96 %		
La Réunion	0,06 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,06 %	0,04 %	0,06 %	0,12 %	0,06 %	0,08 %		
Languedoc-Roussillon	1,58 %	0,52 %	0,71 %	0,25 %	0,25 %	0,35 %	0,27 %	1,83 %	0,86 %	0,98 %		
Limousin	0,72 %	0,23 %	0,37 %	0,18 %	0,18 %	0,14 %	0,12 %	0,90 %	0,37 %	0,49 %		
Lorraine	1,68 %	0,52 %	0,68 %	0,58 %	0,58 %	0,32 %	0,33 %	2,26 %	0,83 %	1,02 %		
Martinique	0,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %	0,00 %	0,00 %		
Midi-Pyrénées	3,88 %	1,38 %	1,79 %	0,68 %	0,68 %	1,35 %	1,17 %	4,56 %	2,74 %	2,96 %		
Nord-Pas-de-Calais	2,53 %	0,62 %	0,87 %	0,74 %	0,74 %	0,80 %	1,03 %	3,27 %	1,41 %	1,90 %		
Pays de la Loire	2,98 %	0,71 %	1,26 %	1,21 %	1,21 %	0,72 %	0,68 %	4,19 %	1,43 %	1,94 %		
Picardie	0,90 %	0,23 %	0,29 %	0,49 %	0,49 %	0,32 %	0,29 %	1,40 %	0,55 %	0,58 %		
Poitou-Charentes	0,82 %	0,14 %	0,24 %	0,35 %	0,35 %	0,17 %	0,18 %	1,17 %	0,32 %	0,42 %		
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	5,57 %	2,83 %	3,83 %	0,88 %	0,88 %	1,62 %	1,83 %	6,45 %	4,45 %	5,66 %		
Rhône-Alpes	10,31 %	4,35 %	4,54 %	2,18 %	2,18 %	3,03 %	3,34 %	12,49 %	7,38 %	7,88 %		
<b>Total</b>	<b>71,97 %</b>	<b>29,77 %</b>	<b>38,33 %</b>	<b>17,09 %</b>	<b>17,09 %</b>	<b>21,24 %</b>	<b>21,86 %</b>	<b>89,07 %</b>	<b>51,02 %</b>	<b>60,19 %</b>		

Lecture : 2,40 % des entreprises indépendantes bénéficiaires du CIR en 2006 sont des PME alsaciennes de moins de 50 salariés. Elles ont déclaré 0,84 % des dépenses de R & D et bénéficié de 0,94 % du CIR distribué cette année-là.

Source : GECIR, DGRI-B1.



## Évaluation de l'impact du crédit d'impôt recherche

Frédérique Sachwald

Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Les politiques publiques utilisent plusieurs instruments pour inciter les entreprises à accroître leurs dépenses de R & D. La réduction du coût de la R & D repose sur deux grands types d'instrument : le financement direct (type subvention) et le financement indirect ou fiscal (type crédit d'impôt). Chacun a ses avantages et un pays comme la France utilise les deux. Il s'agit donc d'apprécier le dosage de chacun au sein d'un *policy mix* qui doit dépendre des spécificités de l'économie nationale et des priorités de la politique publique.

Le développement international des dispositifs fiscaux depuis une quinzaine d'années s'explique en partie par l'adaptation de ce type d'aide au contexte de l'innovation, très exigeant et changeant. Il traduit aussi en partie la concurrence à laquelle se livrent les pays de l'OCDE en matière d'implantation de centres de R & D. En effet, à la problématique classique de l'incitation à la recherche privée pour renforcer la compétitivité des entreprises, s'ajoute celle d'une concurrence entre pays pour attirer, en tant que telles, les activités de R & D des entreprises.

### Évaluations étrangères : un impact positif, supérieur sur le long terme

Les évaluations récentes des dispositifs fiscaux en faveur de la recherche mesurent un impact à court terme positif sur le montant des dépenses des entreprises, mais aussi un impact qualitatif sur leur comportement en matière de R & D.

Les études empiriques se sont concentrées sur l'évaluation de l'impact des dépenses fiscales sur le montant des dépenses de R & D. Les études économétriques menées depuis les années 1990 dans différents pays de l'OCDE indiquent que les dispositifs fiscaux incitent effectivement les entreprises à accroître leurs dépenses de R & D. Certaines études récentes vont au-delà de l'estimation de l'impact sur les seules dépenses de R & D et mesurent aussi un impact positif sur les emplois de R & D ou sur certains résultats comme les ventes de produits innovants.

Du fait de la mobilité accrue des activités de R & D, les évaluations ont commencé à mesurer l'impact des incitations fiscales sur l'attractivité des différentes régions ou pays pour ces activités. Les résultats indiquent que les dépenses de R & D seraient effectivement sensibles au coût de la R & D et au différentiel de traitement fiscal.

Les enquêtes auprès des entreprises aux Pays-Bas et au Royaume-Uni indiquent qu'elles identifient souvent un impact du dispositif fiscal sur les caractéristiques de leurs activités de R & D (projets plus risqués ou à plus long terme par exemple). Cette influence est plus forte pour les petites et les très petites entreprises. Les entreprises considèrent aussi que l'existence du dispositif protège les activités de R & D des réductions de coûts en cas de difficulté de l'entreprise. Certaines entreprises indiquent par ailleurs que le dispositif fiscal leur permet d'accélérer l'exécution de leurs projets de R & D ou d'entreprendre des projets plus risqués ou à plus long terme.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

## Évaluation du CIR français : confirmation des résultats étrangers

### Impact à court terme

L'analyse économétrique<sup>2</sup> mesure un effet d'une année sur l'autre, fondé sur l'hypothèse que l'entreprise tiendrait complètement compte, au moment de sa dépense, de la réduction de coût que représente le CIR. L'estimation du ratio d'impact du CIR indique qu'à court terme, un euro de dépense fiscale entraînerait entre 1 et 3,30 euros de dépenses de R & D supplémentaires. L'analyse du scénario contrefactuel le plus pertinent permet de réduire cette fourchette et de considérer que le ratio est un peu supérieur à 1. D'une année sur l'autre, le CIR aurait ainsi un petit effet d'entraînement sur les dépenses privées des entreprises, au-delà de l'addition du montant de la dépense fiscale à la R & D. Toujours à court terme, le CIR a un effet d'entraînement un peu plus fort sur l'emploi de chercheurs que sur les dépenses de R & D.

À l'échelle internationale, il est difficile de comparer les évaluations qui concernent des dispositifs fiscaux différents, qui s'appliquent à des environnements économiques et des populations d'entreprises variés. Il est cependant intéressant de noter que l'évaluation française donne des résultats proches des études sur le crédit d'impôt des États-Unis, qui ont aussi un dispositif en accroissement. Les évaluations des dispositifs néerlandais et norvégien, qui sont en volume, mesurent en revanche un effet d'entraînement plus net sur les dépenses de R & D des entreprises. Dans ces deux pays, les projets déclarés sont soumis à une approbation préalable.

### Impact à plus long terme

Les entretiens et l'analyse qualitative du comportement des entreprises suggèrent que l'impact de plus long terme est sensiblement supérieur à l'impact de court terme. Les entretiens avec des entreprises menés entre 2005 et 2007 indiquent ainsi que certaines entreprises ont progressivement acquis une bonne connaissance du CIR et une organisation qui ménage des canaux d'influence sur leurs dépenses de R & D ou le choix des projets. Ces comportements ne sont pas généralisés, mais s'observent dans différentes catégories d'entreprises, PME, grandes entreprises et filiales de groupes étrangers.

L'évaluation pourrait être approfondie pour analyser le rôle de certaines caractéristiques du CIR et de sa gestion. Pour les années les plus récentes, la caractéristique centrale à étudier sera le rôle croissant de la part en volume. Les résultats pour les années 1993-2003, puis les premières années d'introduction de la part en volume (2004-2007) ne pourront cependant pas être extrapolés à un dispositif très différent, tel que celui qui se met en place à partir de 2008. Le MESR met donc en place un dispositif destiné spécifiquement à apprécier l'évolution du comportement des entreprises en 2008.

### Rapports d'évaluation et études sur :

- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-impot-recherche-cir.html>
- **Séminaire OCDE sur les dispositifs fiscaux en faveur de la R & D, décembre 2007** [http://www.oecd.org/document/24/0,3343,fr\\_2649\\_33703\\_40007704\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/24/0,3343,fr_2649_33703_40007704_1_1_1_1,00.html)

2. Elle a été commanditée par le ministère de la Recherche à un universitaire et suivie par un comité de pilotage de 2005 à 2007.



## La réforme 2008 introduit une triple rupture

Frédérique Sachwald

Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

La rupture avec le dispositif en vigueur est triple puisque le CIR n'est plus assis que sur le volume des dépenses de R & D, qu'il est beaucoup plus généreux et sensiblement plus favorable aux grandes entreprises. Le soutien aux partenariats public-privé et à l'emploi de docteurs est aussi renforcé par la réforme.

La simplification porte sur la suppression de la part en accroissement : le CIR sera désormais assis uniquement sur le volume de R & D déclaré par les entreprises. Il sera donc beaucoup plus simple à calculer et l'entreprise pourra facilement évaluer le montant de son crédit d'impôt. La plus grande lisibilité du CIR pourrait inciter certaines PME à entrer dans le dispositif. Cette simplification répond donc en partie au reproche de lourdeur administrative de la part des entreprises, notamment les PME. Leur accès à la mesure, déjà plus aisé que l'accès aux aides directes à la R & D sera encore facilité.

Le taux du crédit d'impôt accordé aux entreprises est porté à 30 % des dépenses de R & D pour une première tranche jusqu'à 100 millions d'euros. Pour les entreprises qui demandent à en bénéficier pour la première fois, le taux de cette tranche sera de 50 % l'année d'entrée dans le dispositif et de 40 % la deuxième année. Au-delà du seuil de 100 millions d'euros, le taux du crédit d'impôt passe à 5 % du montant des dépenses de R & D, désormais sans plafond.

Du fait de la réforme, le montant de la dépense fiscale devrait doubler, de 1,4 milliard d'euros au titre de 2006 à environ 3 milliards au titre de 2008. Le tableau 5 montre que, d'après les premières estimations, le montant moyen du CIR par entreprise est augmenté pour toutes les catégories, mais dans des proportions très variables. Le rapport du CIR 2008 au CIR 2005 est de 2,4 pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés, 4,4 pour les entreprises dont les effectifs sont compris entre 251 et 500, 4,1 pour celles dont les effectifs sont compris entre 501 et 2000, 4 pour celles dont les effectifs sont compris entre 2001 et 10 000 et 5 pour les plus grandes. Si l'on se concentre sur les entreprises indépendantes, la part des PME dans le CIR passe de 30 % à 17 %. L'effet redistributif est donc fortement réduit mais demeure car ces PME indépendantes ne représentent que 13 % des dépenses de R & D.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 5

DISTRIBUTION DU CIR PAR TAILLE D'ENTREPRISE EN 2005 ET APRÈS LA RÉFORME 2008

Effectifs	Données de la déclaration CIR 2005				Estimation 2008			
	Montants CIR (K€)	Part dans le CIR (%)	Part des indépendantes (%)	CIR moyen par entreprise (K€)	Montants CIR (K€)	Part dans le CIR (%)	Part des indépendantes (%)	CIR moyen par entreprise (K€)
1 à 250	445 448	46	30	101	1 093 229	35	17	248
251 à 500	93 345	10	6	494	413 903	13	5	2 190
501 à 2 000	120 578	12	7	677	496 753	16	6	2 791
2 001 à 10 000	116 527	11	2	2 842	466 376	15	0,1	11 375
> 10 000	26 606	3,2	0,2	1 774	133 285	4,2	0,1	8 886
<b>Total*</b>	<b>982 371</b>	<b>100 %</b>	<b>47 %</b>	<b>166</b>	<b>3 169 685</b>	<b>100 %</b>	<b>32 %</b>	<b>584</b>

\* Y compris les entreprises dont les effectifs ne sont pas renseignés dans la déclaration (représentaient 320 millions de R & D et 180 millions de CIR en 2005).

Source : calculs MESR – DGRI-B1 à partir de GECIR.

À moyen terme, l'évolution du comportement des entreprises pourrait conduire à une augmentation supplémentaire de la dépense fiscale.

L'objectif de la réforme est de renforcer le soutien à l'ensemble des activités de R & D en France. Le reformatage du CIR rend son impact sur le coût de la R & D beaucoup plus lisible et il se présente encore plus clairement comme un soutien générique à la recherche. Le CIR peut ainsi potentiellement attirer de nouvelles entreprises qui conduisent des travaux de R & D et stimuler plus franchement leurs activités de recherche. Le déplaçonnement de la mesure vise à renforcer l'attractivité de la France pour les activités de R & D des entreprises ayant des budgets de recherche élevés, françaises et étrangères.

Le CIR va néanmoins conserver un effet redistributif en faveur des PME. Le dispositif, plus simple et plus lisible, pourrait par ailleurs progressivement inciter de nouvelles PME à utiliser le CIR.

Enfin, la réforme, grâce notamment au taux de 30 % sur le volume des dépenses, accroît encore les incitations à entreprendre des partenariats public-privé et à embaucher des docteurs.

Quant au rescrit fiscal, les entreprises ont déjà la possibilité d'y avoir recours pour obtenir un avis de l'administration des impôts et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) sur l'éligibilité de leurs travaux au CIR avant leur démarrage. Dans le cadre de la réforme 2008, le délai de réponse de l'administration est ramené de six à trois mois. La procédure de rescrit est cependant peu utilisée par les entreprises, notamment car elle doit intervenir avant le début des projets de recherche, alors que l'un des intérêts du CIR est de laisser l'entreprise conduire ses activités et décider du périmètre de ce qu'elle inclut dans sa déclaration. La réforme ouvre donc à toutes les entreprises la faculté de solliciter un contrôle sur demande en tant qu'il porte sur le CIR. Il s'agit d'une possibilité d'interrogation officielle de l'administration qui, contrairement au rescrit, peut intervenir en cours d'exercice et même au moment où l'entreprise prépare sa déclaration.

Informations sur le CIR et documents officiels sur :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20358/le-credit-impot-recherche-cir.html>



## FOCUS N° 3

### LA CRÉATION D'ENTREPRISES À POTENTIEL DE R & D ET LE CONCOURS NATIONAL D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISES DE TECHNOLOGIES INNOVANTES BILAN À FIN 2007

**Marie-Christine Rodes**

Direction générale de la recherche et de l'innovation  
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Le Concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes a contribué, entre 1999, date de sa mise en œuvre, et fin décembre 2007, à la création effective de 994 entreprises.

### Un taux de pérennité plus élevé

814 entreprises créées *via* le Concours sont encore en activité à fin 2007, soit près de 82 % des créations sur la période (cf. tableau 1). 85 % ont dépassé le cap difficile des cinq ans.

**TABLEAU 1**

TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES DU CONCOURS PAR ANNÉE DE CRÉATION

Année de création	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Total
Nombre d'entreprises créées	70	163	135	124	134	120	120	84	44	994
Nombre d'entreprises disparues (dépôt de bilan, arrêt, rachat...)	28	66	38	19	14	8	6	1	0	180
Nombre d'entreprises encore en activité	42	97	97	105	120	112	114	83	44	814
<b>Taux de survie (en %)</b>	<b>60</b>	<b>59,5</b>	<b>72</b>	<b>84,7</b>	<b>89,6</b>	<b>93,3</b>	<b>95</b>	<b>98,8</b>	<b>100</b>	<b>81,9</b>

Source : MESR – DGRI/B3 – Situation fin 2007.

Malgré une nette amélioration de la pérennité des entreprises créées dans le domaine de l'informatique, on enregistre cependant une prédominance des entreprises « disparues » quelle que soit la raison, (dépôt de bilan, radiation, rachat...) dans ce secteur avec 77,3 % des entreprises encore en activité (cf. tableau 2). En revanche, le secteur des biotechnologies et de la

pharmacie, pourtant réputé difficile, se maintient avec 82 % de ses entreprises encore en activité. Les entreprises des secteurs traditionnels restent les plus résistantes avec un taux de survie moyen de 85 %.

TABLEAU 2

TAUX DE SURVIE PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE (SITUATION FIN 2007)

Domaine technologique	Situation fin 2007
Services informatiques et autres	77,30 %
Biotechnologies et pharmacie	82,10 %
Électronique, signal et télécommunications	85,20 %
Mécanique, chimie et matériaux	81,90 %
Génie des procédés	88,60 %

Source : MESR – DGRI/B3 – Situation fin 2007.

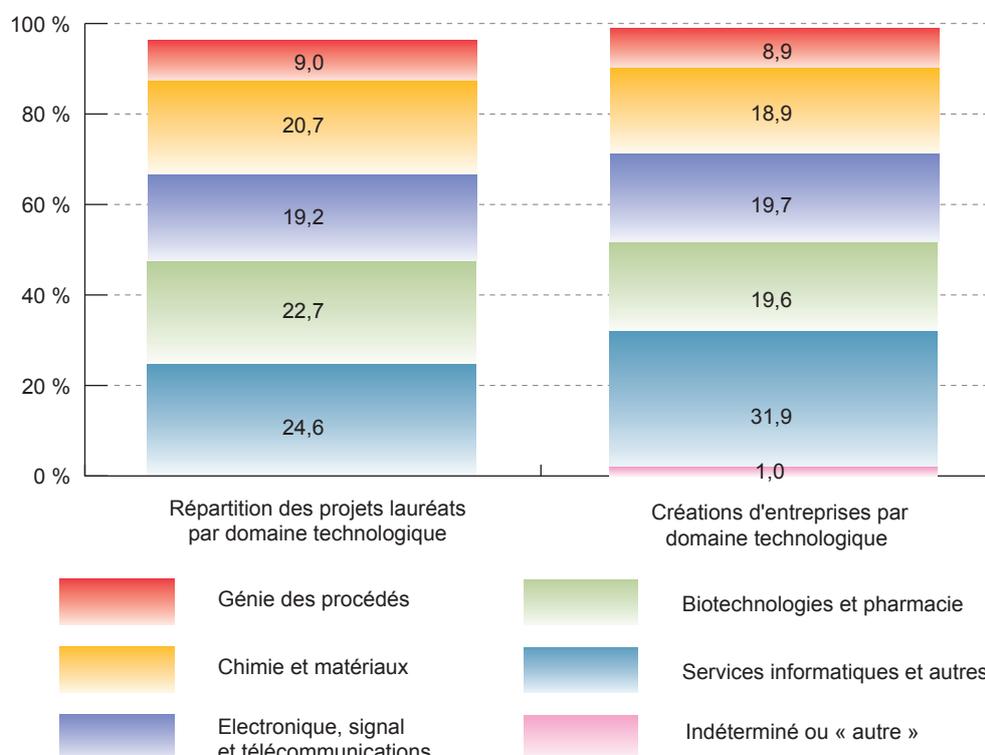
### Les services informatiques occupent toujours le premier rang

Les services informatiques occupent toujours le premier rang avec 32,7 % des créations, malgré la poursuite de la baisse entamée en 2002, suivis par les secteurs biotechnologies et pharmacie

(20,4 %), électronique et télécommunications (19,5 %). Les autres entreprises sont créées dans des domaines plus traditionnels tels que le génie des procédés, la mécanique et le travail des métaux, qui n'atteignent pas tout à fait 10 %, et également dans le secteur chimie et matériaux en progression (cf. graphique 1).

GRAPHIQUE 1

RÉPARTITION DES PROJETS LAURÉATS ET DES ENTREPRISES DU CONCOURS SELON LEUR DOMAINE TECHNOLOGIQUE



Source : MESR – DGRI/B3 – situation fin 2007.

## Des effectifs en progression, malgré une croissance plus lente que la moyenne

L'effectif moyen pour les entreprises issues des premières éditions du concours est de 20 personnes, certaines employant entre 60 et 80 personnes.

Ces 298 entreprises totalisent 3018 emplois fin 2007 soit en moyenne 10 emplois par entreprise contre 5,5 fin 2004 et 7,4 l'an dernier (cf. tableau 3).

**TABLEAU 3**

TAILLE DES ENTREPRISES DU CONCOURS ET EMPLOIS CRÉÉS

Effectifs	Entreprises	%	Effectif total	Moyenne par entreprises
Moins de 5 personnes	117	39,3	295	3
5 à 10 personnes	94	31,5	652	7
11 à 15 personnes	30	10,1	385	13
16 à 50 personnes	53	17,8	1412	27
Plus de 50 personnes	4	1,3	275	69
<b>Total</b>	<b>298</b>	<b>100</b>	<b>3019</b>	<b>10</b>

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Remarque : seules 145 entreprises répondantes à l'enquête 2007 ont déclaré leur effectif. Afin de rendre l'analyse des emplois dans les entreprises du concours plus fiable, cet indicateur a été complété pour un certain nombre d'entre elles. L'analyse des effectifs porte ainsi sur un échantillon de 298 entreprises sur les 814 entreprises du concours encore en activité (soit 37 %).

Même si ces entreprises restent encore de petites structures, on assiste toutefois à une progression de leurs effectifs : en 2006, 55 % d'entre elles employaient moins de cinq personnes, elles ne sont plus que 39,3 % dans ce cas en 2007 ; presque 30 % déclarent des effectifs supérieurs à dix personnes, contre 17,3 % en 2006. Parmi ces dernières, quatre entreprises de l'échantillon génèrent à elles seules 275 emplois.

On constate une présence accrue des femmes : elles sont deux fois plus nombreuses en position de porteurs de projet en 2008 (16 %) que dans les premières éditions du concours (8 %) et elles représentaient en 2007 plus de 50 % des effectifs déclarés contre 32 % en 2006, occupant pour la plupart des postes hautement qualifiés.

## Un chiffre d'affaires en progression

La croissance de ces entreprises mise en évidence par l'analyse de leurs effectifs est confirmée par l'évolution de leur chiffre d'affaires. L'analyse de cet indicateur porte sur un échantillon de 426 entreprises sur les 814 entreprises encore en activité (soit 52 %). Alors que 25 % de ces entreprises ne réalisaient pas encore de chiffre d'affaires fin 2004, elles ne représentent plus que 7,3 % fin 2006 (cf. tableau 4). De même, plus de 50 % de ces entreprises réalisent un chiffre d'affaires compris entre 100 K€ et 1 000 K€ fin 2006 contre 35 % fin 2004 et 7 % un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 K€ contre 5,5 % en 2004. L'évolution encourageante du chiffre d'affaires de ces entreprises témoigne de leur bon développement et de leur croissance.

**TABLEAU 4**

VENTILATION DES ENTREPRISES DU CONCOURS SELON LEUR NIVEAU DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Tranche de CA en K€	Fin 2003 (%)	Fin 2004 (%)	Fin 2005 (%)	Fin 2006 (%)
0	34	25	17	7,3
< 50	19	21	24	18,3
50-100	12	13	12	10,1
100-500	23	27	32	37,3
500-1000	7	8	8	13,4
> 1000	5	6	7	13,6

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Les entreprises technologiquement innovantes ne commencent à se développer réellement qu'après quelques années d'existence. Les premières années qui suivent leur création sont généralement

consacrées à des activités de R & D très consommatrices de trésorerie mais générant peu d'activité à court terme.

Ainsi, les entreprises créées en 1999 à l'issue du premier concours connaissent un bon développement puisqu'elles ont généré fin 2006 un chiffre d'affaires moyen s'élevant à plus de 2 millions d'euros, montant tout à fait significatif. Certains chiffres d'affaires significatifs compris entre 2 millions d'euros et 4 millions d'euros sont générés par quelques entreprises parmi les plus anciennes. À l'opposé, le chiffre d'affaires moyen des entreprises créées en 2006 n'atteint que 57 845 €.

## Des entreprises qui renforcent leur capital social

Le vieillissement et le développement des entreprises de l'échantillon induisent logiquement une croissance de leur capital social : la proportion des entreprises dont le capital social est supérieur à 150 000 € est en progression constante et inversement la part des entreprises dont le capital social est inférieur à 38 000 € diminue chaque année (cf. tableau 5).

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES ENTREPRISES DU CONCOURS SELON LEUR NIVEAU DE CAPITAL SOCIAL À FIN 2003 ET FIN 2006

Capital social	2003 (%)	2006 (%)	2007 (%)
< 38 000 €	33	27	25,6
38 000 € – 75 000 €	32	31	32,6
75 000 € – 150 000 €	16	18	18,6
> 150 000 €	18	23	23,3
nc		1	

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Les fondateurs restent présents dans 97,6 % des entreprises et le « *love money* » dans 40,5 % d'entre elles (cf. tableau 6). Les cellules de valorisation de la recherche publique détiennent

des parts dans 31 % d'entre elles, ce qui illustre bien l'importance du lien avec la recherche publique des entreprises du Concours. Les entreprises de l'échantillon se développant, le recours à des financements extérieurs s'amplifie : un tiers d'entre elles ont ainsi ouvert leur capital à des *Business Angels* et à des fonds d'amorçage, 36 % à du capital-risque et 35 % à d'autres entreprises.

TABLEAU 6

LES PRINCIPAUX INTERVENANTS AU CAPITAL DES ENTREPRISES DU CONCOURS

Type d'intervenants au capital	Entreprises ayant eu recours à ce type d'intervenants %
Fondateurs	97,6
Amis, famille, « <i>love money</i> »	40,5
Filiales de valorisation de recherche publique	31
<i>Business Angels</i>	33
Fonds d'amorçage	33
Capital-risque	35,7
Entreprises	35

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

Le fondateur reste encore le principal actionnaire des entreprises : il détient de 75 et 100 % du capital social actuel dans 64,3 % des cas observés. Le « *love money* » (famille, amis...), très présent au démarrage de l'entreprise, se limite toutefois à de petits tickets ne dépassant pas 5 % du capital social dans 63,6 % des cas.

Le niveau d'implication des filiales de valorisation de la recherche publique dans le capital social des entreprises dans lesquelles elles ont une participation est, dans 67 % des cas, inférieur à 5 %.

Bien que très dynamiques dans le financement des jeunes entreprises innovantes du Concours, les *Business Angels* ne participent guère au-delà de 25 % de leur capital social. Les fonds d'amorçage restent généralement minoritaires, fournissant moins du quart du



capital de 75 % des entreprises répondantes dans lesquelles ils ont investi. Pour le quart restant, la participation des fonds d'amorçage représente de 25 à 50 % du capital social de ces entreprises. Le capital-risque investit en moyenne à hauteur de 37 % du capital.

Quant aux entreprises qui investissent dans les entreprises répondantes, elles sont présentes à hauteur de 20 % en moyenne dans le capital de ces dernières.

Parmi les entreprises du Concours qui ont répondu à l'enquête 2007, 33 % ont déclaré avoir effectué au moins une levée de fonds pour augmenter leur capital social. Parmi elles, 50 % n'ont procédé qu'à une seule levée ; 28,6 % y ont recouru une deuxième fois, 7 % une troisième fois et 14,3 % ont procédé à cinq levées de fonds.

Le montant de la première levée de fonds s'est élevé à moins de 150 000 € pour 71 % des cas déclarés et entre 500 000 € et 2 000 000 € dans 14 % des cas.

Les montants levés au cours des tours de table complémentaires se situent entre 150 000 € et 2 millions d'euros pour 26 % d'entre eux et sont inférieurs à 150 000 € pour 55 % d'entre eux. Enfin, 18,5 % de ces investissements ont dépassé les 2 000 000 € essentiellement au cours de la cinquième levée de fonds.

## Le Concours et les autres mesures en faveur du développement des jeunes entreprises

Environ 65 % des entreprises du Concours déclarent bénéficier des avantages accordés par le statut « Jeune entreprise innovante » (JEI) et 76 % d'entre elles déclarent avoir bénéficié du crédit d'impôt recherche (CIR) depuis leur création.

Près de 21 % des entreprises créées par le Concours participent déjà à des pôles de compétitivité labellisés par les pouvoirs publics et environ 16 % d'entre elles y avaient déposé des projets à la fin de l'année 2006.

33 % des entreprises pensent que les projets de recherche en partenariat représentent une opportunité pour leur entreprise.

### • Pour en savoir plus :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5745/concours-national-d-aide-a-la-creation-d-entreprises-de-technologies-innovantes.html>

---

**PME 2008**

---

**Thématiques**

---

**INNOVATION**

---

## L'Observatoire de la création d'entreprises à potentiel de R & D

### Contexte

En 2005, le ministère chargé de la recherche a décidé de créer un « Observatoire de la création d'entreprises à potentiel de recherche » afin de suivre les entreprises à potentiel de R & D récemment créées et ce durant les premiers cycles de leur croissance.

La mise en place de cet Observatoire de la création d'entreprises à potentiel de R & D s'inscrit répond à un besoin de suivre l'évolution des entreprises créées à partir des mesures publiques de soutien à l'innovation en les comparant à l'ensemble des entreprises de même profil créées pendant la même période.

Une première enquête a été confiée en 2006 à un cabinet spécialisé externe au ministère. Le questionnaire a été adressé aux 3 300 entreprises répertoriées qui ont été contactées par mail afin de répondre en ligne de septembre à novembre 2006. 30 % des entreprises ont répondu. Au total, 684 questionnaires ont pu être exploités.

### Enquête 2007

Un questionnaire allégé a été envoyé à 683 entreprises ayant répondu en 2006. Il a permis d'obtenir 645 réponses exploitables (taux de réponses de 95,7 %).

Un questionnaire complet mis à jour a été envoyé à 2 350 entreprises (non répondantes en 2006 et nouvelles entreprises répertoriées). Il a généré 406 réponses exploitables (taux de réponses 22,7 %)

L'exploitation a donc porté sur 1 051 questionnaires, soit un taux de réponse global de 39,2 %

### Résultats de l'enquête

#### Forme juridique

Les entreprises répondantes ont pour la grande majorité été créées entre 2000 et 2005 (67 %). On note une progression de 4 % de la forme juridique SAS/SASU au détriment des SA et SARL.

#### Secteurs d'activité et domaines technologiques

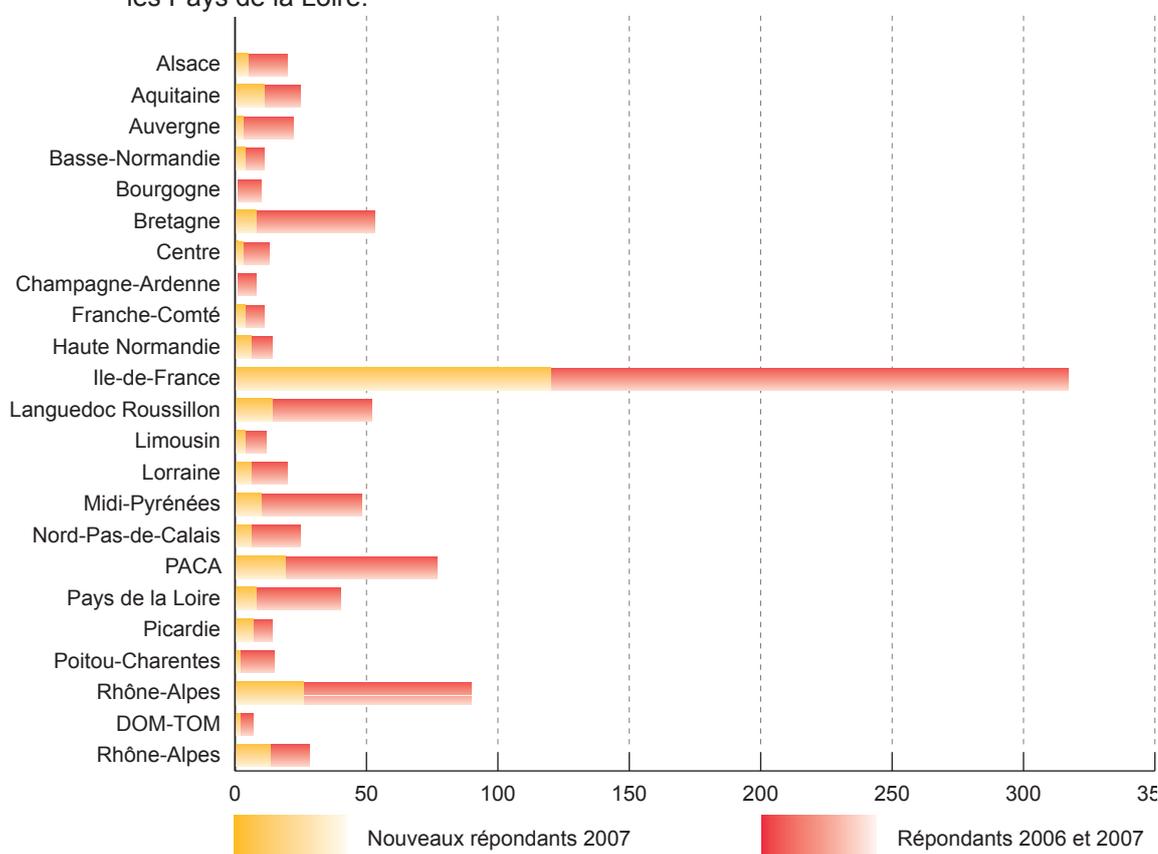
Les entreprises évoluent dans les secteurs de l'informatique (25 %), de la santé (20 %) ou des télécommunications (17 %) et utilisent principalement les technologies informatiques et logicielles (37 %) et les technologies pharmaceutiques et biotechnologiques (22 %).

Secteur d'activité	Nombre	%
Services informatiques	289	24,7 %
Santé	237	20,3 %
Communication et Télécommunications	192	16,4 %
Autres services	187	16,0 %
Énergie, environnement	122	10,4 %
Alimentation, agriculture	54	4,6 %
Transports	47	4,0 %
Bâtiment et travaux publics	30	2,6 %
Textile, habillement	12	1,0 %
	1 170	100,0 %

Domaine technologique	Total	%
Informatique, logiciel et TIC	474	39,63 %
Sciences du vivant, pharmacologie et biotechnologies	271	22,66 %
Électronique, signal et télécoms	191	15,97 %
Chimie et sciences des matériaux	100	8,36 %
Mécanique et travail des métaux	81	6,77 %
Génie des procédés	79	6,61 %
	1 196	100,00 %

### Répartition géographique

Ces entreprises sont implantées majoritairement en Île-de-France, Rhône-Alpes et PACA. Viennent ensuite la Bretagne, le Languedoc, Midi-Pyrénées et les Pays de la Loire.



PME 2008

Thématiques

INNOVATION

Source : MESR – DGRIB3 – Enquête 2007.

### 539 entreprises déclarent un lien avec la recherche publique

La relation avec la recherche publique se concrétise à travers l'obtention d'un brevet ou d'une licence d'exploitation pour près d'un tiers des créateurs et la collaboration ou contractualisation en recherche pour plus d'un quart. La participation de personnels de recherche à la création de l'entreprise n'intervient que dans un cas sur dix.

Nature du lien de collaboration à la création	%
Obtention d'un brevet/licence d'exploitation	31,2
Collaboration/contrat de recherche	26,9
Participation de personnels de la recherche à la création	11,9
Concours scientifique à l'entreprise de personnels de la recherche	3,5
Prise de participation de personnels de la recherche dans l'entreprise	1,3
Prise de participation financière de l'établissement à l'entreprise	1,5
Hébergement dans un laboratoire	19,7
Autre	3,9
Sans réponse	0,2
<b>Total</b>	<b>100</b>

Source : MESR – DGRIB3 – Enquête 2007.

### Externalisation de la R & D (sur 613 répondants)

23 entreprises déclarent externaliser totalement leur R & D (0 % en interne). Environ 60 % des entreprises réalisent plus de 75 % de leur R & D en interne.

Plus de 50 % travaillent avec la recherche publique française et 31 % avec des laboratoires étrangers.

Nous ne disposons pas de chiffres fiables sur les externalisations vers les entreprises privées.

Part de l'activité de R & D de l'entreprise	Seule en interne	%	En coopération avec des organismes de recherche publics français	%	En coopération avec des organismes de recherche étrangers	%
0 %	23	3,75 %	285	46,49 %	404	65,91 %
0-25 %	73	11,91 %	206	33,61 %	134	21,86 %
25-50 %	72	11,75 %	61	9,95 %	38	6,20 %
50-75 %	72	11,75 %	23	3,75 %	11	1,79 %
> 75 %	363	59,22 %	23	3,75 %	8	1,31 %
Ne sait pas	10	1,63 %	15	2,45 %	18	2,94 %
<b>Total</b>	<b>613</b>	<b>100,00 %</b>	<b>613</b>	<b>100,00 %</b>	<b>613</b>	<b>100,00 %</b>

Source : MESR – DGRI/B3 – Enquête 2007.

### Recours aux autres dispositifs

59 % des entreprises répondantes ont eu recours au crédit d'impôt recherche. Elles sont encore 31 % à indiquer qu'elles n'ont pas eu connaissance du dispositif.

65 % ont bénéficié du statut JEI.

55 % connaissent les pôles de compétitivité mais seulement 34 % y participent.

En termes de financements publics directs, plus de 50 % des répondants indiquent avoir été lauréats du Concours national de création d'entreprises de technologies innovantes, mais il faut tenir compte de la surreprésentation de cette population dans les réponses.

On note l'importance du rôle d'OSEO dans la vie de ces entreprises

Compte tenu de l'intérêt des informations recueillies, et des attentes des utilisateurs, l'année 2008 verra la mise en place d'un outil informatique et d'enquête permettant une interprétation et formalisation plus stable des données recueillies, ainsi que leur mise en perspective avec d'autres populations de jeunes entreprises.



## FOCUS N° 4

### LES PME DANS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Nicolas Riedinger

Sessi – Bureau des études structurelles

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

La politique des pôles de compétitivité, lancée en 2005, vise à accroître la compétitivité de l'industrie en favorisant une identité territoriale et en mobilisant en réseau les entreprises, les centres de recherche publics et privés et les organismes de formation autour de projets communs à fort contenu en valeur ajoutée et en innovation. Suite à la labellisation de cinq nouveaux pôles en juillet 2007, leur nombre a été porté à 71 (dont sept pôles mondiaux et dix à vocation mondiale)<sup>1</sup>.

#### Les PME ont un poids plus important dans les pôles « nationaux »

Près de 5 000 établissements d'entreprises étaient membres d'au moins un pôle de compétitivité au 31 décembre 2006. Quatre établissements sur cinq appartiennent à des PME (définies ici comme les entreprises de moins de 250 salariés) mais ces établissements ne représentent que 19 % de l'emploi couvert par les pôles (soit 126 000 salariés) alors que la part des PME dans l'emploi est de 58 % pour l'ensemble de l'économie et de 50 % pour l'industrie. Globalement, les PME apparaissent donc sous-représentées dans les pôles en termes d'emploi, comparés à toute l'économie ou seulement à l'industrie. En fait, la présence de

la quasi-totalité des grandes et des très grandes entreprises dans les pôles de compétitivité conduit probablement, lorsque leur place est évaluée dans les pôles à l'aune de leurs effectifs, à en majorer le poids par rapport à leur rôle réel.

Le poids des PME est lui-même très variable selon les pôles. Les PME représentent ainsi plus de la moitié des salariés dans une dizaine de pôles, tous « nationaux », dont plusieurs ont été créés à partir de « systèmes productifs locaux » (SPL) comme « Microtechniques » ou « Plastipolis ». Instaurée en 1998, la politique des SPL vise en effet à favoriser la coopération entre des petites entreprises situées sur un même territoire. Les pôles mondiaux et à vocation mondiale ont cependant également réussi à attirer un nombre important de PME qui, dans chacun d'entre eux, représentent plus de la moitié des établissements membres. En raison de la présence par ailleurs de très grands établissements dans ces pôles, les PME y comptent cependant pour une part significativement plus réduite de l'emploi que dans le total des pôles nationaux (13 % contre 23 %).

#### Une large diversité géographique et sectorielle

Les pôles ne sont pas également répartis sur le territoire français, les PME impliquées et leurs effectifs salariés non plus. Ces derniers sont les plus nombreux en

1. Cette étude est cependant restreinte aux 66 pôles existant au 31 décembre 2006.

région Rhône-Alpes (15 %), Franche-Comté (11 %), Île-de-France (10 %) et PACA (8 %). En termes de poids des pôles dans le tissu économique local, la Franche-Comté se distingue nettement

puisque les pôles y rassemblent plus de 6 % des salariés des PME régionales contre moins de 2 % pour toutes les autres régions (cf. tableau 1).

TABLEAU 1

LES ÉTABLISSEMENTS DE PME DES PÔLES PAR RÉGION

En %	Établissements de PME membres de pôles	Salariés de PME membres de pôles	Part dans le nombre de salariés des PME de la région
Alsace	3,0	4,8	1,7
Aquitaine	5,3	4,7	1,1
Auvergne	1,9	2,3	1,2
Basse-Normandie	2,0	0,9	0,4
Bourgogne	2,2	2,7	1,3
Bretagne	7,1	6,8	1,5
Centre	3,2	3,1	1,0
Champagne-Ardenne	0,6	1,6	0,8
Corse	0,8	0,2	0,4
Franche-Comté	12,3	10,9	6,3
Haute-Normandie	1,3	1,4	0,7
Île-de-France	12,0	9,7	0,5
Languedoc-Roussillon	3,1	2,0	0,6
Limousin	1,7	1,7	1,6
Lorraine	2,1	3,5	1,3
Midi-Pyrénées	7,1	7,3	1,8
Nord – Pas-de-Calais	2,9	4,0	0,8
Pays de la Loire	6,5	7,6	1,4
Picardie	0,9	1,4	0,6
Poitou-Charentes	0,5	0,4	0,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,6	7,7	1,2
La Réunion	0,4	0,5	0,6
Rhône-Alpes	13,5	14,9	1,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1,1</b>

Lecture : 3 % des établissements de PME membres de pôles sont situés en Alsace. Ils regroupent 1,7 % des salariés des établissements de PME de la région.

Sources : Sessi – Recensement auprès des pôles, Insee – CLAP 2005.

Les pôles ont été construits autour d'activités très diverses. Si près de la moitié des établissements de PME des pôles exercent une activité dans le secteur tertiaire, l'industrie manufacturière domine en termes d'emploi, regroupant plus des deux tiers de leurs salariés (cf. tableau 2). L'activité qui regroupe la plus grande part des emplois des établissements de PME membres de pôle est la préparation industrielle de produits à base de viande, du fait essentiellement du pôle « Innovviandes » (cf. tableau 3). La hiérarchie sectorielle est toutefois

différente si l'on se restreint au nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures, qui sont les catégories professionnelles les plus susceptibles de participer aux projets des pôles (cf. tableau 4). Dans cette optique, les activités qui se détachent sont l'ingénierie, la réalisation de logiciels et la R & D. Parmi les premiers secteurs industriels, on trouve, à côté de la préparation de produits à base de viande, des activités à plus haute intensité technologique, notamment de fabrication d'équipements électroniques.

**TABLEAU 2**

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE PME DES PÔLES PAR GRAND SECTEUR

En %	Nombre d'établissements	Nombre de salariés
Agriculture, sylviculture, pêche	1,9	1,0
Industries agricoles et alimentaires	12,0	17,2
Industrie des biens de consommation	6,2	6,9
Industrie automobile	0,6	1,6
Industries des biens d'équipement	9,2	12,2
Industries des biens intermédiaires	21,8	30,0
Énergie	0,3	0,7
Construction	1,7	1,7
Commerce	6,1	4,5
Transports	0,8	1,2
Activités financières	0,7	0,2
Activités immobilières	0,4	0,2
Services aux entreprises	34,9	20,0
Services aux particuliers	3,3	2,1
Éducation, santé, action sociale	0,2	0,3
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Nombre total</b>	<b>3994</b>	<b>126 323</b>

Note : l'administration est exclue du champ.

Lecture : 1,9 % des établissements de PME des pôles ont pour activité principale l'agriculture, la sylviculture ou la pêche. Ils regroupent 1 % des salariés d'établissements de PME des pôles.

Sources : Sessi – Recensement auprès des pôles, Insee – CLAP 2005, Ficus 2005.

**TABLEAU 3**

LES QUINZE ACTIVITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES PARI MI LES ÉTABLISSEMENTS DE PME DES PÔLES EN NOMBRE DE SALARIÉS

Rang	Activité	Nombre de salariés	Part dans le nombre de salariés des établissements de PME des pôles (%)
1.	Préparation industrielle de produits à base de viande	12 168	9,6
2.	Ingénierie, études techniques	8 007	6,3
3.	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles	3 697	2,9
4.	Mécanique générale	3 542	2,8
5.	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	3 415	2,7
6.	Décolletage	3 347	2,7
7.	Autres activités de réalisation de logiciels	2 755	2,2
8.	Traitement et revêtement des métaux	2 401	1,9
9.	Administration d'entreprises	2 365	1,9
10.	Conseil en systèmes informatiques	1 937	1,5
11.	Découpage, emboutissage	1 755	1,4
12.	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	1 711	1,4
13.	Analyses, essais et inspections techniques	1 621	1,3
14.	Horlogerie	1 605	1,3
15.	Production de viandes de boucherie	1 580	1,3

Sources : Sessi – Recensement auprès des pôles, Insee – CLAP 2005.

PME 2008

Thématiques

INNOVATION

TABLEAU 4

LES QUINZE ACTIVITÉS LES PLUS REPRÉSENTÉES PARMI LES ÉTABLISSEMENTS DE PME DES PÔLES EN NOMBRE DE CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES SUPÉRIEURES

Rang	Activité	Nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures	Part dans le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures des établissements de PME des pôles (%)
1.	Ingénierie, études techniques	4 318	15,7
2.	Autres activités de réalisation de logiciels	1 838	6,7
3.	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles	1 684	6,1
4.	Conseil en systèmes informatiques	1 402	5,1
5.	Administration d'entreprises	868	3,1
6.	Édition de logiciels	751	2,7
7.	Conseil pour les affaires et la gestion	685	2,5
8.	Préparation industrielle de produits à base de viande	666	2,4
9.	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	560	2,0
10.	Fabrication de composants électroniques actifs	540	2,0
11.	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	477	1,7
12.	Analyses, essais et inspections techniques	456	1,7
13.	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques	412	1,5
14.	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	369	1,3
15.	Commerce de gros de composants et d'autres équipements électroniques	359	1,3

Sources : Sessi – Recensement auprès des pôles, Insee – CLAP 2005.

## Les PME industrielles des pôles sont plus orientées vers l'exportation que la moyenne

Les PME industrielles ayant au moins un établissement dans un pôle étaient déjà plus exportatrices que la moyenne en 2005 : elles réalisent au total 26 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, contre 22 % pour l'ensemble des PME industrielles nationales. Celles des pôles mondiaux se distinguent particulièrement : leur taux d'exportation s'élève à 50 % contre 28 % pour celles des pôles à vocation mondiale, qui ont donc une marge de progression supé-

rieure, et 23 % pour celles des pôles nationaux. Néanmoins, il existe une forte hétérogénéité au sein de ces derniers, certains étant déjà très présents à l'international.

## Les PME reçoivent une part importante des financements

L'État a prévu de consacrer aux pôles 1,5 milliard d'euros entre 2006 et 2008, sous forme d'aides (essentiellement pour la recherche et développement et pour l'innovation) *via* les ministères et les agences (ANR, AII, OSEO) et d'exonérations fiscales, auquel s'ajoutent les financements des collectivités territo-

riales. Les financements ministériels (agriculture, aviation civile, défense, Diact, industrie et santé), regroupés dans un fonds unique interministériel (FUI), ont été dotés de 730 millions d'euros sur trois ans. Sur les 154 millions d'euros engagés par le FUI en 2006, plus de 70 % ont été destinés à des entreprises (le reste principalement à des laboratoires). Plus du tiers de ces aides aux entreprises ont bénéficié à des PME, proportion nettement supérieure à leur part d'emploi dans les pôles (19 %). Les PME bénéficient

également, depuis le lancement de la politique, des financements d'OSEO pour les projets de pôles, soit, au total à fin 2007, plus de 190 millions d'euros.

• Pour en savoir plus

Le tableau de bord des pôles de compétitivité : <http://competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique177>

Le 4 pages des statistiques industrielles du Sessi, n° 238, « Plus d'un salarié de l'industrie sur dix travaille au sein d'un pôle de compétitivité », décembre 2007.

---

## Évaluation des pôles de compétitivité

*Extrait de la synthèse du rapport d'évaluation (BCG-CMI, 18 juin 2008)*

Les cabinets Boston Consulting Group et CM International ont conduit, entre novembre 2007 et juin 2008, une évaluation sur les pôles de compétitivité français et la politique nationale d'accompagnement mise en place par l'État. Le dispositif des pôles de compétitivité tire sa spécificité de trois éléments clés :

- la réunion de laboratoires, grands groupes, PME et universités au sein de structures généralement associatives, dont la vocation est l'animation du réseau local de l'innovation ;
- un mécanisme de financement spécifique (dit Fonds unique interministériel ou FUI) dédié au soutien de projets collaboratifs de R & D, réunissant au moins deux entreprises et un laboratoire en vue d'une innovation susceptible d'atteindre le marché à cinq ans ;
- la participation simultanée au dispositif de l'État et des collectivités territoriales, dans le financement à la fois des projets et des structures d'animation des pôles de compétitivité.

Le dispositif des pôles de compétitivité est un dispositif jeune, qui sort d'une phase normale de mise en place pendant laquelle les acteurs se sont rassemblés, les gouvernances des pôles se sont structurées et les circuits de financement se sont rodés.

Sur le plan national, les montants financiers annoncés lors du CIADT du 12 juillet 2005 ont effectivement été mobilisés au profit des projets de R & D. L'ensemble des acteurs du dispositif (État, collectivités territoriales, porteurs de projets) ont contribué de façon équilibrée au financement des projets et des structures d'animation.

S'il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du dispositif sur l'innovation et l'emploi, la plupart des pôles font preuve à ce jour d'un dynamisme prometteur :

- 39 pôles ont atteint les objectifs de la politique des pôles de compétitivité ;
- 19 pôles ont atteint partiellement les objectifs de la politique des pôles de compétitivité et doivent travailler à l'amélioration de certaines dimensions de leur action (le plus souvent : définition de leur stratégie, modalités de la gouvernance, rôle de l'équipe d'animation) ;
- 13 pôles pourraient tirer parti d'une reconfiguration en profondeur.

Ce dynamisme s'exprime notamment par le développement de coopérations entre acteurs jusqu'ici cloisonnés et la création de passerelles nouvelles entre universités, laboratoires et entreprises. En plusieurs occasions, la naissance

du pôle a permis d'accélérer significativement la mise en place de projets structurants (infrastructures de recherche, campus...).

La dimension locale choisie pour le dispositif des pôles de compétitivité semble avoir permis une appropriation forte par les acteurs des objectifs de la politique. Dans l'ensemble, l'ancrage territorial des pôles est fort, en particulier hors de la région parisienne. La politique a également contribué à l'ancrage du sujet « Innovation » dans les politiques locales de développement économique.

Le degré de maturité des pôles reflète la diversité des situations préexistantes et des spécificités locales et demeure à ce jour très contrasté. S'il ne peut y avoir de modèle unique de pôle, certains ont très rapidement stabilisé leur mode de gouvernance, défini leurs priorités stratégiques et organisé leurs équipes d'animation. D'autres continuent de peiner à trouver un équilibre entre les différentes parties prenantes au pôle, embrassent sans priorité un nombre très large de thématiques ou ne parviennent pas à identifier clairement les missions clés de leurs salariés. La grande majorité des pôles demeure à ce jour dépendante des financements publics pour financer leurs structures d'animation.

Le nombre de projets soumis au FUI est en forte croissance depuis la création du dispositif, même s'il semble avoir aujourd'hui atteint un plateau, dû pour certains pôles à un effet de « déstockage » de projets préexistants. Ces projets sont d'une taille et d'une intensité technologique très variées. Ils couvrent un large spectre de technologies et d'applications. Il n'existe cependant que peu de pôles dédiés au développement durable, et cette thématique ne fait pas à ce jour l'objet d'une attention prioritaire de la part des pôles dans le cadre des projets soumis au FUI. D'après les financeurs et les industriels participants, la plupart des projets sont des projets qui 1/ ne relèvent pas encore d'activités cœur des entreprises participantes (hormis pour quelques PME), 2/ n'auraient pas eu lieu sans l'existence du FUI (ou se seraient développés sur un mode non collaboratif) et 3/ apportent un bénéfice technologique significatif aux acteurs du pôle (opinion dominante parmi les experts consultés). Le FUI apparaît donc comme un facteur fort d'attraction dans les pôles de compétitivité doté d'un mode de fonctionnement adapté à l'ambition collaborative des pôles.

Grâce à la sélectivité des financements, le nombre parfois perçu comme élevé des pôles n'a pas entraîné une dilution massive des ressources financières, en particulier celles mobilisées sur les projets : 10 pôles sur 71 concentrent environ 55 % des financements projets cumulés depuis le lancement du dispositif. La plupart de ces projets sont portés par un pôle unique, mais les coopérations entre pôles se développent. Elles restent parfois marquées par une difficulté à partager des informations lorsque les pôles opèrent dans des environnements concurrentiels perçus comme voisins (par exemple santé, aéronautique).

Globalement, la participation des PME au sein des pôles et leur mode de travail avec les grands groupes dans les projets des pôles sont satisfaisants. L'implication des universités et des grandes écoles au sein des pôles, qui a été limitée dans la première phase du dispositif, se développe progressivement, notamment à travers la définition de formations colabellisées avec les pôles.

Les organismes nationaux de recherche se sont fortement impliqués dans les pôles via leurs laboratoires locaux. Pourtant, peu semblent à ce jour avoir intégré formellement et au niveau national les pôles dans la définition de leurs orientations scientifiques et dans leurs choix d'allocation de ressources et d'équipement.

Très peu de financeurs privés se sont engagés dans les pôles de compétitivité.



Vue de l'étranger, la notion de pôle de compétitivité constitue une « marque » qui commence à être reconnue et valorisée, malgré une communication difficile autour du nombre élevé de pôles. Les pôles, quant à eux, se sont largement engagés dans des actions de développement à l'international (promotion de leur activité ou mise en place de partenariats), souvent cependant au coup par coup et sans que ces démarches ne s'inscrivent dans une véritable stratégie de développement.

Au final, le dispositif des pôles de compétitivité est suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes, à savoir :

- un mécanisme de financement des projets collaboratifs de R & D et avec un dimensionnement financier suffisant pour attirer/stabiliser dans les pôles une masse critique de participants de toute nature ;
- un appui public à des structures locales d'animation des pôles, réunissant grands groupes, PME, organismes de recherche et organismes de formation ;
- une action coordonnée des collectivités territoriales et de l'État dans la politique des pôles de compétitivité.

Sa flexibilité intrinsèque rend possible l'apprentissage et les ajustements, tant au niveau des pôles eux-mêmes qu'au niveau du dispositif national.

On ne peut attendre du dispositif des pôles de compétitivité la solution exclusive aux enjeux de compétitivité internationale auxquels le tissu industriel français est confronté. Pour autant, l'existence des pôles peut constituer un levier important d'amélioration de la qualité d'un dialogue entre la recherche publique et la recherche privée dont la faiblesse est largement identifiée comme un problème crucial de l'innovation en France. Dans cette perspective, le développement des synergies avec d'autres dispositifs d'appui public à l'innovation et avec les acteurs publics de la recherche et de la formation conditionnera fortement l'efficacité du dispositif des pôles de compétitivité.

Au niveau national, cinq priorités d'action se dégagent alors :

1. Consolider et inscrire dans la durée la dynamique positive de coopération autour de l'innovation engagée depuis 2005 grâce aux pôles de compétitivité.
2. Responsabiliser plus fortement les acteurs des pôles de compétitivité en évoluant vers une logique de contractualisation et de contrôle *a posteriori*, dans un environnement local simplifié (État et collectivités territoriales).
3. Réaffirmer l'engagement de l'État autour des pôles de compétitivité et développer la dimension de pilotage stratégique du dispositif.
4. Maintenir les financements de projets collaboratifs de R & D et poursuivre l'optimisation des circuits de financement des projets en renforçant leur cohérence globale.
5. Intégrer plus fortement la politique des pôles de compétitivité dans l'ensemble des politiques de recherche et d'appui à l'innovation.

• Pour en savoir plus :

La classification des pôles de compétitivité par rapport à l'atteinte des objectifs et le détail des recommandations sont en ligne sur

<http://competitivite.gouv.fr/spip.php?article437>





## LES PME ET L'EXPORTATION

### LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES DANS LE COMMERCE EXTÉRIEUR FRANÇAIS

Direction générale des douanes et droits indirects  
Département des statistiques et des études  
économiques

PME 2008

Thématiques

EXPORTATION

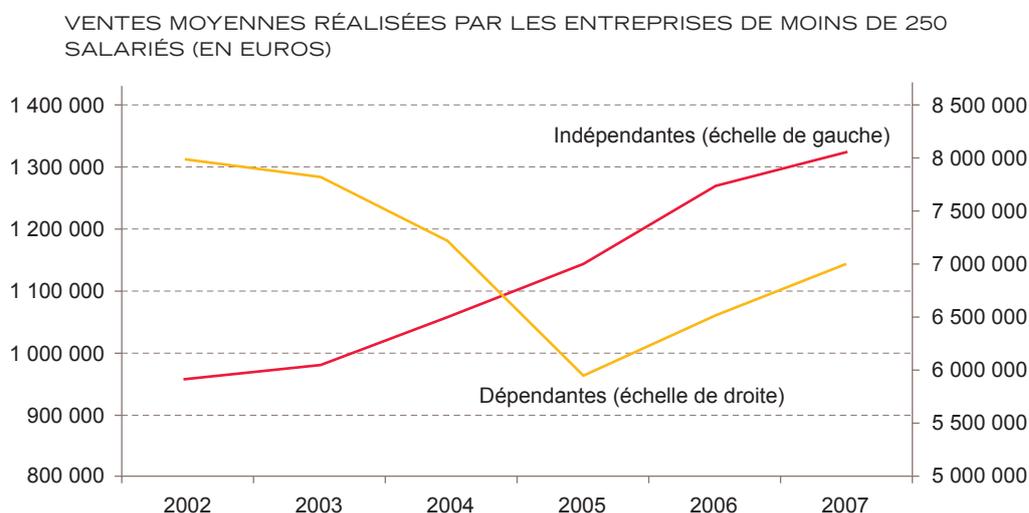
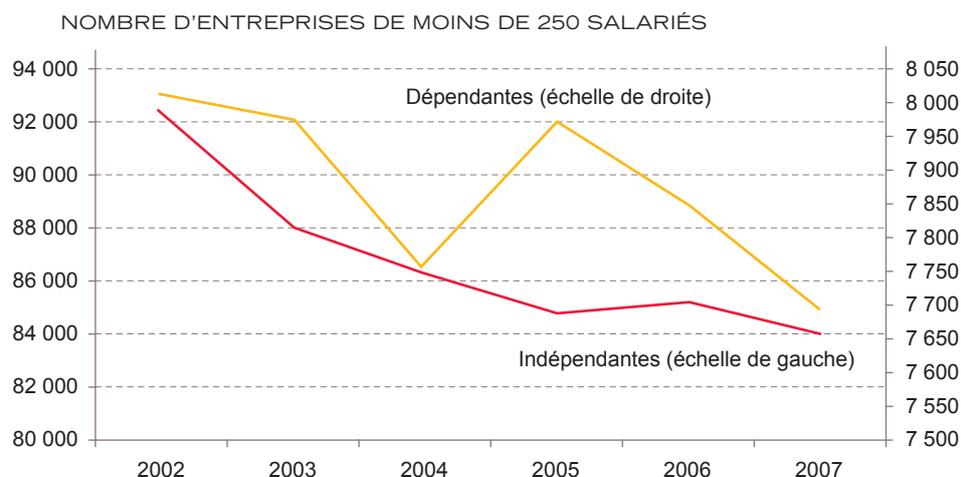
En 2007, le nombre d'opérateurs du commerce extérieur<sup>1</sup> a légèrement diminué tant à l'importation qu'à l'exportation. Le nombre d'exportateurs a notamment décliné de 0,9 % et s'élève à 98 100 entreprises. Parmi ces dernières, 94 % comportent moins de 250 salariés mais ne représentent que 43 % des ventes. Au sein de ce sous-ensemble, les PME dites indépendantes<sup>2</sup>, bien que très majoritaires, réalisent une faible proportion des ventes relativement aux PME filiales de groupe. Leurs performances à l'exportation sont toutefois plus homogènes d'un pays à l'autre.

### Le nombre d'entreprises de moins de 250 salariés baisse légèrement en 2007

Le nombre d'entreprises de moins de 250 salariés décroît de 1,1 % en 2007. Cette baisse affecte tant le nombre de PME indépendantes que dépendantes (respectivement -1,0 % et -1,7 %). Cette diminution des effectifs des exportateurs indépendants est néanmoins modérée par rapport à la forte baisse enregistrée entre 2002 et 2005.

	Nombre d'entreprises		Montants échangés (en millions d'euros)	
	Exportations	Importations	Exportations	Importations
Grandes entreprises	3 151	3 586	218 698	219 287
Entreprises de moins de 250 salariés	91 991	99 278	169 217	215 851
<i>Dont indépendantes</i>	<i>84 277</i>	<i>90 671</i>	<i>115 018</i>	<i>161 679</i>
Taille non renseignée	2 971	2 995	8 698	3 271
<b>Total</b>	<b>98 113</b>	<b>105 859</b>	<b>396 613</b>	<b>438 409</b>

1. Voir encadré méthodologique.  
2. Voir encadré méthodologique.



Les ventes à l'étranger progressant à un rythme soutenu, les montants moyens des ventes des PME croissent rapidement, tant pour les indépendantes que pour celles dépendant d'un groupe. Ces dernières réalisent néanmoins des ventes moyennes plus de cinq fois supérieures à celles des PME indépendantes.

### Un tissu d'entreprises en renouvellement rapide, principalement pour les PME indépendantes

L'ensemble des PME indépendantes ayant une activité à l'exportation est variable d'une année sur l'autre. En

effet, le taux de rotation de ces entreprises est très important puisque chaque année, plus de 30 % de nouvelles entreprises arrivent sur le marché (elles n'effectuaient pas d'exportation l'année précédente). Une proportion équivalente disparaît chaque année. Ces taux d'entrée et de sortie sont moindres pour les PME liées à un groupe, surtout sur la période récente. Elles sont moins volatiles puisqu'on en retrouve environ 80 % d'une année sur l'autre. De plus, les taux d'entrée et de sortie diminuent sensiblement à partir de 2006 pour les filiales de groupe alors qu'il est constant pour les indépendantes.



PART DES NOUVEAUX EXPORTATEURS ET TAUX DE DÉPART  
DES EXPORTATEURS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Année		Entrants		Sortants		Nombre d'entreprises	
		Indépendantes	Dépendantes	Indépendantes	Dépendantes	Indépendantes	Dépendantes
2003	Nombre	28 010	2 525	32 497	2 644	87 837	7 568
	%	32 %	22 %	35 %	23 %		
2004	Nombre	28 314	2 444	29 954	2 673	86 197	7 762
	%	33 %	22 %	34 %	24 %		
2005	Nombre	27 785	2 587	29 166	2 423	84 816	7 962
	%	33 %	23 %	34 %	22 %		
2006	Nombre	27 387	1 619	27 058	1 724	85 145	7 847
	%	32 %	15 %	32 %	22 %		
2007	Nombre	26 002	1 561	26 870	1 793	84 277	7 714
	%	31 %	20 %	32 %	23 %		

Lecture : 26 870 PME indépendantes qui avaient exporté en 2006 ne le font plus en 2007. 26 002 nouvelles PME indépendantes effectuent des exportations en 2007.

PME 2008

Thématiques

EXPORTATION

## Des échanges très concentrés

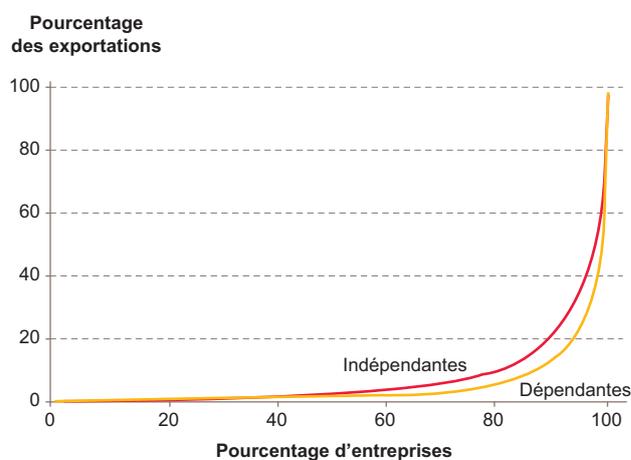
Les exportations des entreprises de moins de 250 salariés sont le fait d'un nombre restreint d'entreprises. Tant pour les PME indépendantes que pour les filiales de groupe, les échanges sont très concentrés ; en effet les 20 % plus gros exportateurs réalisent plus de 90 % des ventes des PME liées à un groupe et plus de 95 % des exportations des PME indépendantes.

## Les PME liées à un groupe sont de taille supérieure aux indépendantes

Les PME indépendantes sont, dans leur grande majorité, des très petites entreprises : près de 80 % d'entre elles ont moins de 20 salariés, tandis que 75 % des PME liées à un groupe ont plus de 20 salariés. De fait, en 2007, les PME indépendantes ont près de 19 salariés en moyenne, contre 72 pour les filiales de groupe.

### RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS ET LEUR DÉPENDANCE À UN GROUPE

Nombre d'opérateurs	Moins de 20 salariés	De 20 à 249 salariés
<i>Dépendantes</i>	2 063	5 651
<i>Indépendantes</i>	66 906	17 371
<b>Ensemble</b>	<b>68 869</b>	<b>23 022</b>
<b>Ventes moyennes (en euros)</b>		
<i>Dépendantes</i>	6 509 090	7 214 687
<i>Indépendantes</i>	1 052 702	2 566 704
<b>Ensemble</b>	<b>1 215 914</b>	<b>3 707 602</b>

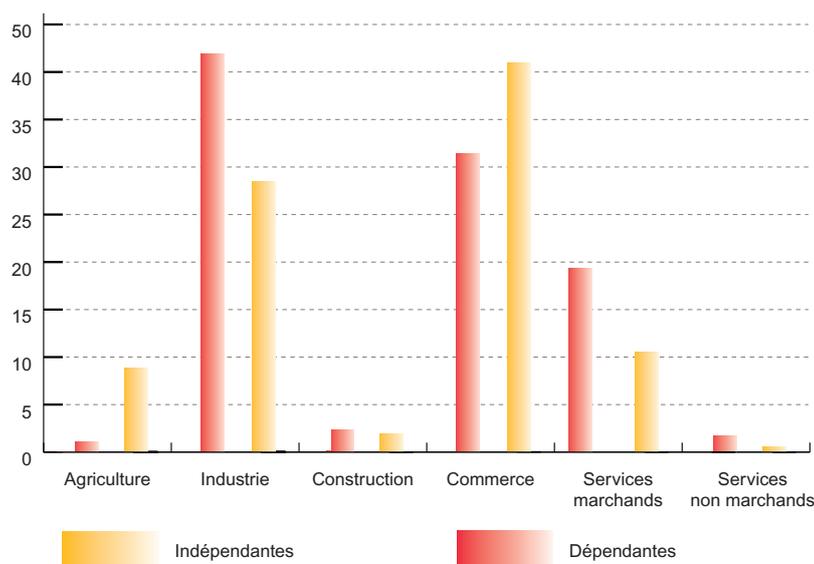


## Le secteur du commerce regroupe plus de la moitié des PME indépendantes

L'industrie, le commerce et les services marchands sont les trois principaux secteurs d'activité des PME. Toutefois, si la majorité des PME liées à un groupe se trouvent dans l'industrie, c'est le commerce qui est prédominant pour les PME indépendantes. Ainsi 46,5 % des premières sont regroupées dans le secteur de l'industrie contre seulement 26,4 % des entreprises indépendantes.

Au contraire, dans le secteur du commerce, on trouve la moitié des PME indépendantes et seulement un tiers des filiales. Les services marchands viennent en troisième position pour les deux types d'entreprises (19 % des entreprises indépendantes et 13,3 % des entreprises non indépendantes). Les trois derniers secteurs regroupent très peu de PME. Les structures des deux types de PME y sont semblables, à l'exception de l'agriculture qui contient 4,7 % des PME indépendantes et seulement 0,2 % de celles liées à un groupe.

PART DES ENTREPRISES INDÉPENDANTES ET DÉPENDANTES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ (EN %)



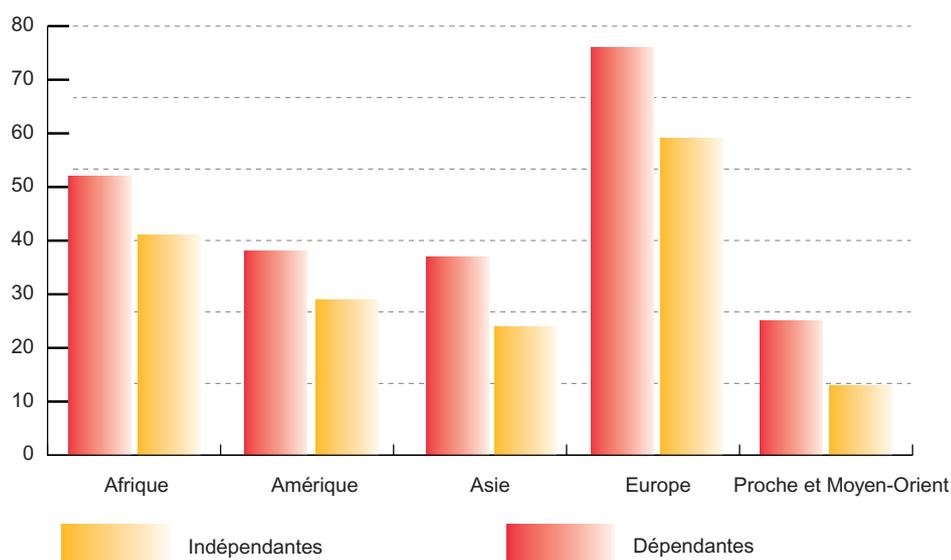
Lecture : 46,5 % des entreprises dépendantes sont dans le secteur de l'industrie alors qu'on y trouve seulement 26,4 % des entreprises indépendantes.

## Forte polarisation des PME indépendantes sur l'Europe

Les PME indépendantes exportent en moyenne vers moins de cinq pays différents tandis que les filiales de groupe sont plus diversifiées et vendent à plus de dix pays. L'accès des PME aux marchés à l'exportation semble largement conditionné par la distance géographique. Leur activité est effectivement très

centrée sur l'Europe puisque plus de la moitié d'entre elles exportent vers cette destination (60 % des indépendantes et 76 % des filiales de groupe). Leur présence est également importante en Afrique, mais moins marquée sur les marchés lointains (Amérique, Asie).

RÉPARTITION DES EXPORTATEURS PME PAR CONTINENT (EN %)



Lecture : 76 % des PME liées à un groupe exportent vers l'Europe. 13,3 % des PME indépendantes vendent des marchandises vers le Proche et Moyen-Orient.

En dynamique, la croissance des exportations des PME indépendantes sur la période 2002-2007 est essentiellement due à la progression des exportations vers les pays limitrophes, tout comme celle des PME liées à un groupe. Les PME indépendantes ont néanmoins su redéployer leurs ventes vers un plus grand nombre de pays, contrairement aux filiales dont les performances sont plus disparates (voir cartes de l'annexe).

### Les marchandises exportées différencient peu les PME indépendantes et les filiales de groupe

La structure sectorielle des ventes des PME indépendantes et des PME attachées à des groupes est relativement similaire. Les exportations de biens intermédiaires sont nettement prédominantes (35 %), suivies de celles de biens d'équipement et de consommation (près de 20 %). Concernant l'importation, les

PME dépendantes sont plus présentes pour les achats de biens intermédiaires qui en regroupent 42,2 % contre seulement 36,3 % des PME indépendantes. Ces dernières sont en revanche proportionnellement plus présentes dans les achats de biens de consommation et de biens d'équipement. Ces produits comptent chacun aux alentours de 20 % des PME indépendantes et seulement 15 % des filiales.

PME 2008

Thématiques

EXPORTATION

## Encadré méthodologique : le comptage des opérateurs du commerce extérieur

### Champ de l'étude

Seules les entreprises *redevables de l'information statistique* auprès des Douanes sont comptabilisées dans cette étude : il s'agit des entreprises ayant, sur une année civile :

– effectué avec un pays tiers (hors Union européenne) au moins une exportation (respectivement importation) d'une valeur supérieure à 1 000 euros ou d'une quantité supérieure à 1 000 kg,

ou,

– réalisé avec l'ensemble des pays de l'Union européenne des expéditions annuelles (respectivement introductions) supérieures à 150 000 euros (seuil d'exemption de déclaration statistique).

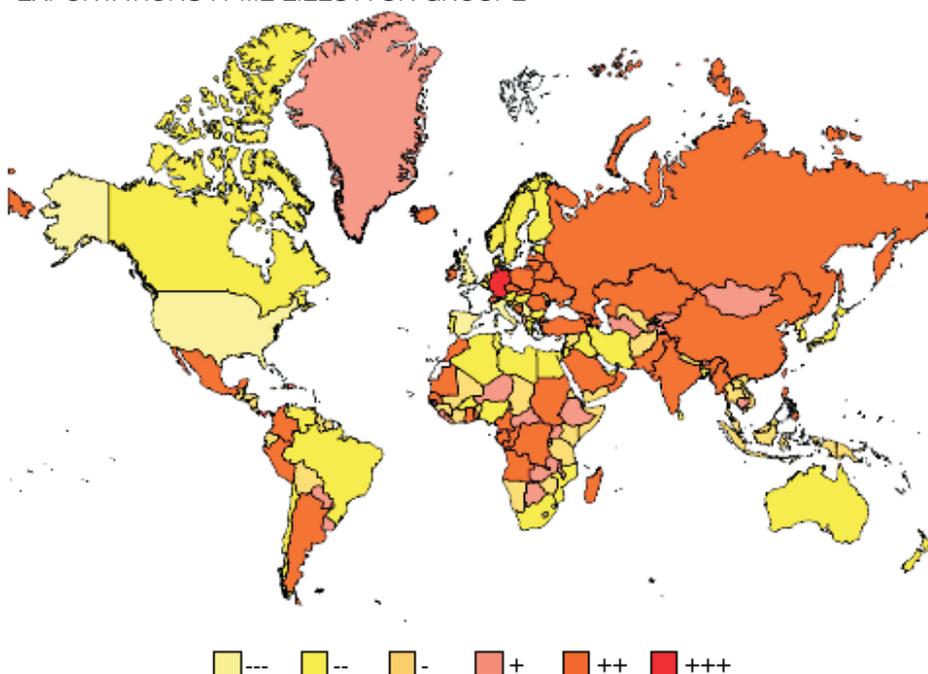
Le comptage des entreprises travaillant à l'international est sujet à des variations importantes compte tenu d'un fort turnover d'une année sur l'autre (entrées et sorties d'entreprises, caractère occasionnel des échanges).

### Critère d'indépendance

S'agissant des PME, on considère qu'une entreprise de moins de 250 salariés est liée à un groupe lorsque celle-ci est détenue à plus de 25 % par un groupe de plus de 250 salariés.

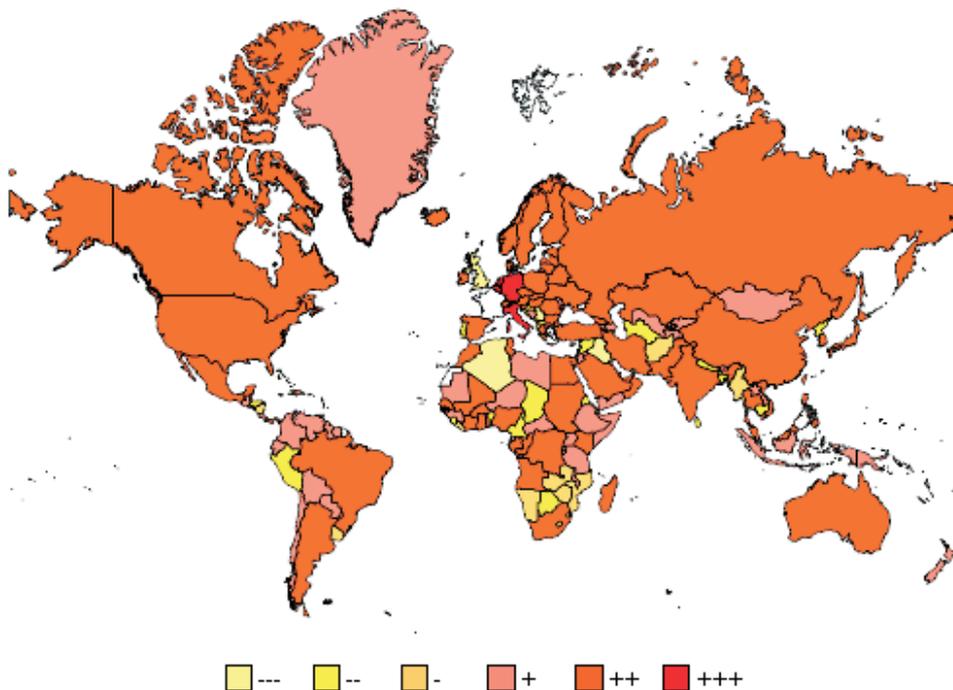
## PME exportatrices : annexes

CONTRIBUTION<sup>3</sup> DES DIFFÉRENTS PAYS À LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS : PME LIÉES À UN GROUPE



3. La contribution est un indicateur permettant de tenir compte à la fois de la croissance des ventes vers le pays ainsi que du poids de ce pays dans les exportations françaises. Calculée sur la période 2002-2007.

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTS PAYS À LA CROISSANCE DES EXPORTATIONS : PME INDÉPENDANTES



Lecture : les États-Unis contribuent très négativement à la croissance des exportations des filiales de groupe ; l'Allemagne contribue positivement à la croissance des exportations des PME indépendantes.

PME 2008

Thématiques

EXPORTATION





## LES PME ET LEURS MARCHÉS

### PLACE DES PME DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN 2006 ET COMPARAISON 2006-2005

Observatoire économique de l'achat public

L'examen des données issues du recensement économique des marchés publics fourni par la base ARAMIS gérée par la DGCP et la DAJ, croisées avec les bases SIRENE et LIFI gérées par l'Insee (voir annexe 1 : concepts et méthodes), permet les constatations suivantes :

#### **Les PME sont majoritaires en termes de nombre de marchés publics attribués mais non en termes de montant**

En ne retenant que les deux premiers critères de la définition européenne des PME (nombre de salariés et chiffre d'affaires), la part des PME dans le total des marchés publics (État + collectivités locales) aurait atteint 74 % en nombre de marchés mais seulement 37 % en montant (voir tableau 1 en annexe).

Si l'on introduit le troisième critère (indépendance de l'entreprise vis-à-vis d'une autre entreprise ou d'un groupe), c'est-à-dire en écartant les « fausses PME » qui sont en fait des filiales, cette part des PME dans le total des marchés publics (État + collectivités locales) chute sensiblement, ne représentant plus que 64 % du nombre de marchés et 27 % du montant<sup>1</sup> (voir tableau 2 en annexe).

La prépondérance des PME en termes de nombre de marchés apparaît plus marquée pour les collectivités locales que pour l'État (65 % contre 52 %). En termes de montant, cette différence est encore plus marquée, la part des PME représentant 40 % pour les collectivités locales et seulement 12 % pour l'État.

Il faut néanmoins rester très prudent dans l'expression des pourcentages compte tenu de la nette baisse du nombre de marchés recensés entre 2005 et 2006 et de la présence de quelques marchés de l'État de montant très élevé qui perturbent la lisibilité des données :

## PME 2008

### Thématiques

#### MARCHÉS

1. Le champ analysé (État + collectivités locales) correspond à environ 168 000 marchés pour un montant global d'environ 57,4 milliards d'euros.

TABLEAU 1

VARIATION 2006/2005 DU NOMBRE ET DU MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ACHETEURS PUBLICS ET DE FOURNISSEURS

		PME		Non PME		Total PME + non PME	
			En %		En %		En %
État	En nombre	- 1247	- 11 %	218	2 %	- 1029	- 5 %
	En montant (euros)	- 38300 741	- 1 %	9890533548	74 %	9852232807	60 %
Collectivités territoriales	En nombre	- 3422	- 3 %	- 955	- 2 %	- 4377	- 3 %
	En montant (euros)	927947411	8 %	905116616	5 %	1833064027	6 %
Total	En nombre	- 4669	- 4 %	- 737	- 1 %	- 5406	- 3 %
	En montant (euros)	889646670	6 %	10795650164	35 %	11685296834	26 %

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

### Le choix de la procédure de passation des marchés semble sans conséquence pour les PME

Le tableau 2 montre que pour les deux grandes catégories d'acheteurs publics, l'essentiel des procédures se concentre sur deux modalités principales : l'appel d'offres ouvert (article 33) et les marchés à procédure adaptée

(article 28) et à procédure allégée (article 30). Ainsi, alors que le **nombre de marchés** passés par l'État représente 12 % du total des marchés recensés de l'ensemble État – collectivités locales, 56 % de ce total correspondent à l'appel d'offres ouvert. Dans le cas des collectivités locales (88 % du total), cette même procédure en représente 57 %.

TABLEAU 2

STRUCTURE DES PROCÉDURES DES MARCHÉS PUBLICS PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR SELON LE NOMBRE ET LE MONTANT DES MARCHÉS

En % du total des marchés publics recensés État + Collectivités locales en 2005	Code procédure	Nombre de marchés			Montant des marchés			
		État	Coll. loc.	Total nombre	État	Coll. loc.	Total montant	
	Intitulé des procédures							
	Appel d'offres ouvert (art. 33)	01	6 %	51 %	57 %	16 %	38 %	55 %
	Appel d'offres restreint (art. 33), dialogue compétitif (art. 36), marché de conception et marché à phases (art. 68)	02	1 %	1 %	2 %	3 %	2 %	5 %
	Marchés à procédure adaptée (art. 28) et à procédure allégée (art. 30)	03	2 %	22 %	25 %	1 %	4 %	5 %
	Négocié avec publicité préalable et mise en concurrence (art. 35 I)	04	1 %	9 %	10 %	1 %	5 %	7 %
	Négocié sans publicité préalable, avec mise en concurrence (art. 35 II)	05	1 %	1 %	1 %	3 %	1 %	4 %
	Négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence (art. 35 III)	06	0 %	3 %	4 %	20 %	4 %	24 %
	Concours (art. 38), y compris concours de maîtrise d'œuvre (art. 74 II 3°)	07	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Mise en compétition limitée (art. 74 II 2°)	08	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	Marchés de définition sans mise en compétition (art. 73-III, 74-III et IV)	09	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
	<b>Total</b>		<b>12 %</b>	<b>88 %</b>	<b>100 %</b>	<b>46 %</b>	<b>54 %</b>	<b>100 %</b>

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.



En ce qui concerne le **nombre de marchés**, les PME remportent globalement 52 % des marchés passés par l'État et 65 % des marchés passés par les collectivités locales. Dans aucun des différents modes de passation, – hormis peut-être dans le cas des procédures n° 5 (État) et n° 6 (cas de l'État et des collectivités locales) – qui correspondent aux marchés négociés sans publicité préalable, avec/sans mise en concurrence –, les PME ne semblent connaître de sous-représentation notable (voir tableau 3, en annexe, pour l'État et tableau 12, en annexe, pour les collectivités locales).

En ce qui concerne le **montant des marchés**, la position des PME n'est pas aussi favorable car leur poids correspond à seulement 12 % du montant des marchés passés par l'État et à 40 % du montant des marchés passés par les collectivités locales. On note une forte sous-représentation des PME dans le cas des procédures n° 6 (cas des collectivités locales) et n° 5 et 6 (cas de l'État). Par ailleurs, la position des PME n'est majoritaire que dans les procédures n° 7 et 8 (cas de l'État) ou dans les procédures 3, 4, 5, 7 et 8 (cas des collectivités locales) (voir en annexe tableau 21 pour l'État et tableau 30 pour les collectivités locales).

### Les PME sont moins présentes sur les marchés de l'État les plus importants en termes de montant et d'une durée supérieure à un an

En **nombre de marchés**, les PME, très majoritaires sur les échéances les plus courtes, sont encore assez bien représentées sur les échéances plus longues. Ainsi, pour ce qui concerne **l'État**, le nombre de marchés d'une durée comprise entre un et deux ans attribués à des PME atteint encore 52 %. Ce pourcentage passe à 41 % pour les marchés d'une durée de deux

à quatre ans et à 26 % pour les marchés d'une durée supérieure à quatre ans (voir tableau 4 en annexe et graphique 1).

Pour ce qui concerne les **collectivités locales**, la situation est encore plus favorable. Le nombre de marchés d'une durée comprise entre un et deux ans attribués à des PME atteint encore 59 %. Ce pourcentage passe à 53 % pour les marchés d'une durée de deux à quatre ans et à 49 pour les marchés d'une durée supérieure à quatre ans (voir tableau 13 en annexe et graphique 1).

Toutefois, cet avantage des PME en termes de nombre de marchés, y compris pour les marchés à durée longue, disparaît si l'on raisonne en termes de montants des marchés. Ce fait est très marqué dans le cas des marchés de l'État. Ainsi, 17 % seulement de ses marchés d'une durée comprise entre un et deux ans sont attribués à des PME. Ce pourcentage remonte à 19 % pour ses marchés d'une durée de deux à quatre ans mais tombe à seulement 2 % pour ses marchés d'une durée supérieure à quatre ans (voir tableau 22 en annexe et graphique 2).

Dans le cas des collectivités locales, l'impact de la durée est moins sensible. Ainsi, 39 % des marchés des collectivités locales d'une durée comprise entre un et quatre ans sont attribués à des PME. Ce pourcentage atteint 31 % pour les marchés d'une durée supérieure à quatre ans (voir tableau 31 en annexe et graphique 2).

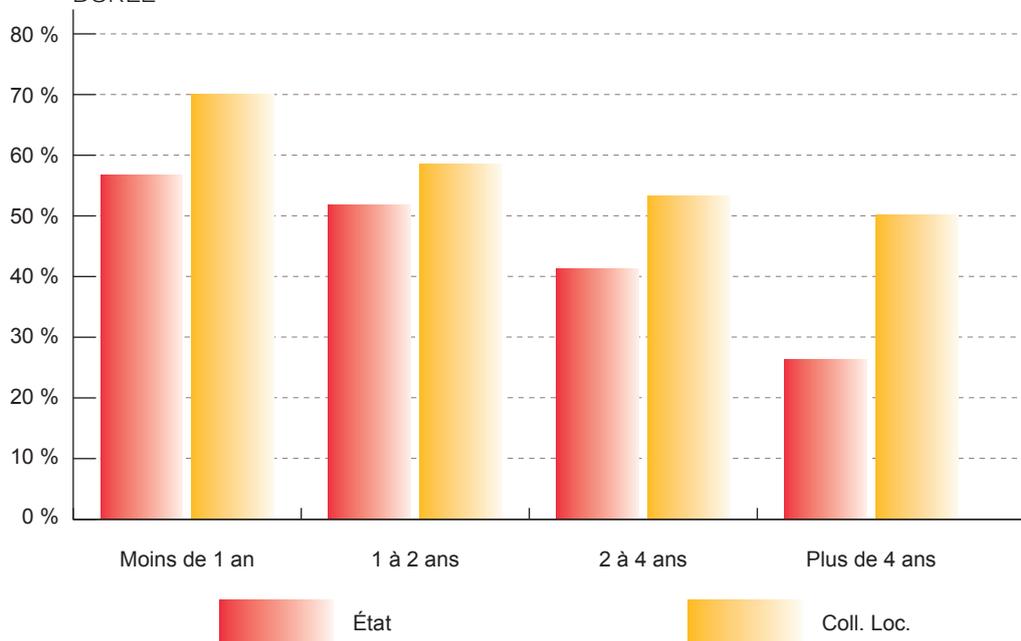
PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

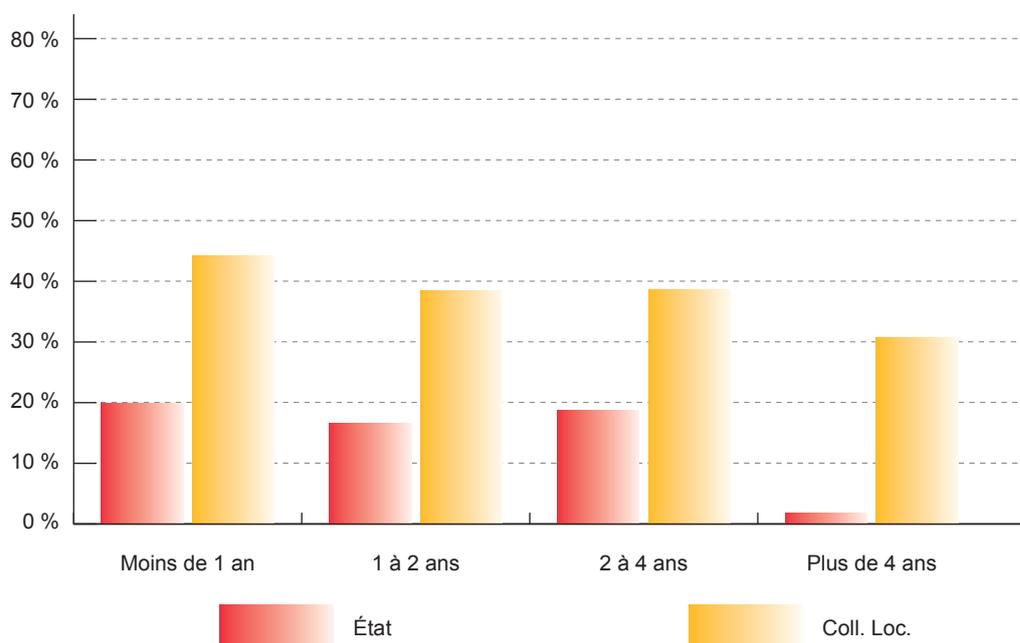
GRAPHIQUE 1

PART DES PME EN NOMBRE PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR PUBLIC ET PAR DURÉE



GRAPHIQUE 2

PART DES PME EN MONTANT PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR PUBLIC ET PAR DURÉE

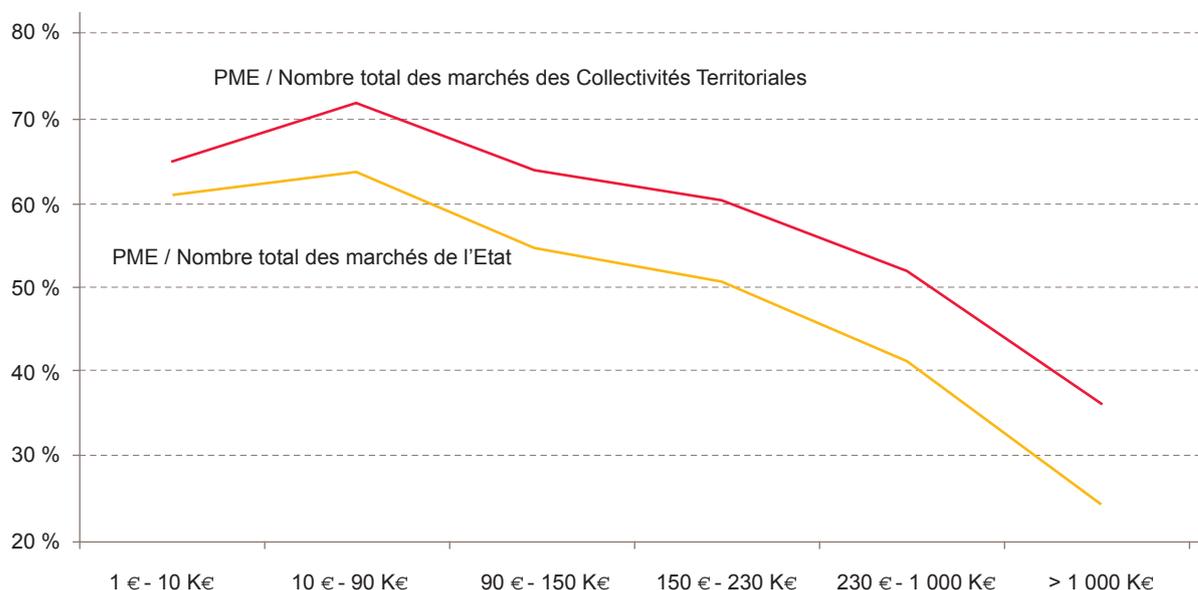


Le montant unitaire des marchés semble également susceptible de jouer un rôle d'éviction à l'égard des PME. Ainsi, la présence des PME décroît avec la

hausse du montant unitaire des marchés (voir tableaux 8 et 17 en annexe, ainsi que graphique 3).

GRAPHIQUE 3

PART DES PME DANS LE NOMBRE DE MARCHÉS PAR TRANCHES DE MONTANT



PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

### La forme du marché semble avoir un impact limité sur le choix du titulaire

En termes de nombre de marchés, les PME semblent assez également réparties entre les différentes formes de marché, qu'il s'agisse des marchés attribués par l'État ou par les collectivités locales (voir en annexe tableau 5 pour l'État et tableau 14 pour les collectivités locales). Tout juste pourrait-on noter une relative sous-représentation des PME dans le cas des marchés à bons de commande qui semblent favoriser les entreprises les plus grandes.

En termes de montant des marchés, les PME semblent bénéficier relativement mieux des marchés à bons de commande dans le cas des marchés de l'État, et des marchés uniques ou des marchés à phase dans le cas des marchés des collectivités locales (voir en annexe tableau 23 pour l'État et tableau 32 pour les collectivités locales).

### Analyse par domaine

L'analyse du nombre de marchés par domaine (codes CPV regroupés en fournitures/services/travaux) montre une présence majoritaire (collectivités locales) ou forte (État) des PME dans les marchés de travaux et de services et une présence encore forte dans les fournitures. La position est plus modeste si l'on considère le montant des marchés, notamment de l'État

En termes de nombre de marchés, les PME remportent 48 % des marchés de l'État dans le domaine des fournitures, 41 % dans celui des services, et 66 % dans celui des travaux. Pour ce qui concerne les marchés des collectivités locales, la part des PME est de 46 % pour les marchés de fournitures, 66 % pour les marchés de services et 78 % pour les marchés de travaux (voir en annexe tableau 7 pour l'État et tableau 16 pour les collectivités locales).

En termes de montant des marchés, la part des PME dans les marchés de l'État n'atteint plus que 7 % dans le domaine des fournitures, 13 % dans celui des services, et 31 % dans celui des travaux. Pour ce qui concerne les marchés des collectivités locales, la part des PME est de 27 % pour les marchés de fournitures, 45 % pour les marchés de services et 45 % pour les marchés de travaux (voir tableau 25 pour l'État et tableau 34 pour les collectivités locales).

### Analyse par domaine et par tranche de montant

Le croisement des marchés par domaine (fournitures/services/travaux) et par tranche de montant confirme la position forte des PME sur les marchés de travaux et de services, sauf pour les montants les plus élevés, et une position moins favorable pour les marchés de fournitures

En termes de nombre de marchés, la part des PME est nettement prépondérante pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 230 000 €, proche de celle des autres entreprises pour la tranche 230 000 – 1 million d'euros et minoritaire pour la tranche supérieure à 1 million d'euros, qu'il s'agisse de l'État ou des collectivités locales.

Pour les marchés de services, la part des PME est prépondérante jusqu'à 1 million d'euros et à peine minoritaire au-dessus dans le cas des collectivités locales. Dans le cas de l'État, la part des PME est prépondérante jusqu'à 90 000 €, mais devient minoritaire ensuite, l'écart s'accroissant nettement au-dessus de 1 million d'euros.

Pour les marchés de fournitures, la part des PME est légèrement majoritaire jusqu'à 230 000 €, dans le cas de l'État. Elle est, en revanche, minoritaire au-dessus de 90 000 € dans le cas des collectivités locales (voir tableau 9 pour

l'État et tableau 18 pour les collectivités locales).

En termes de montant des marchés, la part des PME reste nettement prépondérante pour les marchés de travaux d'un montant inférieur à 1 million d'euros (collectivités locales) ou à 230 000 € (État).

Pour les marchés de services, la part des PME reste majoritaire jusqu'à 1 million d'euros dans le cas des collectivités locales. En revanche, dans le cas de l'État, cette part n'est majoritaire que jusqu'à 90 000 € et devient très faible à partir de 1 million d'euros.

Pour les marchés de fournitures, la part des PME est majoritaire pour des montants de marchés inférieurs à 230 000 € dans le cas de l'État. Elle est proche de celle des autres entreprises jusqu'à 900 000 € dans le cas des collectivités locales, avec un écart en défaveur des PME qui se creuse pour les marchés de montants supérieurs (voir tableau 27 pour l'État et tableau 36 pour les collectivités locales).

### Analyse par domaine et par tranche de durée

Le croisement des marchés par domaine (fournitures/services/travaux) et par tranche de durée montre une position forte des PME sur les marchés de travaux et sur les marchés de services pour les échéances courtes et moyennes. En revanche, sauf pour les durées les plus courtes, la position des PME est minoritaire sur les marchés de fournitures

En termes de nombre de marchés, la prédominance des PME est nette pour les marchés de travaux sur toutes les échéances (collectivités locales), jusqu'à quatre ans (État).

Pour les marchés de services, la prédominance des PME est nette sur toutes les échéances (collectivités locales) mais seulement sur les échéances d'une durée inférieure à six mois (État).



Pour les marchés de fournitures, la prédominance des PME est nette seulement sur les échéances d'une durée inférieure à six mois, qu'il s'agisse des collectivités locales ou de l'État (voir tableau 10 pour l'État et tableau 19 pour les collectivités locales).

En termes de montant des marchés, la part des PME est prépondérante pour les marchés de travaux seulement sur les échéances inférieures à douze mois (collectivités locales). Dans le cas de l'État, cette part est nettement minoritaire sur toutes les échéances.

Pour les marchés de services, la prédominance des PME est limitée aux échéances d'une durée inférieure à deux ans (collectivités locales) mais ne concerne aucune échéance (État).

Pour les marchés de fournitures, la part des PME est légèrement majoritaire dans le cas des collectivités locales sur les échéances d'une durée inférieure à trois mois. Dans le cas de l'État, cette part est nettement minoritaire, quelle que soit l'échéance (voir tableau 28 pour l'État et tableau 37 pour les collectivités locales).

### Analyse par origine géographique des acheteurs et des fournisseurs

L'examen de l'origine géographique des acheteurs publics et des fournisseurs semble montrer que, lorsqu'est fait le choix d'entreprises de proximité, cela conduit à une nette prédominance des PME, plus marquée dans le cas des collectivités locales et qui se réduit au fur et à mesure que les montants s'élèvent

Il a paru intéressant d'examiner si les acheteurs publics tendaient à privilégier la proximité des fournisseurs et si cette préférence éventuelle pouvait avoir une

incidence sur le choix entre les PME et les autres entreprises<sup>2</sup>.

En termes de nombre de marchés, la part des contrats attribués localement (i. e. à des entreprises qui appartiennent au même département que l'acheteur public) atteint 29 % pour l'État (soit 39 % pour les PME et 18 % pour les autres entreprises). Pour les collectivités locales, cette part est sensiblement plus élevée, atteignant 48 %, (soit 61 % pour les PME et 24 % pour les autres entreprises). (voir tableau 11 pour l'État et tableau 20 pour les collectivités locales).

En termes de montant des marchés, la part des contrats attribués localement atteint 10 % pour l'État (soit 36 % pour les PME et 7 % pour les autres entreprises). Pour les collectivités locales, cette part monte à 41 % (soit 59 % pour les PME et 30 % pour les autres entreprises). On note que le recours aux entreprises de proximité (PME et autres entreprises) chute au fur et à mesure que le montant du contrat augmente dans le cas de l'État alors que ce phénomène est moins sensible dans le cas des collectivités locales. Il est possible que ceci soit dû à la nette prédominance des contrats de travaux dans les contrats des collectivités locales, par nature plus favorable aux entreprises de proximité (voir tableau 29 pour l'État et tableau 38 pour les collectivités locales).

2. Les résultats de cet examen, fondé sur la confrontation des numéros SIREN acheteur et fournisseur sont cependant à considérer avec circonspection pour au moins deux raisons : d'une part, il s'agit de numéro SIREN et non de numéro SIRET, or il peut y avoir éloignement géographique entre une entreprise (ou une administration publique) et l'établissement (ou l'établissement public) qui lui est rattaché ; d'autre part, la proximité géographique entre un acheteur et un fournisseur qui appartiennent à deux départements différents mais limitrophes peut, dans certains cas, être plus grande que s'ils appartenaient au même département.

## Principaux éléments de comparaison entre 2005 et 2006

### Considérations générales

- Une baisse du nombre de marchés recensés (environ – 5 400 marchés soit – 3 %). En pourcentage, la baisse a été identique pour l'État et les collectivités locales. Cette baisse a concerné quasi exclusivement les marchés d'un montant inférieur à 90 000 €, alors qu'on a enregistré une hausse des marchés compris entre 90 000 € et 1 million d'euros, ainsi que des marchés des collectivités locales de montant supérieur à 1 million d'euros (voir tableaux 39, 40 et 41 en annexe 7).
- Une hausse de 11,7 milliards d'euros du montant global des marchés recensés (soit + 26 %). Cette hausse concerne majoritairement les achats de l'État (+ 9,9 milliards d'euros, soit + 60 %) et de façon plus limitée, les collectivités locales (+ 1,8 milliard, soit + 6 %). Pour l'essentiel, cette hausse provient de quelques marchés de forts montants du ministère de la Défense (voir tableaux 42, 43 et 44 en annexe).

### Considérations concernant plus spécifiquement les PME

- Un certain recul de la part des PME en termes de nombre de marchés attribués. La baisse du nombre de marchés attribués aux PME atteint – 4 % (contre – 1 % pour les autres entreprises). En termes de montant global attribué, la hausse est sensiblement plus marquée pour les autres entreprises (+ 35 %) que pour les PME (+ 6 %).
- Des évolutions assez différenciées selon que l'on examine celle des marchés attribués aux PME par les collectivités locales ou celle des marchés attribués aux PME par l'État. Ainsi, dans le cas des collectivités locales, la baisse du nombre de marchés attribués aux PME (– 3 %) est en ligne avec la baisse des marchés attri-

bués aux autres entreprises (– 2 %) et la hausse des montants attribués aux PME (+ 8 %) est plus marquée que celle des montants attribués aux autres entreprises (+ 5 %). À l'inverse, dans le cas de l'État, la baisse des marchés attribués aux PME (– 11 %) contraste avec la hausse (+ 2 %) des marchés attribués aux autres entreprises. En matière de montants attribués, l'écart est encore plus manifeste (– 1 % pour les PME contre + 74 % pour les autres entreprises).

- En fait, cette évolution apparemment très défavorable aux PME dans le cas de l'État est liée à l'enregistrement de quelques contrats du ministère de la Défense (huit contrats pour un total d'environ 9 milliards d'euros) qui concernent un nombre restreint de grandes entreprises, même si les PME sont habituellement largement associées par le biais de la sous-traitance. Ainsi, si l'on corrige de ces quelques contrats exceptionnels, la part des PME remonte à 52 % en termes de nombre de marchés attribués et à 18 % en termes de montant global attribué (contre 56 % et 19 %, respectivement, en 2005).
- En lien avec le constat précédent, une très sensible hausse de la part (en montant) des entreprises de plus de 1 000 salariés sur les marchés de l'État de durée la plus longue (plus de quatre ans), celle-ci atteignant 93 % (contre seulement 62 % en 2005).
- Une nette hausse de la part (en montant) des entreprises de plus de 1 000 salariés sur les marchés de l'État dans le domaine des fournitures, celle-ci passant de 60 % en 2005 à 84 % en 2006.
- Une certaine baisse du nombre (– 6 %) et du montant (– 4 %) des marchés obtenus par les TPE, relativement à l'ensemble des PME qui enregistrent une baisse de 4 % du nombre et une hausse de 6 % du montant, entre 2005 et 2006. Ce recul des TPE concerne à la fois les marchés de montant inférieur



à 90 000 € et ceux de montant supérieur à 1 million d'euros, alors que la performance des TPE est proche de celle des autres catégories de PME sur les marchés de montant intermédiaire (compris entre 90 000 et 1 million d'euros). La moindre collecte des marchés de montant unitaire inférieur à 90 000 € explique certainement une partie de cette moindre performance.

Au total, les changements par rapport aux constatations réalisées sur les chiffres 2005 sont en nombre limité mais d'ampleur significative : un net recul du poids relatif des collectivités locales dans le montant total des marchés publics recensés qui explique, pour l'essentiel, celui des PME ; une nette hausse du poids relatif des entreprises les plus grandes dans les marchés de Fournitures de l'État, notamment pour les marchés d'échéance longue.

La concomitance de plusieurs facteurs (nouveaux ou exceptionnels) rend particulièrement délicate l'interprétation des données statistiques. Ainsi, l'enregistrement de quelques contrats de montant exceptionnellement élevé conduit mécaniquement à réduire la part relative des PME. En outre, par rapport aux années précédentes, la perte du recensement de plusieurs milliers de marchés de montant inférieur à 90 000 €, notamment pour les collectivités locales, contribue également à réduire cette part.

Les évolutions observées depuis 2004 ne permettent pas de dégager de tendance claire et ne sont pas susceptibles de déboucher actuellement sur des recommandations nouvelles en matière de politique économique. Il y aura lieu, toutefois, d'être particulièrement attentif à l'impact de la mise en œuvre des différentes dispositions prises à l'occasion de la réforme récente des principaux textes concernant l'achat public, notamment l'allotissement, les groupements d'acheteurs et

de fournisseurs, ainsi que les clauses environnementales et sociales. Par ailleurs, l'entrée en vigueur du nouveau dispositif de recensement intervenue au début janvier 2007, devrait permettre dès l'année 2008, de mieux suivre ces dispositions, de même qu'il permettra d'apprécier l'importance de la sous-traitance, actuellement très méconnue. Enfin, la mise en œuvre, dès 2008, de l'enquête statistique pour les collectivités territoriales de même que le recours au système de gestion comptable ACCORD pour l'État devraient permettre d'améliorer la connaissance des marchés de montant compris entre 4 000 et 90 000 €.

---

## PME 2008

---

### Thématiques

---

#### MARCHÉS

---

## Annexes

### Annexe 1 : Concepts et méthodes

1 – Définition de la PME : compte tenu de la multiplicité de définitions du concept de PME en fonction du contexte, il a été décidé de retenir pour les tableaux et les commentaires le concept recommandé au niveau européen, qui retient les trois critères suivants : entreprise de moins de 250 salariés ; chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 50 millions d'euros, non-détention à hauteur d'au moins 25 % par une ou des entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME. Toutefois, à titre de comparaison, et seulement à un niveau agrégé, a également été retenue une définition de la PME fondée sur les seuls deux premiers critères, i. e. en ne tenant pas compte du critère de dépendance.

2 – Les différences dans les totaux : ces données correspondent aux « marchés publics recensés » grâce à la « fiche de recensement économique des marchés publics » qui alimentent en comptabilité publique la base ARAMIS gérée par la DGCP et la DAJ. Compte tenu de l'insuffisante rigueur dans le remplissage de ces fiches par les ordonnateurs, de nombreuses fiches ne sont pas exploitables (par ex. numéro SIREN inexact qui empêche de rattacher tel marché à un acheteur public ou à un fournisseur) ou ne le sont qu'après investigation. Aussi, en fonction de l'état d'avancement de ces investigations, les montants totaux retenus peuvent varier (montant le plus élevé si l'on retient le total des marchés recensés y compris ceux que l'on ne peut rattacher à des SIREN acheteur et fournisseur bien identifiés ; montant le plus bas si l'on exclut les marchés comportant un ou plusieurs SIREN non identifiés ; montants intermédiaires et qui évoluent dans le temps en fonction de l'état d'avancement des investigations qui permet de réintégrer

dans le total des marchés initialement écartés car mal identifiés). Ces travaux consistent en un processus itératif commençant par la confrontation des données « brutes » de la base ARAMIS à la base SIRENE de l'Insee afin, d'une part, de repérer les SIREN inutilisables et, d'autre part, de trier les marchés en fonction de la nature des fournisseurs (PME/non PME) selon les deux premiers critères retenus (nombre de salariés et chiffre d'affaires). Il se poursuit par la confrontation avec la base LIFI de l'Insee qui permet de différencier parmi les PME ayant satisfait aux deux premiers critères celles qui satisfont également au troisième critère (indépendance par rapport à une autre société ou à un groupe). Des investigations sont ensuite menées pour tenter de réaffecter les SIREN « corrects » aux marchés pour lesquels ces données sont manquantes ou inexactes. Ces investigations seront à poursuivre, notamment pour corriger un certain nombre d'anomalies graves (marchés dont le montant est à zéro, voire négatif).

3 – Le champ de la base ARAMIS est sensiblement différent du champ des achats publics retenu par la Comptabilité nationale (voir note sur l'analyse des écarts). Le champ « État » correspond aux codes SIREN de la base SIRENE de l'Insee qui commencent par 10 à 19. Ce champ regroupe l'État au niveau central et déconcentré ainsi que les établissements publics qui s'y rattachent. Le champ « collectivités locales » correspond aux codes SIREN débutant par 20 à 29. Il comprend les différentes collectivités territoriales ainsi que les établissements publics qui s'y rattachent. L'essentiel des établissements publics d'hospitalisation figure dans ce champ. En revanche, les établissements privés d'hospitalisation participant au service public hospitalier (PSPH), qui sont inclus dans le champ des administrations de Sécurité



sociale (ASSO) en Comptabilité nationale, sont ici considérés comme des entreprises et ne figurent donc dans aucun des deux champs précités des administrations publiques. Le champ de la base ARAMIS est également différent de celui couvert par les enquêtes annuelles d'entreprises sur les services (EAES). Ces enquêtes ont récemment donné lieu à une publication par la division services de l'Insee sur le thème de l'accès aux marchés publics des PME des services aux entreprises.

4 – Procédure de passation des marchés : les modes de procédure de passation des marchés sont regroupés en neuf catégories : (1) appel d'offres ouvert (art. 33); (2) appel d'offres restreint (art. 33), dialogue compétitif (art. 36), marché de conception-réalisation et marché à phases (art. 68); (3) marché à procédure adaptée (art. 28) et à procédure allégée (art. 30); (4) marché négocié avec publicité préalable et mise en concurrence (art. 35 – I); (5) marché négocié sans publicité préalable, avec mise en concurrence (art. 35

– II); (6) marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence (art. 35 – III); (7) concours (art. 38) y compris concours de maîtrise d'œuvre (art. 74-II-3°); (8) mise en compétition limitée (art. 74-II-2°); (9) marchés de définition sans mise en compétition (art. 73-III et art. 74-III et IV).

5 – Forme du marché : quatre catégories : (1) unique; (2) à bons de commande (art. 71); (3) à tranche conditionnelle (art. 72); (4) à phases (art. 68).

6 – Type de prix : trois catégories : (1) ferme ou ferme actualisable; (2) ajustable; (3) révisable.

7 – Code CPV (Common Procurement Vocabulary – Vocabulaire commun européen pour les marchés publics, applicable depuis le 16 décembre 2003) : permet de classer la nature des prestations objet du marché. Ici, le classement se limite aux trois grandes catégories : fournitures (F); services (S) et travaux (T).

---

## PME 2008

---

### Thématiques

---

#### MARCHÉS

---

## Annexe 2 : Données globales sur les marchés publics des PME avec et sans prise en compte du critère de dépendance

TABLEAU 1

MARCHÉS PUBLICS ET PME EN 2006 (CRITÈRES EUROPÉENS SAUF CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

	ÉTAT (PME sans critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1000	> 1000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	5 602	3 563	3 377	12 542	551	2 588	3 698	6 837	19 379	
Montant total des marchés	1 582 927 773	946 346 725	1 911 074 114	4 440 348 612	464 830 273	2 653 605 652	1 873 511 665	21 853 547 590	26 293 896 202	
État										
En % du nombre total des marchés État	29 %	18 %	17 %	65 %	3 %	13 %	19 %	35 %	100 %	
En % du montant total des marchés État	6 %	4 %	7 %	17 %	2 %	10 %	71 %	83 %	100 %	
	COLLECTIVITÉS LOCALES (PME sans critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1000	> 1000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	57 859	30 952	22 634	111 445	5 906	16 117	14 724	36 747	148 192	
Montant total des marchés	5 790 718 800	4 920 783 969	6 249 948 867	16 961 451 636	1 683 095 213	5 746 056 640	6 742 570 689	14 171 722 541	31 133 174 177	
Collectivités locales										
En % du nombre total des marchés				75 %				25 %	100 %	
En % du montant total des marchés				54 %				46 %	100 %	
	Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME sans critère de dépendance)									
	Total PME					Total non PME				
Total État + collectivités locales									PME + non PME	
Nombre de marchés				123 987				43 584	167 571	
En % du nombre total des marchés				74 %				26 %	100 %	
Montant total des marchés				21 401 800 248				36 025 270 131	57 427 070 379	
En % du montant total des marchés				37 %				63 %	100 %	

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; traitement des données : DGCP, DAI, Insee, DGTPF.

TABLEAU 2

MARCHÉS PUBLICS ET PME EN 2006 (CRITÈRES EUROPÉENS Y COMPRIS CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

ÉTAT (PME avec critère de dépendance)										
	PME					Non PME				PME + non PME
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1000	> 1000	Total non PME		
Nombre de marchés	5 318	2 996	1 807	10 121	2 972	2 588	3 698	9 258	19 379	
Montant total des marchés	1 320 779 067	683 157 623	1 059 775 268	3 063 711 959	1 841 466 926	2 653 605 652	18 735 111 665	23 230 184 244	26 293 896 202	
<b>État</b>										
En % du nombre total des marchés État	27 %	15 %	9 %	<b>52 %</b>	15 %	13 %	19 %	48 %	100 %	
En % du montant total des marchés État	5 %	3 %	4 %	<b>12 %</b>	7 %	10 %	71 %	88 %	100 %	
COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)										
	PME					Non PME				PME + non PME
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1000	> 1000	Total non PME		
Nombre de marchés	56 394	27 198	13 065	96 657	20 694	16 117	14 724	51 535	148 192	
Montant total des marchés	5 479 276 466	4 166 348 891	2 812 315 210	12 457 940 567	6 186 606 282	5 746 056 640	6 742 570 689	18 675 233 610	31 133 174 177	
<b>Collectivités locales</b>										
En % du nombre total des marchés	38 %	18 %	9 %	<b>65 %</b>	14 %	11 %	10 %	35 %	100 %	
En % du montant total des marchés	18 %	13 %	9 %	<b>40 %</b>	20 %	18 %	22 %	60 %	100 %	
Total État + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)										
<b>Total État + collectivités locales</b>	<b>Total PME</b>					<b>Total non PME</b>				<b>PME + non PME</b>
Nombre de marchés	106 778					60 793				167 571
En % du nombre total des marchés	<b>64 %</b>					36 %				100 %
Montant total des marchés	15 521 652 525					41 905 417 854				57 427 070 379
En % du montant total des marchés	<b>27 %</b>					73 %				100 %

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; Traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.



TABLEAU 2 BIS

COMPARAISON 2005-2006 MARCHÉS PUBLICS ET PME (DÉFINITION DE LA PME CONFORME AUX CRITÈRES EUROPÉENS Y COMPRIS LE CRITÈRE DE DÉPENDANCE)

	2005 – ÉTAT (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1 000	> 1 000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	6 134	3 275	1 959	11 368	2 967	2 666	3 407	9 040	20 408	
Montant total des marchés	1 491 624 329	908 856 359	701 532 011	3 102 012 700	1 819 874 242	2 886 290 096	8 633 486 358	13 339 650 696	16 441 663 396	
	2006 – ÉTAT (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1 000	> 1 000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	5 318	2 996	1 807	10 121	2 972	2 588	3 698	9 258	19 379	
Montant total des marchés	1 320 779 067	683 157 623	1 059 775 268	3 063 711 959	1 841 466 926	2 653 605 652	18 735 111 665	23 230 184 244	26 293 896 202	
	2005 – COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1 000	> 1 000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	59 525	27 416	13 138	100 079	20 902	16 614	14 974	52 490	152 569	
Montant total des marchés	5 560 176 595	3 570 426 988	2 399 389 573	11 529 993 156	5 407 842 387	5 370 481 737	6 991 792 870	17 770 116 994	29 300 110 150	
	2006 – COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)									
	PME					Non PME				
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	< 250	250-1 000	> 1 000	Total non PME	PME + non PME	
Nombre de marchés	56 394	27 198	13 065	96 657	20 694	16 117	14 724	51 535	148 192	
Montant total des marchés	5 479 276 466	4 166 348 691	2 812 315 210	12 457 940 567	6 186 606 282	5 746 056 640	6 742 570 689	18 675 233 610	31 133 174 177	
2005 – Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)										
<b>Total État + collectivités locales</b>	<b>Total PME</b>									
Nombre de marchés	111 447									
En % du nombre total des marchés	<b>64 %</b>									
Montant total des marchés	14 632 005 856									
En % du montant total des marchés	<b>32 %</b>									
2006 – Total ÉTAT + COLLECTIVITÉS LOCALES (PME avec critère de dépendance)										
<b>Total État + collectivités locales</b>	<b>Total PME</b>									
Nombre de marchés	106 778									
En % du nombre total des marchés	<b>64 %</b>									
Montant total des marchés	15 521 652 525									
En % du montant total des marchés	<b>27 %</b>									
<b>Total État + collectivités locales</b>	<b>Total non PME</b>									
Nombre de marchés	60 793									
En % du nombre total des marchés	36 %									
Montant total des marchés	41 905 417 854									
En % du montant total des marchés	73 %									
<b>Total État + collectivités locales</b>	<b>Total non PME</b>									
Nombre de marchés	167 571									
En % du nombre total des marchés	100 %									
Montant total des marchés	45 741 773 546									
En % du montant total des marchés	100 %									

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE ; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTFE.

### Annexe 3 : Marchés publics de l'État par nombre de marchés

**TABLEAU 3**

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PROCÉDURE (EN %)

Procédure	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	23 %	16 %	10 %	49 %	17 %	15 %	19 %	100 %
02	25 %	19 %	10 %	53 %	18 %	14 %	15 %	100 %
03	41 %	15 %	8 %	63 %	13 %	10 %	14 %	100 %
04	32 %	21 %	11 %	65 %	12 %	12 %	11 %	100 %
05	18 %	10 %	4 %	32 %	13 %	9 %	46 %	100 %
06	22 %	8 %	8 %	38 %	12 %	14 %	36 %	100 %
07	80 %	5 %	3 %	88 %	8 %	3 %	3 %	100 %
08	29 %	43 %	0 %	71 %	14 %	14 %	0 %	100 %
09	46 %	19 %	9 %	73 %	10 %	3 %	14 %	100 %
<b>Total</b>	<b>27 %</b>	<b>15 %</b>	<b>9 %</b>	<b>52 %</b>	<b>15 %</b>	<b>13 %</b>	<b>19 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**TABLEAU 4**

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR DURÉE (EN %)

Durée	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
0-3 mois	35 %	17 %	9 %	61 %	13 %	12 %	14 %	100 %
4-6 mois	36 %	18 %	9 %	63 %	14 %	11 %	12 %	100 %
7-12 mois	26 %	16 %	9 %	51 %	16 %	14 %	18 %	100 %
13-24 mois	25 %	16 %	11 %	52 %	16 %	11 %	20 %	100 %
25-48 mois	19 %	12 %	10 %	41 %	17 %	16 %	26 %	100 %
> 49 mois	13 %	9 %	5 %	26 %	17 %	16 %	41 %	100 %
<b>Total</b>	<b>27 %</b>	<b>15 %</b>	<b>9 %</b>	<b>52 %</b>	<b>15 %</b>	<b>13 %</b>	<b>19 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**TABLEAU 5**

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR FORME DE MARCHÉ (EN %)

Forme	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	31 %	17 %	9 %	57 %	13 %	12 %	17 %	100 %
02	21 %	13 %	9 %	43 %	19 %	15 %	23 %	100 %
03	26 %	16 %	10 %	52 %	17 %	14 %	17 %	100 %
04	29 %	14 %	10 %	53 %	16 %	19 %	12 %	100 %
<b>Total</b>	<b>27 %</b>	<b>15 %</b>	<b>9 %</b>	<b>52 %</b>	<b>15 %</b>	<b>13 %</b>	<b>19 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**PME 2008**
**Thématiques**
**MARCHÉS**

TABLEAU 6

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE  
ET PAR TYPE DE PRIX (EN %)

Type prix	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	30 %	16 %	9 %	55 %	15 %	12 %	17 %	100 %
02	16 %	12 %	7 %	36 %	20 %	14 %	30 %	100 %
03	25 %	16 %	12 %	52 %	14 %	16 %	18 %	100 %
<b>Total</b>	<b>27 %</b>	<b>15 %</b>	<b>9 %</b>	<b>52 %</b>	<b>15 %</b>	<b>13 %</b>	<b>19 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 7

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE  
ET PAR CODE CPV (EN %)

Code CPV	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
F	23 %	16 %	10 %	48 %	21 %	13 %	18 %	100 %
S	24 %	8 %	9 %	41 %	12 %	15 %	32 %	100 %
T	35 %	22 %	9 %	66 %	13 %	12 %	9 %	100 %
<b>Total</b>	<b>27 %</b>	<b>15 %</b>	<b>9 %</b>	<b>52 %</b>	<b>15 %</b>	<b>13 %</b>	<b>19 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 8

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE  
ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN %)

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
< = 0,00 €	16 %	12 %	9 %	37 %	23 %	16 %	23 %	100 %
1 €-10 K€	36 %	16 %	9 %	61 %	12 %	11 %	16 %	100 %
10 K€-90 K€	36 %	18 %	10 %	64 %	13 %	10 %	13 %	100 %
90 K€-150 K€	26 %	17 %	11 %	55 %	16 %	13 %	16 %	100 %
150 K€-230 K€	25 %	17 %	8 %	50 %	17 %	15 %	18 %	100 %
230 K€-1 000	19 %	13 %	9 %	41 %	18 %	17 %	24 %	100 %
> 1 000 K€	10 %	6 %	8 %	24 %	18 %	20 %	37 %	100 %
<b>Total</b>	<b>27 %</b>	<b>15 %</b>	<b>9 %</b>	<b>52 %</b>	<b>15 %</b>	<b>13 %</b>	<b>19 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.



TABLEAU 9

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/ SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

Montants	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
< = 0€	16 %	6 %	15 %	43 %	14 %	6 %	100 %
1 €-10 K€	20 %	16 %	25 %	17 %	15 %	7 %	100 %
10 K€-90 K€	18 %	13 %	33 %	16 %	11 %	9 %	100 %
90 K€-150 K€	19 %	11 %	25 %	17 %	17 %	12 %	100 %
150 K€-230 K€	18 %	11 %	22 %	17 %	18 %	15 %	100 %
230 K€-1 000 K€	12 %	12 %	16 %	19 %	25 %	15 %	100 %
> 1 000 K€	8 %	9 %	8 %	19 %	36 %	20 %	100 %
<b>Total</b>	<b>16 %</b>	<b>13 %</b>	<b>24 %</b>	<b>17 %</b>	<b>18 %</b>	<b>12 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 10

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/ SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE DURÉE (EN %)

Durée	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
0-3 mois	17 %	11 %	33 %	11 %	11 %	16 %	100 %
4-6 mois	12 %	11 %	41 %	8 %	10 %	18 %	100 %
7-12 mois	16 %	12 %	23 %	19 %	17 %	12 %	100 %
13-24 mois	16 %	12 %	24 %	18 %	16 %	14 %	100 %
25-48 mois	19 %	15 %	7 %	26 %	29 %	4 %	100 %
> 49 mois	8 %	17 %	2 %	23 %	48 %	3 %	100 %
<b>Total</b>	<b>16 %</b>	<b>13 %</b>	<b>24 %</b>	<b>17 %</b>	<b>18 %</b>	<b>12 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 11

ÉTAT : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

	Part du nombre de contrats attribués aux PME par des acheteurs du même département	Part du nombre de contrats attribués aux autres entreprises par des acheteurs du même département	Part du nombre de contrats attribués (toutes entreprises confondues) par des acheteurs du même département
< = 0€	47 %	20 %	30 %
1 €- 10 K€	44 %	16 %	33 %
10 K€-90 K€	42 %	18 %	33 %
90 K€-150 K€	37 %	22 %	30 %
150 K€-230 K€	34 %	19 %	26 %
230 K€-1 000 K€	33 %	18 %	24 %
> 1 000 K€	35 %	16 %	20 %
<b>Total</b>	<b>39 %</b>	<b>18 %</b>	<b>29 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

## Annexe 4 : Marchés publics des collectivités territoriales par nombre de marchés

**TABLEAU 12**

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PROCÉDURE (EN %)

Procédure	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	33 %	19 %	9 %	61 %	16 %	12 %	11 %	100 %
02	38 %	19 %	9 %	67 %	12 %	11 %	10 %	100 %
03	49 %	16 %	8 %	72 %	11 %	8 %	8 %	100 %
04	44 %	24 %	9 %	77 %	9 %	7 %	6 %	100 %
05	44 %	17 %	8 %	68 %	11 %	11 %	9 %	100 %
06	21 %	12 %	9 %	43 %	21 %	19 %	17 %	100 %
07	81 %	8 %	4 %	93 %	2 %	3 %	2 %	100 %
08	70 %	12 %	3 %	86 %	8 %	3 %	4 %	100 %
09	42 %	15 %	9 %	66 %	12 %	13 %	9 %	100 %
<b>Total</b>	<b>38 %</b>	<b>18 %</b>	<b>9 %</b>	<b>65 %</b>	<b>14 %</b>	<b>11 %</b>	<b>10 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**TABLEAU 13**

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR DURÉE (EN %)

Durée	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
0-3 mois	43 %	19 %	8 %	71 %	13 %	9 %	7 %	100 %
4-6 mois	48 %	22 %	8 %	78 %	10 %	7 %	6 %	100 %
7-12 mois	39 %	19 %	8 %	66 %	14 %	10 %	10 %	100 %
13-24 mois	30 %	18 %	10 %	59 %	16 %	14 %	11 %	100 %
25-48 mois	29 %	14 %	10 %	53 %	18 %	14 %	15 %	100 %
> 49 mois	24 %	17 %	9 %	49 %	17 %	16 %	18 %	100 %
<b>Total</b>	<b>38 %</b>	<b>18 %</b>	<b>9 %</b>	<b>65 %</b>	<b>14 %</b>	<b>11 %</b>	<b>10 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**TABLEAU 14**

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR FORME DE MARCHÉ (EN %)

Forme	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	46 %	21 %	8 %	75 %	10 %	8 %	7 %	100 %
02	26 %	13 %	10 %	49 %	20 %	16 %	14 %	100 %
03	34 %	22 %	9 %	64 %	14 %	11 %	11 %	100 %
04	48 %	18 %	7 %	73 %	10 %	10 %	7 %	100 %
<b>Total</b>	<b>38 %</b>	<b>18 %</b>	<b>9 %</b>	<b>65 %</b>	<b>14 %</b>	<b>11 %</b>	<b>10 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS



TABLEAU 15

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PRIX (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
Type prix								
01	40 %	19 %	9 %	67 %	13 %	10 %	9 %	100 %
02	25 %	13 %	10 %	48 %	19 %	17 %	16 %	100 %
03	35 %	18 %	10 %	63 %	14 %	11 %	11 %	100 %
<b>Total</b>	<b>38 %</b>	<b>18 %</b>	<b>9 %</b>	<b>65 %</b>	<b>14 %</b>	<b>11 %</b>	<b>10 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 16

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR CODE CPV (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
Code CPV								
F	22 %	14 %	10 %	45 %	23 %	17 %	14 %	100 %
S	47 %	12 %	8 %	66 %	10 %	10 %	13 %	100 %
T	46 %	24 %	8 %	78 %	9 %	7 %	6 %	100 %
<b>Total</b>	<b>38 %</b>	<b>18 %</b>	<b>9 %</b>	<b>65 %</b>	<b>14 %</b>	<b>11 %</b>	<b>10 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 17

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
Montants								
< = 0€	29 %	15 %	8 %	51 %	17 %	15 %	17 %	100 %
1 €-10 K€	41 %	16 %	8 %	65 %	14 %	11 %	10 %	100 %
10 K€-90 K€	44 %	20 %	8 %	72 %	12 %	9 %	8 %	100 %
90 K€-150 K€	33 %	21 %	10 %	64 %	15 %	11 %	11 %	100 %
150 K€-230 K€	31 %	19 %	10 %	60 %	16 %	13 %	11 %	100 %
230 K€-1000 K€	23 %	17 %	11 %	52 %	19 %	15 %	14 %	100 %
> 1 000 K€	14 %	13 %	10 %	37 %	22 %	21 %	20 %	100 %
<b>Total</b>	<b>38 %</b>	<b>18 %</b>	<b>9 %</b>	<b>65 %</b>	<b>14 %</b>	<b>11 %</b>	<b>10 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 18

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

Montants	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
< = 0€	23 %	19 %	9 %	36 %	8 %	4 %	100 %
1 €-10 K€	22 %	11 %	33 %	25 %	6 %	4 %	100 %
10 K€-90 K€	14 %	13 %	45 %	14 %	5 %	9 %	100 %
90 K€-150 K€	10 %	12 %	41 %	15 %	6 %	16 %	100 %
150 K€-230 K€	10 %	12 %	38 %	15 %	7 %	18 %	100 %
230 K€-1 000 K€	9 %	11 %	32 %	16 %	8 %	24 %	100 %
> 1 000 K€	7 %	11 %	19 %	20 %	12 %	31 %	100 %
<b>Total</b>	<b>15 %</b>	<b>12 %</b>	<b>39 %</b>	<b>17 %</b>	<b>6 %</b>	<b>11 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 19

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE DURÉE (EN %)

Durée	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
0-3 mois	9 %	10 %	51 %	6 %	4 %	20 %	100 %
4-6 mois	5 %	8 %	65 %	4 %	3 %	16 %	100 %
7-12 mois	16 %	11 %	39 %	21 %	5 %	8 %	100 %
13-24 mois	19 %	10 %	30 %	28 %	5 %	9 %	100 %
25-48 mois	23 %	19 %	12 %	27 %	13 %	7 %	100 %
> 49 mois	5 %	37 %	8 %	9 %	34 %	7 %	100 %
<b>Total</b>	<b>15 %</b>	<b>12 %</b>	<b>39 %</b>	<b>17 %</b>	<b>6 %</b>	<b>11 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 20

COLLECTIVITÉS LOCALES : NOMBRE DE MARCHÉS, PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

	Part du nombre de contrats attribués aux PME par des acheteurs du même département	Part du nombre de contrats attribués aux autres entreprises par des acheteurs du même département	Part du nombre de contrats attribués (toutes entreprises confondues) par des acheteurs du même département
< = 0€	48 %	11 %	30 %
1 €-10 K€	57 %	13 %	42 %
10 K€-90 K€	64 %	25 %	53 %
90 K€-150 K€	63 %	27 %	50 %
150 K€-230 K€	61 %	29 %	48 %
230 K€-1 000 K€	60 %	33 %	47 %
> 1 000 K€	57 %	31 %	40 %
<b>Total</b>	<b>61 %</b>	<b>24 %</b>	<b>48 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.



## Annexe 5 : Marchés publics de l'État par tranches de montant

**TABLEAU 21**

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PROCÉDURE (EN %)

Procédure	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	10 %	5 %	7 %	21 %	13 %	17 %	48 %	100 %
02	7 %	4 %	15 %	26 %	9 %	15 %	50 %	100 %
03	14 %	10 %	6 %	29 %	11 %	26 %	33 %	100 %
04	9 %	8 %	6 %	23 %	22 %	18 %	37 %	100 %
05	3 %	1 %	0 %	5 %	4 %	3 %	89 %	100 %
06	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %	3 %	95 %	100 %
07	75 %	3 %	3 %	81 %	13 %	0 %	6 %	100 %
08	70 %	29 %	0 %	99 %	1 %	0 %	0 %	100 %
09	18 %	7 %	2 %	27 %	28 %	1 %	44 %	100 %
<b>Total</b>	<b>5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>4 %</b>	<b>12 %</b>	<b>7 %</b>	<b>10 %</b>	<b>71 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**TABLEAU 22**

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR DURÉE (EN %)

Durée	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
0-3 mois	11 %	6 %	9 %	25 %	14 %	16 %	45 %	100 %
4-6 mois	13 %	7 %	14 %	34 %	9 %	24 %	33 %	100 %
7-12 mois	7 %	3 %	4 %	14 %	12 %	11 %	63 %	100 %
13-24 mois	8 %	4 %	5 %	17 %	17 %	16 %	50 %	100 %
25-48 mois	7 %	4 %	7 %	19 %	9 %	12 %	59 %	100 %
> 49 mois	1 %	0 %	0 %	2 %	1 %	5 %	93 %	100 %
<b>Total</b>	<b>5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>4 %</b>	<b>12 %</b>	<b>7 %</b>	<b>10 %</b>	<b>71 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**TABLEAU 23**

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR FORME DE MARCHÉ (EN %)

Forme	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	5 %	2 %	3 %	10 %	6 %	9 %	76 %	100 %
02	9 %	5 %	5 %	19 %	12 %	18 %	50 %	100 %
03	2 %	2 %	10 %	13 %	6 %	7 %	73 %	100 %
04	5 %	5 %	4 %	14 %	31 %	39 %	16 %	100 %
<b>Total</b>	<b>5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>4 %</b>	<b>12 %</b>	<b>7 %</b>	<b>10 %</b>	<b>71 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 24

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PRIX (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
<b>Type prix</b>								
01	8 %	4 %	6 %	18 %	11 %	13 %	59 %	100 %
02	7 %	3 %	4 %	15 %	9 %	14 %	62 %	100 %
03	3 %	2 %	3 %	7 %	4 %	8 %	81 %	100 %
<b>Total</b>	<b>5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>4 %</b>	<b>12 %</b>	<b>7 %</b>	<b>10 %</b>	<b>71 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 25

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR CODE CPV (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
<b>Code CPV</b>								
F	3 %	2 %	3 %	7 %	4 %	5 %	84 %	100 %
S	6 %	2 %	5 %	13 %	8 %	13 %	66 %	100 %
T	13 %	10 %	8 %	31 %	17 %	27 %	25 %	100 %
<b>Total</b>	<b>5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>4 %</b>	<b>12 %</b>	<b>7 %</b>	<b>10 %</b>	<b>71 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 26

ÉTAT : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN %)

	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
<b>Montants</b>								
< = 0€								
1 €-10 K€	38 %	17 %	8 %	64 %	11 %	10 %	15 %	100 %
10 K€-90 K€	33 %	18 %	10 %	62 %	14 %	11 %	13 %	100 %
90 K€-150 K€	26 %	17 %	11 %	55 %	16 %	12 %	17 %	100 %
150 K€-230 K€	25 %	17 %	9 %	51 %	17 %	15 %	18 %	100 %
230 K€-1000 K€	18 %	12 %	9 %	39 %	18 %	18 %	25 %	100 %
> 1 000 K€	3 %	1 %	3 %	8 %	6 %	9 %	78 %	100 %
<b>Total</b>	<b>5 %</b>	<b>3 %</b>	<b>4 %</b>	<b>12 %</b>	<b>7 %</b>	<b>10 %</b>	<b>71 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.



TABLEAU 27

ÉTAT : MONTANT DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/  
SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

Montants	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
< = 0€							
1 €-10 K€	19 %	17 %	28 %	16 %	13 %	7 %	100 %
10 K€-90 K€	18 %	12 %	32 %	17 %	12 %	10 %	100 %
90 K€-150 K€	19 %	11 %	25 %	17 %	17 %	11 %	100 %
150 K€-230 K€	18 %	11 %	22 %	17 %	18 %	15 %	100 %
230 K€-1 000 K€	12 %	13 %	15 %	19 %	27 %	15 %	100 %
> 1 000 K€	3 %	3 %	2 %	56 %	30 %	7 %	100 %
<b>Total</b>	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>	<b>3 %</b>	<b>51 %</b>	<b>29 %</b>	<b>8 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 28

ÉTAT : MONTANT DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/  
SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE DURÉE (EN %)

Durée	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
0-3 mois	6 %	11 %	8 %	18 %	44 %	13 %	100 %
4-6 mois	9 %	15 %	10 %	20 %	31 %	15 %	100 %
7-12 mois	3 %	6 %	5 %	16 %	53 %	16 %	100 %
13-24 mois	3 %	3 %	10 %	42 %	16 %	26 %	100 %
25-48 mois	11 %	5 %	3 %	49 %	27 %	5 %	100 %
> 49 mois	0 %	1 %	0 %	77 %	21 %	0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>4 %</b>	<b>4 %</b>	<b>3 %</b>	<b>51 %</b>	<b>29 %</b>	<b>8 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 29

ÉTAT : MONTANT DE MARCHÉS, PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR  
TRANCHES DE MONTANT (EN %)

	Part du montant de contrats attribués aux PME par des acheteurs du même département	Part du montant de contrats attribués aux autres entreprises par des acheteurs du même département	Part du montant de contrats attribués (toutes entreprises confondues) par des acheteurs du même département
< = 0€			
1 €- 10 K€		46 %	35 %
10 K€-90 K€		40 %	32 %
90 K€-150 K€		37 %	30 %
150 K€-230 K€		33 %	26 %
230 K€-1 000 K€		33 %	24 %
> 1 000 K€		38 %	8 %
<b>Total</b>		<b>36 %</b>	<b>10 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

## Annexe 6 : Marchés publics des collectivités territoriales par tranches de montant

**TABLEAU 30**

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PROCÉDURE (EN %)

Procédure	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	16 %	13 %	9 %	38 %	22 %	20 %	20 %	100 %
02	15 %	12 %	10 %	36 %	29 %	20 %	15 %	100 %
03	41 %	14 %	10 %	65 %	10 %	7 %	18 %	100 %
04	22 %	20 %	11 %	52 %	15 %	16 %	16 %	100 %
05	17 %	21 %	11 %	49 %	13 %	27 %	11 %	100 %
06	6 %	5 %	5 %	16 %	17 %	13 %	53 %	100 %
07	66 %	11 %	13 %	91 %	5 %	4 %	0 %	100 %
08	41 %	37 %	2 %	80 %	18 %	1 %	1 %	100 %
09	20 %	7 %	10 %	37 %	11 %	47 %	4 %	100 %
<b>Total</b>	<b>18 %</b>	<b>13 %</b>	<b>9 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>	<b>18 %</b>	<b>22 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**TABLEAU 31**

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR DURÉE (EN %)

Durée	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
0-3 mois	26 %	15 %	8 %	50 %	19 %	18 %	13 %	100 %
4-6 mois	22 %	20 %	10 %	53 %	19 %	17 %	12 %	100 %
7-12 mois	18 %	15 %	7 %	40 %	21 %	15 %	24 %	100 %
13-24 mois	15 %	13 %	10 %	39 %	19 %	22 %	21 %	100 %
25-48 mois	17 %	11 %	10 %	38 %	19 %	20 %	23 %	100 %
> 49 mois	11 %	13 %	8 %	31 %	28 %	14 %	27 %	100 %
<b>Total</b>	<b>18 %</b>	<b>13 %</b>	<b>9 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>	<b>18 %</b>	<b>22 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**TABLEAU 32**

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR FORME DE MARCHÉ (EN %)

Forme	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	20 %	18 %	9 %	47 %	19 %	19 %	15 %	100 %
02	16 %	10 %	9 %	34 %	21 %	17 %	28 %	100 %
03	12 %	11 %	9 %	32 %	24 %	24 %	20 %	100 %
04	31 %	17 %	11 %	59 %	12 %	16 %	13 %	100 %
<b>Total</b>	<b>18 %</b>	<b>13 %</b>	<b>9 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>	<b>18 %</b>	<b>22 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

**PME 2008**
**Thématiques**
**MARCHÉS**



TABLEAU 33

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TYPE DE PRIX (EN %)

Type prix	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
01	21 %	15 %	9 %	45 %	19 %	17 %	18 %	100 %
02	12 %	8 %	8 %	28 %	18 %	16 %	38 %	100 %
03	15 %	13 %	10 %	38 %	21 %	21 %	20 %	100 %
<b>Total</b>	<b>18 %</b>	<b>13 %</b>	<b>9 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>	<b>18 %</b>	<b>22 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 34

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR CODE CPV (EN %)

Code CPV	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
F	11 %	8 %	7 %	27 %	23 %	17 %	33 %	100 %
S	25 %	11 %	10 %	45 %	15 %	14 %	26 %	100 %
T	18 %	17 %	10 %	45 %	20 %	21 %	14 %	100 %
<b>Total</b>	<b>18 %</b>	<b>13 %</b>	<b>9 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>	<b>18 %</b>	<b>22 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 35

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS (EN %)

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME* (0 à 249)	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
< = 0€								
1 €-10 K€	45 %	17 %	8 %	70 %	12 %	10 %	8 %	100 %
10 K€-90 K€	41 %	20 %	9 %	70 %	12 %	9 %	8 %	100 %
90 K€-150 K€	33 %	21 %	10 %	63 %	15 %	11 %	11 %	100 %
150 K€-230 K€	31 %	19 %	10 %	60 %	16 %	13 %	12 %	100 %
230 K€-1000 K€	23 %	17 %	11 %	51 %	19 %	16 %	15 %	100 %
> 1 000 K€	9 %	10 %	8 %	27 %	22 %	22 %	28 %	100 %
<b>Total</b>	<b>18 %</b>	<b>13 %</b>	<b>9 %</b>	<b>40 %</b>	<b>20 %</b>	<b>18 %</b>	<b>22 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 36

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

Montants	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
< = 0€	29 %	9 %	6 %	0 %	55 %	2 %	100 %
1 €-10 K€	19 %	11 %	39 %	19 %	6 %	5 %	100 %
10 K€-90 K€	13 %	13 %	44 %	14 %	5 %	10 %	100 %
90 K€-150 K€	10 %	12 %	41 %	15 %	6 %	16 %	100 %
150 K€-230 K€	11 %	12 %	37 %	15 %	7 %	18 %	100 %
230 K€-1 000 K€	9 %	11 %	31 %	16 %	9 %	25 %	100 %
> 1 000 K€	5 %	8 %	14 %	24 %	14 %	34 %	100 %
<b>Total</b>	<b>7 %</b>	<b>10 %</b>	<b>23 %</b>	<b>20 %</b>	<b>11 %</b>	<b>28 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 37

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DE MARCHÉS, PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (FOURNITURES/SERVICES/TRAVAUX) ET PAR TRANCHES DE DURÉE (EN %)

Durée	Total PME			Total autres entreprises			Ensemble des entreprises
	F	S	T	F	S	T	
0-3 mois	6 %	6 %	38 %	5 %	5 %	40 %	100 %
4-6 mois	4 %	4 %	45 %	5 %	3 %	39 %	100 %
7-12 mois	6 %	6 %	28 %	29 %	5 %	27 %	100 %
13-24 mois	6 %	6 %	27 %	26 %	4 %	32 %	100 %
25-48 mois	10 %	13 %	15 %	20 %	18 %	24 %	100 %
> 49 mois	2 %	24 %	5 %	12 %	37 %	20 %	100 %
<b>Total</b>	<b>7 %</b>	<b>10 %</b>	<b>23 %</b>	<b>20 %</b>	<b>11 %</b>	<b>28 %</b>	<b>100 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

TABLEAU 38

COLLECTIVITÉS LOCALES : MONTANT DE MARCHÉS, PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAR TRANCHES DE MONTANT (EN %)

	Part du montant de contrats attribués aux PME par des acheteurs du même département	Part du montant de contrats attribués aux autres entreprises par des acheteurs du même département	Part du montant de contrats attribués (toutes entreprises confondues) par des acheteurs du même département
< = 0€	29 %	0 %	13 %
1 €-10 K€	61 %	16 %	47 %
10 K€-90 K€	63 %	26 %	52 %
90 K€-150 K€	63 %	27 %	50 %
150 K€-230 K€	61 %	29 %	48 %
230 K€-1 000 K€	59 %	33 %	46 %
> 1 000 K€	55 %	29 %	36 %
<b>Total</b>	<b>59 %</b>	<b>30 %</b>	<b>41 %</b>

\* Les PME sont définies avec le critère de dépendance.

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, DIANE.

## Annexe 7 : Variations 2005-2006 du nombre des marchés recensés

**TABLEAU 39**

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE	Petites E	Moyennes E	Total PME	(< 250)	(250 – 1000)	(> 1000)	
	(0 à 19)	(20 à 49)	(50 à 249)	(0 à 249)				
0-90 K€	- 4 725	- 1 296	- 609	- 6 630	- 992	- 938	- 849	- 9 409
90 K€-1 M€	817	724	334	1 875	643	244	801	3 563
> 1 000 K€	- 39	75	50	86	146	119	89	440
<b>Total</b>	<b>- 3 947</b>	<b>- 497</b>	<b>- 225</b>	<b>- 4 669</b>	<b>- 203</b>	<b>- 575</b>	<b>41</b>	<b>- 5 406</b>

**TABLEAU 40**

ÉTAT : VARIATION 2005-2006 DU NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE	Petites E	Moyennes E	Total PME	(< 250)	(250 – 1 000)	(> 1 000)	
	(0 à 19)	(20 à 49)	(50 à 249)	(0 à 249)				
0-90 K€	- 907	- 419	- 198	- 1 524	- 220	- 289	- 337	- 2 370
90 K€-1 M€	147	181	53	381	229	198	598	1 406
> 1 000 K€	- 56	- 41	- 7	- 104	- 4	13	30	- 65
<b>Total</b>	<b>- 816</b>	<b>- 279</b>	<b>- 152</b>	<b>- 1 247</b>	<b>5</b>	<b>- 78</b>	<b>291</b>	<b>1 029</b>

**TABLEAU 41**

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU NOMBRE DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)				Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises
	TPE	Petites E	Moyennes E	Total PME	(< 250)	(250 – 1 000)	(> 1 000)	
	(0 à 19)	(20 à 49)	(50 à 249)	(0 à 249)				
0-90 K€	- 3 818	- 877	- 411	- 5 106	- 772	- 649	- 512	- 7 039
90 K€-1 M€	670	543	281	1 494	414	46	203	2 157
> 1 000 K€	17	116	57	190	150	106	59	505
<b>Total</b>	<b>- 3 131</b>	<b>- 218</b>	<b>- 73</b>	<b>- 3 422</b>	<b>- 208</b>	<b>- 497</b>	<b>- 250</b>	<b>- 4 377</b>

**PME 2008**

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 42

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	( < 250)	(250 – 1 000)		( > 1 000)
	0-90 K€	- 69 142 433	- 893 545	- 15 568 016	- 93 603 994	- 28 247 756		- 18 916 091
90 K€-1 M€	254 220 237	261 017 271	174 817 078	690 054 586	276 440 314	119 273 164	386 704 336	
> 1 000 K	- 436 823 194	118 099 441	611 919 832	293 196 078	552 164 022	42 533 386	9 483 635 251	
<b>Total</b>	<b>- 251 745 390</b>	<b>370 223 167</b>	<b>771 168 894</b>	<b>889 647 671</b>	<b>800 356 579</b>	<b>142 890 459</b>	<b>9 852 403 126</b>	

TABLEAU 43

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	( < 250)	(250 – 1 000)		( > 1 000)
	0-90 K€	- 20 595 059	- 4 664 610	- 4 679 643	- 29 939 312	- 5 541 812		- 5 383 396
90 K€-1 M€	78 768 134	78 808 756	37 838 735	195 415 625	98 196 264	99 481 857	272 176 658	
> 1 000 K	- 22 901 837	- 299 842 882	325 084 165	- 203 777 054	- 71 061 767	- 326 782 904	9 835 344 208	
<b>Total</b>	<b>- 170 845 262</b>	<b>- 225 698 736</b>	<b>358 243 257</b>	<b>- 38 300 741</b>	<b>21 592 684</b>	<b>- 232 684 444</b>	<b>10 101 625 307</b>	

TABLEAU 44

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	( < 250)	(250 – 1 000)		( > 1 000)
	0-90 K€	- 48 547 374	- 4 228 934	- 10 888 373	- 63 664 682	- 22 705 944		- 13 532 695
90 K€-1 M€	175 452 103	182 208 515	136 978 343	494 638 961	178 244 050	19 791 307	114 527 678	
> 1 000 K	- 207 804 857	417 942 323	286 835 667	496 973 132	623 225 789	369 316 290	- 351 708 957	
<b>Total</b>	<b>- 80 900 129</b>	<b>595 921 903</b>	<b>412 925 637</b>	<b>927 947 412</b>	<b>778 763 895</b>	<b>375 574 902</b>	<b>- 249 222 181</b>	

TABLEAU 42

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	( < 250)	(250 – 1 000)		( > 1 000)
	0-90 K€	- 69 142 433	- 893 545	- 15 568 016	- 93 603 994	- 28 247 756		- 18 916 091
90 K€-1 M€	254 220 237	261 017 271	174 817 078	690 054 586	276 440 314	119 273 164	386 704 336	
> 1 000 K	- 436 823 194	118 099 441	611 919 832	293 196 078	552 164 022	42 533 386	9 483 635 251	
<b>Total</b>	<b>- 251 745 390</b>	<b>370 223 167</b>	<b>771 168 894</b>	<b>889 647 671</b>	<b>800 356 579</b>	<b>142 890 459</b>	<b>9 852 403 126</b>	

TABLEAU 43

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	( < 250)	(250 – 1 000)		( > 1 000)
	0-90 K€	- 20 595 059	- 4 664 610	- 4 679 643	- 29 939 312	- 5 541 812		- 5 383 396
90 K€-1 M€	78 768 134	78 808 756	37 838 735	195 415 625	98 196 264	99 481 857	272 176 658	
> 1 000 K	- 22 901 837	- 299 842 882	325 084 165	- 203 777 054	- 71 061 767	- 326 782 904	9 835 344 208	
<b>Total</b>	<b>- 170 845 262</b>	<b>- 225 698 736</b>	<b>358 243 257</b>	<b>- 38 300 741</b>	<b>21 592 684</b>	<b>- 232 684 444</b>	<b>10 101 625 307</b>	

TABLEAU 44

ÉTAT + COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : VARIATION 2005-2006 DU MONTANT DE MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE ET PAR TRANCHES DE MONTANTS

Montants	PME (nombre de salariés)			Non PME (salariés)			Ensemble des entreprises	
	TPE (0 à 19)	Petites E (20 à 49)	Moyennes E (50 à 249)	Total PME (0 à 249)	( < 250)	(250 – 1 000)		( > 1 000)
	0-90 K€	- 48 547 374	- 4 228 934	- 10 888 373	- 63 664 682	- 22 705 944		- 13 532 695
90 K€-1 M€	175 452 103	182 208 515	136 978 343	494 638 961	178 244 050	19 791 307	114 527 678	
> 1 000 K	- 207 804 857	417 942 323	286 835 667	496 973 132	623 225 789	369 316 290	- 351 708 957	
<b>Total</b>	<b>- 80 900 129</b>	<b>595 921 903</b>	<b>412 925 637</b>	<b>927 947 412</b>	<b>778 763 895</b>	<b>375 574 902</b>	<b>- 249 222 181</b>	

TABLEAU 45

VARIATION DÉTAILLÉE 2006/2005 DU NOMBRE ET DU MONTANT DES MARCHÉS PAR CATÉGORIE D'ACHETEURS PUBLICS ET DE FOURNISSEURS

Variation en niveau	PME				Non PME				Total PME + non PME	
	PME		Non PME		PME		Non PME			
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	<250	250-1 000	> 1 000	Total non PME		
<b>État</b>	En nombre	- 816	- 279	- 152	- 1 247	5	- 78	291	218	- 1 029
	En montant (euros)	- 170 845 262	- 225 698 736	358 243 257	- 38 300 741	21 592 684	- 232 684 444	10 101 625 307	9 890 533 548	9 652 232 807
<b>Collectivités territoriales</b>	En nombre	- 3 131	- 218	- 73	- 3 422	- 208	- 497	- 250	- 955	- 4 377
	En montant (euros)	- 80 900 129	595 921 903	412 925 637	927 947 411	778 763 895	375 574 903	- 249 222 181	905 116 616	1 833 064 027
<b>Total</b>	En nombre	- 3 947	- 497	- 225	- 4 669	- 203	- 575	41	- 737	- 5 406
	en montant (Euros)	- 251 745 391	370 223 167	771 168 894	889 646 670	800 356 580	142 890 459	9 852 403 126	10 795 650 164	11 685 296 834
Variation en %	PME				Non PME				Total PME + non PME	
	PME		Non PME		PME		Non PME			
	TPE (0 à 19)	Petites (20-49)	Moyennes (50 à 249)	Total PME	<250	250-1 000	> 1 000	Total non PME		
<b>État</b>	En nombre	- 13 %	- 9 %	- 8 %	- 11 %	0 %	- 3 %	9 %	2 %	- 5 %
	En montant (euros)	- 11 %	- 25 %	51 %	- 1 %	1 %	- 8 %	117 %	74 %	60 %
<b>Collectivités territoriales</b>	En nombre	- 5 %	- 1 %	- 1 %	- 3 %	- 1 %	- 3 %	- 2 %	- 2 %	- 3 %
	En montant (euros)	- 1 %	17 %	17 %	8 %	14 %	7 %	- 4 %	5 %	6 %
<b>Total</b>	En nombre	- 6 %	- 2 %	- 1 %	- 4 %	- 1 %	- 3 %	0 %	- 1 %	- 3 %
	En montant (euros)	- 4 %	8 %	25 %	6 %	11 %	2 %	63 %	35 %	26 %

Sources : ARAMIS, SUSE, LIFI, D/IANE ; traitement des données : DGCP, DAJ, Insee, DGTPE.







## LES PME ET LEURS MARCHÉS

### LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES TPE ET DES PME EN 2007

**Ludovic Kendaoui**

Observatoire des entreprises,  
Banque de France - Direction des entreprises

Sur les bases des données disponibles en juillet 2008, les délais de paiement des entreprises diminueraient nettement en 2007. Cet infléchissement significatif se révèle pour le moment favorable aux grandes entreprises. Les TPE et les PME ont eu tendance à régler leurs fournisseurs plus rapidement les derniers mois, alors que leurs clients, dont une bonne partie sont des grandes entreprises, paraissent avoir consenti un effort de paiement moindre.

La charge du crédit interentreprises supportée par les TPE-PME augmenterait donc. Leur besoin net moyen de financement deviendrait ainsi nettement supérieur à celui observé pour les plus grandes entreprises.

Cette évolution des délais de paiement, temporairement défavorable aux TPE et aux PME, devrait à moyen ou long terme leur être bénéfique avec l'application de la loi de modernisation de l'économie qui prévoit une réduction des délais de paiement à 60 jours nets pour l'ensemble des entreprises.

En 2006, mesurés à partir de l'ensemble des données bilantielles de la base Fiben, le passage des délais à 60 jours amènerait un allègement de la charge nette de trésorerie de l'ordre de 35 milliards d'euros pour les entreprises dans leur ensemble<sup>1</sup>. Les TPE et les PME de moins de 250 salariés seraient les principales bénéficiaires avec une amélioration estimée à 25 milliards, soit 70 % du montant total.

#### PME 2008

#### Thématiques

#### MARCHÉS

1. Cette estimation ne tient pas compte des avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients. La prise en compte de ces avances pourrait ramener le solde à hauteur de 15 milliards d'euros.

## Sources, définitions et méthodologie

L'Observatoire des entreprises de la Banque de France analyse depuis quinze ans l'évolution des délais de paiement et du solde commercial à partir de la base Fiben (Fichier Bancaire des Entreprises), base de données créée et gérée par la Banque de France. Elle compte environ 220 000 bilans annuels des entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires.

Les entreprises sont réparties en très petites entreprises (TPE) de moins de 20 salariés, en PME de 20 à 249 salariés, en entreprises de taille intermédiaire de 250 à 499 salariés et en grandes entreprises (GE) de plus de 500 salariés. Du fait du seuil minimum de chiffre d'affaires (0,75 million) dans la base Fiben, les TPE comprennent peu de micro-entreprises.

Les données comptables utilisées permettent de mesurer les délais apparents de paiement en fin d'exercice, mais non l'existence d'éventuels retards par rapport aux règlements décidés contractuellement lors des transactions commerciales.

Les grandeurs analysées n'incluent pas les avances et acomptes versés aux fournisseurs et les avances et acomptes reçus des clients. Ces postes sont de faibles montants dans la plupart des secteurs ; cependant, pour les avances clients, ils jouent un rôle important dans les secteurs à cycle d'exploitation long, comme le secteur des biens d'équipement ou celui du bâtiment.

Les créances et les dettes commerciales des entreprises comprennent comme clients et fournisseurs, non seulement des entreprises, mais également l'État, les collectivités locales, les ménages et les non-résidents.

**Le ratio « délais clients »** rapporte les créances clients (effets escomptés non échus inclus) au chiffre d'affaires TTC, (multiplié par 360, pour être exprimé en nombre de jours de chiffre d'affaires).

**Le ratio « délais fournisseurs »** rapporte les dettes fournisseurs aux achats et autres charges externes TTC (multiplié par 360, donc exprimé en nombre de jours d'achats).

**Le solde commercial**, correspond au solde exprimé en jours de chiffre d'affaires des créances clients de l'entreprise et de ses dettes fournisseurs (ou, comme la différence entre le ratio « délais clients » et le ratio « délais fournisseurs » corrigé du ratio achats/chiffre d'affaires). Il reflète la situation prêteuse ou emprunteuse de l'entreprise.

**La moyenne de ratios individuels** (ou moyenne non pondérée) donne le même poids à chaque entreprise. Cette approche microéconomique permet de mieux prendre en compte l'hétérogénéité des observations individuelles.

Remarque : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de plus de 250 salariés.



## Les délais de paiement diminueraient fortement en 2007

Sur l'ensemble de l'économie, les délais clients et les délais fournisseurs des entreprises diminueraient quelle que soit la taille des entreprises (cf. tableau 1). En 2007, les délais clients des TPE et des PME s'établiraient respectivement à 52 et 63 jours de chiffre

d'affaires, soit une baisse d'environ un jour de chiffre d'affaires par rapport à 2006. Dans le même temps, le délai de règlement des fournisseurs s'est accéléré, il diminuerait d'environ trois jours d'achats et atteindrait respectivement 62 jours pour les TPE et 66 jours pour les PME.

Les clients des entreprises de 250 salariés et plus paieraient plus rapidement en 2007 qu'en 2006.

### PME 2008

#### Thématiques

#### MARCHÉS

#### TABLEAU

DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE DU CRÉDIT INTERENTREPRISES DE L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

			TPE	PME	Intermédiaires	Grandes
			0-19 salariés	20-249 salariés	250-499 salariés	> = 500 salariés
Délais clients	2006	Moyenne	<b>52,9</b>	<b>64,0</b>	<b>67,9</b>	<b>65,0</b>
		Écart type	0,1	0,2	0,9	0,9
	2007 – données provisoires	Moyenne	<b>51,6</b>	<b>63,0</b>	<b>65,4</b>	<b>62,8</b>
		Écart type	0,1	0,2	1,0	1,1
Délais fournisseurs	2006	Moyenne	<b>64,3</b>	<b>68,6</b>	<b>73,2</b>	<b>75,0</b>
		Écart type	0,1	0,1	0,7	0,8
	2007 – données provisoires	Moyenne	<b>61,7</b>	<b>66,2</b>	<b>72,2</b>	<b>73,7</b>
		Écart type	0,1	0,2	0,8	1,0
Solde du crédit interentreprises	2006	Moyenne	<b>12,2</b>	<b>21,7</b>	<b>21,7</b>	<b>18,5</b>
		Écart type	0,1	0,2	0,9	1,0
	2007 – données provisoires	Moyenne	<b>13,0</b>	<b>22,3</b>	<b>20,4</b>	<b>17,3</b>
		Écart type	0,1	0,2	1,0	1,1

Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc susceptibles d'être ajustés, notamment pour la population des entreprises de plus de 250 salariés, moins nombreuse et donc beaucoup plus sensible au taux de couverture.

Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

Source : Banque de France – Fiben, mise à jour : 6 juin 2008.

## Un effort de paiement initié par les TPE et les PME...

Dans le contexte actuel de la mise en place d'une nouvelle réglementation relative à la réduction des délais de paiement, les entreprises ont probablement commencé à anticiper la loi qui va entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (cf. encadré *infra*). Cette impulsion est initiée par les TPE et les PME. Les entreprises de moins de 250 salariés ont amélioré leur délai fournisseurs de manière substantiel, pendant que leur délai clients, bien qu'étant en repli, n'affiche pas une baisse d'une telle ampleur. Ces entreprises ont produit un réel effort en matière de paiement de leurs fournisseurs. Cet effort est d'autant plus important que les clients de ces entreprises n'ont pas amélioré leur comportement de paiement d'une manière aussi significative.

Les PME participent donc de manière plus importante au financement du crédit interentreprises, avec une légère augmentation de leur solde commercial. Les grandes entreprises bénéficient des meilleures conditions de paiement de leurs clients : leurs délais clients diminuent de plus de deux jours. Mais ces dernières ne consentent pas les mêmes efforts au bénéfice de leurs fournisseurs.

## Les comportements de paiement des PME et de leurs clients sont fortement déterminés par l'appartenance sectorielle des entreprises...

Certains secteurs sont fortement prêteurs, comme les services aux entreprises (59 jours de chiffre d'affaires), les biens d'équipement (33 jours), ou encore les biens intermédiaires (27 jours), (cf. tableau 2). D'autres activités, au contraire, ont un solde commercial négatif de manière structurelle, c'est-à-dire qu'elles bénéficient, à ce titre, d'une ressource de financement. C'est notamment le cas des entreprises de services aux particuliers, et surtout du commerce de détail qui comprend les entreprises de la grande distribution. Ces activités, en relation directe avec une clientèle de particuliers, ont des délais clients faibles, mais bénéficient de délais fournisseurs élevés.

## ... mais tous les secteurs raccourciraient leurs délais de paiement en 2007

Les délais fournisseurs des PME sont particulièrement impactés, aussi bien pour les entreprises des services, que pour les entreprises de l'industrie. Les conséquences en termes de solde commercial sont différentes selon les secteurs : les PME du commerce, des services et de la construction voient leur solde augmenter, alors que le solde baisse pour les entreprises des autres secteurs.

**TABLEAU 2**

 DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL  
DES PME PAR SECTEUR

Secteur	Délais clients			Délais fournisseurs			Solde commercial		
	2005	2006	2007	2005	2006	2007	2005	2006	2007
Agriculture, sylviculture, pêche	70,1	73,5	73,3	79,6	80,8	77,9	23,8	27,1	29,3
Industries agricoles et alimentaires	44,4	45,6	43,6	57,1	57,6	55,7	3,0	3,9	3,4
Industries de biens de consommation	72,4	74,1	70,5	72,6	71,8	69,3	28,1	29,5	28,2
Industrie automobile	68,0	68,5	67,5	78,4	78,8	78,8	11,9	11,7	9,8
Industries des biens d'équipement	85,1	86,0	83,1	81,1	82,7	78,4	34,5	33,7	32,9
Industries des biens intermédiaires	76,6	77,2	74,7	76,7	77,3	73,8	28,1	27,6	27,3
Construction	83,5	84,2	83,1	81,1	81,5	77,9	33,4	33,5	34,7
Commerce	36,8	37,7	37,4	54,2	54,7	52,9	- 6,1	- 5,6	- 4,4
Transports	68,8	60,6	57,0	57,1	53,4	49,5	34,5	28,8	27,5
Activités immobilières	52,3	53,2	51,2	66,4	67,1	61,1	21,5	21,7	19,6
Services aux entreprises	89,4	91,1	89,9	77,5	79,0	77,1	57,7	59,0	59,6
Services aux particuliers	13,0	13,4	12,7	52,7	54,9	52,1	- 13,0	- 13,4	- 12,8

Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont donc provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de 250 salariés et plus.

Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

Source : Banque de France – Fiben, mise à jour : 6 juin 2008.

## Les réglementations récentes sur les délais de paiement

### La loi de modernisation de l'économie

Le projet de loi de modernisation de l'économie, adopté le 23 juin 2008, comprend une mesure relative à la réduction des délais de paiement des entreprises. L'article 6 décrit une démarche en plusieurs étapes : un plafonnement des délais de paiement à soixante jours, d'éventuelles dérogations limitées dans le temps, puis une phase de négociation secteur par secteur et une possible nouvelle intervention législative à échéance d'un an en cas d'échec des négociations, de telle sorte que la poursuite de la réduction des délais de paiement s'inscrive dans un calendrier précis. La réforme prévoit notamment un renforcement des pénalités de retard exigibles en cas de retard de paiement.

### La loi dans le domaine des transports

La loi n° 2006-10 du 5 janvier 2006 introduit dans l'article L. 441-6 du Code du commerce un nouvel alinéa en vertu duquel les délais de paiement convenus ne peuvent en aucun cas dépasser trente jours à compter de la date d'émission de la facture. Les conditions générales de vente (CGV) doivent préciser les conditions d'application et les taux d'intérêt des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement de la facture. Tous les acteurs du secteur des transports sont concernés sauf le monde ferroviaire et les prestations de logistique.

Le législateur a voulu renforcer la responsabilité des deux parties contractantes. Si le client (le chargeur le plus souvent) paie la facture au-delà de la date d'échéance indiquée sur la facture, le fait de ne pas agir rend le transporteur coresponsable de cette irrégularité. Cette loi a donc aussi pour objectif de

**PME 2008**

Thématiques

MARCHÉS

fournir un cadre contraignant qui est apparu seul à même d'obtenir des progrès rapides dans les pratiques de paiement du secteur des transports.

#### L'accord dans la filière automobile

En début d'année 2007, à la demande des pouvoirs publics, les fédérations de la mécanique (FIM), des équipementiers (FIEV) et des constructeurs (CCFA) sont parvenues à un accord sur la réduction des délais de paiement. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, pour toutes les entreprises de la filière, les délais de paiement ont été ramenés à 90 jours nets au plus, ce qui correspond à une réduction de 15 jours en moyenne. Par ailleurs, les donneurs d'ordres de la filière réalisant plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires, accorderont une réduction des délais de paiement de 45 jours (au lieu de 15), aux fournisseurs réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires (moins 30 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, puis moins 45 jours à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008).

### Le raccourcissement des délais de paiement s'accentuerait dans le secteur des transports

La loi sur les transports impose, depuis janvier 2006, que les délais de paiement convenus dans le secteur des transports ne doivent en aucun cas dépasser les 30 jours à compter de la date d'émission de la facture (*cf. encadré supra*). En 2007, le raccourcissement des délais clients et fournisseurs continuerait pour

la deuxième année consécutive. Les PME réduiraient ainsi leurs délais fournisseurs et leurs délais clients de près de quatre jours. Leur solde commercial resterait stable à un niveau de 28 jours. En revanche, les entreprises de 500 salariés et plus serait payées plus rapidement par leurs clients, alors qu'elles ne régleraient pas plus rapidement leurs fournisseurs. Le solde commercial de ces entreprises serait donc plus faible qu'en 2006, même si le chiffre actuel est fondé sur un nombre trop faible d'entreprises pour garantir sa précision.

TABLEAU 3

MOYENNE DES DÉLAIS CLIENTS, FOURNISSEURS ET SOLDE COMMERCIAL DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

		TPE	PME	Intermédiaires	Grandes
		0-19 salariés	20-249 salariés	250-499 salariés	> = 500 salariés
Délais clients	2005	66,3	68,8	59,4	58,3
	2006	58,7	60,6	50,4	53,8
	2007 – données provisoires	55,2	57,0	52,1	51,2
Délais fournisseurs	2005	54,2	57,1	63,0	65,2
	2006	49,6	53,4	57,3	62,4
	2007 – données provisoires	46,4	49,5	55,6	62,4
Solde du crédit interentreprises	2005	30,0	34,5	22,6	19,4
	2006	26,0	28,8	17,0	17,3
	2007 – données provisoires	25,2	27,5	19,0	12,5

Note : à juillet 2008, le taux de collecte des bilans 2007 des entreprises dans Fiben est de l'ordre de 75 %, les ratios présentés sont provisoires et susceptibles d'être ajustés, notamment pour les populations des entreprises de 250 salariés et plus.

Les délais client et le solde commercial sont exprimés en jours de CA, les délais fournisseurs en jours d'achats.

Source : Banque de France – Fiben, estimations 2007 sur la base des bilans disponibles début juillet.

## Méthodologie retenue pour la mesure d'impact

À partir des données bilancielle des entreprises, les délais clients et fournisseurs sont calculés respectivement en jours de chiffre d'affaires et en jours d'achats. Puis, tous les délais au-delà de 60 jours sont ramenés à cette limite. On calcule alors pour chaque entreprise les parts des créances et des dettes devant être réglées pour atteindre la limite fixée à 60 jours. Ces données sont ensuite cumulées par secteur et par taille.

Cette méthodologie permet d'avoir une vision de l'enjeu macroéconomique d'une réglementation relative à la réduction des délais de paiement. De plus, à un niveau de secteur et de taille fin, elle identifie les catégories d'entreprises les plus touchées, de manière positive ou négative, par une nouvelle réglementation.

Le calcul des délais de paiement est basé sur les données bilancielle des entreprises. Les délais réels sont approchés en considérant que les créances clients et des dettes fournisseurs en fin d'exercice sont représentatives des montants renouvelés de période en période en cours d'année. Les délais de renouvellement sont mesurés en rapportant ces montants au chiffre d'affaires (délais clients) ou aux achats (délais fournisseurs).

À condition que les montants en fin d'exercice reflètent bien les montants réguliers de créances et dettes en cours d'année, cette mesure des délais est alors une approximation satisfaisante des délais en jours nets tels qu'ils seraient mesurés par une enquête sur les dates de paiement effectif des factures. Elle approche la notion de paiement d'une facture à 60 jours à la date de réception de la dite facture. Mais empiriquement, la mesure des délais de paiement *via* des données bilancielle surestime les délais de paiement calculés en jours nets.

Dans un souci de comparabilité des données, seuls les bilans d'une durée égale à 12 mois sont conservés, les entreprises dont le chiffre d'affaires ou les achats sont nuls, ou celles pour lesquelles les délais dépassent 1 000 jours sont retirées de l'échantillon. Ce nettoyage des données ne remet pas en cause la représentativité de l'échantillon.

## L'impact global sur les trésoreries d'entreprises d'un passage à 60 jours

L'impact d'un passage à 60 jours est évalué en mesurant pour chaque entreprise, la part des créances clients et les dettes fournisseurs correspondant à des délais supérieurs à 60 jours (*cf.* encadré ci-dessus). Ainsi, réduire (graduellement) les créances clients dont le montant correspond à un délai supérieur à 60 jours procure un allègement des charges de trésorerie, c'est-à-dire des ressources de trésorerie supplémentaires pour les bénéficiaires de la réduction des délais

de leurs clients. Ces ressources sont estimées à 139 milliards d'euros (30 % de l'ensemble des créances clients).

À l'inverse, réduire les dettes fournisseurs entraîne une diminution de 104 milliards (26 % de l'ensemble des dettes fournisseurs) des ressources de trésorerie pour les entreprises devant payer plus rapidement leurs factures.

Enfin, la balance entre accroissement et diminution de ces ressources de trésorerie fait apparaître un gain net (un allègement des charges de trésorerie) que l'on évalue à hauteur de 35 milliards d'euros (*cf.* tableau 4).

Si de telles mesures tendent à surestimer l'impact macroéconomique de

la réduction des délais de paiement à 60 jours, elles permettent cependant de différencier les gains et les pertes selon la taille des entreprises et de repérer les secteurs les plus concernés (bénéficiaires ou perdants) par les redistributions des ressources et des charges de trésorerie.

### La différenciation de cet impact selon le secteur et la taille des entreprises

Cette méthode étant appliquée pour chaque entreprise, elle fournit non seulement une évaluation globale des transferts de charges de trésorerie, mais aussi indique les secteurs les plus concernés. Pour cinq secteurs, cette réduction des délais de paiement conduirait à des déplacements de trésorerie de plus de 10 milliards d'euros. Du côté clients, sont d'abord concernés les services aux entreprises, l'industrie des biens d'équipement, le commerce, les industries des biens intermédiaires. Les mêmes secteurs sont aussi les plus touchés par la réduction des délais fournisseurs. En termes d'effet sur les trésoreries, les entreprises des industries des biens d'équipement seraient celles qui bénéficieraient le plus de la mesure (gains de trésorerie de l'ordre de 15 milliards), suivi de celles dans les services aux entreprises, l'énergie, les biens intermédiaires et la construction (gain entre 3 et 4 milliards).

Ainsi, les gagnants seraient les secteurs amont qui verraient les charges du crédit client baisser plus vite, alors que les perdants devraient correspondre aux secteurs aval dont les ressources apportées par le crédit fournisseur disparaîtraient.

Les 35 milliards de gain de trésorerie que procurerait une réduction à 60 jours des délais clients et des délais fournisseurs bénéficieraient à toutes les tailles d'entreprises. En termes de gains nets, les PME de 20 à 249 salariés seraient les premières bénéficiaires, de l'ordre de 15 milliards, soit près de 1,6 % de leur chiffre d'affaires (cf. tableau 6). Viendraient ensuite les TPE, dont la trésorerie augmenterait de 9 milliards (1,5 % de leur chiffre d'affaires), les grandes entreprises de 500 salariés et plus (8 milliards, 0,7 % de leur chiffre d'affaires) et les entreprises de taille intermédiaire (4 milliards, 1,6 % de leur chiffre d'affaires).

Le total des créances clients représente 474 milliards d'euros, dont 139 milliards d'euros de créances au-delà des 60 jours. Les services aux entreprises et les industries des biens d'équipement pèsent pour un poids important dans ces créances. En décomposant ces 139 milliards selon le délai clients des entreprises concernées, ces créances proviennent en grande partie des entreprises ayant des délais très élevés (au-delà de trois mois en jours de chiffre d'affaires) (cf. tableau 5).



TABLEAU 4

## IMPACT DE LA RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT DES ENTREPRISES

Secteur des entreprises	Gains (+) ou pertes (-) de trésorerie (M€) selon la taille des entreprises suite au repli des délais de paiement actuellement au-delà de 60 jours				
	TPE (<20 salariés)	PME (20 à 249 salariés)	Intermédiaires (250 à 499 salariés)	Grandes entreprises (>250 salariés)	Total (toutes tailles)
Agriculture, sylviculture, pêche	56	334	18	73	481
Industries agricoles et alimentaires	- 165	- 206	59	- 882	- 1 194
Industries de biens de consommation	211	1 076	360	181	1 827
Industrie automobile	57	- 29	- 14	- 702	- 688
Industries des biens d'équipement	5 260	2 044	834	6 781	14 918
Industries des biens intermédiaires	398	2 155	584	1 013	4 150
Énergie	35	264	140	3 901	4 340
Construction	1 209	2 278	- 5	205	3 687
Commerce	- 1 118	807	397	- 3 113	- 3 027
Transports	- 875	541	- 148	- 430	- 912
Activités immobilières	966	678	- 38	706	2 312
Services aux entreprises	2 968	4 867	1 519	733	10 087
Services aux particuliers	58	- 147	1	- 764	- 852
Total (tous secteurs)	9 060	14 664	3 706	7 702	35 133

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

Source : Fiben 2006, Banque de France.

Le total des dettes fournisseurs représente 396 milliards d'euros, dont 104 milliards d'euros de dettes au-delà des 60 jours. Ces dettes concernent principalement les entreprises ayant des délais fournisseurs supérieurs à trois mois en jours d'achats. Le secteur du commerce, joue le rôle de plaque tournante de l'économie. Il contient, la majorité des dettes fournisseurs de l'économie.

Le solde des créances et des dettes au-delà de 60 jours est très informatif sur l'impact d'une loi relative à la réduction des délais de paiement. À un niveau sectoriel global, le commerce et les industries agricoles et alimentaires et selon une analyse par taille, ce serait les très petites entreprises et surtout les très grandes entreprises qui serait pénalisées. Les PME du commerce devraient, au contraire, bénéficier d'une nouvelle réglementation.

Les montants en jeu sont importants pour les entreprises qui ont à la fois des délais clients élevés et des délais fournisseurs élevés, plus de 150 jours (cf. tableau 5). Se pose donc le problème des moyens financiers de substitution nécessaires pour passer de l'équilibre actuel, à un nouvel équilibre reposant nettement moins sur ce crédit interentreprises et de l'initiation du processus pour passer d'un équilibre insatisfaisant à un autre.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS

TABLEAU 5

CRÉANCES CLIENTS ET DETTES FOURNISSEURS AU-DELÀ DE 60 JOURS,  
SUIVANT LE NIVEAU DES DÉLAIS CLIENTS ET DES DÉLAIS FOURNISSEURS

**Décomposition des créances au-delà de 60 jours (139 milliards d'euros)**

Délais fournisseurs inférieur à 60 jours	Délais fournisseurs entre 60 et 90 jours d'achats			Délais fournisseurs entre 90 et 150 jours d'achats			Délais fournisseurs de plus de 150 jours d'achats		
	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours	Délais C. entre 60 et 90 jours	Délais C. entre 90 et 150 jours	Délais C. de plus de 150 jours
16	12,7	18,2	6,4	6,5	24,2	23,8	0,6	5,4	25,2

**Décomposition des dettes au-delà de 60 jours (104 milliards d'euros)**

Délais clients inférieur à 60 jours	Délais clients entre 60 et 90 jours de chiffre d'affaires			Délais clients entre 90 et 150 jours de chiffre d'affaires			Délais clients de plus de 150 jours de chiffre d'affaires		
	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours	Délais F. entre 60 et 90 jours	Délais F. entre 90 et 150 jours	Délais F. de plus de 150 jours
23	8,3	14,7	3,9	4,2	17,3	8,6	0,5	6,5	17,8

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

Source : Fiben 2006, Banque de France.

PME 2008

Thématiques

MARCHÉS



TABLEAU 6

RÉSUMÉ - CADRAGE MACROÉCONOMIQUE EN 2006 : TOUTES TAILLES ET PAR TAILLE

		Montants en milliards d'euros
Toutes tailles	Chiffres d'affaires (Md €)	2965
	Achats (Md €)	2236
	Nombre d'entreprises	217 054
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	139
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	104
	<b>Gain (+) ou perte (-)</b>	<b>35</b>
	Achats/Ventes	75 %
TPE – 0-19 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)	594
	Achats (Md €)	455
	Nombre d'entreprises	148 777
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	31
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	22
	<b>Gain (+) ou perte (-)</b>	<b>9</b>
	Achats/Ventes	77 %
PME – 20-249 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)	937
	Achats (Md €)	719
	Nombre d'entreprises	63 882
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	50
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	35
	<b>Gain (+) ou perte (-)</b>	<b>15</b>
	Achats/Ventes	77 %
Intermédiaires : 250-499 salariés	Achats (Md €)	200
	Nombre d'entreprises	2 400
	Créances clients au-delà de 60 jours de CA	12
	Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats	8
	<b>Gain (+) ou perte (-)</b>	<b>4</b>
	Achats/Ventes	78 %
	Grandes : > = 500 salariés	Chiffres d'affaires (Md €)
Achats (Md €)		862
Nombre d'entreprises		1 995
Créances clients au-delà de 60 jours de CA		46
Délais fournisseurs au-delà de 60 jours d'achats		38
<b>Gain (+) ou perte (-)</b>		<b>8</b>
Achats/Ventes		73 %

Champ : entreprises de plus de 0,75 million de chiffre d'affaires, hors administration et activité financières.

Source : Fiben 2006, Banque de France.

## Bibliographie

« Délais de paiement et solde du crédit interentreprises de 1990 à 2006 », Direction des entreprises, *Bulletin de la Banque de France*, n° 168, décembre 2007. [http://inbdf.fr/publications/telechar/bulletin/etu168\\_5.pdf](http://inbdf.fr/publications/telechar/bulletin/etu168_5.pdf)

Observatoire des délais de paiement, Rapport du groupe présidé par J.-P. Betbèze, décembre 2006. [http://inbdf.fr/publications/telechar/catalogue/rapp06\\_observ\\_paiement.pdf](http://inbdf.fr/publications/telechar/catalogue/rapp06_observ_paiement.pdf)

Observatoire des délais de paiement, Rapport du groupe présidé par J.-P. Betbèze, décembre 2007. [http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers\\_de\\_presse/delais\\_paiement071218/som\\_delais\\_paiement.php](http://www.minefe.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/delais_paiement071218/som_delais_paiement.php)

Projet de loi de modernisation de l'économie. <http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl0842.asp>

Note sur l'impact du raccourcissement des délais de paiement, Observatoire des entreprises, M. Dietsch, L. Kendaoui, E. Kremp, 22 février 2008.

## PME 2008

### Thématiques

### MARCHÉS

# PME 2008

Rapport OSEO  
sur l'évolution des PME



## TROISIÈME PARTIE

# Actualité

Le soutien aux PME  
et à l'innovation :  
un consensus  
international





## LE SOUTIEN AUX PME ET À L'INNOVATION : UN CONSENSUS INTERNATIONAL

Henry Savajol  
OSEO

S'il est un domaine dans le monde économique d'aujourd'hui qui fait, semble-t-il, l'unanimité, c'est bien celui de l'appui aux petites et moyennes entreprises. Les pays les plus développés, les plus dynamiques ne font pas exception, bien au contraire, puisqu'en général, c'est là que l'on trouve les structures d'appui les plus puissantes et les mécanismes les plus élaborés. Par exemple aux États-Unis, avec la Small Business Administration (SBA) dont le rôle est maintenant bien connu<sup>1</sup>, ou au Japon, avec la Japan Finance Corporation for Small and Medium Enterprise (JASME)<sup>2</sup> dont les prêts et le système de garantie ont favorisé l'émergence et le développement des quelque six millions de PME japonaises.

Comme le rappelle l'OCDE<sup>3</sup>, les PME représentent dans la plupart des pays plus de 95 % des entreprises et génèrent les deux tiers de l'emploi et sont la principale source de création d'emplois nouveaux. Les politiques mises en œuvre en leur faveur par les gouverne-

ments au cours des dernières années s'orientent selon trois grands axes :

– en premier lieu, l'allégement des réglementations et des obstacles administratifs à l'entrepreneuriat par le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la mise en place de guichets uniques ;

– en second lieu, la promotion de l'accès aux financements. Que ce soit par des mécanismes d'accès aux fonds propres, de financement direct, ou de garantie, l'objectif est de tempérer le profil de risque des PME. En raison de leur fort effet de levier, les techniques de garantie sont très largement utilisées dans le monde. Dans les pays les plus développés, l'accent est actuellement mis sur l'accès aux fonds propres et sur leur renforcement ;

– le troisième axe concerne l'encouragement de l'innovation. Conscients que dans un monde économique ouvert, seule l'innovation permet aux entreprises de résister à la concurrence et de se développer sur les marchés internationaux, les pouvoirs publics accentuent leurs interventions en ce domaine, en privilégiant le soutien à la recherche-développement mais aussi toutes les formes de coopérations entre laboratoires, universités, petites et grandes entreprises.

Tous ces thèmes sont évidemment traités en Europe, par les pays qui la composent et par l'Europe elle-même.

1. Cf. l'analyse du Small Business Act dans le *Rapport PME 2006* de l'OSEO.

2. [www.jasme.go.jp](http://www.jasme.go.jp) : « The objectives of JASME are to provide small and medium-sized enterprises (SMEs) with the long-term funding necessary to promote their business when general private financial institutions are unable to or not in a position to do so, or to support such general financial institutions by taking over loan claims and guaranteed liabilities provided by them. JASME supports the guarantee activities of Credit Guarantee Corporations (CGCs) by providing insurance for their guaranteed liabilities and by extending them loans. »

3. « Perspectives de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat 2005 ».

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

Grâce aux instruments financiers qu'elle a mis en place et qu'elle finance (via notamment la BEI et le FEI), l'Union européenne facilite le financement en crédit et en capital-risque des PME. Concernant l'innovation, l'Union européenne a mis en place des programmes spécifiques : programme-cadre pour la recherche et le développement et programme pour l'innovation et la compétitivité. Par ailleurs, la Commission vient de proposer un « Small Business Act » destiné à stimuler le développement des PME en allégeant les contraintes bureaucratiques qui pèsent sur elles, notamment pour la création d'entreprise, en favorisant leur financement, en réduisant les délais de paiement, etc.

Quant aux pays européens, chacun, en fonction de son histoire, de sa culture, de son niveau de développement, a mis

en œuvre des programmes plus ou moins différents dans leurs modalités, mais visant tous, soit à faciliter le financement des PME, soit à développer l'innovation. L'objectif des fiches qui suivent n'est pas de réaliser un panorama exhaustif de ces mécanismes, mais d'illustrer cette diversité. Pour les obtenir nous avons demandé une brève présentation de leurs objectifs et de leurs missions à chaque organisme adhérent à deux réseaux européens, TAFTIE et NEFI. Une sélection des réponses est présentée ci-après.

TAFTIE (The Association for Technology in Europe), créée en 1992, regroupe dix-neuf organismes en charge, dans leur pays respectif, des programmes d'aide à l'innovation en faveur des PME et du soutien aux coopérations technologiques transnationales.

## MEMBRES DE TAFTIE

Organisation	Nom complet	Pays
ADL	Agencia de Inovacao	Portugal
CDTI	Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial	Spain
CTI	The Swiss Innovation Agency	Switzerland
ENTERPRISE ESTONIA	Enterprise Estonia	Estonia
ENEA	Ente per le Nuove Tecnologie, l'Energia e l'Ambiente	Italy
Enterprise Ireland (EI)	Enterprise Ireland (EI)	Ireland
FFG	The Austrian Research Promotion Agency	Austria
IWT	Vlaams Inst. Voor de Bevordering van het Wetenschappelijk-Technologisch Onderzoek in de Industrie	Belgium
KPI	Agency for Research Fund Management and Research Exploitation	Hungary
OSEO	OSEO	France
PERA	Pera	UK
RANNIS	The Icelandic Centre for Research	Iceland
RCN	The Research Council of Norway	Norway
SENTERNOVEM	SenterNovem	Netherlands
TEKES	Finnish Funding Agency for Technology and Innovation	Finland
TIA	TIA	Slovenia
TTGV	Türkiye Teknoloji Gelistirme Vakfi	Turkey
VDI/VE-IT	VDI/VE Innovation + Technik GmbH	Germany
VINNOVA	Swedish Agency for Innovation Systems.	Sweden



NEFI (Network of European Financial Institutions), réseau européen des établissements financiers soutenant les PME, a été fondé en 1999 et regroupe

actuellement douze organismes membres tous chargés d'une mission d'intérêt public pour faciliter l'accès des PME aux sources de financement.

#### MEMBRES DE NEFI

Organisation	Nom complet	Pays
ALMI	ALMI Företagspartner AB	Suède
AWS	Austria Wirtschaftsservice	Autriche
EB	Encouragement Bank AD	Bulgarie
Finnvera		Finlande
Hipoteku Banka		Lettonie
ICO	Instituto de credito oficial	Espagne
KfW	KfW Bankengruppe	Allemagne
MCC	Mediocredito Centrale S. p. A.	Italie
MFB	Magyar Fejlesztési Bank Zrt.	Hongrie
OSEO		France
SNCI	Société nationale de crédit et d'investissement	Luxembourg
SZRB	Slovenská Zárucná A Rozvojová banka	Slovaquie

Les descriptions des mécanismes d'intervention publique présentées ci-après concernent :

- l'Allemagne ;
- l'Autriche ;
- la Bulgarie ;
- l'Espagne ;
- la Finlande ;
- l'Irlande ;
- l'Italie ;
- la Lettonie ;
- la Norvège ;
- les Pays-Bas ;
- la Slovaquie ;
- la Suède.

## PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

## ALLEMAGNE

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

**Introduction**

La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) a été fondée en 1948 afin d'organiser la gestion professionnelle des actifs spéciaux du gouvernement fédéral allemand (ERP) pour la reconstruction de l'économie allemande. Des programmes spéciaux pour les petites et moyennes entreprises (PME) ont été lancés en 1952. Depuis lors, la KfW améliore continuellement ses instruments de soutien et les ajuste aux évolutions du marché. En tant que banque détenue à 80 % par le gouvernement fédéral et à 20 % par les Länder, KfW a une solide armature. La mission officielle d'intérêt général de KfW est fixée dans la loi sur la KfW. La KfW se procure la majorité de ses fonds sur le marché financier. L'ensemble des produits générés est consacré aux activités d'appui et assure l'assise financière nécessaire pour apporter un soutien à long terme.

La gamme complète des activités de la KfW Bankengruppe se décline à travers cinq grandes marques : KfW Mittelstandsbank (appui aux PME, aux créateurs d'entreprise et aux jeunes entreprises), KfW Förderbank (soutien à la protection du logement, de l'environnement et du climat, appui dans les domaines de l'enseignement, des infrastructures et des questions sociales), KfW IPEX-Bank (financement des projets internationaux et des exportations), KfW Entwicklungsbank et DEG (appui aux pays en développement et en transition).

**Activités de soutien des PME****Vue d'ensemble**

La KfW Mittelstandsbank regroupe les produits de KfW pour les jeunes entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises, assurant ainsi la réalisation des investissements tout au long du cycle de vie d'une entreprise. Toute une gamme de programmes variés facilite l'accès au financement des entreprises existantes, des membres de professions libérales indépendants ainsi que de ceux qui ont lancé leur propre entreprise.

Parmi les produits de financement pour les PME on compte les microcrédits, les créances prioritaires, le financement mezzanine et les fonds propres. La KfW Mittelstandsbank propose différents types de soutiens adaptés à chacun des différents stades de développement d'une entreprise. La grande diversité de programmes porte sur des besoins de financement variés comme, par exemple, le fonds de roulement, les frais de R & D, les investissements dans des innovations, le lancement de nouveaux produits, l'expansion du marché ou un rachat d'entreprise.

La KfW Mittelstandsbank soutient également les entreprises en difficulté par des mesures d'accompagnement. Des services de conseil sont disponibles pour les start-up ainsi que pour les entreprises établies de longue date.

En plus du financement des investissements et des services consultatifs, la KfW soutient les PME par des prêts globaux à des banques partenaires en



Allemagne et à l'étranger et par des instruments novateurs comme la titrisation d'actifs.

En tant que membre actif des tables rondes, des réseaux et des centres d'assistance, la KfW Mittelstandsbank travaille également à l'amélioration de l'accès au financement pour les PME. La KfW est membre du Réseau des établissements financiers européens (NEFI). Les douze membres du réseau échangent régulièrement des idées et leur expérience des meilleures pratiques et promeuvent activement les questions de financement ayant trait aux PME auprès de la Commission européenne. En outre, la KfW organise régulièrement un Forum d'experts sur les banques de développement en Europe orientale, y compris dans certaines parties des Balkans. Lors de ces manifestations, la KfW encourage les échanges sur les meilleures pratiques et apporte ses compétences en matière de conception de nouveaux instruments de promotion.

### Prêts et financement mezzanine

La KfW Mittelstandsbank offre aux PME les programmes de prêts suivants :

- **Capital de lancement KfW**

Il soutient les créateurs d'entreprises, les professionnels libéraux indépendants et les petites entreprises qui ont moins de trois ans d'existence et ont besoin d'un financement ne dépassant pas 50 000 euros. Ce programme de prêt est soutenu par une garantie subventionnée par les fonds de la Commission européenne provenant du PIC.

- **Prêt aux entrepreneurs**

Il fournit des prêts classiques pour les investissements et le fonds de roulement ou pour surmonter des manques de liquidités temporaires. Le prêt aux entrepreneurs est à la disposition des

jeunes entreprises, des professionnels libéraux indépendants et des entreprises commerciales qui veulent investir en Allemagne et des sociétés allemandes qui veulent investir à l'étranger.

- **Programme de développement régional ERP**

Fonds ERP à des conditions favorables aux fins d'investissement dans les zones structurellement faibles.

- **Programme d'innovation ERP**

Prêt à faible taux d'intérêt et financé par mezzanine pour les entreprises innovatrices.

- **Capitaux pour entrepreneurs**

Les capitaux pour entrepreneurs constituent une famille innovatrice de trois produits de financement mezzanine (prêts subordonnés à long terme) pour les jeunes entreprises commerciales, les start-up et les entreprises établies de longue date.

- **Microfinance Fund Germany**

Le Microfinance Fund Germany a pour but de constituer et de renforcer des initiatives régionales de microcrédit qui conseillent et accompagnent les créateurs d'entreprises et leur accordent des microprêts. Le fonds est subventionné par des fonds du Fonds social européen.

Les conditions de financement détaillées ainsi que les critères d'admissibilité, sont disponibles sur le site internet de la KfW Mittelstandsbank. Outre ces programmes de prêt particulièrement axés sur les PME, la KfW Förderbank offre des programmes de soutien à la protection de l'environnement industriel qui sont également accessibles aux PME. Les programmes suivants qui facilitent les investissements d'entreprises commerciales servant à protéger l'eau, l'air et le sol et à utiliser efficacement l'énergie sont disponibles :

– Programme ERP de protection de l'environnement et d'économie d'énergie : ce programme offre des financements

à long terme à un taux d'intérêt attractif. Les petites et moyennes entreprises peuvent financer jusqu'à 75 % de leur investissement.

– Programme KfW de protection de l'environnement : programme d'investissements dans la protection de l'environnement en Allemagne et à l'étranger. La part du financement est de 75 % des frais éligibles, quel que soit le chiffre d'affaires de l'entreprise formulant la demande. Des financements par crédit-bail sont également possibles au titre de ce programme, à l'exclusion des projets municipaux.

– Programme ERP d'efficacité énergétique : nouveau programme du ministère fédéral allemand de l'Économie et de la Technologie (BMWi) et de la KfW Förderbank pour l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les PME. Deux volets sont disponibles. Pour réduire le manque d'information qui a été détecté, en particulier dans les petites et moyennes entreprises et pour obtenir le potentiel d'économie d'énergie, les frais de recours aux experts indépendants destinés à améliorer l'efficacité énergétique peuvent être pris en charge jusqu'à 80 %. En plus du subventionnement des expertises, le Programme ERP d'efficacité énergétique propose des financements à des conditions favorables pour la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie.

### Financement en fonds propres

#### Financement en fonds propres sur mesure pour les PME

Les start-up, les entreprises technologiques et les PME existantes peuvent trouver des offres personnalisées de produits de financement en fonds propres auprès de la KfW Mittelstandsbank. La liste qui suit en donne une brève vue d'ensemble :

– Fonds de démarrage ERP : ce fonds fournit un financement par apports de fonds propres pour la phase de démarrage des jeunes entreprises technologiques. Le Fonds de démarrage a recours aux fonds propres privés étant donné qu'il ne fournit des capitaux que si un co-investisseur participe au financement. De cette manière, il incite les investisseurs privés à entrer dans le marché.

– Programme ERP de participation : ce programme offre un financement en fonds propres aux PME existantes en phase de croissance et vise en priorité l'apport de participations de l'ordre d'un million d'euros dans les plus petites PME.

– Fonds propres pour les PME en général : programme destiné à combler le « déficit de capitaux propres » qui a été détecté pour les participations allant de 1 à 5 millions d'euros. Des produits supplémentaires axés sur le soutien à des projets d'innovations ou sur certaines régions, par exemple, complètent la gamme d'offres de financement par KfW en faveur des PME en phase de développement.

– Programme KfW de capital-risque : garanties d'un pourcentage du portefeuille des participations des sociétés de capital investissement, intervenant aux stades ultérieurs du développement de l'entreprise : pour exploiter de nouveaux domaines commerciaux, à l'occasion d'un problème de succession et pour apporter du financement dans une période de transition.

En encourageant les investissements des PME en Allemagne et à l'étranger, la KfW Mittelstandsbank intervient en tant que banque soutenant les établissements de crédit et les autres intermédiaires financiers comme les sociétés d'investissement en capital-risque ou les investisseurs providentiels en travaillant avec eux en tant que partenaires. Cette coopération garantit

la participation d'experts spécialisés pour la gamme complète d'instruments financiers, des créances prioritaires aux apports en fonds propres.

### Services en conseil et assistance Assistance technique pour les petites et moyennes entreprises

La KfW Mittelstandsbank soutient les petites et moyennes entreprises en Allemagne non seulement grâce à des prêts proposés à des conditions favorables mais également grâce à la fourniture de conseils individuels à chaque phase du développement de l'entreprise, à savoir la création, la croissance, la transmission et la crise.

Les experts de la KfW Mittelstandsbank proposent des conseils sur les questions de financement dans les trois centres dédiés de Berlin, Bonn et Francfort et en quelque cinquante autres lieux où des « journées portes ouvertes » sont organisées. Les PME obtiennent des conseils pratiques de la part de personnes compétentes concernant le développement de l'entreprise. Les bases de données internet sont également mises à disposition pour toute recherche de conseiller spécialisé ou de contacts commerciaux.

La startothek est un programme de consultation sur internet destiné aux conseillers. Ce programme soutient leur service de conseil aux nouvelles entreprises à fort potentiel. Il fournit des informations juridiques fiables, complètes et à jour pour les entreprises issues de la quasi-totalité des secteurs de l'industrie, du commerce et des professions libérales. La Commission européenne reconnaît la startothek comme un excellent exemple de réduction de la bureaucratie.

La KfW offre un soutien aux jeunes entreprises grâce à des conseils pratiques et appropriés dans le cadre de l'assistance professionnelle aux

start-up. L'assistance professionnelle aux start-up en Allemagne est un programme de formation soutenu par le Fonds social européen qui s'adresse aux sociétés existantes créées ou acquises au cours des cinq dernières années.

La table ronde et les conseils en matière de redressement offerts par la KfW Mittelstandsbank sont des programmes destinés aux PME qui sont confrontées à des difficultés particulières en raison d'une évolution inattendue de leur activité, bien que leurs perspectives commerciales soient encourageantes.

### Prêt global aux banques commerciales et aux autres banques de développement

Avec les prêts globaux, la KfW Mittelstandsbank offre avec succès un autre instrument destiné à encourager le financement des PME. Les banques commerciales ou de développement en Allemagne et en Europe occidentale et orientale reçoivent un financement sous la forme d'un prêt global pour l'accord de prêts aux PME. Ce refinancement permet aux banques partenaires d'offrir à leurs clients PME locaux des prêts à moyen et long terme à des conditions favorables.

### Titrisation d'actifs

Les petites et moyennes entreprises bénéficient indirectement des activités de titrisation de la KfW; la titrisation décharge les banques des risques inhérents aux prêts accordés aux PME par le transfert de ces risques au marché financier. Les établissements de crédit gagnent ainsi une plus grande latitude pour accorder de nouveaux prêts. La KfW fournit non seulement des plates-formes de titrisation normalisées, mais elle aide également le marché de la titrisation à atteindre la maturité et ce,

essentiellement grâce à sa participation dans la True Sale Initiative GmbH (TSI) ainsi que par ses propres investissements en tranches mezzanine de transactions sélectionnées.

### Chiffres clés de l'entreprise pour 2007 (vue d'ensemble de l'activité globale de KfW)

En 2007, le volume total de financement engagé par la KfW Bankengruppe s'est élevé à 87,1 milliards d'euros, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente (76,8 milliards d'euros).

En 2007, la KfW a ainsi atteint le niveau d'engagements le plus élevé depuis sa création en 1948 et a obtenu de bons résultats dans les domaines d'actions prioritaires en faveur des « petites PME » et de la « protection de l'environnement et du climat ». Les engagements de prêt, à hauteur de 68,1 milliards d'euros, représentaient la grande majorité des actions menées par la KfW, la KfW Förderbank intervenant pour 34,6 milliards d'euros et la KfW Mittelstandsbank pour 13,2 milliards d'euros. Malgré l'instabilité du marché de la titrisation, le volume des titrisations a atteint 19 milliards d'euros (soit une augmentation de 11 % par rapport aux 17,1 milliards d'euros réalisés en 2006).

## AUTRICHE

### Austria Wirtschaftsservice (AWS)/ ERP Fund

L'Austria Wirtschaftsservice/ERP Fund est la banque nationale de développement contrôlée par l'État autrichien. En tant qu'institution clé pour le développement des entreprises, elle est appelée à réaliser les objectifs phares de la politique économique du gouvernement de l'Autriche. Née en 2002 du regroupement des compétences de quatre institutions préexistantes, la banque de développement BÜRGES pour les PME (1954), la Financing Guarantee Association (1969), l'Innovation Agency (1984) et le Fonds du programme de redressement européen (1962), elle constitue un intermédiaire hautement professionnel qui offre une large gamme de services et de programmes d'aide à

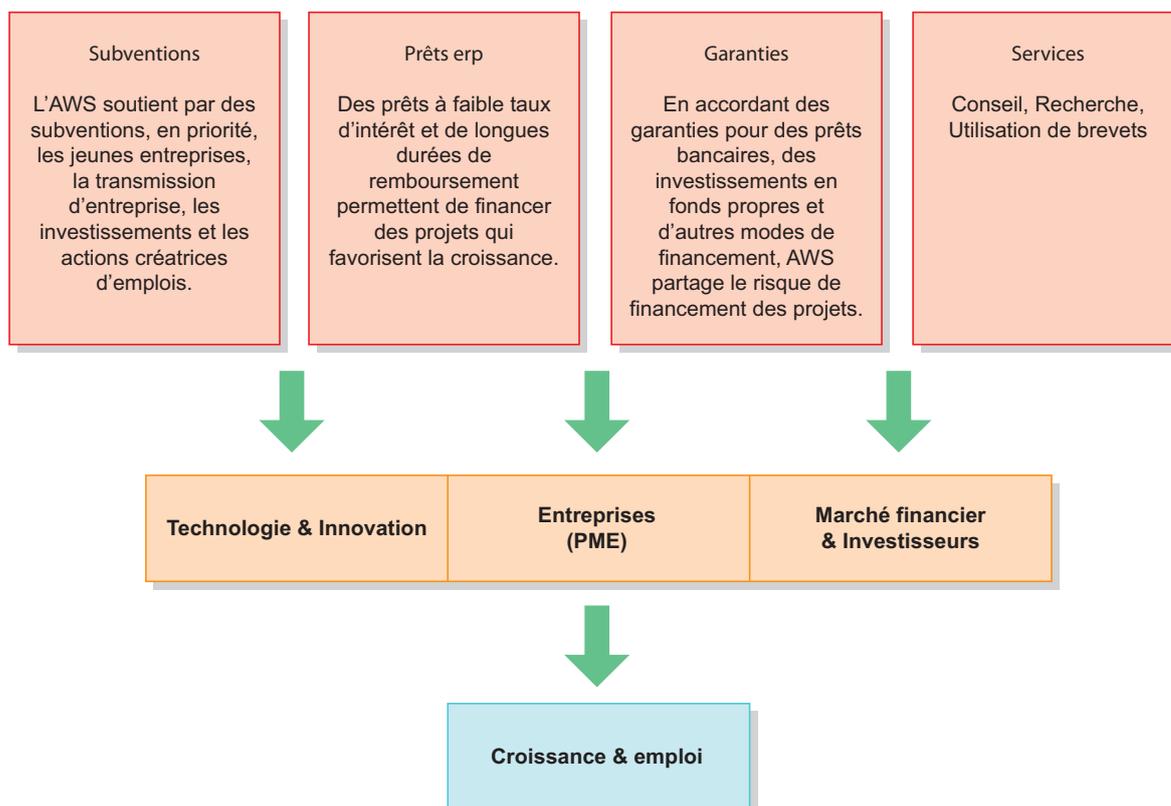
l'investissement tournés vers les entreprises, des stades de préamorçage à ceux de l'expansion et de l'internationalisation. L'Austria Wirtschaftsservice/ERP Fund travaille en étroite coopération avec des établissements financiers internationaux et des institutions européennes partenaires. Par ailleurs, l'Austria Wirtschaftsservice/ERP Fund est membre des réseaux suivants : les Institutions européennes du financement du développement (IEFD), le Réseau des établissements financiers européens pour les petites et moyennes entreprises (NEFI) et l'Association européenne du cautionnement mutuel (AECM).

## PME 2008

### Actualité

#### INTERNATIONAL

#### DOMAINES D'INTERVENTION DE L'AWS



On distingue quatre types d'assistance :

- l'appui et le financement : soutien des entreprises autrichiennes à toutes les phases de leur développement ;
- la technologie et l'innovation : soutien des projets de haute technologie dans les secteurs en croissance ;
- marché des actions et marché financier : soutien du développement des marchés des actions autrichiens et du financement en fonds propres ;
- recherche et gestion du savoir : appui des entreprises autrichiennes par des services axés sur l'information (délivrance de brevets, marché et technologie).

## Objectif principal

L'AWS se concentre sur les PME et intervient dans six domaines différents à travers des programmes spécialisés.

### Petites et moyennes entreprises

99 % des entreprises autrichiennes sont des petites et moyennes entreprises. En raison de l'importance des PME dans l'économie de l'Autriche, AWS met l'accent sur les actions en faveur des PME par le biais de divers instruments.

#### • Appui aux jeunes entrepreneurs

Les jeunes entrepreneurs reçoivent un soutien par des subventions et/ou des garanties pour des prêts allant jusqu'à un montant de 600 000 €. La subvention peut atteindre jusqu'à 10 % des dépenses éligibles (300 000 € maximum).

#### • Jeunes entreprises de croissance/ Transmission de l'entreprise

Les entrepreneurs sont encouragés à constituer des fonds propres par l'épargne. L'AWS accorde une prime de 14 % sur les capitaux épargnés qui sera versée lors de la réalisation du projet (création/reprise de l'entreprise).

#### • Soutien des PME innovantes

Programme en faveur de la croissance des entreprises : ce programme vise à

encourager les entreprises innovantes à investir dans les domaines suivants :

- production/élaboration de produits ou de services nouveaux, novateurs et de qualité ;
- mise en place et adoption de nouvelles technologies ;
- création de coopérations et de regroupements.

Les investissements sont cofinancés soit par des subventions (« Euro-compatibles ») qui servent généralement à des micro-entreprises, soit par des prêts ERP pour les entreprises de taille moyenne. En plus de ces deux formules, l'entreprise peut également bénéficier de garanties.

#### • Garantie PME

Ce programme vise à faciliter le financement externe (prêt, crédit-bail) en offrant une garantie et en partageant ainsi le risque avec la banque. À condition que le client présente un plan d'entreprise solide permettant le remboursement du prêt, AWS garantit jusqu'à 80 % du concours. Ce programme est tout particulièrement destiné au financement des investissements de croissance, des reprises et transmissions d'entreprise, ainsi que des besoins en fonds de roulement (quasi-fonds propres).

#### • Microcrédits pour les petites entreprises

AWS fournit une garantie pour les microcrédits allant jusqu'à 25 000 € afin d'encourager les banques à accorder davantage de microcrédits. Les banques hésitent souvent à octroyer des microcrédits en raison des coûts élevés de l'opération et de l'importance du risque. Par conséquent, AWS garantit 80 % du prêt et ne demande aucune commission de gestion.

### Promotion du développement régional

Les projets touchant au domaine du développement régional peuvent bénéficier d'un soutien important, jusqu'à

15 % en plus pour les grandes entreprises et de 10 à 20 % supplémentaires pour les PME. L'accent est mis en priorité sur les projets qui ont un caractère innovant. La moitié environ du volume annuel total des financements du fonds ERP (~ 400 millions d'euros) sert à soutenir le développement régional. En plus du prêt ERP, les entreprises ont la possibilité de demander des subventions financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER).

### Apports en fonds propres

Dans le domaine des apports en fonds propres, AWS offre trois instruments :

- renforcement des fonds propres : garanties jusqu'à 80 %, taille maximum du projet : 1,8 million d'euros ;
- garantie des apports en fonds propres : 4 milliards d'euros d'investissements garantis en 2007 ;
- investisseurs providentiels : plate-forme pour les investisseurs providentiels.

### Soutien et financement de la technologie et de l'innovation

#### • Prémorçage

Le but de ce programme est d'augmenter le nombre de jeunes entreprises dans le secteur des technologies de pointe et de stimuler leur émergence en les soutenant dès le départ. Tout appui d'AWS est conditionné par l'approbation du projet d'entreprise et du plan de financement. Le soutien financier consiste en une « subvention *de minimis* » qui peut aller jusqu'à 100 000 €.

#### • Capital d'amorçage

Le programme de capital d'amorçage s'adresse aux jeunes entrepreneurs centrés sur l'innovation dans les techniques de pointe à fort potentiel de croissance et dont l'entreprise se situe dans la phase précoce du démarrage. Afin de les soutenir selon leurs besoins spécifiques, AWS offre un ensemble

d'aides au lancement sur mesure. Il peut s'agir d'un soutien financier pour la création d'un prototype ou encore d'apport de conseils stratégiques pour la direction générale.

#### • Life Science Austria (LISA)

Life Science Austria constitue une interface pour la création et le développement d'entreprises dans le secteur des sciences de la vie. LISA soutient l'utilisation à des fins commerciales des résultats de la recherche fondamentale en offrant des services d'experts-conseils, des instruments de financement, une formation et une sensibilisation. En outre, un soutien pour la gestion de projets collaboratifs et l'appui à la commercialisation à travers des implantations à l'étranger figure au programme de LISA.

### Gestion du savoir, du savoir-faire et de l'information

#### • Gestion des brevets et des licences

Programme de protection de l'innovation : les entreprises obtiennent un soutien depuis la demande de brevet jusqu'à l'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des brevets dans les pays émergents.

#### • Programme d'octroi de primes d'État

Promotion du prototypage dans les universités par organisation d'un concours. Soutien des gagnants pour les demandes de brevet sous forme de capital et de services d'experts-conseils.

#### • Études de marché et recherche technologique

Ce programme met à disposition des analyses de recherche technologique et des études de marché pour soutenir les décisions de financement et de mise au point de produits. Ce programme cible les PME axées sur la technologie et les

jeunes entrepreneurs dans le secteur des hautes technologies.

### Internationalisation

L'internationalisation des entreprises autrichiennes renforce leur position concurrentielle sur le marché mondialisé, ce qui permet la défense de l'emploi et le maintien des entreprises en Autriche.

Les programmes d'internationalisation ont pour objectifs principaux d'améliorer la compétitivité des entreprises et de renforcer le positionnement des entreprises autrichiennes.

L'AWS offre plusieurs instruments destinés à soutenir l'internationalisation :

– Internationalisation des PME : soutient les petits projets jusqu'à un montant d'investissement d'un million d'euros ;

– East-West Fund : prend en charge les garanties dans le cadre de projets d'investissement plus importants et pour les entreprises de taille moyenne. Ce fonds concentre ses activités sur des pays tels que la Russie, la Chine et les nouveaux états membres de l'Union européenne ;

– ERP-Internationalisation : les prêts ERP-internationalisation servent en priorité aux investissements destinés à l'Inde, à la Chine, à la Croatie, à la Russie et à l'Ukraine. L'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, le Mexique, l'Argentine et le Brésil figurent également au programme d'ERP-Internationalisation. En 2006, le montant global des crédits en faveur des projets financés par ce programme s'est élevé à 5,6 millions d'euros.

## BULGARIE

### Encouragement Bank AD

L'Encouragement Bank AD a été constituée en 1999 en tant qu'établissement appartenant à l'État avec pour objet particulier de fournir en priorité des financements à moyen et à long terme aux petites et moyennes entreprises (PME) bulgares et d'encourager les exportations bulgares. Seule banque bulgare légalement et juridiquement tenue d'accorder des prêts aux PME (loi sur les PME) et mettant principalement l'accent sur le financement à long terme (jusqu'à dix ans) des PME, l'Encouragement Bank est unique sur le marché bancaire local.

La mission de l'Encouragement Bank est par conséquent de fournir une gamme de produits et de services financiers qui répondent aux besoins de crédit des entreprises, besoins auxquels le système bancaire privé ne répond pas ou ne répond que partiellement.

### Domaines et modes d'intervention

L'objectif premier de la banque est de stimuler les entreprises et de créer un environnement favorable grâce à la prestation de services financiers à des prix concurrentiels. Les objectifs particuliers de la banque en termes de développement des entreprises sont les suivants :

- fournir des prêts d'investissement accessibles, à moyen et à long terme, aux PME ;
- faire progresser les exportations bulgares ;
- fournir le préfinancement et le cofinancement nécessaires prévus par les programmes de fonds structurels.

Pour accomplir les objectifs précités, l'Encouragement Bank AD a élaboré plusieurs programmes de prêts différents pour un financement direct des PME et un programme grâce auquel la banque réaffecte les ressources à d'autres banques commerciales qui agissent en qualité d'intermédiaires et soutiennent les projets de PME.

### Financement direct des PME

Les programmes de financement direct des PME de l'Encouragement Bank se répartissent en deux catégories principales :

- les programmes à court terme – pour le fonds de roulement ;
- les programmes à long terme – pour les investissements dans différents domaines.

Les prêts pour le fonds de roulement sont accordés en vertu du programme « Financement des exportations » dont le but principal est de financer les phases préalables à l'exportation et d'exportation proprement dite. Les prêts comprennent également une composante d'investissement. Les prêts sont accordés avec une durée qui dépend des conditions de réalisation des opérations d'exportation, mais qui ne dépasse pas dix-huit mois.

Tous les autres programmes concernent des projets de financement d'investissements de PME. Les modalités d'intervention sont fixées selon le secteur d'activité de la PME et les besoins propres au projet d'investissement. Dans la plupart des cas, la durée est de plus de trois ans et le montant du prêt couvre jusqu'à 75 % du montant

## PME 2008

### Actualité

#### INTERNATIONAL

du projet d'investissement (hors TVA). Habituellement, le montant de la participation des PME au financement du projet est au minimum de 25 % de son montant total, mais pour certains programmes, il peut être ramené à 15 %. Pour chaque prêt, un montant minimal – variable selon le programme – et un montant maximal (jusqu'à 1 000 000 euros) sont imposés, bien que des montants plus élevés puissent également être accordés en fonction des particularités du projet d'investissement. Le différé de remboursement est de trois ans au maximum et est fixé en fonction de la capacité de remboursement du projet.

### Réaffectation des fonds

L'Encouragement Bank a mis au point un programme grâce auquel la banque réaffecte des fonds à des banques commerciales partenaires qui financent des PME directement. À cette fin, l'Encouragement Bank signe avec la banque commerciale bulgare concernée un accord d'autorisation de crédit pour une durée de trois ans et vérifie que les fonds prêtés servent effectivement à financer des prêts à des PME. À l'heure actuelle, l'Encouragement Bank a signé des accords d'autorisation de crédit avec cinq banques commerciales bulgares.

### Stratégie pour la Banque de développement bulgare

Outre ses opérations actuelles destinées à soutenir le secteur des PME en Bulgarie grâce au financement d'investissements à long terme sous forme de prêts, l'Encouragement Bank élargira prochainement la gamme des instruments financiers dont elle dispose dans le cadre de sa stratégie à moyen terme en vue de sa transformation en une

banque de développement classique, à savoir la Banque de développement bulgare. L'activité de la banque sera ainsi étendue de façon à devenir celle d'une banque « promotionnelle » traditionnelle.

Cette transformation a été exposée dans un document officiel approuvé par le Conseil des ministres en 2007. Une loi spéciale qui réglementera l'activité de la future BDB a été rédigée et adoptée à la fin du mois d'avril 2008. La future banque de développement aura deux filiales : le Fonds national de garantie et le Fonds d'investissements en capital-risque. Elle exercera par ailleurs des activités visant à améliorer, stimuler et développer le potentiel d'exportation des entreprises bulgares.

- Financement à long terme de PME (directement ou par le canal de banques commerciales)
- Financement préalable à l'exportation et financement des exportations : prêts directs et indirects de la Banque de développement à des sociétés locales pour la réalisation d'opérations d'exportation pour le :
  - refinancement des banques bulgares, financement des exportateurs locaux ;
  - refinancement de banques étrangères, financement des acheteurs de produits et services bulgares ;
  - financement d'investissements bulgares à l'étranger ;
  - financement de PME à l'exportation et préalable à l'exportation ;
  - techniques pour le financement d'opérations commerciales internationales :
    - garanties à l'exportation.
- Fonds national de garantie :
  - garantie sur microcrédits ;
  - garanties sur les prêts d'investissement à long terme des PME ;
  - garanties sur des prêts qui fournissent le cofinancement privé nécessaire pour des projets de PME approuvés au titre des fonds structurels ;



– garanties pour la participation à des appels d'offres, de bonne exécution, contre les paiements anticipés, etc.

• Fonds de capital-risque. Le Fonds prendra des participations dans les capitaux propres des PME bulgares dans le but :

- d'augmenter leur compétitivité ;
- de fournir des capitaux pour la R & D ;
- d'accroître le potentiel de production ;
- de faciliter la préparation des PME pour réunir des capitaux provenant du marché réglementé ;
- de faciliter l'utilisation des fonds de l'Union européenne.

## Vue d'ensemble de l'activité en 2007

En 2007, l'Encouragement Bank a réalisé un développement très important de ses activités de prêt et a atteint les objectifs et les résultats prévus pour l'année.

Résultats financiers en clôture d'exercice :

- le bénéfice avant impôts s'élève à 2 564 000 euros, ce qui, comparé à

l'année précédente, représente une augmentation de plus de 40 % ;

– l'actif total de la banque a atteint 119 105 000 euros ce qui, comparé à l'année précédente, représente une augmentation de 111 % ;

– le portefeuille de prêts de la banque a atteint 70 750 000 euros, soit une augmentation de 85 % par rapport à 2006. En 2007, l'Encouragement Bank a continué à créer un portefeuille de prêts diversifié, en déployant plus d'efforts dans le financement de projets orientés vers l'exportation. La banque a financé principalement des projets dans les secteurs suivants : fabrication, commerce, construction, agriculture et tourisme ;

– l'Encouragement Bank a continué à réaliser son objectif consistant à fournir des financements à long terme et 78 % du portefeuille de prêts de la banque ont une échéance à plus d'un an et 49 % à plus de trois ans.

---

## PME 2008

---

Actualité

---

INTERNATIONAL

---

## ESPAGNE

Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial (CDTI)

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

Le Centro para el Desarrollo Tecnológico Industrial (CDTI) est un organisme public de soutien à la recherche, au développement et à l'innovation technologique (RD & I) dans le secteur concurrentiel. Sa mission consiste à aider les entreprises espagnoles à devenir plus compétitives en élevant leur niveau technologique grâce aux actions suivantes :

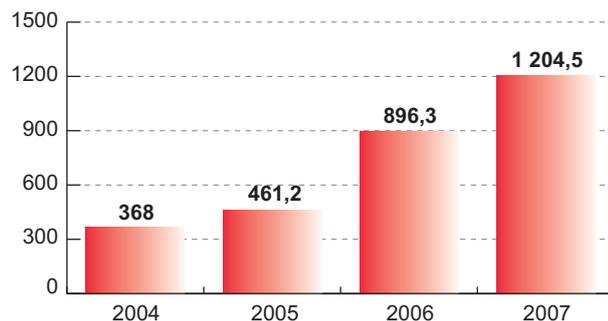
- évaluation et financement de projets de recherche, développement, innovation et modernisation technologique menés à bien par des entreprises ;
- gestion et promotion de la participation de sociétés espagnoles à des programmes internationaux de collaboration technologique ;
- promotion du transfert de technologie et de la collaboration entre le secteur privé et le secteur public en matière de RD & I, à l'échelle nationale et internationale ;
- soutien à la création et à la consolidation des entreprises centrées sur la technologie ;
- coordination et gestion de programmes d'aide en matière de RD & I dans le domaine aéronautique et spatial.

CDTI a été créé en 1977 en qualité d'organisme autonome. En 1983, il a changé son statut juridique pour devenir une entreprise publique et, depuis 1998, il est devenu un établissement commercial public conformément aux dispositions de la loi 6/1997 relative à l'organisation et à l'exploitation du gouvernement central. Depuis le mois d'avril 2008, CDTI est sous le contrôle du ministère espagnol des Sciences et de l'Innovation, récemment créé.

CDTI est un membre fondateur de l'Association européenne des agences d'innovation TAFTIE.

### Activités nationales : évaluation et financement de projets développés par les entreprises en matière de RD & I

Grâce à son propre budget, CDTI finance les projets des entreprises en matière de recherche, développement et innovation technologique. Pour y parvenir, il évalue les demandes présentées par les entreprises (d'un point de vue à la fois technique et financier) afin de soutenir les projets qui respectent les niveaux de qualité requis et correspondent aux directives générales de la politique technologique du Plan national en matière de RD & I. Le financement direct de CDTI a considérablement augmenté ces dernières années comme le montre (en millions d'euros) le graphique ci-dessous (y compris les prêts et subventions) :



N.B. : le graphique n'inclut pas le financement indirect qui est également géré par CDTI (participation espagnole dans la planification financière de la Commission européenne, contribution à l'Agence spatiale européenne, ESA, etc.)

De même, CDTI est responsable de la mise en œuvre du programme CENIT (*Consortios Estratégicos Nacionales de Investigación Técnica* – Consortiums stratégiques pour la recherche technique),



l'un des trois piliers du plan INGENIO 2010 lancé en 2005 par le Président du Gouvernement espagnol afin de converger d'ici 2010 vers la moyenne européenne actuelle des dépenses globales en R & D par rapport au PIB. Jusqu'à 2007, CDTI a approuvé 31 projets de consortiums CENIT engagés par de grands consortiums composés de grandes entreprises, de PME et de centres générateurs de connaissances avec des budgets compris entre 20 et 40 millions d'euros par projet.

CDTI soutient également la création et la consolidation de nouvelles entreprises technologiques en Espagne par des interventions en capital-risque de « NEOTEC » (un fonds de fonds). Les projets d'investissement sont également évalués d'un point de vue technique et financier afin de garantir le respect des niveaux de qualité requis. Les projets NEOTEC et les projets en matière de recherche, développement et innovation bénéficient de prêts sans intérêts, couvrant dans certains cas des frais non remboursables, selon les caractéristiques du projet.

Le financement des projets en matière de RD & I présentés et développés par les entreprises espagnoles est réalisé par CDTI grâce à un ensemble d'outils bien établis, essentiellement basés sur des prêts. De même, certains projets sont cofinancés par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans les régions d'Objectif 1 (celles qui n'atteignent pas 75 % de la moyenne du PIB européen par habitant) et dans les zones d'Objectif 2 (zones souffrant de problèmes de restructuration industrielle) comme cela est défini par l'Union européenne.

Pour résumer tout ce qui précède, en 2007, les engagements du CDTI ont concerné 923 projets d'innovation et de développement technologique, pour lesquels CDTI a financé 632,42 millions d'euros; 31 projets CENIT avec un

engagement d'investissement de l'ordre de 380 millions d'euros; 100 projets collaboratifs de recherche industrielle (58,47 millions d'euros) et 57 projets dans le cadre du programme NEOTEC (19,12 millions d'euros).

En outre, depuis 2007, CDTI est officiellement qualifié pour émettre des certificats permettant aux entreprises d'obtenir des déductions fiscales pour des activités en matière de RD & I liées aux projets soutenus par CDTI. Lesdits projets sont liés à l'Administration fiscale de sorte que les dépenses fermes engagées par les entreprises dans des activités décrites dans ces rapports comme étant de la RD & I se voient automatiquement accorder des déductions fiscales.

### **Activités internationales : gestion de la participation espagnole à des programmes internationaux de collaboration technologique**

Avec la fameuse « loi de la science » de 1986, CDTI est devenu responsable de la promotion et de la gestion de la participation espagnole aux programmes internationaux et européens en matière de R & D. Cela inclut la gestion de la participation espagnole dans l'Agence spatiale européenne (ESA), de toutes les priorités thématiques et activités spécifiques axées sur les PME du Programme-cadre de l'Union européenne en matière de R & D, le programme EUREKA, des projets IBEROEKA, des programmes bilatéraux (Chine, Canada, Inde et Corée), la fourniture de technologie pour de grandes installations scientifiques telles que le CERN, ESRF, Eumetsat, etc. Plus récemment, en 2005, CDTI a été chargé de gérer

tous les outils visant à soutenir le secteur de l'aéronautique.

Dans le cadre de sa mission, CDTI apporte un important soutien aux entreprises et aux groupes de recherche afin de les aider à s'engager dans des alliances de technologie transnationales de leur domaine au sein des différentes organisations bilatérales et multilatérales de collaboration technologique internationale mentionnées. La plupart des programmes bilatéraux et multilatéraux auxquels les PME espagnoles participent en qualité de partenaires principaux (EUREKA, IBEROEKA, CHINEKA, CANADEKA, etc.) sont ascendants, avec des idées de projet générées par les entreprises elles-mêmes. De plus, avant l'approbation de tout projet, les partenaires en Espagne et ailleurs doivent signer un accord collectif qui régleme leurs contributions relatives et le partage des résultats (y compris les droits de propriété intellectuelle).

- Le but du programme intergouvernemental paneuropéen EUREKA est de renforcer la compétitivité de l'industrie européenne en soutenant des projets axés sur la commercialisation des résultats de RD & I développée par les entreprises elles-mêmes. Le «label EUREKA» garantit la qualité des projets, ce qui permet aux entreprises engagées dans le projet EUREKA d'avoir accès aux financements publics dédiés à la R & D dans leur pays respectif. Actuellement, 37 États européens participent à Eureka. Comme le Bureau EUREKA en Espagne, CDTI apporte un financement à des conditions préférentielles (prêts sans intérêts avec des remboursements sur dix ans et une partie non remboursable pouvant aller jusqu'à 25 %) pour les entreprises espagnoles qui le demandent.

- IBEROEKA, représente une partie du programme de R & D à l'ordre du jour des «Sommets latino-américains

des chefs d'État et chefs de gouvernements» qui se réunit une fois par an. Dans l'ensemble, il se compose de vingt et un membres (Espagne, Portugal et dix-neuf États latino-américains). Inspiré du programme EUREKA, IBEROEKA vise à accroître la compétitivité des économies et industries nationales de la communauté latino-américaine à travers des projets de transfert de technologie et de RD & I menés par les entreprises. Les conditions de financement de CDTI sont les mêmes que pour tout projet EUREKA sous réserve que les projets aient reçu le «label IBEROEKA».

À travers de nombreuses initiatives, comme le rapprochement d'entreprises, les bourses d'échange, la participation à des comités et conférences internationaux, CDTI essaie d'optimiser l'engagement des entreprises espagnoles dans des programmes pouvant les intéresser, à la fois en termes de quantité (nombre de subventions et de contrats) et en termes de qualité (niveau technologique et degré d'innovation). Il favorise également la collaboration technologique bilatérale entre les entreprises en soutenant l'établissement de consortiums et le financement de transfert de technologie au niveau international.

Afin de réaliser ce dernier objectif, le Centre dispose d'un réseau de représentants à l'étranger, qui couvrait, en 2007, les pays suivants : le Japon, la Corée, le Maroc, le Brésil, le Chili, le Mexique, la Chine et l'Inde. De plus, CDTI dispose d'un bureau à Bruxelles, particulièrement actif dans des programmes de R & D de l'Union européenne (FP7, CIP, etc.), et dispose également d'un représentant aux États-Unis, basé à Washington, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2008.

Les éléments suivants figurent parmi les réalisations et les résultats les plus remarquables obtenus en 2007, concernant les partenariats et pro-



grammes internationaux en matière de R & D soutenus par CDTI :

- Concernant le 7<sup>e</sup> Programme-cadre de l'Union européenne en matière de R & D (2007-2013), dans lequel CDTI gère les principales priorités thématiques, l'Espagne a obtenu le décaissement de 227,8 millions d'euros au cours de la première année du 7<sup>e</sup> PC (équivalent à 6,5 % de tous les fonds engagés par la Commission européenne au sein de l'Union européenne des vingt-sept). Il faut noter que dans le 6<sup>e</sup> Programme-cadre de l'ancienne Union européenne en matière de R & D (2003-2006), l'Espagne a obtenu le décaissement de 936 millions d'euros, ce qui classe le pays en sixième position pour le volume des fonds reçus (6,6 % de l'Union européenne des vingt-cinq) et dépasse la pondération de l'Espagne dans les dépenses en matière de R & D de l'Union européenne des vingt-cinq.
- Afin de renforcer la participation des entreprises espagnoles dans le 7<sup>e</sup> Programme-cadre de l'Union européenne en matière de R & D (2007-2013), CDTI a lancé le programme TECNOEUROPA qui inclut un certain nombre de mesures conçues en vue d'aider des entreprises, associations et plateformes technologiques à accéder aux appels de planification financière grâce à un ensemble de services financiers et d'experts fournis par des intermédiaires et des prestataires qualifiés par CDTI.

TECNOEUROPA dispose d'un budget de 8,8 millions d'euros d'investissements en 2007.

- Dans le cadre des mesures d'EUREKA et d'IBEROEKA en matière de R & D – ascendantes et flexibles, menées par l'industrie et axées sur le marché –, 83 nouveaux projets avec la participation espagnole ont été approuvés par CDTI, engageant un investissement national de l'ordre de 85,2 millions d'euros. En particulier, 51 projets EUREKA approuvés entre juillet 2006 et juin 2007 comprenaient des partenaires espagnols (plus de la moitié d'entre eux étaient dirigés par les entreprises espagnoles). De même, 32 projets IBEROEKA ont été approuvés en 2007.

- Afin d'élargir les frontières de partenaires potentiels d'entreprises espagnoles, en matière de technologie, au-delà des régions européennes et d'Amérique latine, en 2005, CDTI a décidé de lancer un certain nombre de programmes de collaboration bilatérale avec d'autres pays en utilisant le modèle EUREKA. Des programmes et accords bilatéraux avec des agences d'innovation équivalentes en Chine, au Canada, en Inde et en Corée sont opérationnels. Dix projets ont été signés en 2007, représentant un engagement espagnol qui s'élève à 8,1 millions d'euros du côté espagnol.

---

## PME 2008

---

Actualité

---

INTERNATIONAL

---

## FINLANDE

Finnvera plc

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

**Généralités**

La Finnvera plc a commencé son activité commerciale en 1999 lorsque la Kera Corporation et les opérations du Finish Guarantee Board ont fusionné. Finnvera est une société de financement public qui intervient en parallèle du marché des capitaux et agit en faveur du développement des entreprises, des régions et de l'exportation. Selon son acte constitutif, la société a pour objet d'assurer des services de financement, de stimuler et de développer les affaires, en particulier celles des petites et moyennes entreprises et d'encourager et de développer les exportations et l'internationalisation des entreprises. Dans la pratique, la société mène des activités de financement en accordant et en gérant des prêts, des garanties, des garanties à l'exportation et en effectuant des investissements en capital.

Les activités de Finnvera se divisent en cinq domaines qui sont 1) le microfinancement, 2) le financement régional, 3) financement de la croissance et internationalisation, 4) le financement de l'exportation et 5) les activités d'investissement en capital. L'activité d'investissement en capital est exercée par des filiales (mentionnées ci-dessous).

Le statut PE a été accordé à Finnvera conformément à la directive de la Commission (2006/29/CE 8.3.2006) sur les établissements de crédit, ce qui constitue une indication du statut particulier de Finnvera par rapport aux activités des établissements de crédit. En 2007,

Finnvera a été exonérée de l'impôt sur les sociétés.

Finnvera est détenue par l'État de Finlande et elle dépend du ministère de l'Emploi et de l'Économie. Finnvera compte 28 000 clients et 400 employés. La présence régionale de Finnvera est assurée par ses seize agences régionales.

Le groupe Finnvera comprend des filiales, à savoir Veraventure Oy (qui investit dans des fonds PME régionaux), Aloitusrahassto Vera Oy (financement de capital d'amorçage) et Matkailunkehitys Nordia Oy qui est un fonds de capital-risque investissant dans les entreprises du secteur du tourisme.

**Aire géographique d'exploitation**

Les financements domestiques de Finnvera (microfinancement, financement régional, croissance et internationalisation du financement) couvrent le pays tout entier. Les instruments utilisés sont les prêts, les garanties et les garanties à l'exportation. En raison de ses objectifs de politique régionale et industrielle, les conditions de financement de Finnvera sont plus favorables dans les zones en voie de développement que dans le reste du pays. Les activités d'investissement en capital couvrent également le pays tout entier.

**Réseau direct et indirect**

Les principaux distributeurs de crédit sont les banques. La Finlande compte quelque 300 banques : 13 banques commerciales, 232 banques coopératives (groupe OP-bank), 42 banques coopératives locales, 40 caisses d'épargne



et 11 succursales d'établissements de crédit étrangers.

Finnvera assure le financement du risque en étroite coopération avec les banques, les compagnies d'assurance et autres établissements financiers. Finnvera accepte le manque de garanties (« inadequate collaterals ») et met l'accent sur le partage des risques. Les garanties et les garanties à l'exportation accordées aux PME ont atteint, en 2007, 57 % du total des financements domestiques.

Les chiffres clés au 31 décembre 2007 :

- prêts émis : 358 millions d'euros
- garanties émises : 415,7 millions d'euros
- garanties à l'exportation émises : 96,2 millions d'euros
- prêts intérieurs en cours : 1 416,0 millions d'euros
- garanties intérieures en cours : 828,9 millions d'euros
- garanties intérieures à l'exportation en cours : 89,7 millions d'euros
- investissements dans le capital social : 140,7 millions d'euros

L'État est responsable des opérations de la société :

- par le capital social investi ;
- par les engagements de compensation des pertes sur crédits et garanties (compensation moyenne 50 %) et de fourniture d'une bonification des taux d'intérêt (financement intérieur) ;
- par le Fonds de garantie d'État (garanties des crédits à l'exportation).

### Principes directeurs

Les interventions de Finnvera s'adressent à des projets pour lesquels il n'y a pas de financement suffisant disponible sur le marché privé. Les points faibles du marché portent sur les insuffisances de biens affectés en garantie en particulier dans les PME, le manque de financement pour les entreprises qui démarrent et les risques à long terme associés aux efforts d'exportation de

l'industrie. Il s'agit également de promouvoir l'activité des entreprises dans les régions. Un objectif particulier est d'accroître le nombre de créations d'entreprises et d'entreprises à fort potentiel de croissance.

### Gestion du risque

Les principes de gestion du risque de Finnvera sont basés sur la « loi sur les crédits et les garanties fournis par la société de financement spécialisé appartenant à l'État ». La gestion du risque est contrôlée et les méthodes de gestion du risque sont élaborées par l'Unité de gestion du risque qui est placée sous l'autorité directe du directeur général et est distincte des unités commerciales. Il appartient aux unités commerciales de prendre des risques et les actions qui y sont liées leur incombent.

En tant qu'organisme de financement spécialisé appartenant à l'État, Finnvera prend des risques de crédit plus élevés que les financiers qui opèrent dans la sphère privée. La gestion du risque est d'une importance capitale pour le maintien de la capacité d'intervention de Finnvera et pour la réalisation des objectifs économiques sur le long terme.

L'État de Finlande indemnise Finnvera pour certaines des pertes qui surviennent dans les financements intérieurs. À l'aide des revenus de ses activités, Finnvera doit assurer sa propre part de toutes pertes sur crédits et garanties intérieurs qui peuvent intervenir au cours d'un cycle économique. À long terme, le bénéfice d'exploitation doit couvrir les dépenses et les pertes sur garantie découlant de l'exploitation. Travaillant indépendamment des unités commerciales de Finnvera, l'Unité de gestion du risque est chargée d'élaborer la politique, les méthodes et les directives de gestion du risque et de surveiller le niveau d'exposition au ris-

que de la société. Le service d'audit interne s'assure que les directives approuvées par le conseil d'administration sont appliquées.

L'évaluation et la surveillance du niveau de risque du portefeuille de crédits sont basées sur les évaluations du passif et des risques des clients et sur la valeur des biens affectés en garantie qu'ils ont fournis. Le niveau de risque du financement à accorder est évalué de manière similaire. Les données de base sur la surveillance du risque sont conservées par les seize agences régionales ; l'exactitude de l'image présentée dans les divers rapports dépend donc entièrement de l'exercice adéquat de leurs fonctions par les agences régionales.

### Position sur le marché

Sur les quelque 28 000 clients de Finnvera, 6 000 environ sont des particuliers à qui ont été accordés des prêts d'entrepreneurs. Les entreprises immatriculées en Finlande sont au nombre de 240 000 environ. Ceci représenterait une « part de marché » de 9 % environ. Il existe environ 300 banques (commerciales, coopératives et des caisses d'épargne ainsi que des succursales d'établissements de crédit étrangers). Malgré le nombre de banques, le marché bancaire est réputé oligopolistique.

Deux banques couvrent 70 % du financement des entreprises.

La Finnish Venture Capital Association (FVCA) encourage et développe le secteur des capitaux propres et du capital-risque en Finlande. La FVCA compte 39 membres à part entière qui représentent la grande majorité des sociétés de financement par capitaux propres et des sociétés de capital-risque finlandaises.

Il est clair que le financement privé joue toujours le rôle principal, mais le financement public peut se justifier par les carences du marché. Le financement public étoffe le financement privé et fait fonction de catalyseur pour celui-ci (capacité de prendre des risques plus importants et d'agir sur un plus grand laps de temps).

En tant qu'établissement de financement spécial appartenant à l'État, Finnvera agit en qualité de partenaire neutre et de facilitateur en collaboration avec les établissements financiers qui opèrent aux conditions du marché.

## IRLANDE

Enterprise Ireland<sup>4</sup>

Enterprise Ireland est l'Agence gouvernementale nationale chargée du développement et de la promotion du secteur privé. Cette agence a pour mission d'accélérer le développement des sociétés irlandaises d'envergure internationale afin de renforcer la position de l'Irlande sur les marchés internationaux dans l'optique d'une prospérité accrue à l'échelle nationale et régionale.

Enterprise Ireland soutient les entreprises soit individuellement, soit secteur par secteur, afin de leur permettre d'étendre leurs capacités et d'exploiter les possibilités offertes par le marché, l'objectif ultime étant de rendre les sociétés clientes d'Enterprise Ireland suffisamment innovantes, productives et compétitives pour augmenter sensiblement leur part de marché à l'exportation. À travers son vaste réseau constitué de treize bureaux en Irlande et trente-deux à l'étranger, Enterprise Ireland soutient les entreprises manufacturières tournées vers l'exportation ainsi que les entreprises de services présentes sur le marché international.

À travers son action, Enterprise Ireland ambitionne d'accompagner les entreprises clientes dans leurs initiatives de développement face à la concurrence en instaurant un partenariat leur permettant d'asseoir leurs aptitudes clés dans les domaines suivants : internationalisation et croissance des exportations, recherche, innovation et technologie, compétitivité et productivité, et enfin, développement de la gestion.

### En 2005, Enterprise Ireland a fixé sa stratégie triennale pour 2005-2007 résumée dans la formule :

« Transformer l'industrie irlandaise » (*Transforming Irish Industry*). Cette stratégie, donne de nouveaux objectifs en matière d'exportation, de nombre de sociétés s'engageant dans la R & D, de nombre de start-up présentant un fort potentiel de croissance des exportations et de nombre d'entreprises mettant en œuvre des projets d'amélioration de la productivité et de la compétitivité :

Objectifs stratégiques	Résultats attendus 2005-2007	Objectif organisation 2005-2007
Volume des exportations (denrées alimentaires incluses)	3,9 Mds€	3 Mds€
Nombre de nouvelles start-up à fort potentiel	221	210
Nombre d'accords des fonds de productivité	344	300
Nombre d'entreprises s'impliquant dans des travaux significatifs de R & D (investissement de 100 K€ par an)	619	617
Nombre d'entreprises s'impliquant dans des travaux important de R & D (investissement de 2 millions d'euros par an)	43	42

## PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

4. [www.enterprise-ireland.com](http://www.enterprise-ireland.com)

## La nouvelle stratégie triennale « *Transforming Irish Industry 2008-2010* »

Elle vise à porter l'industrie irlandaise à un nouveau niveau de performance et de position internationale. À l'issue de ce programme les résultats escomptés sont :

- un nombre croissant de sociétés irlandaises ayant consolidé leur position sur les marchés géographiques clés existants ;
- une cohorte d'entreprises irlandaises bien implantées dans les économies émergentes à forte croissance ;
- un nombre accru d'entreprises irlandaises réalisant un chiffre d'affaires total annuel significatif à la fois dans les secteurs existants et dans les secteurs émergents ;
- une plus forte implication de l'industrie irlandaise dans la R & D, qui doit se traduire par une hausse continue des dépenses de R & D du pays ;
- des volumes accrus de revenus liés à des dépenses de recherche réalisées en Irlande, se traduisant par une augmentation du nombre de licences et du nombre d'essaimages d'entreprises en découlant ;
- le renforcement de la présence irlandaise dans un grand nombre de « niches » du tertiaire, les services s'imposant comme une plateforme majeure pour la croissance des exportations ;
- un plus grand nombre de sociétés enrichissant leur offre commerciale avec de nouveaux services ;
- un meilleur environnement pour les sociétés irlandaises disposant des capacités d'innovation et de croissance internationale ;
- une économie d'entreprise puissante en Irlande, avec un nombre accru de projets de start-up à fort potentiel (*High Potential Start-Ups* ou HPSU) et innovantes implantés à l'échelle régionale.

## Activités de recherche, développement et innovation (RD & I) en 2007

Les grandes lignes de l'aide à la RD & I déployée par Enterprise Ireland au profit de l'industrie et des communautés de chercheurs irlandais sont décrites ci-après.

En 2007, Enterprise Ireland a poursuivi ses efforts de soutien aux entreprises entreprenant des travaux de R & D. L'agence gère également l'accompagnement de la recherche des établissements de troisième cycle universitaire et facilite la collaboration entre les entreprises et le monde universitaire afin de garantir une applicabilité commerciale maximale de la recherche.

Enterprise Ireland se positionne en fer de lance de la réalisation des objectifs clés du programme gouvernemental irlandais baptisé *Strategy for Science, Technology and Innovation 2006-2013*. Grâce à une collaboration étroite avec les agences publiques, Enterprise Ireland s'est acquittée de ses responsabilités dans le cadre de cette stratégie, avec pour résultat la mise en œuvre réussie d'un certain nombre d'initiatives. Elles ont porté sur le soutien à la commercialisation de la technologie générée à partir des travaux de recherche financés par l'État, la promotion des interactions entre l'industrie et les chercheurs des universités irlandaises, la simplification des structures d'attribution de subventions de R & D et le renforcement des mesures d'accompagnement pour le transfert des technologies dans les instituts de technologie.

Entre le marché et la communauté des chercheurs s'opère ainsi en Irlande un transfert bilatéral de connaissances. Cette amplification de l'activité de R & D entraîne une augmentation du nombre



de produits et de procédés innovants à disposition des entreprises irlandaises, la création de divisions d'entreprise autonomes, l'augmentation du nombre de brevets et de licences ainsi que l'implication des entreprises dans la R & D, pour aboutir au final à une hausse des exportations.

## Développer les capacités de recherche au sein de la société

Encouragée par les bons résultats obtenus en 2005 et 2006, l'agence a poursuivi en 2007 son soutien aux activités de R & D en incitant vivement ses clients à investir dans la R & D en leur nom propre ou en instaurant des partenariats entre eux.

619 sociétés clientes investissent désormais plus de 100 000 € par an dans d'importants projets de R & D et 43 d'entre elles se sont lancées dans des projets de R & D considérables au prix d'un investissement annuel de plus de 2 millions d'euros. Le fait que les clients d'Enterprise Ireland misent sur la R & D est la preuve que l'agence a dépassé ses objectifs. Ainsi sur trois ans 617 entreprises se sont engagées dans des travaux de recherche importants et 43 dans de la R & D de grande envergure.

En tout pour 2007, Enterprise Ireland a approuvé pour 59,6 millions d'euros de subventions versées pour financer les projets de R & D.

## Commercialiser les travaux de recherche bénéficiant de financements publics

Pour asseoir la compétitivité économique de l'Irlande et assurer la poursuite de sa croissance, les entreprises et la communauté des chercheurs doivent

collaborer afin de produire des technologies innovantes et rapidement mises sur le marché. Cela nécessite un engagement dans l'accompagnement de la recherche et une solide collaboration entre l'État, le marché et la communauté des chercheurs. Enterprise Ireland travaille activement à la commercialisation des travaux de R & D bénéficiant de financements publics.

Le « Fonds de commercialisation » d'Enterprise Ireland soutient la recherche appliquée afin de développer de nouvelles technologies qui serviront de base à des projets d'entreprise ou à des cessions de licences pour les sociétés bien implantées. L'agence a lancé trois appels à projets en 2007 et en a fait la promotion par le biais d'ateliers sur mesure organisés dans des universités et des instituts de technologie. Cette initiative s'est traduite par une augmentation du nombre de demandes et de primo-demandeurs, conduisant Enterprise Ireland à valider 159 projets durant l'année 2007 représentant 26 millions d'euros de financement.

## Collaboration entre les entreprises et les établissements de troisième cycle universitaire

La collaboration entre les entreprises et le troisième cycle universitaire a donné la preuve, partout dans le monde, qu'elle était l'un des meilleurs tremplins pour l'innovation. Dans le contexte actuel du marché, il faut constamment proposer de nouveaux produits à la pointe de la technologie, améliorer les produits existants et inventer de nouveaux services. En partant du principe que l'accompagnement de la recherche est la clé pour y parvenir, Enterprise Ireland a élaboré une stratégie clairement définie pour soutenir, encourager et assister les projets de collaboration

---

**PME 2008**

---

**Actualité**

---

**INTERNATIONAL**

---

entre les entreprises et la communauté des chercheurs universitaires de troisième cycle. Deux nouveaux programmes ont été mis sur pied en 2007 pour accroître la collaboration entre les sociétés et les *Innovation Vouchers* et *Competence Centres* :

#### **Coupons pour l'innovation** (*Innovation Vouchers*)

Cette initiative a pour ambition d'établir des passerelles entre les centres de recherche publics irlandais et les petites entreprises, ainsi que d'opérer un virage culturel dans l'approche de l'innovation par les PME. Ces coupons pour l'innovation, d'une valeur unitaire de 5 000 €, peuvent être utilisés par les petites entreprises en échange de tout type de travaux comme, par exemple, le développement d'un nouveau produit ou service, l'amélioration de la prestation de services ou la réalisation d'un audit technologique. Au total, l'Irlande compte 38 fournisseurs basés sur tout le territoire, principalement au sein des instituts de technologie et des universités, qui sont désormais disponibles pour collaborer avec les entreprises bénéficiaires des coupons. Enterprise Ireland a d'ores et déjà distribué plus de 500 coupons aux petites entreprises.

#### **Centres de compétences** (*Competence Centres*)

Enterprise Ireland et son agence sœur, IDA Ireland, ont lancé l'idée des centres de compétences en 2007. Ce programme soutient la collaboration entre des groupes d'entreprises et des chargés de recherche universitaires de

troisième cycle hautement qualifiés. Les centres de compétences sont encadrés et dirigés par l'industrie et sont dotés d'un budget annuel pouvant aller jusqu'à deux millions d'euros par centre sur une période de cinq ans. Cette initiative offrira aux sociétés irlandaises la possibilité de s'engager dans des travaux de recherche à plus long terme et plus exposés aux risques mais qui devraient leur procurer un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux.

#### **Programmes de RD & I internationaux**

Les entreprises irlandaises doivent impérativement inscrire leurs travaux de recherche et d'innovation collaboratifs dans une dimension internationale. Par un travail en réseau à l'échelle internationale, le partage des connaissances et la coopération avec le monde des affaires, l'université et les groupements industriels du monde entier, l'économie irlandaise est en contact avec les meilleures organisations du monde et à l'écoute des plus récents développements en matière scientifique et technologique.

L'industrie irlandaise et les chercheurs irlandais participent activement et avec succès aux programmes de l'Union européenne suivants : **7<sup>e</sup> Programme-cadre, programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA) et programmes EUREKA et COST.** Enterprise Ireland fait office de délégué et de coordinateur national pour les activités décrites ci-dessus.



## ITALIE

Mediocredito Centrale (MCC)

### Profil de la société

- Mediocredito Centrale a été fondée en 1952 (loi 949 du 25 juillet 1952) en qualité de société publique dédiée au financement à moyen terme aux petites et moyennes entreprises. Depuis sa création, Mediocredito Centrale a joué un rôle clé dans l'industrialisation de l'économie italienne, grâce à son rôle dans l'administration de subventions publiques pour les PME et les activités d'exportation.
- L'évolution progressive de Mediocredito Centrale, d'une banque de développement parrainée par le gouvernement devenant un prestataire de services financiers axé sur le marché, a subi une accélération en 1994 avec la transformation de la société en une société anonyme (loi 489 du 26 novembre 1993).
- En 1999, suite à sa privatisation totale, Mediocredito Centrale a rejoint le Groupe Bancaroma.
- Au cours de l'année 2002, la fusion du Groupe Bancaroma avec le Groupe Bipop-Carire a entraîné la création du Groupe Capitalia. Mediocredito Centrale est devenue la banque de référence pour les programmes de financement d'entreprise et de gestion du développement pour le compte de l'Administration publique.
- La Banque a modifié sa dénomination « Mediocredito Centrale SpA » en 2002 pour devenir « MCC SpA ».

### Gestion des aides aux PME

Dans le cadre de sa fonction de gestion des fonds publics, MCC est responsable de :

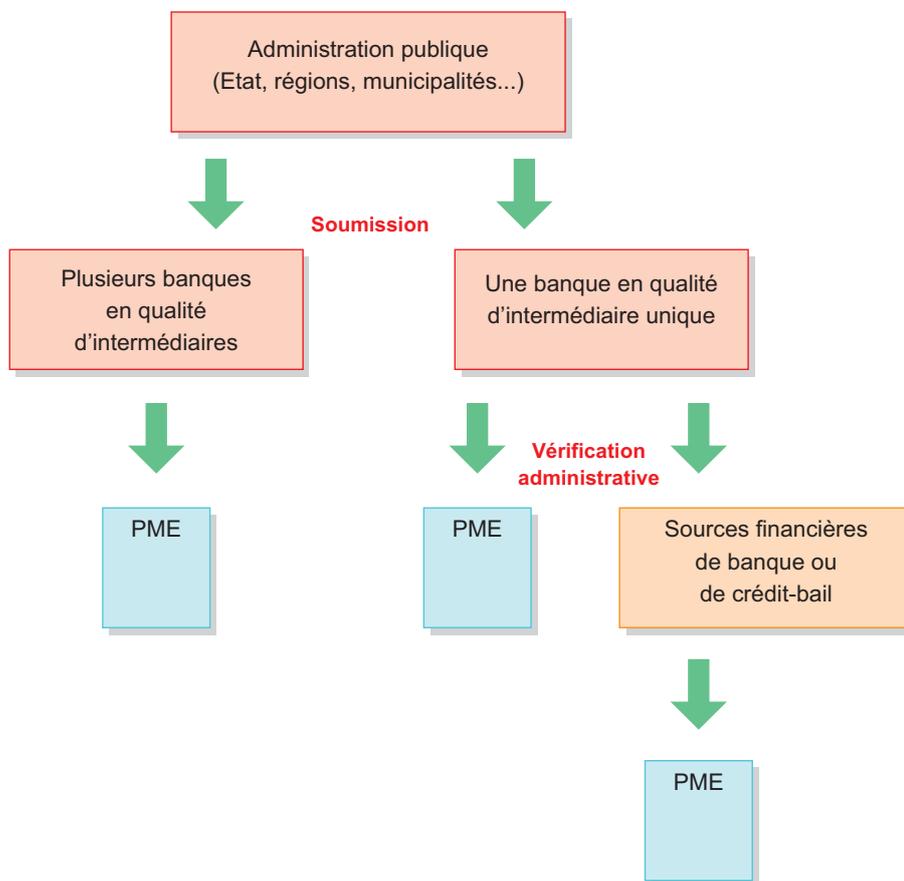
- la gestion des programmes d'aide pour le compte des administrations régionales, comme les subventions de l'État destinées aux petites et moyennes entreprises pour l'achat d'équipement et de systèmes, la modernisation, l'innovation et la restructuration des processus de production ;
- la gestion des programmes d'aide pour le compte du gouvernement italien, comme la gestion des fonds de garantie pour des prêts destinés aux petites et moyennes entreprises et pour les investissements dans le commerce électronique et les communications électroniques entre les entreprises.

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

## GESTION DES AIDES AUX PME : SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES»



### Gestion des aides aux PME : types de soutien

- Subventions.
- Prêts complémentaires.
- Crédit d'impôt.
- Systèmes de garantie.
- Avances.

### Gestion des aides aux PME : procédure

- Procédure automatique : l'intervention est approuvée tant que les demandeurs respectent les exigences nécessaires (lois 266/97-140/97-341/95 relatives aux réductions fiscales automatiques).

- Procédure d'évaluation : les projets requièrent un processus d'évaluation de faisabilité technique (loi 598/94, Sabatini, système de garantie pour les PME).

- Procédure de négociation : programmes de développement étendu.

### Gestion des aides aux PME : principaux outils

- Aides pour le développement industriel : subventions et/ou prêts complémentaires accordés par les Régions italiennes pour l'investissement dans de nouvelles machines, des processus innovants, la protection de l'environnement.

- Aides pour la recherche et l'innovation : subventions et réductions fiscales pour l'investissement en R & D et technologies innovantes.
- Incitations pour les zones les moins développées : subventions et réductions fiscales pour les investissements réalisés par des PME dans des zones bénéficiant d'objectifs de fonds structurels.
- Aides pour des secteurs ou des investissements particuliers : subventions et prêts complémentaires, réductions fiscales pour des investissements réalisés par des PME de secteurs spécifiques et pour des investissements particuliers (femmes ou jeunes entrepreneurs, commerce électronique...)
- Systèmes de garantie : garantie pour des PME, avec des conditions particulières pour les femmes entrepreneurs, la R & D et l'innovation.

- Soutien du capital-risque : avances remboursables pour les banques et intermédiaires financiers qui souhaitent investir dans des PME.

### Gestion des aides aux PME : réglementations de la Commission européenne relatives aux aides publiques

- Programmes d'aide publique notifiés : systèmes traditionnels d'aides publiques.
- Réglementations de la Commission européenne relatives aux exonérations : principaux outils promus par les Régions ou changements dans les réglementations en vigueur.
- Aide « de minimis » : uniquement destinée à des secteurs particuliers.

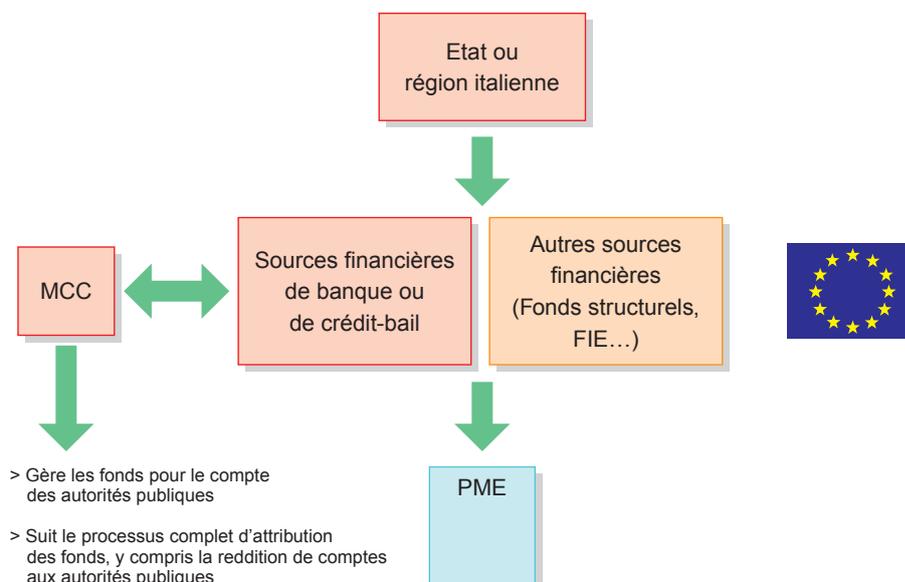
## PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

## Gestion des programmes

GESTION DES PROGRAMMES PUBLICS POUR LES PME : SOURCES DE FINANCEMENT



### Gestion des programmes pour le compte des administrations régionales

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, MCC est le concessionnaire pour la totalité des vingt régions italiennes en ce qui concerne la gestion des programmes d'aide aux PME cédés à la suite de l'introduction des procédures de régionalisation.

Les demandes traitées et les subventions accordées ont concerné, entre autres, les aides établies par les lois 1329/65 « Sabatini », 598/94, 341/95, 266/97 et 140/97.

Ces programmes de soutien public ont été développés par les régions selon les secteurs d'activité, incluant la R & D préalable au lancement commercial, l'innovation technologique, organisationnelle et commerciale, la sécurité sur le lieu de travail et le financement de l'activité, et selon le type d'appui, que ce soit des bonifications d'intérêt, des subventions ou des bonus fiscaux.

### Gestion de programmes pour le compte de l'État italien

MCC est le concessionnaire pour le compte de l'administration de l'État

italien pour plusieurs programmes d'aides aux PME.

Ces programmes comprennent le Système national de garantie pour les PME, qui cible des projets ou finalités particulières telles que les investissements dans les technologies numériques, les femmes dirigeantes et les jeunes entrepreneurs.

Des programmes supplémentaires incluent les lois les plus importantes relatives au développement régional (loi 488/92, contrats de programmation), recherche et développement (FIT, FAR), femmes entrepreneurs (loi 215), commerce électronique (loi 388/00), et aide aux entreprises touchées par des catastrophes naturelles.

Ces programmes couvrent les divers secteurs d'activité – y compris le développement régional, la R & D antérieure au lancement commercial, la technologie, l'innovation, le capital-risque – et divers types de contributions – y compris les bonifications d'intérêt, garanties, subventions et apports en fonds propres publics ou crédits d'impôt.

### Loi 488/92 – développement régional : plus de 4 000 PME bénéficient de subventions

« Patti territoriali » et « Contratti di programma » : plus de 1 000 PME aidées. Programmes d'aide nationaux pour la recherche et le développement : plus de 1 300 PME subventionnées pour la mise en place de 2,5 milliards d'euros d'investissement.

Système de garantie pour les PME : plus de 22 900 PME bénéficient de garanties de crédits pour le financement de 5 milliards d'euros d'investissement.



## Rôle de conseil pour l'établissement de nouveaux programmes d'aide

MCC fournit conseils et aide technique à l'État italien, aux régions italiennes et aux autorités locales, notamment dans les domaines suivants :

- la création, la mise en œuvre et le suivi de nouveaux programmes d'aide aux PME ;
- le contrôle de programmes en ce qui concerne les aspects financiers ;
- l'étude des procédures législatives liées aux programmes d'aide, en particulier sur le plan de l'application des réglementations de la Commission européenne relatives aux aides de l'État et des fonds structurels ;
- l'analyse des processus concernant les procédures opérationnelles et les logiciels ;
- les propositions visant à améliorer la création de nouvelles entreprises ;
- la collaboration avec les institutions internationales.

## Collaboration avec le secteur bancaire et financier

MCC gère les programmes nationaux et régionaux selon les modalités d'instructions appliquées et testées en s'appuyant sur sa longue expérience.

En particulier, les procédures de la loi Sabatini et de la loi 598/94 permettent une distribution générale dans les diverses zones régionales, par le canal des banques et des intermédiaires financiers qui ont conclu des accords avec MCC depuis que le démarrage des programmes. Jusqu'à ce jour, plus de 350 banques et intermédiaires financiers ont conclu des accords avec MCC.

Le processus de gestion des systèmes d'appui promu par la loi Sabatini et la loi 598 est remarquable pour l'efficacité et la souplesse des procédures mises en place par MCC, grâce à sa longue expérience dans la gestion de programmes régionaux et nationaux.

MCC gère les programmes en vertu de la loi Sabatini et de la loi 598/94 au moyen de 354 accords, dont :

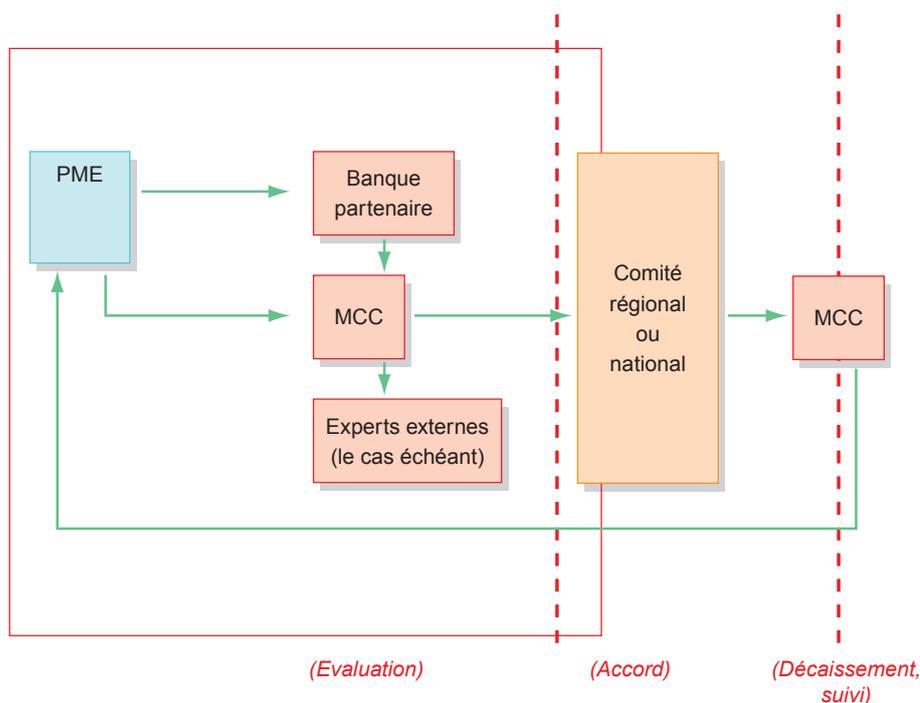
- 127 conclus avec des banques classiques ;
- 177 conclus avec des banques coopératives ;
- 37 conclus avec des sociétés de crédit-bail ;
- 13 avec d'autres intermédiaires financiers.

**PME 2008**

**Actualité**

INTERNATIONAL

## LA PRINCIPALE STRUCTURE OPÉRATIONNELLE



### Étapes de la procédure d'évaluation

- L'entreprise présente sa demande à sa banque, ou directement à MCC (selon qu'il s'agit de réglementations nationales ou régionales).
- La banque vérifie l'exhaustivité et la conformité des documents remis ainsi que la capacité financière de l'entreprise.
- MCC vérifie l'exhaustivité et la conformité des documents et évalue le potentiel du projet, dans certains cas avec l'aide de professionnels et d'autres experts.
- MCC présente la demande à l'État/la région, où un comité spécial décide de son accord ou de son refus.
- MCC verse la subvention et vérifie toutes les conditions requises (annulations, désistements, décaissement des fonds).

### Traitement en ligne de formulaires de demande

MCC agit par l'intermédiaire d'un traitement en ligne de formulaires et autres documents, qui permettent aux PME d'envoyer directement leur demande de subvention grâce à un site internet spécifique : [www.598ricerca.regionepiemonte.mcc.it](http://www.598ricerca.regionepiemonte.mcc.it) ; [www.598ricerca.regionemarche.mcc.it](http://www.598ricerca.regionemarche.mcc.it) ; [www.incentivi.mcc.it](http://www.incentivi.mcc.it)

En remplissant en ligne le formulaire de demande et grâce à la transmission par internet, les PME peuvent obtenir un accusé de réception immédiat de leur demande ; et les régions sont aptes à vérifier en temps réel l'utilisation du budget autorisé.

## AIDES AUX ENTREPRISES GÉRÉES PAR MCC POUR LE COMPTE DES RÉGIONS ET DES MINISTÈRES ITALIENS

Année	Aides régionales			Commerce électronique		Systèmes de garantie pour les PME		Loi 488 – développement régional		Aides nationales en faveur de la R & D		Total Demandes (nombre)	Total Investissements (millions d'euros)
	Demandes (nombre)	Investissements (millions d'euros)	Subventions (millions d'euros)	Demandes (nombre)	Investissements (millions d'euros)	Demandes (nombre)	Prêts couverts par la garantie (millions d'euros)	Demandes (nombre)	Investissements (millions d'euros)	Demandes (nombre)	Investissements (millions d'euros)		
2007	8 393	1 334	153			12 592	2 260			1 149	297	22 134	3 891
2006	12 544	2 679	545	6 838	581	9 208	1 639	399	1 368	112	1 260	29 101	7 527
2005	8 048	1 463	320	3 808	440	7 520	1 103	1 992	2 908	19	249	21 387	6 163
2004	15 664	3 335	358	-	-	6 008	1 115	1 522	3 065	376	1 276	23 570	8 791
2003	22 106	4 296	431	7 240	575	4 723	974	358	895	95	326	34 522	7 066
2002	31 987	6 881	483	8 273	102	2 707	655	799	2 521	442	1 324	44 208	11 483
2001	44 378	8 846	673	-	-	1 965	534	959	N.D.	114	500	47 416	9 880
2000	16 465	2 647	237	-	-	1 633	369	1 159	N.D.	320	759	19 577	3 775
Total 2000/2007	159 585	31 481	3 200	26 159	1 698	46 356	8 649	7 188	10 757	2 627	5 991	241 915	58 576

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

## LETTONIE

### Latvijas Hipoteku um zemes banka

(Banque de crédit hypothécaire et crédit foncier de Lettonie)

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

### Introduction

Les services bancaires en Lettonie en 2007 sont assurés par vingt et une banques et trois succursales de banques étrangères. Par ailleurs, la Banque de Lettonie a enregistré trois institutions de monnaie électronique et trois fonds de placement sur le marché monétaire. En 2007, la Hipoteku banka s'est classée huitième parmi les banques commerciales lettones par son volume d'actifs (part de marché 4,2 %).

Le portefeuille de prêts bruts de la banque a augmenté de 171 millions de lats au cours de 2007, soit 35 % et a atteint 662 millions de lats.

### Description

La Mortgage and Land Bank of Latvia (ci-après dénommée Hipoteku banka) a mis en œuvre son premier programme d'aide publique aux PME en 1999. Il s'agissait de fournir aux PME des prêts à des taux d'intérêts préférentiels. Les programmes ultérieurs de développement des PME se sont concentrés principalement sur les prêts à risques, par exemple les prêts à des conditions préférentielles par rapport au niveau des garanties apportées, des capitaux propres, de l'expérience commerciale de l'emprunteur, etc.

Au cours de l'année 2007, la banque a procédé à la mise en œuvre de divers programmes de développement. Dans le cadre de ces programmes, certains groupes d'entrepreneurs et de populations identifiés par le gouvernement bénéficient d'un soutien particulier. C'est le cas des programmes gérés

par *Altum* – Bureau des programmes promotionnels : programme de formation et de conseils pour les débutants en affaires, soutien financier aux jeunes entreprises ainsi que programme de garantie de logement. *Altum* met en œuvre les programmes d'aide publique conformément au règlement de la Commission (CE) n° 448/2004 du 10 mars 2004 modifiant le règlement (CE) N° 1685/2000 portant modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil en ce qui concerne l'éligibilité des dépenses dans le cadre des opérations, règle n° 8, en tant que bloc de financement distinct.

La Banque de crédit hypothécaire a passé des accords avec plusieurs banques commerciales de Lettonie sur la coopération dans le cadre du financement des petites et moyennes entreprises. Ces accords comportent un plus large éventail de possibilités, pour les jeunes entreprises et les entreprises qui connaissant une croissance rapide, de recevoir un financement supplémentaire.

En 2007, la Hipoteku banka a conservé la notation qui lui avait été attribuée par l'agence de notation *Moody's Investors Service* : dépôts bancaires en devises à long terme – *A2*, dépôts bancaires en devises à court terme – *P1*, notation de santé financière – *D*, notation des obligations hypothécaires – *A1*.

La banque possède vingt-neuf succursales dans les centres de districts de Lettonie ainsi qu'à Riga et dix succursales auxiliaires dans toutes les régions de Lettonie qui fournissent des services aux clients sur l'ensemble du territoire letton.



La Mortgage and Land Bank of Latvia a été créée en tant que banque commerciale d'État le 19 mars 1993 par le gouvernement letton sur la base du décret n° 140 adopté par le Conseil des ministres. La banque a été immatriculée au registre des entreprises de la République de Lettonie le 3 juin 1993. Selon le droit commercial, la banque a été immatriculée au registre du commerce le 14 juillet 2004.

Les opérations de la banque sont réglementées par la loi sur les éta-

blissements de crédit et les autres lois en vigueur de la République de Lettonie, les statuts de la banque, les instructions de la Banque de Lettonie et de la Commission des marchés des capitaux et des marchés financiers, ainsi que les décrets et règlements du Conseil des ministres de la République de Lettonie. La banque est sous la juridiction du ministère des Finances de la République de Lettonie qui représente les intérêts de l'actionnaire au nom du Conseil des ministres et détient 100 % des actions de la banque.

## PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

### COMPTE DE RÉSULTAT (TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE LATS)

	2007		2006	
	Groupe	Banque	Groupe	Banque
Intérêts créditeurs	52,447	49,974	32,928	31,644
Intérêts débiteurs	(30,138)	(29,961)	(16,297)	(16,174)
<b>Intérêts créditeurs nets</b>	<b>22,309</b>	<b>20,013</b>	<b>16,631</b>	<b>15,470</b>
Revenu des frais et commissions	4,112	4,103	3,533	3,483
Dépenses de frais et commissions	(924)	(860)	(640)	(618)
<b>Revenu net des frais et commissions</b>	<b>3,188</b>	<b>3,243</b>	<b>2,893</b>	<b>2,865</b>
Revenu des dividendes	-	500	1	-
Revenu net dégagé sur les opérations	2,142	2,111	1,255	1,272
Autre bénéfice d'exploitation	4,207	3,129	3,941	2,978
Dépenses de personnel	(10,036)	(9,096)	(7,606)	(6,924)
Frais administratifs	(8,420)	(7,663)	(6,557)	(6,167)
Dotation aux amortissements	(2,467)	(2,298)	(2,189)	(2,124)
Provision pour pertes de valeur	(3,225)	(2,850)	(1,159)	(1,159)
<b>Bénéfice avant impôt sur les sociétés</b>	<b>7,698</b>	<b>7,089</b>	<b>7,210</b>	<b>6,211</b>
Charge d'impôt de l'exercice	(1,183)	(943)	(1,204)	(1,027)
<b>Bénéfice net de l'exercice</b>	<b>6,515</b>	<b>6,146</b>	<b>6,006</b>	<b>5,184</b>

## BILAN (TOUS LES MONTANTS SONT EN MILLIERS DE LATS)

	31/12/2007		31/12/2006	
<b>ACTIF</b>	<b>Groupe</b>	<b>Banque</b>	<b>Groupe</b>	<b>Banque</b>
Fonds et soldes auprès de la Banque centrale	66,265	66,265	58,007	58,006
Titres de transaction	3,269	3,269	2,852	2,852
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance	13,060	13,060	-	-
Titres de placement – disponibles à la vente	54,131	54,131	50,174	50,174
Dû par des établissements de crédit	104,871	104,662	72,021	71,949
Instruments financiers dérivés	84	84	2	2
Prêts à des clients	667,858	660,350	499,484	489,250
Immeubles de placement	2,116	2,116	2,253	2,253
Participations dans des filiales et des entreprises associées	552	922	422	424
Immobilisations incorporelles	2,018	1,927	1,314	1,264
Immobilisations corporelles	8,975	7,947	8,134	7,822
Autres éléments d'actif	3,580	1,005	2,748	622
Charges reportées et revenu gagné	811	689	605	512
<b>Total de l'actif</b>	<b>927,590</b>	<b>916,427</b>	<b>698,016</b>	<b>685,130</b>
<b>PASSIF</b>				
Dû à des établissements de crédit	497,302	488,738	296,229	285,566
Dû à des clients	282,124	282,550	274,043	274,185
Instruments financiers dérivés	130	130	20	20
Fonds en transit	2,575	2,575	2,869	2,869
Titres de créance émis	52,494	52,494	43,211	43,211
Autres éléments de passif	11,963	11,211	5,160	4,604
Produit constaté d'avance et charges constatées par régularisation	2,789	2,082	1,778	1,326
Impôt sur le bénéfice à payer	49	-	796	569
Passif d'impôts différés	963	936	899	890
Dettes chirographaires	13,302	13,302	13,302	13,302
<b>Total du passif</b>	<b>863,691</b>	<b>854,018</b>	<b>638,307</b>	<b>626,542</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social	48,513	48,513	48,513	48,513
Capital de réserve	2,524	2,063	2,524	2,063
Déficit de réévaluation sur investissements disponibles à la vente	(1,540)	(1,540)	(615)	(615)
Bénéfices non distribués	14,402	13,373	9,287	8,627
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>63,899</b>	<b>62,409</b>	<b>59,709</b>	<b>58,588</b>
<b>Total du passif</b>	<b>927,590</b>	<b>916,427</b>	<b>698,016</b>	<b>685,130</b>
<b>ÉLÉMENTS HORS BILAN</b>				
Éléments de passif éventuel	11,456	11,456	11,891	11,891
Engagements financiers	42,495	66,125	36,077	40,453



## NORVÈGE

### Le Conseil norvégien pour la recherche

Le Conseil norvégien pour la recherche (Norges forskningsråd) est une agence gouvernementale norvégienne chargée de l'octroi de subventions pour la recherche ainsi que de la promotion de la recherche et de la science. Il conseille également le Gouvernement dans des affaires liées à la recherche. Il dépend du ministère norvégien de l'Éducation et de la Recherche.

Cinq organismes ont précédé ce conseil, chacun étant établi en conseil indépendant lié à des domaines d'intérêt particuliers : science et technologie (1946), sciences sociales (1949), agriculture (1949), pêche (1972), sciences sociales appliquées (1987). Les cinq conseils ont fusionné en 1993 pour former le conseil actuel.

Le Conseil pour la recherche est l'organe officiel norvégien pour le développement et la mise en œuvre de la stratégie nationale en matière de recherche. Il est responsable du renforcement de la base de connaissances de la Norvège et du développement de la recherche fondamentale et de l'innovation appliquées afin d'aider à satisfaire les besoins en matière de recherche du pays. Le Conseil pour la recherche encourage activement la collaboration internationale en matière de recherche.

Grâce à l'établissement et à la mise en place de programmes de financement ciblés, le Conseil pour la recherche facilite la traduction en action des objectifs de la politique nationale en matière de recherche. L'organisation s'est vu confier la responsabilité particulière du suivi du rapport n° 20 (2004-2005) soumis au Parlement l'« Engagement pour la recherche ».

### Cinq objectifs principaux

- Renforcement de la qualité de la recherche : le Conseil pour la recherche s'assure que l'activité de recherche norvégienne respecte les mêmes normes de qualité que les autres pays nordiques.
- Augmentation de la recherche pour l'innovation : le Conseil pour la recherche promeut la recherche qui renforce la compétitivité et la capacité innovante de la Norvège.
- Développement du dialogue entre la recherche et la société : le Conseil pour la recherche vise à renforcer le rôle de la recherche dans un contexte de développement social et de d'amélioration de la qualité de vie.
- Développement de l'internationalisation de la recherche norvégienne : le Conseil pour la recherche cherche à garantir une meilleure internationalisation de la recherche menée à bien dans les entreprises et les institutions de recherche.
- Faire plus pour encourager les talents : le Conseil pour la recherche a également pour objectif d'encourager les jeunes talents à poursuivre une carrière dans la recherche.

Le Conseil pour la recherche est composé de trois divisions de recherche ainsi que d'une division chargée des affaires administratives. L'exécutif est placé sous les ordres du directeur général. Le Conseil pour la recherche dispose de 350 employés.

La mission relative au soutien de la recherche fondamentale à long terme

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

dans tous les domaines et disciplines a été placée dans la **Division pour la science**. Elle est responsable d'une infrastructure axée sur la recherche et le développement portant sur plusieurs domaines et disciplines. Cette division sert de premier point de contact entre le Conseil pour la recherche et le monde universitaire.

La Division pour les priorités stratégiques est responsable de l'analyse stratégique des défis auxquels la société est confrontée et du suivi des domaines de recherche qui revêtent une importance nationale. La division identifie et évalue les besoins nationaux en matière de recherche afin de renforcer les connaissances et la capacité de recherche, et de promouvoir la création de valeur et le développement social au sein des domaines prioritaires.

La Division pour l'innovation est chargée des initiatives liées à la recherche industrielle. La division joue un rôle central dans les efforts opérationnels et stratégiques visant à réaliser les objectifs du gouvernement pour une

politique cohésive en matière d'innovation. Les représentants régionaux du Conseil pour la recherche font partie de la division. Ils apportent aux acteurs régionaux des informations et des conseils sur les mesures du Conseil pour la recherche en faveur de l'industrie, facilitent la collaboration entre les entreprises et les institutions de R & D et mettent en avant les activités et les résultats de R & D qui concernent les intervenants régionaux. Ils s'assurent également que les perspectives de R & D sont incluses dans les plans de développement régionaux et dans les relations entre les organes directeurs régionaux, le commerce et l'industrie.

En 2008, le budget total du Conseil pour la recherche norvégien s'élève à 5 691 millions de couronnes norvégiennes. Le ministère de l'Éducation et de la Recherche et le ministère du Commerce et de l'Industrie sont les organes qui contribuent le plus au budget du Conseil norvégien pour la recherche.



## PAYS-BAS

### SenterNovem

SenterNovem est l'agence pour l'innovation et le développement durable du ministère de l'Économie hollandais. L'objectif de SenterNovem est de mettre en œuvre les politiques gouvernementales en matière d'innovation, d'environnement et de développement durable de manière incitative, professionnelle et à long terme tout en veillant à leur cohérence. Les résultats sont quantifiables et positifs, grâce à une combinaison d'interventions publiques basées sur l'expérience et la recherche de synergie. SenterNovem vise des entreprises très innovantes dans une société favorable au développement durable. L'agence encourage la croissance économique durable en construisant un pont entre le marché et le gouvernement, à la fois au niveau national et international. SenterNovem apporte des conseils, des connaissances et un soutien financier aux entreprises, instituts de recherche et autorités gouvernementales.

L'organisation est composée de trois directions : Innovation, Énergie et changement climatique et Environnement et aménagement du territoire. Les principaux clients sont les ministères hollandais de l'Économie (EZ), de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (VROM), et du Transport (V & W) ainsi que la Commission européenne.

SenterNovem est le fruit d'un rapprochement entre Senter et Novem, qui étaient précédemment deux agences distinctes du ministère de l'Économie. Le 1<sup>er</sup> mai 2004, les deux organisations ont officiellement fusionné. L'organisation allie désormais des connaissances

en matière d'innovation, d'énergie, de climat et d'environnement. La direction de l'Innovation est constituée en grande partie de l'ancienne organisation Senter. Senter a été créée en 1992 après la fusion de deux organisations. La plus ancienne d'entre elles a été établie en 1987. Ainsi, SenterNovem bénéficie d'une expérience de dix-sept ans dans l'exécution de la politique hollandaise en matière d'innovation.

### Politiques d'innovation

Dans le domaine des politiques d'innovation, SenterNovem est la principale agence d'exécution des programmes fiscaux et de subvention pour le secteur. L'organisation est bien ancrée dans l'infrastructure nationale en matière d'innovation. L'homologue de SenterNovem pour la communauté scientifique est le Netherlands Organisation for Scientific Research (NWO), qui soutient les projets de recherche de haute qualité dans des universités et finance un certain nombre d'institutions de recherche hollandaises. Depuis de nombreuses années maintenant, SenterNovem et NWO ont conclu un accord de collaboration qui a entraîné, entre autres, des efforts communs dans des plateformes nationales pour la génomique et les technologies de l'information et de la communication (TIUC). SenterNovem a conclu des contrats avec Syntens, qui est le réseau national en matière d'innovation pour les PME. Syntens soutient les PME dans un certain nombre de sujets différents en matière d'innovation, tels que la stra-

## PME 2008

### Actualité

#### INTERNATIONAL

tégie, les technologies de l'information et de la communication, les ressources humaines, etc.

La direction de l'Innovation propose différents services et produits à ses clients, y compris la diffusion d'informations et de connaissances, le soutien d'activités de mise en réseau et la mise en œuvre de mesures publiques. Ces services peuvent être classés dans deux catégories différentes, basiques ou inclus dans un programme dédié.

### Services de base

Il existe d'une part une gamme variée de services de base qualifiés d'« horizontaux » et de nature économique. Ils sont accessibles quel que soit le secteur d'activité et visent à stimuler largement l'innovation dans l'économie hollandaise. Ces services sont conçus pour être simples, rapides et disponibles pour les entrepreneurs. Les trois principaux éléments sont les suivants : des incitations fiscales visant à la réduction des coûts du personnel de R & D, des services d'information et de conseil ainsi qu'un programme financier visant à faciliter l'accès des entreprises au marché des capitaux.

L'outil fiscal est la loi relative au développement de la R & D (R & D Promotion Act) qui est conçue pour améliorer les investissements de recherche des entreprises grâce à des déductions fiscales sur les frais de personnel dans le domaine de la R & D. Le développement de nouveaux produits ou de processus de production ainsi que le développement de nouveaux logiciels sont pris en compte par cette loi.

La recherche est soutenue notamment avec des « bons Innovation ». Ces bons sont remis aux PME qui ont des besoins liés à la recherche sur des produits innovants, services ou processus de production. Ils leur permettent de soumettre des thèmes de recherche à des instituts spécialisés et à encourager

les échanges bilatéraux. Après avoir réalisé leur recherche, les instituts de recherche peuvent facturer ces bons à SenterNovem.

Grâce aux outils « fonds propres », les PME, notamment les start-up, les entreprises à croissance rapide et celles engageant des investissements à haut risque en matière d'innovation peuvent obtenir plus facilement du capital en étant soutenus par SenterNovem.

### Services inclus dans un programme dédié

Pour une approche plus ciblée de l'innovation SenterNovem propose des programmes dédiés. Cette démarche de soutien à l'industrie hollandaise vise l'excellence mondiale dans un nombre limité de domaines en permettant un accroissement des investissements en R & D, une augmentation du nombre d'entreprises réalisant des activités de R & D et une collaboration étroite entre les entreprises, le gouvernement et les instituts de recherche. Depuis 2006, plusieurs programmes ont été lancés qui portent sur :

- les systèmes automobiles (*High Tech Automotive Systems*);
- l'alimentation et la nutrition (*Food & Nutrition Delta*);
- les nanotechnologies et les systèmes embarqués (*Point One for nanotechnologies and embedded systems*);
- les technologies de l'eau et de la mer (*Maritime and Water Technology*).

2008 verra le lancement de trois nouveaux programmes : chimie et polymères (*Chemistry and Polymers*); matériaux (*Materials*) et sciences de la vie/santé (*Life sciences/health*). En ce qui concerne le long terme, un total de dix programmes d'innovation est envisagé, avec un budget annuel moyen de dix à vingt millions d'euros et une durée de trois à cinq ans.



## Collaboration internationale en matière d'innovation

Aujourd'hui, les activités économiques s'internationalisent en particulier au sein de l'Union européenne, mais également à l'échelle mondiale. La collaboration entre les pays est donc plus importante aujourd'hui. SenterNovem développe une activité internationale variée tant par les thèmes que par les nombreuses missions traitées. Cette démarche est étroitement imbriquée à la mission en matière d'innovation et de développement durable. Les efforts à l'international sont basés sur des missions attribuées par les ministères hollandais ainsi que par l'Union européenne. L'agence dispose d'une centaine de salariés pour ses activités internationales, ce qui représente plus de 10 % du personnel. Parmi les programmes internationaux figurent « Eurostars », une collaboration de SenterNovem avec plus de vingt autres pays européens. La Commission européenne soutient cette initiative. SenterNovem

prend également part aux activités des différents groupes « Eranet » et soutient activement les instituts de recherche et les entreprises qui participent à des programmes de recherche européens, comme, par exemple, le 7<sup>e</sup> programme-cadre (FP7).

## Données 2007

SenterNovem emploie 1 682 personnes, soit 1 507 postes ETP (équivalent temps plein) à la Hague, Utrecht, Zwolle et Sittard. Le budget augmente rapidement et s'élève désormais à plus de deux milliards d'euros. La direction de l'Innovation a engagé 848 millions d'euros, celle de l'Énergie et changement climatique 809 millions d'euros et celle de l'Environnement et aménagement du territoire 351 millions d'euros. Les PME ont reçu 71 % du budget total en matière d'innovation. La satisfaction du client est constamment contrôlée et a récemment atteint le niveau 7 sur une échelle de 10.

## PME 2008

### Actualité

### INTERNATIONAL

## QUELQUES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2007

1	12 000 entreprises ont bénéficié de déductions fiscales pour la R & D
2	Plus de 2 000 nouveaux entrepreneurs ont débuté des activités de R & D
3	6 000 PME ont reçu un « bon Innovation »
4	3 400 PME ont bénéficié d'un soutien financier public pour un montant total de 614 millions d'euros
5	300 PME ont reçu une aide à l'innovation.
6	100 entreprises et institutions d'enseignement ont uni leurs forces pour une meilleure collaboration entre enseignement professionnel et entrée dans la vie active
7	Plus de 1 000 entreprises sont engagées dans huit programmes d'innovation
8	3 000 scientifiques participent à des programmes de recherche européens tels que FP7
9	22 % des demandes de subventions européennes pour la recherche transfrontalière et le développement de la technologie ont été accordées à des instituts de recherche et à des entreprises pour un montant total de 342 millions d'euros. Ce taux d'accord dépasse la moyenne européenne qui s'élève à 17 %.

## SLOVAQUIE

**Slovak Guarantee and Development Bank**  
(Slovenská záručná a rozvojová banka)

PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

La Slovak Guarantee and Development Bank (SZRB) a été fondée en 1991. L'objectif de cette création, dans un secteur bancaire insuffisamment développé, était de soutenir les entités commerciales émergentes en leur fournissant des garanties bancaires. Celles-ci ont permis ainsi à de nombreuses sociétés privées d'accéder au financement de projets et de développer leurs activités. Le développement progressif de l'environnement commercial et de ses besoins a ensuite entraîné une augmentation de la gamme de produits dans le domaine des prêts.

La mission de la SZRB est de soutenir et de développer les petites et moyennes entreprises sur la base du partenariat et de la coopération avec les banques commerciales et les autres établissements qui soutiennent ce segment. La SZRB ne se positionne pas en tant que concurrent sur le marché, mais intervient lorsque l'on constate une «défaillance du marché». Elle se concentre principalement sur les entreprises qui n'appartiennent pas au groupe ciblé par les banques commerciales. L'attention particulière accordée par la banque au financement de groupes d'entreprises qui présentent un plus grand risque (entreprises situées dans des régions qui ont pris du retard, jeunes entreprises et petites et moyennes entreprises qui ne parviennent pas à répondre aux conditions de crédit des banques commerciales, etc.) doit rester compatible avec des principes de prudence.

• La SZRB soutient la création, le développement et la stabilisation des petites et moyennes entreprises essentiellement comme suit :

- en fournissant des garanties sur des prêts – en particulier en faveur des entrepreneurs qui ne disposent pas d'une surface financière suffisante ou dont le degré de risque est jugé trop élevé par les banques commerciales. Le principe de base de la fourniture de garanties pour des prêts consiste à répartir les risques entre la SZRB, le client et l'entité partenaire ;
- en fournissant des prêts directs en particulier aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'aux villes et villages, aux coopératives d'habitation et aux entités agricoles et aux entreprises de transformation des produits alimentaires.

Dans les années à venir, la SZRB axera ses activités sur les domaines suivants :

- le financement des priorités fixées par l'État tout en observant les conditions de risques de crédit et du marché ;
- la participation au financement de projets par des instruments financiers innovants utilisant les ressources des fonds structurels ;
- la création de produits bancaires et leur ajustement aux possibilités de financement de projets à partir des fonds structurels en 2007 jusqu'en 2013 ;
- l'extension et l'approfondissement de la coopération avec les banques commerciales, en particulier dans la fourniture de garanties bancaires rapi-



des et l'octroi à d'autres bénéficiaires des garanties bancaires fournies ;

– l'utilisation des disponibilités de crédit étrangères ;

– l'amélioration des circuits d'information et de communication afin de fournir de meilleures informations à la sphère des entreprises, aux banques commerciales et aux ministères au sujet des activités de la SZRB.

Par ailleurs, grâce à une alliance entre la SZRB et le ministère des Finances de la République slovaque, la SZRB s'attaque partiellement, entre autres choses, à d'autres objectifs de la politique économique de l'État tels que le financement des projets de villes, de villages et d'unités territoriales plus élevées, ainsi que la rénovation des immeubles d'habitation plus que nécessaire.

## PME 2008

Actualité

INTERNATIONAL

### INDICATEURS DE BASE

	Unité	2007	2006	2005	2004	2003
Actif total	M SKK	15 947,56	15 909,77	14 999,10	15 250,20	14 387,07
Capital social	M SKK	2 640	800	800	800	800
Portefeuille de prêts directs	M SKK	7 251,14	7 216,5	4 229,38	3 482,75	2 375,84
Portefeuille de prêts indirects	M SKK	1 116,48	1 408,72	1 342,74	1 378,51	786,86
Portefeuille de garanties	M SKK	5 434,14	4 391,87	4 061,83	3 678,51	2 761,92
Nombre moyen d'employés	Personnes	194	183	166	155	135
Bureaux de représentation régionaux	Nombre	11	11	11	10	9

## SUÈDE

## VINNOVA

## PME 2008

## Actualité

## INTERNATIONAL

VINNOVA (l'agence gouvernementale suédoise pour les systèmes d'innovation) a été créée en 2001. VINNOVA résulte, à l'origine, d'une fusion entre des éléments de trois agences gouvernementales différentes. Depuis le personnel est passé de 145 à 200 employés et le budget annuel a augmenté de 100 à 190 millions d'euros ce qui représente 6 % du total des investissements du gouvernement en R & D.

VINNOVA a été créée en vue de développer des systèmes d'innovation performants qui contribueront à une croissance durable et à long terme de l'économie suédoise. Les missions attribuées à VINNOVA incluent le soutien aux innovations liées à la recherche et au développement. Elles consistent à financer les programmes de recherche présentés par un secteur industriel et commercial compétitif, et à renforcer les réseaux qui représentent une partie nécessaire de ce travail.

Plus précisément les missions attribuées à VINNOVA par le gouvernement consistent à :

- faire de la Suède une nation de premier plan en matière de recherche au sein de laquelle est menée une recherche scientifique de haute qualité ;
- promouvoir une croissance durable et une hausse de l'emploi en permettant une amélioration de la compétitivité ainsi que l'émergence et l'expansion d'entreprises prospères ;
- soutenir un travail de recherche et développement de grande qualité dans des domaines tels que l'ingénierie, le transport, les communications et la vie professionnelle afin d'encourager le renouvellement et la croissance durable ;

– stimuler la participation suédoise à la collaboration européenne et internationale en matière de R & D et à l'échange d'expérience dans le domaine de l'innovation.

La vision de VINNOVA est la suivante : « VINNOVA contribue clairement au développement de la Suède en tant que pays leader en pleine croissance ».

### Principales activités

En termes de technologie et de secteurs, VINNOVA intervient dans les domaines suivants :

- technologie de l'information et de la communication ;
- informatique et services liés ;
- biotechnologie ;
- vie professionnelle ;
- réalisation de produit ;
- matériels et transport.

Les activités sont basées le plus souvent sur des programmes. Dans le domaine des TIC (technologie de l'information et de la communication), par exemple, VINNOVA gère des programmes avec des appels à proposition qui s'inscrivent dans un processus d'amélioration des domaines « Systèmes de communication », « Micro et nano systèmes », « Systèmes à forte composante logicielle », « Véhicule et télématique » et « Technologie logicielle en réseau ».

Les activités de VINNOVA sont organisées de la même manière dans les autres domaines. L'agence collabore également beaucoup avec d'autres financiers nationaux en matière de R & D. Dans le domaine de la biotechnologie, par exemple VINNOVA est l'un des partenaires dans *Brain Power*, un



programme qui implique une collaboration avec l'agence Invest in Sweden Agency, la Knowledge Foundation, la Swedish Foundation for Healthcare Sciences and Allergy Research (la Fondation Vårdal), la Swedish Foundation for Strategic Research, la Knut and Alice Wallenberg Foundation. Ce programme vise à développer un nouveau concept holistique pour l'intégration et la collaboration dans un certain nombre de domaines de la R & D qui sont essentiels pour le diagnostic et le traitement de maladies neurodégénératives. Basé sur un appel de demandes de financement, un consortium mené par le professeur Bengt Winblad du Karolinska Institute a été choisi parmi un grand nombre de candidats. Le consortium national s'est vu attribuer 100 millions de couronnes suédoises pour la recherche sur ces maladies neurodégénératives.

Les interventions de VINNOVA portent également sur des projets transversaux. Le programme *Security* par exemple vise la protection de personnes, bases, installations stratégiques et fonctions vitales pour la société au niveau national comme international et *The Elderly* est un domaine thématique qui implique les personnes de différentes parties de VINNOVA.

Pour un petit pays dépendant au niveau international comme la Suède, le besoin de focaliser les efforts sur un certain nombre de *thèmes forts et distincts au niveau international en matière de recherche et d'innovation* est un facteur critique dans l'effort visant à promouvoir la croissance. Dans une perspective à long terme et un système de cofinancements comprenant d'autres secteurs d'activité et d'autres acteurs, VINNOVA concentre son soutien sur un certain nombre de thèmes reconnus au niveau mondial de sorte que la Suède puisse devenir un partenaire attractif aussi bien pour des entreprises que pour des porteurs de

projets d'investissements en R & D. VINNOVA joue également un rôle dans le *développement des instituts de recherche* dans le système d'innovation suédois, en invitant ces instituts à participer aux programmes de VINNOVA, et en débloquant des fonds pour le développement de compétences à long terme dans les instituts de recherche industrielle.

*Les petites et moyennes entreprises* (PME) jouent un rôle décisif dans la promotion de l'emploi et la compétitivité nationale. Elles représentent non seulement la grande majorité des sociétés, mais elles agissent également comme source de renouvellement et représentent un moteur pour le développement de nouveaux domaines d'activité. De plus, les PME, en grande majorité, souhaitent et doivent s'internationaliser afin d'atteindre de nouveaux marchés et exploiter de nouvelles opportunités commerciales. En investissant dans des programmes de R & D concentrés sur les PME, VINNOVA vise à aider ces sociétés à accroître le contenu d'innovation de leurs produits et processus et à accroître ainsi leur compétitivité.

Les activités de VINNOVA concernant la *commercialisation des résultats de la R & D* sont menées en collaboration avec d'autres acteurs afin d'atteindre le plus grand impact pour tout le système. VINNOVA concentre ses efforts sur des phases très liées à la recherche dans les processus d'innovation et de commercialisation. Les conditions qui régissent la recherche et le contexte dans lequel elle a lieu nécessitent des structures, des compétences, une expertise, des méthodes de travail et des outils de financement sur mesure. Il est très difficile pour le marché d'agir dans ces phases de recherches précoces étant donné que les conditions qui régissent cette étape du processus diffèrent très largement des conditions de marché qui s'appliquent aux phases ultérieures.

---

## PME 2008

---

Actualité

---

INTERNATIONAL

---

La *dimension internationale* joue un rôle central pour toutes les activités de VINNOVA. D'une part, l'objectif national pour une croissance durable signifie que l'industrie et la recherche suédoises doivent atteindre un niveau international d'excellence et de compétitivité et s'y maintenir. D'autre part, l'industrie et la recherche suédoises doivent collaborer de manière efficace avec leurs homologues internationaux de premier plan.

La *collaboration internationale* est un élément majeur et intégral dans tous les programmes de VINNOVA. L'agence considère la compétitivité et la collaboration internationales comme des parties intégrantes de ses objectifs et de ses stratégies. VINNOVA est également le point central en Suède pour le programme-cadre de l'Union européenne ainsi que pour les programmes EUREKA et COST. Elle participe aussi à des activités multinationales comme JETI, § 169 et ERA-NET et gère des programmes bilatéraux de collaboration en matière de R & D avec des pays en dehors de l'Europe, comme le Japon, la Chine et l'Inde. Un autre exemple de la collaboration internationale est le programme commun géré par TEKES (l'équivalent de VINNOVA en Finlande), VINNOVA et le Comité de recherche de la Norvège depuis 2005, NORDITE, avec une attention particulière pour le dernier appel relatif aux applications des réseaux sans fil pour des distances courtes et une radio logicielle.

Afin d'étayer la *stratégie de VINNOVA* et étant donné sa mission, il lui est très important d'avoir accès aux toutes dernières connaissances concernant les différents aspects des systèmes d'innovation et, avec le soutien de

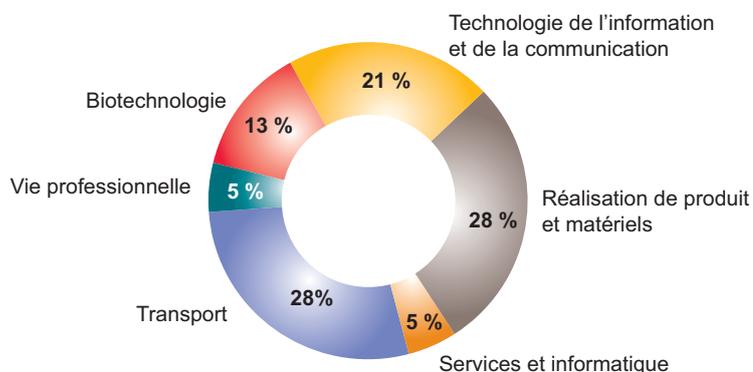
ces connaissances, de développer la capacité à concevoir des évaluations efficaces de ces différents systèmes. C'est la raison pour laquelle VINNOVA a lancé le programme *Recherche sur les systèmes d'innovation, de R & D et de croissance*. L'information est basée notamment sur une analyse des systèmes d'innovation. Elle vise à accroître la compréhension des effets des investissements de R & D ainsi qu'à développer des méthodes et une expertise qui permettront de mesurer lesdits effets. Quatre centres de recherche, désignés par le programme, seront financés dans ce but par VINNOVA pendant six ans.

VINNOVA analyse également les systèmes d'innovation afin de sauvegarder la qualité de ses propres programmes. Grâce à cette perspective systémique l'agence s'assure que tous les facteurs importants sont pris en compte, y compris les facteurs économiques, sociaux et politiques. Les analyses identifient et résument les connaissances sur les obstacles et les opportunités liés au caractère innovant et au développement durable dans ces systèmes d'innovation.

Les prévisions en matière de technologie utilisées par VINNOVA sont une autre manière d'étayer les stratégies de VINNOVA et d'en améliorer la compréhension. Les résultats à long terme peuvent être, pour la Suède, de déceler des tendances émergentes et des développements à longue échéance. Ce travail de prospective est pertinent tant dans les régions, les secteurs industriels que dans les organisations ou les entreprises individuelles.

**GRAPHIQUE 1**

INVESTISSEMENTS DE VINNOVA EN 2007 PAR DOMAINE TECHNOLOGIQUE



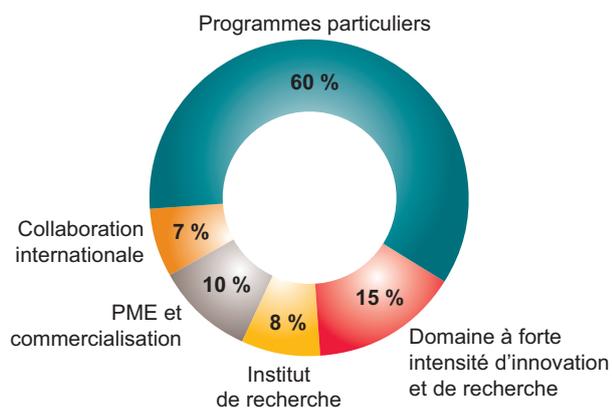
**PME 2008**

Actualité

INTERNATIONAL

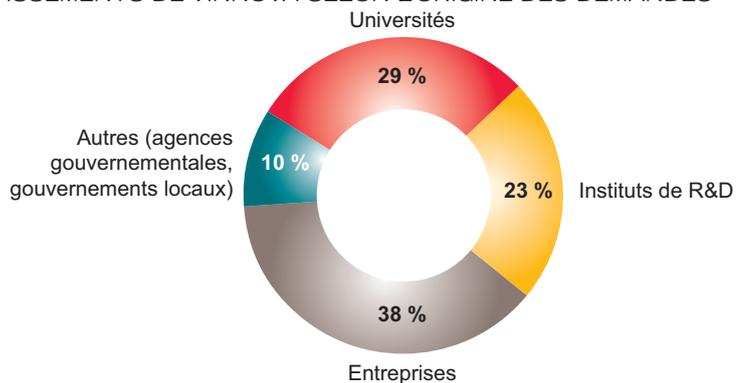
**GRAPHIQUE 2**

INVESTISSEMENT DE VINNOVA PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

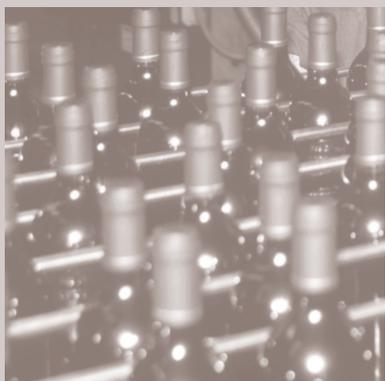


**GRAPHIQUE 3**

INVESTISSEMENTS DE VINNOVA SELON L'ORIGINE DES DEMANDES







## QUATRIÈME PARTIE

# L'action publique

Bilan de l'action  
des organismes publics  
Principales mesures prises  
en faveur des PME





## L'ACTION PUBLIQUE EN FRANCE

### BILAN DE L'ACTION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET D'OSEO

## Les interventions de la Caisse des dépôts

### Le capital investissement

CDC Entreprises, filiale à part entière de la Caisse des dépôts est en charge des missions d'intérêt général de l'établissement public dans le domaine du capital investissement. Elle a pour objectif de développer, aux côtés d'investisseurs privés, les différents segments de ce marché en France et de proposer une offre stable et pérenne de capitaux pour permettre aux meilleures PME françaises de devenir les champions internationaux de l'économie française de demain.

En tant que principal investisseur institutionnel du marché français du capital-risque technologique, du capital développement et des petites transmissions, CDC Entreprises joue depuis plusieurs années un rôle majeur dans le financement en fonds propres des PME françaises de croissance technologiques et de l'industrie traditionnelle, créatrice de valeur et d'emplois.

Elle intervient indirectement (investissement dans des fonds) et directement (investissement dans des entreprises), au niveau national et régional, comme investisseur avisé, respectueux des principes de développement durable et de transparence (antiblanchiment, déontologie...).

Ses investissements réalisés principalement pour compte propre conduisent à participer au capital des PME de

croissance jusqu'à un montant unitaire maximum de 15 millions d'euros. Elle gère également des fonds pour compte de tiers (État, FEI, BEI, CNCE...). En outre, elle abonde annuellement le fonds France Investissement Garantie, géré par OSEO garantie.

Dans le prolongement de ses activités menées dans le cadre des programmes d'intérêt général de la Caisse des dépôts en faveur du financement en fonds propres des PME, CDC Entreprises s'est vu confier par les pouvoirs publics, fin 2006, la gestion du dispositif France Investissement.

Avec la mise en œuvre de ce dispositif et dans le cadre du plan stratégique Elan 2020, qui place les PME parmi les quatre priorités du groupe, la Caisse des dépôts a significativement renforcé ses engagements dans ce domaine. Elle y consacrera plus de deux milliards d'euros d'investissements d'ici à 2012 et a pour objectif de financer 1 000 PME entre 2008 et 2010.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, CDC Entreprises gère 2,5 milliards d'euros dont 2,1 milliards d'euros pour le compte de la Caisse des dépôts. Elle a financé 50 entreprises de croissance en direct et plus de 2 500 par l'intermédiaire des 195 véhicules d'investissement de son portefeuille.

### La Caisse des dépôts, pivot de France Investissement

France Investissement est un dispositif public qui a pour objet de faciliter

PME 2008

L'action publique

EN FRANCE

le financement des entreprises à fort potentiel de croissance. Ce dispositif s'appuie sur un partenariat entre la Caisse des dépôts, via sa filiale CDC Entreprises et des acteurs privés, d'ores et déjà au nombre de cinq (AGF, Groupe Caisse d'Épargne, Groupama, Natixis et Société Générale).

Les partenaires de France Investissement se donnent pour objectif d'investir 3 milliards d'euros en six ans (sur la période 2007-2012) dont 2,2 milliards d'euros apportés par la Caisse des dépôts, via CDC Entreprises, et un milliard d'euros par les partenaires privés.

Les résultats obtenus treize mois après la mise en place de France Investissement montrent une forte et rapide mobilisation des partenaires publics et privés. Ensemble ils prolongeront leurs efforts pour renforcer leur soutien à l'amorçage, accélérer et amplifier le développement, l'innovation et l'ouverture sur les marchés internationaux des PME françaises et contribuer ainsi à faire émerger les champions de l'économie de demain.

### **2007 : des engagements largement supérieurs à l'objectif initial de 500 millions d'euros par an**

Depuis la création de France Investissement fin 2006 et jusqu'au 31 décembre 2007, 817 millions d'euros ont été engagés dont 537 millions d'euros ont abondé 44 fonds de capital investissement. Cela représente 30 % des capitaux levés en 2007 sur ce segment du marché (capital-risque, capital développement et amorçage).

Grâce à l'effet de levier, la mobilisation de ces 537 millions d'euros a entraîné des investissements privés qui donnent à ces 44 fonds un volume total de disponibilités prêt à être investi d'environ 3 milliards d'euros.

Ces fonds ont d'ores et déjà été investis dans 102 entreprises et ont une capa-

cité d'en financer plus de 800 autres sur les mêmes bases.

### **2008 : un dynamisme qui s'est poursuivi depuis le début de l'année comme l'attestent les engagements de la Caisse des dépôts**

Sur les 380 millions d'euros d'objectif d'engagement pour 2008, 175 millions d'euros ont d'ores et déjà été engagés par CDC Entreprises en mai dont :

- 102 millions d'euros dans 11 fonds d'investissement ;
- 50 millions d'euros dans des entreprises de croissance en co-investissement avec des fonds de son portefeuille ;
- 22,5 millions d'euros en dotation du fonds France Investissement Garantie, géré par OSEO.

### **Des actions nouvelles pour renforcer les axes prioritaires**

Mobiliser les acteurs autour des entreprises de croissance : un programme d'accompagnement des entreprises sera lancé pour les aider à se développer notamment à l'international et à innover. Cette initiative, pilotée par CDC Entreprises sera menée en collaboration avec les fonds d'investissement et des organismes d'appui aux entreprises tels qu'OSEO, Ubifrance ou la Coface...

### **Favoriser l'innovation en renforçant les liens entre les différents acteurs et favoriser les financements de proximité**

France Investissement s'efforcera de renforcer les liens entre les fonds d'investissement et les pôles de compétitivité ainsi que les organismes de recherche, afin d'améliorer le financement des entreprises technologiques. Un accent particulier sera, par ailleurs, apporté à la création de fonds de *Business Angels* et au renforcement des fonds régionaux, partenaires financiers essentiels pour les petites entreprises.



## La première année du dispositif France Investissement en chiffres

- Plus de 800 millions d'euros engagés par les partenaires publics et privés pour accompagner le financement en fonds propres des entreprises à fort potentiel de croissance et d'emplois
  - dont 587 millions d'euros par CDC Entreprises.
- 5 fonds de fonds privés en phase d'investissement, abondés à hauteur de 180 millions d'euros par CDC Entreprises.
- 537 millions d'euros engagés dans 44 fonds de capital-risque et de capital développement
  - dont 347 millions d'euros par CDC Entreprises dans 33 fonds d'investissement.
- 40 millions d'euros directement investis dans des entreprises par CDC Entreprises aux côtés de fonds d'investissement soutenus par la Caisse des dépôts.
- 20 millions d'euros de dotation du fonds France Investissement Garantie, géré par OSEO.

Un potentiel global de 2,5 à 3,6 milliards d'euros à investir dans plus de 800 entreprises dans les années futures dont 102 entreprises déjà financées.

Un fort effet de levier public-privé : un euro public est susceptible d'engendrer un investissement de cinq à sept euros privés.

PME 2008

L'action publique

EN FRANCE

### Développement économique et économie sociale

La Caisse des dépôts accompagne, en fonds propres, la création de très petites entreprises (moins de 20 salariés) et les initiatives locales créatrices d'emploi, dans le domaine de l'économie sociale. Elle le fait sous deux formes complémentaires :

- en apportant des ressources aux grands réseaux d'aide à la création d'entreprises et de l'économie sociale et solidaire qui interviennent en prêts d'honneur, en garantie et en microcrédit ;
- par la création de nouveaux fonds d'investissement dédiés au financement des entreprises en quartiers sensibles.

### L'appui à la création et au développement des très petites entreprises (TPE)

La Caisse des dépôts intervient en fonds propres en dotant les grands réseaux d'accompagnement de la création (ADIE, France initiative, Réseau Entreprendre, France active...). Ces réseaux distribuent des prêts d'honneur par l'intermédiaire de 302 fonds locaux de prêts d'honneur et des 29 fonds territoriaux gérés par France Active.

Sur l'année 2007, le montant total des interventions s'est élevé à 13 millions d'euros (contre 7,8 millions d'euros pour 2006). Elles correspondent aux dotations destinées :

- aux fonds de prêt d'honneur gérés par les réseaux ADIE, Entreprendre et France Initiative ;

– aux fonds régionaux dédiés à la reprise-transmission cofinancés avec les conseils régionaux ;  
 – et, fait plus novateur, au lancement de deux fonds de capital développement dédiés aux petites entreprises en croissance dans les quartiers sensibles ou qui souffrent de discrimination au regard des critères d'investissement des financeurs classiques (6 millions d'euros).

Cette montée en puissance a accompagné la croissance de 12,5 % de la création reprise d'entreprises en France.

Ainsi, la Caisse des dépôts intervient, en complément de l'action d'OSEO, de CDC Entreprises *via* France Investissement pour la création et le soutien en fonds propres des petites entreprises sur certains créneaux spécifiques peu couverts (territoires sensibles, innovation, insertion...).

#### L'appui à l'économie sociale et solidaire

La CDC soutient les entreprises solidaires, les entreprises d'insertion ou les associations employeurs : 436 structures (contre 372 pour l'année 2006) ont bénéficié de financements en « quasi-fonds propres » : 338 structures ont bénéficié de contrats d'apports associatifs dont les ressources sont apportées par des collectivités locales

et la Caisse des dépôts (0,7 million d'euros); les entreprises les plus matures (118 projets) ont bénéficié de la mobilisation de l'épargne salariale ou institutionnelle collectée par la Société Investissement France Active (SIFA) et les FCP « insertion emplois », huit fonds régionaux d'investissement solidaire et cinq fonds régionaux pour la création des entreprises d'insertion ont été créés.

Le Fonds commun de placement insertion-emplois à dominante actions (218 millions d'euros contre 181 millions d'euros fin 2006) et le FCP Insertion-Emplois Equilibre, à dominante obligations (75 millions d'euros contre 30 millions d'euros fin 2006), affectent, en effet, environ 10 % de leur encours à des interventions au profit des structures solidaires.

En 2007, la caisse des dépôts a souscrit pour 30 millions d'euros de parts du FCPIE Équilibre, créé en 2006, afin de contribuer à son lancement.

Enfin la CDC a contribué avec France Active et les collectivités locales concernées au lancement de 6 fonds régionaux pour l'émergence d'entreprises d'insertion et adaptées.

L'ensemble de ces interventions financières correspond à la consolidation de 13 265 emplois.

#### ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ : INVESTISSEMENTS 2005-2007

	2005 (M€)	2006 (M€)	2007 Objectifs (M€)	2007 (M€)	2008 Objectifs (M€)
Dotations aux APH	5,4	5,3	5	6,7	9
Fonds spécifiques (reprise-transmission, innovation, territoires en difficulté, capital-risque solidaire)	0,1	2,5	5	7,6	8
Contrats d'apports associatifs	1,9	2,3	3	2,4	3
<b>Total</b>	<b>7,4</b>	<b>10,1</b>	<b>13</b>	<b>16,7</b>	<b>20</b>
Fonds d'État gérés au titre du Fonds de cohésion sociale	4,0	10,8		12,2	

## Les interventions du groupe OSEO

OSEO exerce trois grands métiers qui ont tous en commun d'accompagner les entrepreneurs dans les phases les plus risquées de leurs projets :

- le soutien à l'innovation : accompagnement et financement des projets innovants à composante technologique, ayant des perspectives concrètes de réalisation ;
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires ;
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres.

OSEO mutualise l'ensemble des savoir-faire de ses filiales, combinant les différentes techniques de financement, afin de concevoir des solutions qui répondent à des insuffisances de marché. Il en est ainsi du financement de l'amorçage, de la bancarisation du financement de l'innovation, ou de la mise en relation des PME innovantes avec les grands comptes.

Ses interventions se caractérisent par la capacité d'entraînement du groupe sur les acteurs du financement des PME et de l'innovation, tout en optimisant l'effet de levier des ressources publiques.

OSEO travaille en réseau avec l'ensemble des acteurs publics et privés qui accompagnent le développement des PME et l'innovation, notamment avec les collectivités territoriales, et au premier rang desquelles, les Régions. Il met ses outils et son réseau à leur disposition en intervenant pour leur compte, en leur nom et selon leurs priorités de développement économique.

### Le soutien à l'innovation

OSEO a pour mission de contribuer au développement économique par le soutien à l'innovation et propose aux porteurs de projets innovants des ser-

vices d'ingénierie et de financement sur mesure afin de :

- soutenir les PME innovantes à fort potentiel de croissance ;
- favoriser la création d'entreprises innovantes ;
- développer le potentiel innovant des PME existantes ;
- faciliter les relations PME – laboratoires de recherche, *via* une assistance au transfert de technologie ;
- aider au montage de projets technologiques nationaux et transnationaux et faciliter l'accès aux programmes européens ;
- accompagner les PME dans leur recherche de partenaires et de fonds complémentaires (fonds propres, aides régionales, nationales et européennes). Sur le plan international, OSEO est l'interlocuteur privilégié des PME pour le montage de projets EUREKA ou communautaires (PCRD, Eurostars, ERA-Net...). Il facilite également leur mise en relation avec des partenaires d'autres pays.

Globalement, le montant des nouveaux contrats signés en 2007 s'élève à 317 millions d'euros sur l'activité financée sur budget de l'État et 48 millions d'euros sur financements confiés par des partenaires.

L'activité sur financement de l'État enregistre ainsi une progression de près de 50 % en passant de 213 millions d'euros en 2006 à 317 millions d'euros en 2007, compte tenu de l'augmentation des ressources d'intervention attribuées.

L'activité sur Financements Partenaires est globalement en baisse compte tenu de l'arrêt fin 2006 des fonds structurels européens. Les engagements bruts s'élèvent à 48 millions d'euros au lieu de 57 millions d'euros en 2006. Les aides octroyées par les collectivités territoriales sont par contre en belle progression d'une année sur l'autre du fait d'un renforcement de la collaboration avec les régions, et compensent

## PME 2008

### L'action publique

#### EN FRANCE

pour partie la stabilité ou le recul des autres Financements Partenaires.

L'année 2007 a connu une progression du nombre de projets de développement et de faisabilité qui atteint 2291 contre 1729 en 2006. Le montant correspondant est de 310 millions d'euros en 2007 à comparer à 224 millions d'euros en 2006.

Les projets de transfert de technologie en provenance des laboratoires publics présentent une très belle croissance en nombre (+ 92 %) et en montant (+ 50 %). De la même façon le soutien aux projets auprès des sociétés de recherche sous contrat s'est élevé à 10,9 millions d'euros.

Un maintien des actions de sensibilisation en faveur de l'innovation au travers des RDT et des projets jeunes pour des montants de 9 millions d'euros en 2007.

Les deux secteurs Sciences de la vie et TICs (technologies de l'information et de la communication) sont toujours majoritairement représentés avec un poids global en montant de 27,3 % et 25,2 % – contre 28,2 % et 26,1 % en 2006 – mais le poids des secteurs plus traditionnels, équipements, industrie de base, biens de consommation reste conséquent.

### La garantie

OSEO garantit les financements bancaires et les interventions des organismes de fonds propres :

- au titre de la création, OSEO garantit les prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise, les interventions des organismes de fonds propres et les concours bancaires (jusqu'à 70 % pour la première installation ou avec intervention conjointe des collectivités territoriales);
- au titre de l'innovation, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres et les concours

bancaires, ainsi que le contrat de développement innovation d'OSEO qui s'adresse aux PME innovantes de plus de trois ans;

- au titre du développement, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme et les opérations de crédit-bail, immobilier ou matériel, ainsi que les investissements des PME à l'international;
- au titre de la transmission, OSEO garantit les interventions des organismes de fonds propres, les concours bancaires à moyen ou long terme (jusqu'à 70 % avec intervention conjointe des collectivités territoriales).

En 2007, 5,85 milliards d'euros de financements ont bénéficié d'une garantie pour un montant de risque pris par OSEO garantie de 2,7 milliards d'euros, soit des hausses respectives de 9,3 % et 11,6 %.

Parmi les 47 580 bénéficiaires de la garantie OSEO au cours de l'année 2007, 1 170 ont été soutenus par le Fonds de Garantie Innovation, lancé en 2006, et 455 entreprises ont déjà été garanties par le Fonds international, nouvellement lancé.

La montée en puissance d'OSEO garantie régions s'est confirmée en 2007 avec un montant de concours garantis en progression de 17 % à 366 millions d'euros.

### Le financement

En partenariat avec les établissements bancaires et financiers, OSEO contribue au financement des investissements :

- corporels et incorporels par des interventions réalisées sous forme de crédit à moyen ou long terme et d'opérations de crédit-bail, immobilier, matériel ou de location financière;
- immatériels par des cofinancements réalisés sous forme de contrats de développement (création, transmis-



sion, innovation, international), de prêts participatifs (de développement et d'amorçage).

OSEO contribue au financement du cycle d'exploitation : il finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises clientes des grands donneurs d'ordre publics et privés, et au titre des marchés financés, délivre des engagements par signature : soit des cautions soit des garanties à première demande.

OSEO contribue au renforcement des fonds propres des PME : au travers de ses filiales spécialisées Avenir Entreprises Investissement et Avenir Tourisme, OSEO intervient sur le marché du capital-investissement.

Les financements mis en place par OSEO financement ont progressé de 12 % en 2007 pour atteindre 1,9 milliard d'euros contre 1,7 milliard d'euros en 2006.

Le secteur du commerce représente 24,3 % des réalisations de l'année 2007, l'industrie 22,8 %, les services 21,5 %, le transport 12,3 %, le tourisme 8,2 %, le BTP 5,9 % et la santé 5 %. Les secteurs des services et du transport sont les secteurs ayant enregistré la plus forte progression en 2007.

Le financement des équipements a, comme en 2006, enregistré une forte progression : le montant des financements mis en place en 2007 s'élève à 579 millions d'euros, contre 436 millions d'euros en 2006, soit une progression de l'ordre de 33 %.

Le montant des réalisations en « produits patients » (contrats de développement et PPD) s'est élevé à 145 millions d'euros en 2007 contre 155 millions d'euros en 2006. Cette baisse est imputable au contrat de développement innovation dont la commercialisation a souffert de la remontée des taux en 2007. Des dispositions ont été prises pour améliorer l'offre malgré la hausse persistante de ceux-ci.

Pour sa deuxième année d'activité, le prêt participatif d'amorçage a confirmé son succès, avec la mise en place en 2007 de 148 PPA, représentant un montant de 15 millions d'euros, en accroissement de près de 66 % par rapport à 2006.

En 2007, les pouvoirs publics ont souhaité donner une nouvelle impulsion au prêt à la création d'entreprise. 23 290 créateurs d'entreprise ont été ainsi accompagnés, soit une progression de 51 % par rapport à 2006. Le montant des financements mis en place s'élève à 128 millions d'euros contre 77,6 millions d'euros en 2006.

Court terme : dans le cadre de sa mission d'intérêt général, OSEO finance les besoins de trésorerie des petites et moyennes entreprises titulaires de commandes de grands comptes, publics ou privés.

Ces financements s'adressent pour l'essentiel à des petites entreprises (moins de 50 salariés).

Au total, les encours de crédit et caution s'élèvent à 815 millions d'euros et les avances à 5,02 milliards d'euros.

## Les principales évolutions sur les produits en 2007

### Innovation

#### • Aide à l'innovation passerelle

Dans la continuité des actions initiées par le Pacte PME et afin de faciliter les coopérations encore trop rares, notamment technologiques, entre les PME et les grandes entreprises, OSEO Innovation a décidé de soutenir les efforts de R & D des PME en leur octroyant un financement en subvention à hauteur du tiers du budget consacré au programme d'innovation réalisé en collaboration avec un « grand compte ». Ce partenaire « grand compte » finance le deuxième tiers en contrepartie d'une réservation de l'exploitation des résul-

## PME 2008

### L'action publique

EN FRANCE

tats du programme dans un domaine d'application préalablement défini.

Le dispositif marque une nouvelle étape dans la montée en puissance du dispositif Pacte PME, créé en partenariat avec le Comité Richelieu pour faciliter cette relation. En 2007, le seuil des 1 500 PME adhérentes a été atteint.

- **Soutien aux PME de la filière aéronautique**

Une convention a été signée en 2007 entre OSEO et la DPAC (Direction des programmes aéronautiques et de la coopération) du ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Cette convention confie à OSEO la mise en œuvre de la mesure de soutien aux PME/PMI, sous-traitantes ou fournisseurs des grands donneurs d'ordre aéronautiques. Dans ce cadre, la DPAC et OSEO prévoient d'engager un montant de 80 millions d'euros, sur deux ans, sous forme d'avances remboursables destinées aux PME sous-traitantes ou fournisseurs des grands donneurs d'ordre aéronautiques.

- **Bourse de technologies**

OSEO a lancé la bourse de technologies pour mettre en relation recherche publique et entreprises innovantes. Lancée début septembre, la bourse de technologies (<http://technologie.oseo.fr>) devient la plus grande base d'offres de technologies brevetées issues de la recherche publique française.

Ce service en ligne est destiné aux porteurs de projets, PME innovantes ou grands groupes à la recherche de technologies disponibles et transférables dans tous les domaines. Le site indique pour chaque offre sa description détaillée, ses applications potentielles et les aspects liés à la propriété intellectuelle.

Cette base fédérale de données, mise en place et gérée par OSEO, en par-

tenariat avec le réseau CURIE, fait l'objet d'une démarche continue pour rassembler de nouveaux partenaires, dans le respect de la charte qualité associée à ce site.

Le CNRS, représenté par FIST, filiale du CNRS et d'OSEO Innovation, le CEA, l'INSERM, l'Institut Pasteur, l'INRA, Bretagne Valorisation et Aquitaine Valo, collaborent d'ores et déjà au service en apportant leurs offres de technologies.

- **Le programme Eurostars**

Le Parlement européen et le Conseil de l'Europe ont décidé conjointement de lancer Eurostars. Ce programme élaboré par EUREKA et la Commission européenne est destiné à soutenir les PME de haute technologie, à fort potentiel de croissance, impliquées dans des projets de partenariat européen.

## Garantie

- **Fonds de garantie international**

OSEO soutient les PME françaises dans leur développement international. Le Fonds de garantie international a été lancé pour soutenir la croissance des PME à l'international. Il vise à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises aux financements, en garantissant jusqu'à 60 % les prêts bancaires. OSEO favorise ainsi les initiatives privées en partageant le risque pris avec les établissements financiers.

Cette nouvelle initiative d'OSEO s'inscrit dans le cadre de ses priorités pour améliorer l'offre de financement des PME à potentiel de croissance et vise à développer ses interventions au profit des entreprises de taille moyenne, dont le nombre reste encore insuffisant en France, au regard de nos voisins européens.

- **Évolution des modalités d'intervention du fonds France Investissement Garantie doté par la CDC**



Le fonds « France Investissement Garantie » (nouvelle dénomination du fonds de garantie Capital PME désormais doté par CDC Entreprises au titre du programme France Investissement) a vu sa dotation annuelle doubler et passer à 20 millions d'euros.

Dans ce nouveau cadre, OSEO peut désormais signer un contrat de garantie avec les FCPR dès leur levée et pour toute leur durée de vie. Par comparaison avec le fonctionnement par contrats annuels successifs, qui était en vigueur précédemment, ceci permet aux gestionnaires de mieux valoriser la garantie auprès de leurs souscripteurs, et d'en simplifier la gestion.

• **Déploiement de l'extranet garantie à destination des partenaires bancaires**

L'extranet est un outil de déclaration, de gestion et de suivi en ligne des dossiers de garantie qui sera utilisé tant par les partenaires bancaires que par le réseau OSEO. Son déploiement permet d'atteindre trois principaux objectifs :

- simplifier et accélérer les opérations de gestion ;
- fiabiliser les traitements et les données par des contrôles automatiques et la réduction des étapes intermédiaires ;
- améliorer la qualité de service.

**Financement**

• **Le contrat de développement international**

Le contrat de développement international, lancé en 2007, est un financement « mezzanine ». Il a vocation à renforcer les capitaux permanents des entreprises souhaitant s'ouvrir à l'international, que ce soit en développant leurs exportations ou en s'implantant à l'étranger.

Le contrat de développement international finance prioritairement les investissements immatériels. Il est sans

garantie sur les actifs de l'entreprise, ni caution personnelle du dirigeant.

Ce prêt accompagne un concours bancaire qui peut être garanti à 60 % par le Fonds de garantie international d'OSEO.

• **Fonds propres**

CDC Entreprises, OSEO et la BEI (la Banque européenne d'investissement) ont renforcé leur partenariat pour soutenir les PME et les TPE (très petites entreprises) à fort potentiel. Les trois acteurs, très engagés dans le financement des petites entreprises, ont lancé, en décembre 2007, un nouveau fonds, Avenir Entreprises Mezzanine (AEM).

Ce nouveau fonds complète la gamme d'interventions d'Avenir Entreprises en faveur des PME en phase de développement et de transmission. Il est doté d'un montant de 60 millions d'euros financé à parts égales par les trois partenaires.

• **Simplification de l'offre de financement court terme**

L'activité de financement à court terme constitue l'une des composantes majeures et historiques de l'offre de financement d'OSEO. Grâce à des crédits de mobilisation ou des engagements par signature, l'établissement apporte une réponse pertinente aux entreprises qui supportent des délais de paiement des grands donneurs d'ordre, publics ou privés.

Afin de gagner en efficacité et en lisibilité, il a été décidé au cours du premier semestre 2007 de simplifier, de consolider et d'élargir cette offre. Elle se concentrera désormais sur un seul produit, Avance +.

Les entreprises les plus jeunes, de moins de trois ans, vont également trouver, auprès d'OSEO financement, une réponse appropriée à leurs besoins de trésorerie avec le lancement d'Avance + Jeune Entreprise.

Ce financement est :

- accordé sans garantie personnelle du dirigeant ;
  - confirmé sur une durée d'un an, généralement ;
  - calculé en fonction du montant et des délais de paiement des créances.
- Avance + Jeune Entreprise complète ainsi l'offre de financement à court terme d'OSEO.

Destiné aux jeunes PME, ses spécificités sont particulièrement adaptées aux besoins de financement des entreprises innovantes. Il s'inscrit dans le cadre du Pacte PME, lancé par OSEO et le Comité Richelieu, qui facilite l'accès des jeunes PME à la commande des grands comptes.

## L'ACTION PUBLIQUE EN FRANCE

### PRINCIPALES MESURES PRISES EN FAVEUR DES PME EN 2007-2008

OSEO, département des études

PME 2008

L'action publique

EN FRANCE

### Introduction

La politique publique en faveur des PME en 2007-2008 est marquée par la volonté de favoriser l'emploi et la croissance des PME, notamment celles de taille moyenne. Un objectif significatif est ainsi de faire émerger 2000 PME nouvelles de 500 salariés d'ici à 2012. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans ce sens au cours des douze derniers mois :

- en matière de soutien à la création et la transmission des entreprises on notera l'introduction de mesures d'allègement des droits de succession et divers aménagements des aides à la reprise et à la création ;
- dans le domaine de l'innovation sont instaurés, entre autres, la fusion d'OSEO et de l'Agence de l'innovation industrielle, le triplement du crédit impôt recherche, le renforcement de la politique des brevets ainsi que l'instauration du statut de la jeune entreprise universitaire ;
- en ce qui concerne le développement et les mesures de simplification administratives des dispositions ont été introduites en faveur des heures supplémentaires, des centres de gestion agréés, de la concurrence dans le commerce et du soutien à la prospection commerciale ;
- dans le domaine du financement les principales mesures prises concernent la réduction d'impôt sur la fortune en cas d'investissement dans les PME, la

réduction des délais de paiement des entreprises ou encore l'adaptation de la législation à la réglementation européenne en matière d'aides.

Parmi les mesures annoncées, et non encore votées au 30 mai 2008, on signalera plus particulièrement les quatre thèmes dans le projet de loi de modernisation de l'économie présenté lors du Conseil des ministres du 28 avril 2008 qui concernent directement les PME :

- le premier vise à faciliter le développement des entreprises. Il prévoit notamment une nouvelle réduction des délais de paiement, des démarches administratives simplifiées par l'allègement ou la suppression des formalités de création et de fonctionnement de certaines sociétés ; l'allègement des modalités de reprise et la transmission d'entreprises ainsi que de création *via* un statut d'entrepreneur individuel. Un premier pas vers un *Small Business Act* à la française est également prévu ;
- le deuxième volet du projet de loi vise à « dynamiser la concurrence » dans la grande distribution, en mettant fin au système des marges arrières. Les conditions d'installation des grandes surfaces seraient aussi assouplies (suppression du critère de densité commerciale par zone de chalandise et passage du seuil d'autorisation de 300 m<sup>2</sup> à 1 000 m<sup>2</sup>) ;
- dans son titre III, le projet de loi vise à « améliorer le financement de l'économie », en généralisant notamment à

toutes les banques la possibilité de distribuer le livret A;

– enfin, le texte a pour objectif de « renforcer l'attractivité de l'économie », en particulier en élargissant le régime des « impatriés » qui pourrait s'appliquer aux salariés recrutés directement à l'étranger.

• Consulter le projet de loi sur Légifrance :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=49CCE2A7A0068149E3B6B37AD26CBC67.tpdjo09v\\_2?idDocument=JORFDOLE000018730653&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do;jsessionid=49CCE2A7A0068149E3B6B37AD26CBC67.tpdjo09v_2?idDocument=JORFDOLE000018730653&type=general)

• Consulter le site dédié du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi :

[http://www.modernisation-economie.fr/lme\\_HP.html](http://www.modernisation-economie.fr/lme_HP.html)

D'autres mesures ont été annoncées début 2008 dont :

- une évaluation des pôles de compétitivité;
- la suppression de l'impôt forfaitaire annuel en 2009;
- un réexamen global de la fiscalité des entreprises dans le cadre de la revue générale des prélèvements obligatoires;
- une réforme du dispositif de soutien à l'exportation qui sera renforcé par la réforme des missions économiques engagée sous l'égide d'Ubifrance, le doublement du nombre de volontaires internationaux en entreprise et la révision des procédures financières publiques confiées à la Coface.

Cette politique de développement des PME de croissance constitue une priorité de la Présidence française de l'Union européenne du deuxième semestre 2008. La France souhaite en particulier œuvrer à l'élaboration d'un *Small Business Act* européen sur la base de la communication de la Commission européenne attendue pour juin 2008. La France a d'ailleurs remis ses propositions à la Commission européenne fin janvier 2008.

Les dispositions législatives et réglementaires présentées ci-après sont classées

par grandes catégories sans prétention à l'exhaustivité ou à la précision. Des liens, valides à la date de rédaction, vers les textes officiels ont été ajoutés afin d'illustrer les mesures engagées.

## Création-transmission

### 11. Décret n° 2007-1141 du 26 juillet 2007 relatif aux étrangers exerçant une profession commerciale, industrielle ou artisanale sur le territoire français sans y résider

Ce décret vient préciser les nouvelles obligations des étrangers souhaitant exercer en France, sans y résider, une profession commerciale, industrielle ou artisanale, introduites par la loi du 24 juillet 2006. Avant leur inscription ou mention au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, ces personnes doivent effectuer une déclaration auprès du préfet du département dans lequel elles envisagent d'exercer pour la première fois leur activité.

En entreprise individuelle, la formalité concerne la personne ayant le pouvoir d'engager, à titre habituel, un commerçant ou un artisan. Une nouvelle déclaration devra être réalisée par la suite en cas d'extension à une nouvelle activité commerciale industrielle ou artisanale ou en cas de changement d'activité. Les ressortissants des États membres de l'Union européenne, des autres États parties à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse sont dispensés de ces formalités.

• Décret n° 2007-1141 du 26 juillet 2007 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=IMID0761174D>

### 12. Loi n° 2007-1223 du 21 août 2007 – Articles 8 à 10 relatifs à l'allègement des droits de succession et de donation

La loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat du 21 août 2007 allège les droits dus par les héritiers ou les donataires. Elle instaure un nouveau dispositif permanent d'exonération des dons familiaux de sommes d'argent, dans la limite de 30 000 euros. Cette exonération, soumise à certaines conditions, s'applique sans obligation d'affectation spécifique des sommes reçues.

La situation des partenaires d'un Pacs est par ailleurs alignée sur celle des époux tant en matière de droits de donation (abattement de 76 000 euros), que de droits de succession. Les époux et partenaires d'un Pacs sont désormais totalement exonérés de droits de succession, ainsi que les frères et sœurs âgés de plus de 50 ans ou infirmes vivant sous le même toit.

Parallèlement, l'abattement général sur les successions en ligne directe et entre époux est supprimé. Les montants des abattements en matière de successions et de donations sont triplés pour les ascendants et descendants (150 000 euros), frères et sœurs (15 000 euros) et personnes handicapées (150 000 euros). La loi porte par ailleurs à 7 500 euros le montant de l'abattement dont peuvent bénéficier les neveux et nièces en cas de donation, et crée à leur profit un abattement du même montant en cas de succession.

• Dossier législatif sur Légifrance :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?type=general&idDocument=JORFDOLE000017758179>

### **13. Décret n° 2007-1396 du 28 septembre 2007 relatif aux aides à la création d'entreprise**

À partir du 1<sup>er</sup> décembre 2007, la demande d'exonérations de cotisations sociales pour le chômeur créateur ou repreneur d'entreprise (ACCRE) s'effectue auprès du centre de formalités des entreprises (CFE) compétent (chambre de commerce, URSSAF ou chambre des métiers), et non plus

auprès de la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) comme précédemment. Un arrêté du 8 novembre 2007 précise par ailleurs la composition de ce dossier. La demande d'exonération peut se faire dès le dépôt de la déclaration de création ou de reprise d'entreprise, et au plus tard le 45<sup>e</sup> jour. Le dossier est transmis à l'Urssaf qui statue dans un délai d'un mois, l'absence de réponse valant acceptation. En cas de réponse favorable, une attestation d'admission sera délivrée au bénéficiaire, qui n'aura plus à justifier de l'immatriculation de l'entreprise dans un délai de trois mois suivant l'octroi de l'aide. Les bénéficiaires de l'avance remboursable Eden sont dispensés de cette démarche. La demande d'avance remboursable Eden, qui doit être préalable à la création ou la reprise d'entreprise, est quant à elle adressée à des organismes spécialisés mandatés par l'État pour attribuer et gérer cette aide. L'organisme mandaté doit statuer dans un délai de deux mois ; passé ce délai et à défaut de réponse, la demande est réputée rejetée.

• Décret n° 2007-1396 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECED0751062D>

• Arrêté du 8 novembre 2007 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000523870&dateTexte=>

### **14. Décret n° 2007-1505 du 19 octobre 2007 relatif au crédit d'impôt pour la reprise d'une entreprise par ses salariés**

La loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié du 30 décembre 2006 a instauré un crédit d'impôt sur les sociétés soumises à l'IS en faveur des entreprises créées exclusivement pour le rachat, au moyen d'un prêt, de tout ou partie des titres d'une société par ses salariés. Le montant du crédit d'impôt est égal à celui de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice

précédant par la société rachetée, proportionnellement aux droits sociaux détenus indirectement par les salariés dans la société reprise et dans la limite des intérêts d'emprunt.

La société rachetée et la société nouvelle doivent être soumises à l'impôt sur les sociétés et ne pas faire partie du même groupe. En outre, les parts de la société nouvelle doivent être détenues par au moins quinze personnes qui, à la date du rachat, étaient salariées de la société rachetée (c'est-à-dire rémunérées directement par l'entreprise et titulaires d'un contrat de travail, à durée déterminée ou non), ou par au moins 30 % des salariés de cette société si l'effectif est de moins de 50 salariés. Enfin, l'opération de reprise doit avoir fait l'objet d'un accord d'entreprise qui précise l'identité des salariés impliqués, le contrôle final de l'entreprise et le terme de l'opération. Si ces conditions sont remplies, alors pour chaque exercice, le crédit d'impôt est égal au montant de l'impôt sur les sociétés dû par la société rachetée au titre de l'exercice précédent, avant imputation des réductions et autres crédits d'impôt.

- Décret n° 2007-1505 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000614093&dateTexte=>

#### **15. Arrêté du 7 décembre 2007 fixant les conditions d'attribution des chèquiers-conseil**

Un arrêté du 7 décembre 2007 fixe les conditions d'attribution des chèquiers-conseil qui permettent d'obtenir, auprès d'organismes spécialisés, des consultations adaptées à leurs besoins pour la préparation de leur projet de création ou de reprise d'entreprise.

Le chèque-conseil est composé de six chèques d'un montant unitaire de 45,74 € pris en charge par l'État. Un chèque équivaut à une heure de conseil d'un montant fixé à 60,98 € (montants inchangés). Le montant de la participation de l'État est porté à 60,98 € par

chèque pour le premier chèque-conseil accordé aux bénéficiaires du RMI ou de l'allocation de solidarité spécifique.

Peuvent également demander le bénéfice de chèquiers-conseil :

- toute personne qui souhaite solliciter une aide à la création d'entreprise et qui répond aux conditions fixées par les articles L. 351-24 et R. 351-42 ;
- toute personne bénéficiaire de l'aide prévue au premier alinéa de l'article L. 351-24 (dans la limite de trois et déduction faite de ceux dont elle a déjà bénéficié, pour le même projet, avant la création de l'entreprise).

Les chèquiers sont nominatifs. Ils ont une durée de validité de deux mois à compter de la date de leur délivrance par la Direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). Les chèques-conseil sont utilisés auprès d'organismes habilités au niveau départemental. L'habilitation annuelle des organismes est délivrée par le préfet ; la liste des organismes étant actualisée chaque année. Sont habilités les organismes qui, au préalable, auront adhéré à une convention type définissant les principes et modalités d'intervention.

- Arrêté du 7 décembre 2007 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CADB4B18DB87361475612A96283EB508.tpdjo10v\\_1?cidTexte=LEGITEXT000017663922&dateTexte=20080619](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=CADB4B18DB87361475612A96283EB508.tpdjo10v_1?cidTexte=LEGITEXT000017663922&dateTexte=20080619)

#### **16. Arrêté du 20 décembre 2007 fixant le cahier des charges de l'accompagnement bénévole**

Les personnes qui accompagnent à titre bénévole des demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux (RMI, API, AAH) qui créent ou reprennent une entreprise peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu d'un montant de 1 000 euros (1 400 euros si le créateur ou repreneur perçoit l'AAH). L'accompagnement doit être formalisé par la conclusion d'une convention respectant

un cahier des charges et signée par le tuteur, le porteur de projet et la maison de l'emploi concernée.

Un arrêté précise le contenu de ce cahier des charges, notamment la mission de l'accompagnateur bénévole, le rôle de la maison de l'emploi et les modalités de contrôle de la bonne exécution de la convention. Les personnes qui souhaitent accompagner bénévolement des créateurs ou repreneurs d'entreprises dans le cadre de ce dispositif devront adresser un curriculum vitae et une lettre de motivation à la maison de l'emploi concernée.

- Arrêté du 20 décembre 2007 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/.//affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018036394&dateTexte=20080602&fastPos=6&fastReqId=319619040&oldAction=rechTexte>

#### **17. Article 43 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 – Modification du régime d'exonération des plus-values de transmission à titre gratuit de parts de sociétés de personnes**

Jusqu'alors, lorsqu'un associé exerce une activité professionnelle dans une société de personnes soumise à l'impôt sur le revenu, ses titres sont considérés comme des éléments d'actif affectés à l'exercice de sa profession. En cas de changement de régime fiscal de l'entreprise (exemple : option pour l'impôt sur les sociétés) ou de cessation d'activité de l'associé, le transfert des titres dans le patrimoine privé entraîne l'imposition de la plus-value réalisée. L'associé peut toutefois bénéficier du report de l'imposition de la plus-value à la date de cession, de rachat ou d'annulation des parts ou actions. Ce report d'imposition reste acquis même en cas de transmission à titre gratuit des titres à une personne physique qui prend l'engagement de déclarer en son nom la plus-value en cas de cession, de rachat ou d'annulation ultérieure des titres. Aucune mesure

d'exonération définitive de la plus-value n'est prévue.

La loi introduit une mesure d'exonération définitive de la plus-value placée en report d'imposition en cas de transmission à titre gratuit des titres. Elle est subordonnée au respect continu de plusieurs conditions durant les cinq années qui suivent la transmission des titres :

- le bénéficiaire de la transmission doit exercer une fonction de direction dans la société ;
- la société doit poursuivre son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Selon le rapporteur général, il s'agit d'une nouvelle rédaction de la mesure destinée à ce que « l'on soit totalement assuré qu'il y a bien poursuite d'activité ».

- Dossier législatif de la LFR n° 2007-1824 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v\\_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general)

#### **18. Article 19 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 – Neutralité fiscale des apports en société de titres d'entreprises individuelles et de sociétés de personnes**

Cet article met en place un régime de neutralité fiscale consistant en un report d'imposition pour les personnes physiques, entrepreneurs individuels ou associés de sociétés de personnes, qui réaliseraient des opérations d'apport de titres dans le cadre de restructurations. Il autorise également une exonération de la plus-value en report lors du départ à la retraite de l'associé d'une PME cédant ses titres reçus en échange d'apports, par extension au régime actuel d'exonération. Ce nouveau régime permet donc aux entrepreneurs individuels ou aux professions libérales, notamment, de réaliser des

apports de titres nécessaires à l'activité d'une entreprise en restructuration en bénéficiant d'un report d'imposition des plus-values.

• Dossier législatif de la LFR n° 2007-1824 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v\\_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general)

**19. Article 41 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 – Élargissement de la possibilité de cession ou donation de titres soumis à un engagement de conservation au titre de la réduction d'ISF pour souscription au capital de PME aux actionnaires de sociétés interposées**

La réduction d'impôt sur la fortune pour investissement dans les PME peut être mobilisée en cas de souscription au capital d'une holding ayant pour objet exclusif de détenir une participation dans les PME éligibles. La loi étend le bénéfice de l'exonération partielle en cas d'interposition d'une ou de deux sociétés holdings entre la société et l'actionnaire redevable de l'ISF. Dans ce cas, l'engagement de conservation est pris par la holding qui détient directement la participation dans la société. Les associés signataires d'un engagement collectif de conservation peuvent par ailleurs effectuer entre eux des cessions ou des donations de titres soumis à cet engagement, sous réserve de poursuite de l'engagement de conservation jusqu'à son terme par le cessionnaire ou donataire. Cet article autorise les cessions ou donations réalisées dans ce contexte entre actionnaires de sociétés interposées, ou sociétés holdings.

• Dossier législatif de la LFR n° 2007-1824 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v\\_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general)

**20. Article 15 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 – Assouplissement des dispositifs existant en matière de mutation à titre gratuit et d'impôt de solidarité sur la fortune en faveur des entreprises**

Dans l'ancien régime les titres de sociétés sont exclus de la base de calcul de l'ISF, à hauteur de 75 % de leur valeur, s'ils font l'objet d'un engagement collectif de conservation par leur propriétaire, pour lui-même et ses ayants causes à titre gratuit, et par les autres associés. Cet engagement doit porter sur une durée minimale de six ans pour ouvrir droit à l'exonération. Par ailleurs, l'un des associés signataire de l'engagement de conservation doit soit exercer son activité professionnelle principale dans la société, soit y exercer des fonctions de direction. Cette condition doit être satisfaite pendant toute la durée de l'engagement collectif de conservation. L'exonération est accordée au titre de l'année suivant celle de la conclusion de l'engagement collectif de conservation.

La loi modifie les conditions d'application de cette mesure. La durée minimale de l'engagement collectif de conservation des titres est réduite à deux ans. Chaque associé devra s'engager individuellement à conserver les titres au-delà de cette période. L'exonération n'est en effet acquise qu'à l'issue d'une période globale de conservation de six ans. Les personnes concernées devront, à l'expiration de l'engagement collectif de conservation, adresser à l'administration fiscale une attestation certifiant qu'elles conservent la propriété des titres. En cas de cession des titres à l'issue du délai de six ans, l'exonération ne pourra être remise en cause qu'au titre de l'année de la cession. La loi neutralise par ailleurs les opérations de scission, de fusion ou d'augmentation de capital qui ne remettent plus en cause l'exonération, dès lors que les titres reçus en contrepartie sont

conservés par l'associé. Enfin, la durée minimale d'exercice de fonctions de direction ou d'une activité professionnelle par l'un des associés signataires de l'engagement collectif de conservation est réduite à cinq ans.

- Dossier législatif de la loi de finances n° 2007-1822 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v\\_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general)

## Innovation

### 21. Décret du 19 novembre 2007 relatif à l'apport des biens, droits et obligations de l'Agence de l'innovation industrielle à l'établissement public industriel et commercial OSEO et à la société anonyme OSEO Innovation

Ce décret dispose que l'établissement public de l'État à caractère industriel et commercial « Agence de l'innovation industrielle » (All) est dissous et que les droits et obligations de l'All sont apportés avant le 31 mars 2008 à la société anonyme « OSEO Innovation ». Les biens de l'All, à l'exception de sa dotation en capital sont apportés à « OSEO Innovation » pour le montant correspondant à l'exécution des engagements souscrits par l'agence à la date de l'apport pour l'exercice de sa mission statutaire sous forme de contrats de financement, de subvention ou d'avance. Le solde éventuel de la dotation est transféré à l'établissement public « OSEO ». L'État reçoit, en rémunération de l'apport mentionné ci-dessus, des actions de la société anonyme « OSEO Innovation » qu'il transfère à l'établissement public « OSEO ».

- Décret n° 2007-1629 du 19 novembre 2007 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E14BB66A2C0F3C10E72345E0A3BAC6A1.tpdjo12v\\_1?cidTexte=LEGITEXT000006075125&dateTexte=20080527](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E14BB66A2C0F3C10E72345E0A3BAC6A1.tpdjo12v_1?cidTexte=LEGITEXT000006075125&dateTexte=20080527)

### 22. Article 14 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 – Aménagement des régimes fiscaux des cessions de brevets

Cet article autorise les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés à bénéficier du taux réduit du régime des plus-values à long terme sur les produits issus des cessions de brevets, d'inventions brevetables ou de procédés de fabrication industriels. Ces plus-values sont désormais imposées au taux réduit de 15 %. Ce régime de faveur s'applique sous réserve de l'absence de lien de dépendance entre l'entreprise cédante et l'entreprise cessionnaire.

Rappelons que dans le régime antérieur, pour les sociétés soumises à l'impôt sur le revenu, les produits issus de la concession ou de la cession de brevets, d'inventions brevetables ou de procédés de fabrication industriels étaient soumis au régime de faveur des plus-values à long terme. Pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) qui réalisaient de telles opérations, seuls les produits issus de la concession de ces éléments pouvaient ouvrir droit à l'application du régime de faveur des PVL. Les produits de cession étant imposés pour leur part au taux de droit commun (33,1/3 %).

- Dossier législatif de la loi de finances n° 2007-1822 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v\\_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general)

### 23. Article 69 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 – Réforme du dispositif du crédit d'impôt recherche

Les entreprises qui réalisent des dépenses afférentes à des opérations de recherche fondamentale ou appliquée ou à des opérations de développement expérimental, peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. Jusqu'en 2007 ce crédit d'impôt était calculé pour partie en

fonction de la variation des dépenses de recherche (part en accroissement) et était plafonné à 16 millions d'euros. Dans les entreprises de textile, les dépenses liées à la conception de nouvelles collections étaient prises en compte dans la limite de 100 000 euros. Les obligations déclaratives des entreprises variaient selon leur régime d'imposition.

Dans le nouveau régime la loi renforce le crédit d'impôt recherche en simplifiant son mode de calcul, en élargissant son champ d'application et en allégeant les obligations déclaratives des entreprises qui souhaitent en bénéficier. Les principales modifications concernent :

- le mode de calcul du CIR : le taux de la part dite « en volume » passe de 10 à 30 % du montant des dépenses éligibles ;
- la suppression de la part dite « en croissance » : elle représentait jusqu'alors 40 % de la différence entre les dépenses de recherche exposées au cours de l'année et la moyenne des dépenses de même nature, revalorisées de la hausse des prix, exposées au cours des deux années précédentes ;
- le déplafonnement du crédit d'impôt : désormais, le taux du crédit d'impôt est de 30 % pour la fraction des dépenses de recherche inférieure ou égale à 100 millions d'euros « et » de 5 % pour la fraction des dépenses de recherche supérieure à ce montant ;
- la liste des bénéficiaires : elle est élargie par ajout des entreprises qui créent des activités dans les bassins d'emploi à redynamiser ;
- la liste des dépenses éligibles : les dépenses de personnel afférentes aux chercheurs et techniciens de recherche directement et exclusivement affectés aux opérations de recherche sont prises en compte pour le double de leur montant pendant les 24 premiers mois (au lieu de 12 auparavant) suivant leur premier recrutement en CDI ;

– l'aménagement des relations avec l'administration fiscale : le délai de réponse de l'administration dans le cadre du rescrit fiscal associé au CIR est réduit de six à trois mois, pour les demandes adressées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 ;

– l'extension, dans le cadre du CIR, du champ de la procédure de contrôle sur demande à l'ensemble des entreprises qui le souhaitent ;

– la majoration du taux pour les entreprises qui bénéficient du CIR pour la première fois depuis cinq ans (et qui ne sont pas filiales d'une entreprise déjà bénéficiaire). Il est ainsi porté : à 50 % la première année d'exonération ; à 40 % la deuxième année ; à 30 % (régime normal) les années suivantes ;

– le renforcement de la coopération entre les entreprises et les organismes publics de recherche : le plafond des dépenses sous-traitées par les sociétés auxdits organismes passe de 10 à 12 millions d'euros ;

– l'exclusion des avances remboursables perçues par ailleurs par l'entreprise : elles sont désormais exclues de l'assiette du CIR l'année de leur attribution, et non l'année au cours de laquelle elles se transforment en véritables subventions, à l'instar des subventions. Par ailleurs, dans le cas où elles sont remboursées, elles sont réintégrées dans cette même assiette au fur et à mesure de leur remboursement.

• Dossier législatif de la loi de finances n° 2007-1822 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v\\_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general)

#### **24. Article 71 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 – Instauration du statut de jeune entreprise universitaire**

Afin d'encourager la création d'entreprise dans le cadre universitaire et l'innovation, la loi de finances crée le statut de jeune entreprise universitaire (JEU). Ce sta-



tut est une variante de celui de la jeune entreprise innovante qui permet de bénéficier des mêmes avantages fiscaux.

Le statut de jeune entreprise universitaire est ouvert aux PME :

- créées depuis moins de huit ans ;
- dirigées ou détenues directement à hauteur de 10 % au moins, seuls ou conjointement, par des étudiants, des personnes titulaires depuis moins de cinq ans d'un master ou d'un doctorat ou par des personnes qui participent à des travaux de d'enseignement ou de recherche ;

- dont l'activité principale est la valorisation de travaux de recherche auxquels les dirigeants ou associés ont participé au cours de leur scolarité ou dans l'exercice de leurs fonctions, au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur habilité à délivrer un diplôme conférant au moins le grade de master.

Les conditions dans lesquelles cette valorisation est réalisée sont fixées par une convention conclue entre l'entreprise et l'établissement d'enseignement supérieur. Un décret doit fixer le contenu de cette convention, et notamment la nature des travaux de recherche visés, les prestations auxquelles peut prétendre l'entreprise et les modalités de rémunération de l'établissement d'enseignement supérieur. L'entreprise doit par ailleurs satisfaire aux autres conditions liées au statut de jeune entreprise innovante, à l'exception du seuil de dépenses de recherches de 15 %.

Les avantages fiscaux accordés aux JEU (sous réserve de l'application du plafond de *minimis* de 200 000 euros sur une période glissante de trois ans) sont les suivants :

- exonération d'impôt sur les bénéfices (totale pendant trois ans, puis de 50 % pendant deux ans) ;
- exonération totale d'imposition forfaitaire annuelle ;

- exonération de taxe professionnelle et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Dossier législatif de la loi de finances n° 2007-1822 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v\\_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general)

### **25. Article 107 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 – Prorogation du délai de dépôt des dossiers de candidatures aux pôles de compétitivité**

Les pôles de compétitivité sont des regroupements, sur un même territoire, d'entreprises, d'établissements de l'enseignement supérieur et de centres de recherche qui s'associent en vue de créer des synergies autour de projets innovants. Les entreprises qui participent à ces pôles de compétitivité bénéficient de mesures d'incitation fiscales et sociales. Les projets de recherche et de développement attachés à un pôle de compétitivité peuvent être présentés jusqu'au 31 décembre 2007. La loi proroge ce délai au 31 décembre 2008.

- Dossier législatif de la loi de finances n° 2007-1822 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v\\_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general)

### **26. Décret n° 2008-402 du 24 avril 2008 relatif aux conditions d'octroi de la réduction des redevances perçues par l'Institut national de la propriété industrielle**

Un ensemble de mesures en faveur de la propriété intellectuelle est entré en application le 1<sup>er</sup> mai 2008. Ainsi, l'Institut national de la propriété industrielle double la réduction qui est accordée aujourd'hui aux PME sur les principales redevances liées au dépôt de brevets français, ce taux de réduction passant de 25 à 50 %. Il l'étend désormais aux

entreprises employant moins de 1 000 salariés, et non seulement aux PME de moins de 250 salariés.

- Décret n° 2008-402 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20080426&numTexte=20&pageDebut=07019&pageFin=07022](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20080426&numTexte=20&pageDebut=07019&pageFin=07022)

### **27. Arrêté du 24 avril 2008 relatif aux redevances de procédures perçues par l'Institut national de la propriété industrielle**

Cet arrêté, prenant effet également le 1<sup>er</sup> mai 2008, fixe le montant des redevances de procédures perçues par l'INPI en application de l'article R. 411-17 du Code de la propriété. Il s'agit notamment des procédures afférentes : aux brevets d'invention, certificat d'utilité et certificats complémentaires de protection, brevets européens, marques de fabrique, de commerce ou de service, dessins et modèles. L'arrêté mentionne les dates auxquelles les redevances sont considérées comme régulièrement acquittées. En ce qui concerne plus particulièrement les brevets d'invention, le présent arrêté fixe à 50 %, à l'exception des sixième et septième annuités pour lesquelles la réduction est de 25 %, le taux de la réduction, prévue à l'article L. 612-20 du Code de la propriété intellectuelle, pour les redevances perçues à l'occasion du dépôt, de l'examen et de la délivrance d'un brevet ainsi que de son maintien en vigueur lorsque le demandeur est une personne physique, une PME ou un organisme à but non lucratif du secteur de l'enseignement ou de la recherche.

- Arrêté du 24 avril 2008 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018699220>

**28. Lois n° 2007-1477 et n° 2007-1475 du 17 octobre 2007 autorisant la ratification de l'accord sur l'application de l'article 65 de la convention sur la délivrance de brevets européens**

Deux lois relatives aux brevets européens sont publiées au *Journal officiel* du 18 octobre 2007. Il s'agit, d'une part, de la loi n° 2007-1477 du 17 octobre 2007 « autorisant la ratification de l'accord sur l'application de l'article 65 de la convention sur la délivrance de brevets européens » (protocole de Londres, 17 octobre 2000). Les États signataires s'engagent à renoncer à la faculté dont ils disposent actuellement, de subordonner la production d'effets du brevet européen sur leur territoire à sa traduction intégrale (description et revendications) dans leur langue officielle. Le texte prévoit que les brevets sont déposés dans l'une des trois langues officielles de l'Office européen des brevets (anglais, français et allemand) et maintient l'obligation de rédiger les revendications dans ces trois langues. La seconde loi – n° 2007-1475 du 17 octobre 2007 – autorise la ratification de l'acte de révision de la convention sur la délivrance de brevets européens qui prévoit une procédure unique devant l'Office européen des brevets (OEB) (convention de Munich, 5 octobre 1973, révisée le 29 novembre 2000).

- Loi n° 2007-1477 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20071018&numTexte=4&pageDebut=171170&pageFin=171170](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20071018&numTexte=4&pageDebut=171170&pageFin=171170)

- Loi n° 2007-1475 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20071018&numTexte=2&pageDebut=171169&pageFin=171169](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20071018&numTexte=2&pageDebut=171169&pageFin=171169)

## **Emploi et développement économique**

**29. Loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi – Contrat de transition professionnelle : prolongation de l'expérimentation**

Afin de favoriser le retour à l'emploi des salariés licenciés pour motif économique, il a été créé à titre expérimental dans sept bassins d'emplois (Charleville-Mézières, Montbéliard, Morlaix, Saint-Dié-des-Vosges, Toulon, Vitré, Valenciennes), le contrat de transition professionnelle en remplacement de la convention de reclassement personnalisée. D'une durée de douze mois, ce contrat est proposé par les employeurs de moins de 1 000 salariés ou par les entreprises faisant l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, aux personnes licenciées pour motif économique. S'il accepte ce contrat, le salarié, qui aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle, peut bénéficier notamment d'un accompagnement personnalisé en matière de création ou de reprise d'entreprise et d'une allocation mensuelle égale à 80 % de sa rémunération brute antérieure.

Cette expérimentation, qui s'applique depuis le 15 avril 2006, est prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2008, au lieu du 1<sup>er</sup> mars.

• Dossier législatif de la loi n° 2008-126 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?type=general&idDocument=JORFDOLE000017758133>

### **30. Décret n° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux**

Afin d'empêcher la fermeture des commerces de proximité, la loi PME du 2 août 2005 a instauré un droit de préemption au profit des communes en cas de vente de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux. Le présent décret vient préciser les modalités d'application de ce droit.

Toute cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux intervenant dans le périmètre

de sauvegarde du commerce de proximité, délimité par délibération du conseil municipal, doit faire l'objet d'une déclaration préalable adressée par le cédant au maire. Celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préemption ou y renoncer.

La rétrocession du fonds de commerce, du fonds artisanal ou du bail commercial, au profit d'un commerçant ou d'un artisan exerçant une activité préservant la diversité des activités dans le périmètre concerné, doit alors intervenir dans un délai d'un an. À défaut, l'acquéreur évincé bénéficie d'un droit de priorité d'acquisition.

En particulier, lorsqu'une commune envisage d'instituer un tel droit de préemption, le maire soumet pour avis le projet de délibération du conseil municipal délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat, à la chambre de commerce et d'industrie et à la chambre de métiers et de l'artisanat dans le ressort desquelles se trouve la commune

• Décret n° 2007-1827 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017754589&dateTexte=>

### **31. Décret n° 2007-256 du 27 février 2007 attribuant le label de « pôle d'excellence rurale »**

Le décret attribuant le label « pôle d'excellence rurale » aux candidatures retenues à l'issue de la deuxième sélection est paru au *Journal officiel* du 28 février 2007.

• Décret n° 2007-256 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20070228&numTexte=17&pageDebut=03691&pageFin=03696](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20070228&numTexte=17&pageDebut=03691&pageFin=03696)

### **32. Décret n° 2007-1716 du 5 décembre 2007 relatif aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des centres et associations agréés et modifiant l'annexe II au Code général des impôts**

Les missions, l'organisation et le fonctionnement des centres de gestion agréés (CGA) et associations agréées (AA) sont modifiés, notamment en ce qui concerne la prévention des difficultés des entreprises, la formation et le recours à la publicité.

- Décret n° 2007-1716 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017575789&dateTexte=>

### **33. Loi n° 2008-3 du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs**

La loi prévoit de renforcer la concurrence dans les secteurs de la distribution, de la banque et des communications électroniques, afin de permettre au consommateur d'en bénéficier par une action sur les prix.

Dans le secteur de la distribution, le projet de loi poursuit la réforme de la loi de 1996 sur la loyauté et l'équilibre des relations commerciales, dite « loi Galland », engagée par la loi du 2 août 2005. Le projet assouplit l'interdiction de revente à perte. Il abaisse le seuil de revente à perte en prévoyant que le distributeur pourra retrancher du prix d'achat la totalité des sommes versées par les fournisseurs au titre de la coopération commerciale (les « marges arrières »). L'ensemble de la relation commerciale entre fournisseurs et distributeurs sera régi par un contrat unique, avec un contrat type spécifique aux produits agroalimentaires, en raison de la forte variation des cours des produits agricoles. Le projet de loi prévoit également de remplacer la sanction pénale par une action civile en cas de non-communication des conditions générales de vente.

Lors du débat au Sénat un amendement introduisant un article visant à autoriser l'ouverture le dimanche des établissements de commerce de détail d'ameublement a été voté. Enfin, la loi habilite le gouvernement à procé-

der par ordonnance à la refonte du Code de la consommation, d'une part, et à la définition de dispositions permettant de mieux assurer l'application des règlements de l'Union européenne concernant le contrôle et la sécurité de certains produits, d'autre part.

- Dossier législatif de la loi n° 2008-3 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=C5EAF3CAF9FE550F27FD717267E687F9.tpdj011v\\_1?idDocument=JORFDOLE00017841208&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=C5EAF3CAF9FE550F27FD717267E687F9.tpdj011v_1?idDocument=JORFDOLE00017841208&type=general)

### **34. Article 55 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 – Extension du champ des dépenses éligibles au crédit d'impôt pour dépenses de prospection commerciale**

Sous l'ancien régime les PME imposées d'après leur bénéfice réel et les sociétés exerçant une activité libérale réglementée peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des dépenses de prospection commerciales engagées pour exporter des biens ou des services. L'avantage fiscal est subordonné au recrutement d'une personne chargée du développement des exportations ou au recours à un volontaire international en entreprise (VIE). Il est égal à 50 % du montant des dépenses éligibles suivantes :

- frais et indemnités de déplacement et d'hébergement liés à la prospection commerciale en vue d'exporter ;
- dépenses visant à réunir les informations sur les marchés et les clients ;
- dépenses de participation à des salons et foires expositions ;
- dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise ;
- les indemnités versées aux volontaires internationaux en entreprise (VIE).

Ces dépenses sont prises en compte sur une période de 24 mois suivant le recrutement de la personne en charge des exportations. Le crédit d'impôt est plafonné à 40 000 euros (80 000 euros pour les associations soumises à l'im-

pôt sur les sociétés et pour les GIE comprenant des PME). Cette mesure vise à aider à l'amorçage d'une activité d'exportation dans les PME.

Dans le nouveau régime les dépenses liées aux activités de conseil fournies par les opérateurs spécialisés du commerce international sont désormais prises en compte à compter du 29 décembre 2007

• Dossier législatif de la LFR n° 2007-1824 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v\\_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general)

### **35. Article 53 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 – Exonération de cotisations sociales patronales dans les ZRR et ZRU**

Les entreprises situées en zone de redynamisation urbaine ou en zone de revitalisation rurale bénéficient d'une exonération de charges sociales patronales pendant un an pour les embauches qu'elles réalisent jusqu'au 50<sup>e</sup> salarié. L'exonération s'applique sur la partie de la rémunération inférieure ou égale à 150 % du Smic et concerne les cotisations maladie maternité, invalidité décès, assurance vieillesse et allocations familiales.

La loi modifie les modalités d'application de la mesure d'exonération de cotisations sociales patronales accordée au titre d'une implantation en ZRR ou ZRU. Elle instaure un système de dégressivité de l'aide, qui conduit :

- à une exonération totale des cotisations concernées pour une rémunération inférieure ou égale à 150 % du Smic ;
- et à une exonération nulle pour une rémunération égale ou supérieure à 240 % du Smic.

Un décret doit préciser le barème dégressif applicable.

• Dossier législatif de la loi de finances n° 2007-1822 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v\\_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general)

## **Financement**

### **36. Décret n° 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent accorder, sous certaines conditions, des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles aux entreprises (sous forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés).

Un décret actualise le régime de ces aides. Elles peuvent être attribuées :

- aux entreprises implantées dans les zones d'aides à l'investissement des PME ou dans les zones d'aides à finalité régionale ;
- ou pour soutenir la réalisation de projets de recherche et de développement.

Des aides à l'investissement immobilier ou à la location d'immeubles peuvent également être accordées aux entreprises exerçant une activité dans le secteur de la production, de la transformation et de la commercialisation de matières premières et produits agricoles.

• Décret n° 2007-1282 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20070830&numTexte=4&pageDebut=14316&pageFin=14319](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20070830&numTexte=4&pageDebut=14316&pageFin=14319)

### **37. Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013**

Ce texte s'inscrit dans la continuité de la programmation 2000-2006 et fixe les

principes généraux en matière d'éligibilité conformément aux grandes lignes déjà définies dans les nouveaux règlements communautaires : éligibilité des dépenses liées au projet, nécessaires et dûment justifiées. Ainsi, à partir de critères reprenant l'acquis 2000-2006, peuvent être éligibles, totalement ou partiellement, les dépenses en nature, les rémunérations, les charges d'amortissement ou les coûts indirects.

Le décret 2007-1303 apporte toutefois des précisions importantes dans trois domaines : dépenses de l'État et des établissements publics, assistance technique et ingénierie financière, clarifiant ainsi les notions d'éligibilité dans ces trois domaines.

- Décret n° 2007-1303 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/.//affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000467225&dateTexte=20080527&fastPos=1&fastReqId=1288232&oldAction=rechTexte>

### **38. Décret n° 2008-407 du 28 avril 2008 modifiant l'article 98 du Code des marchés publics – Délai de paiement des marchés publics**

Ce décret réduit de 45 à 30 jours le délai de paiement d'un marché public mais seulement lorsque le marché est passé par l'État et ses établissements publics autres que les établissements industriels et commerciaux et les hôpitaux. Ce nouveau délai est applicable aux marchés notifiés à compter du 30 avril 2008.

- Décret n° 2008-407 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20080429&numTexte=4&pageDebut=07121&pageFin=07121](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20080429&numTexte=4&pageDebut=07121&pageFin=07121)

### **39. Décret n° 2008-408 du 28 avril 2008 modifiant le décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics**

Ce texte fait courir le délai de paiement à compter de la réception du décompte par le maître d'ouvrage (et non plus à compter de l'acceptation du décompte

par ce dernier). En outre, il organise des modalités de calcul du taux des intérêts moratoires différentes selon que le marché est passé avec l'État (et ses établissements publics autres que les établissements industriels et commerciaux et les hôpitaux), ou les autres acheteurs publics. Actuellement, le taux applicable est le taux de l'intérêt légal (3,99 % pour 2008) majoré de deux points pour tous les marchés sans formalités préalables et pour les autres marchés mentionnant ce taux ; pour les marchés formalisés ne mentionnant pas ce taux, est appliqué le taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) – actuellement de 4 % – augmenté de sept points.

- Décret n° 2008-408 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20080429&numTexte=5&pageDebut=07121&pageFin=07122](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20080429&numTexte=5&pageDebut=07121&pageFin=07122)

### **40. Article 45 de la loi n° 2007-1824 du 25 décembre 2007 de finances rectificative pour 2007 – Réglementation européenne sur les aides de *minimis***

En vertu de la réglementation européenne, les aides publiques aux entreprises doivent être notifiées à la Commission européenne pour être autorisées. Les États sont toutefois dispensés de cette notification pour les aides dites « de *minimis* ». Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les aides de *minimis* sont régies par le règlement communautaire n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 (ce règlement s'applique sur la période 2007-2013). Les 41 dispositifs d'exonération fiscale existants sont plafonnés dans le respect de la règle européenne de *minimis*, qui limite à 200 000 € sur trois exercices consécutifs le total d'aides publiques accordées à une entreprise. Il peut également être fait référence à d'autres règlements européens relatifs aux aides d'État comme les aides à finalité régionale (AFR) ou les investissements en faveur des PME. Elles sont plafonnées à 200 000 euros



par entreprise sur une période glissante de trois exercices (100 000 euros pour les entreprises de transport). Une circulaire ministérielle du 26 janvier 2006 avait fixé la liste des aides fiscales soumises aux règles *de minimis*. Le Code général des impôts n'avait pas depuis été actualisé en conséquence.

La loi de finances rectificative actualise les dispositions du Code général des impôts au regard de la liste des dispositifs fiscaux soumis au règlement des aides *de minimis* fixée par la circulaire ministérielle du 26 janvier 2006.

En outre, la loi :

- simplifie l'application des règles *de minimis* dans le cadre de l'exonération d'impôt sur les bénéficiaires en faveur des entreprises nouvelles implantées en zones de revitalisation rurale (ZRR) et en zones de redynamisation urbaine (ZRU);
- étend leur application aux entreprises de textile qui souhaitent bénéficier du crédit d'impôt recherche;
- soumet les exonérations d'impôt forfaitaire annuel (IFA) au règlement communautaire, dès lors qu'elles s'appliquent conjointement à une exonération d'impôt sur les sociétés soumise à ce règlement.

Enfin, dans le cadre des sociétés de personnes, le plafond des aides *de minimis* est apprécié au niveau de l'associé et de la société.

- Dossier législatif de la LFR n° 2007-1824 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v\\_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=0BEC2C9D588718B02CFE479425597BE0.tpdjo08v_1?idDocument=JORFDOLE000018038343&type=general)

#### **41. Article 22 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 – Réduction de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour souscription au capital de PME**

Les redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune peuvent bénéficier d'une réduction de cette imposition en cas de souscription :

- au capital d'une PME, que l'opération soit directe ou réalisée par l'intermédiaire d'une holding;
- de titres participatifs de société coopérative de production;
- ou de parts de fonds d'investissement de proximité.

Le montant de la réduction d'impôt est égal à 75 % des souscriptions au capital d'une PME ou des souscriptions de titres participatifs de Scop, dans la limite 50 000 euros.

L'avantage fiscal s'applique désormais aux souscriptions au capital d'une PME dans laquelle le redevable, son conjoint, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou son concubin notoire bénéficie de l'exonération d'ISF au titre des biens professionnels, sous réserve que les sommes restent investies dans l'entreprise pendant une durée d'au moins cinq ans. Le remboursement des apports aux souscripteurs pendant un délai de cinq ans entraîne ainsi la remise en cause de la réduction d'impôt.

Par ailleurs, la réduction prend désormais en compte, dans le calcul de l'avantage fiscal, les titres reçus en contrepartie d'obligations convertibles, en sus des capitaux propres, afin de permettre de favoriser l'essor du capital investissement régional dans le cadre des fonds d'investissement de proximité (FIP). Enfin, les souscriptions en capital dans les entreprises solidaires au sens de l'article L. 443-3-1 du Code du travail qui exercent une activité de gestion immobilière à vocation sociale sont désormais éligibles à la réduction d'ISF. Les PME qui exercent d'autres types d'activités de gestion ou de location d'immeubles restent exclues.

- Dossier législatif de la loi de finances n° 2007-1822 :

[http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v\\_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general](http://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do;jsessionid=4F8EA7689660D195CBB3D77740894873.tpdjo06v_3?idDocument=JORFDOLE000018038276&type=general)

**42. Décret n° 2008-336 du 14 avril 2008 relatif à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune prévue à l'article 885-0 V bis du code général des impôts**

Un décret du 14 avril 2008, relatif à la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) prévue à l'article 885-0 V bis du Code général des impôts, aux termes duquel une réduction d'ISF peut être accordée au titre des souscriptions au capital des PME, aux parts de fonds d'investissements de proximité, de fonds communs de placement dans l'innovation et de fonds communs de placement à risque, a été publié au *Journal officiel* du 15 avril 2008. Rappelons qu'une instruction du 11 avril 2008 contenant un commentaire d'ensemble de la réduction d'ISF au titre des investissements dans les PME, telle qu'elle résulte des modifications issues des lois de finances, a été publiée (BOI 7 S-3-08). Elle prévoit une entrée en vigueur le 11 mars 2008 du dispositif autorisé par la Commission européenne. Cette date d'entrée en vigueur constitue une mesure de faveur par rapport à celle qui résulte du décret prévu par la loi de finances rectificative pour 2007 (16 avril, lendemain de la publication du décret au *Journal officiel*).

• Décret n° 2008-336 :

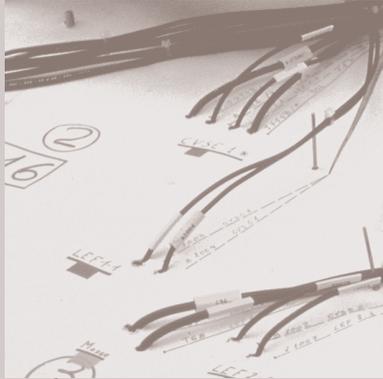
[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20080415&numTexte=4&pageDebut=06216&pageFin=06218](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20080415&numTexte=4&pageDebut=06216&pageFin=06218)

**43. Arrêté du 26 décembre 2007 relatif au fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce**

Le Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, de maintien, de modernisation, d'adaptation ou de transmission d'entreprises commerciales, artisanales ou de service, dans le but de préserver ou de développer un tissu d'entreprises de proximité. Le Fisac pourra désormais être mobilisé dans le cadre d'opérations collectives pour financer des aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite. L'aide pourra concerner les entreprises situées dans des communes de plus de 2 000 habitants et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe est inférieur à 800 000 euros. Des subventions pourront également être versées aux entreprises situées en zone urbaine sensible (ZUS) ou en zone franche urbaine (ZFU) au titre des dépenses de modernisation de leurs locaux.

• Arrêté du 26 décembre 2007 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECEA0751142A#>



# L'observatoire des PME





## REMERCIEMENTS

**Henry Savajol**

Directeur des études d'OSEO, responsable de l'Observatoire

L'Observatoire des PME remercie vivement l'ensemble des auteurs de ce rapport, et plus généralement toutes celles et tous ceux qui ont contribué à sa réalisation, ainsi que les organismes et institutions auxquels ils appartiennent.

Pour ce travail, qui constitue un outil unique de synthèse annuelle sur l'évolution des PME, merci donc à : Michel Barreteau, Jean-Luc Cayssials, Laurent Gasnier, Ludovic Kendaoui, Roselyne Kerjosse, Elisabeth Kremp, Claire Lefebvre, Claire Lelarge, André Letowski, Hahmed Mouzaoui, Christian Orfila, Nicolas Riedinger, Marie Christine Rodes, Maryline Rosa, Frédérique Sachwald, Julien Talbot, Laurence Tassone.

**PME 2008**

**Observatoire  
des PME**

REMERCIEMENTS

# PRÉSENTATION

PME 2008

Observatoire  
des PME

PRÉSENTATION

## Activité et missions

L'Observatoire des PME d'OSEO constitue un pôle de développement des connaissances sur les PME dont l'action se réalise en partenariat avec les différents organismes qui participent de l'action publique en faveur des PME.

Recenser les informations disponibles sur les PME, clarifier les concepts utilisés, comparer les situations en France et à l'étranger, combler les lacunes de la connaissance, diffuser les informations, telles sont les missions de l'Observatoire des PME.

Le travail de l'Observatoire repose, d'une part, sur une approche quantitative de la réalité des petites et moyennes entreprises et, d'autre part, sur des démarches d'études plus qualitatives.

## Le conseil scientifique

L'Observatoire s'est doté d'un conseil scientifique composé de personnalités dont les qualités et expériences professionnelles assurent la plus grande pertinence dans la détermination des sujets d'étude ainsi que dans les modalités de réalisation des travaux.

## Le comité d'orientation

La mise en œuvre du programme d'études est suivie en cours d'année au sein du comité d'orientation de l'Observatoire de PME, qui réunit des représentants de l'Insee, de la Banque de France, du ministère des PME (Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales) et de l'APCE (Agence pour la création d'entreprises), de la CGPME, de la Caisse des dépôts et du groupe OSEO.

## Les comités de pilotage

Chaque étude de l'Observatoire est pilotée par un groupe de travail spécifique : le comité de pilotage. Les participants à ce comité sont les membres de l'Observatoire et des acteurs parmi les plus compétents pour le domaine traité. Les études s'appuient, notamment, sur des enquêtes réalisées directement auprès des entreprises.

L'Observatoire s'est rapproché du monde universitaire : plusieurs études publiées ont été confiées à des chercheurs.

L'Observatoire des PME se tient à la disposition des chercheurs afin d'étudier toute coopération permettant de valoriser les projets de recherche en cours ou les travaux récemment achevés mais insuffisamment connus du monde économique, et d'impulser de nouveaux axes de recherche. Pour tout contact à ce sujet, envoyer un courriel à : [observatoiredespme@oseo.fr](mailto:observatoiredespme@oseo.fr)



En dehors du rapport annuel sur la situation des PME et des deux enquêtes semestrielles de conjoncture des PME, l'Observatoire des PME d'OSEO publie ses études, depuis le début de l'année 2003, dans la collection « Regards sur les PME ». Les ouvrages de cette collection, comme le rapport sur les PME sont diffusés par La Documentation française, et les achats peuvent être faits en ligne sur le site : [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

### Regards sur les PME

La collection « Regards sur les PME » est destinée principalement aux personnes et organismes, publics et privés, dont le travail et les missions concourent à la création, au développement et à la transmission des PME, et à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, ont la capacité d'améliorer les services de toute nature, administratifs ou commerciaux, qui sont rendus aux PME.

Pour toute question sur la diffusion de cette revue : [observatoiredespme@oseo.fr](mailto:observatoiredespme@oseo.fr)

#### Numéros parus

- 1 - PME : clés de lecture
- 2 - PME : l'appui à la création
- 3 - Gestion du personnel et de l'emploi dans les petites entreprises
- 4 - Les PME et l'environnement. Enjeux et opportunités
- 5 - PME et marchés publics
- 6 - Connaissance de l'entreprise par les élèves. Contribution du collège et du lycée
- 7 - Entreprises artisanales du bâtiment. Pratiques bancaires et besoins de financement
- 8 - Dirigeant de PME, un métier ? Éléments de réponse
- 9 - L'accès aux métiers et à l'exercice d'activités dans les PME. Typologie et recensement des réglementations
- 10 - PME et innovation technologique. Pour une relation plus naturelle
- 11 - L'appui à la création : trois ans après. Regards de chefs d'entreprise
- 12 - Dirigeants de PME : au-delà du métier, la vie au quotidien
- 13 - TIC et PME : de l'hésitation à la performance
- 14 - La recherche académique française en PME : les thèses, les revues, les réseaux
- 15 - Quels emplois pour les PME ? Étude sur les PME et l'emploi en France

OSEO, né du rapprochement de l'ANVAR, de la BDPME, de la Sofaris et de l'All finance et accompagne les petites et moyennes entreprises dans les phases les plus décisives de leur existence.

OSEO assure une plus grande continuité dans la chaîne du financement de leurs projets, grâce à la complémentarité de ses trois métiers : soutien à l'innovation, financement des investissements et du cycle d'exploitation en partenariat avec les banques, et garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres.

Aider les PME à innover et à grandir pour favoriser l'émergence de champions de demain constitue, plus que jamais, une priorité pour OSEO, confirmée par l'élargissement de son périmètre d'intervention et le renforcement de ses moyens d'action. Une attention particulière est également portée aux entreprises de taille moyenne ou à fort potentiel de croissance, capables d'exporter avec des produits à forte valeur ajoutée. Le soutien à la création et aux transmissions d'entreprises demeure essentiel pour le renouvellement du tissu d'entreprises et la préservation des emplois.

### [oseo.fr](http://oseo.fr)

[oseo.fr](http://oseo.fr), le site du groupe OSEO, s'adresse aux PME et à leurs partenaires (réseaux d'accompagnement, établissements financiers...) pour leur offrir les informations, conseils et services utiles, pour créer son entreprise, se développer, innover, s'internationaliser, gérer au quotidien, reprendre ou transmettre son entreprise.

Les études de l'Observatoire sont consultables sur le site internet [oseo.fr](http://oseo.fr), menu « Notre mission/ Publications ».

## Rapport OSEO sur l'évolution des PME 2008

### FAITS MARQUANTS

Avec cette quatrième édition du rapport PME, l'Observatoire des PME d'OSEO poursuit son objectif d'amélioration et de diffusion des connaissances sur les 2 900 000 petites et moyennes entreprises françaises.

Univers extrêmement diversifié, multiforme, le monde des PME est difficile à appréhender dans sa globalité. Pour illustrer cette hétérogénéité, il suffit de rappeler que co-existent sous l'appellation PME, professions indépendantes, boulangers, artisans du BTP, sociétés de services informatiques, entreprises de mécanique, hôteliers, garagistes, entreprises de haute technologie...

Diversité sectorielle donc (notons que les entreprises industrielles ne représentent plus qu'environ 10 % du nombre des entreprises françaises), diversité de formes juridiques (moins de la moitié des entreprises sont sous forme sociétale), diversité de statuts (un tiers des entreprises relèvent de l'artisanat et un cinquième sont des professions libérales), diversité de régimes fiscaux, diversités de stratégie (certaines entreprises n'ont pas vocation à grandir ou certains dirigeants ne souhaitent pas développer leur entreprise : une récente enquête menée pour OSEO montre que 52 % des dirigeants de PME de plus de 10 salariés n'envisagent pas de développer leur entreprise), diversité de condi-

tions d'accès au métier, démographie très vive (plus de 10 % du stock d'entreprises se renouvelle chaque année), autant de raisons qui forcent celui qui étudie les PME à adopter une approche pragmatique et à multiplier les "regards" sur ces entreprises plutôt qu'à en chercher à tout prix une vision globale forcément réductrice. A défaut de pouvoir faire un portrait unique et exhaustif des PME, assemblons patiemment les pièces d'un puzzle.

Ce puzzle se constitue progressivement, grâce aux contributions apportées par nos partenaires et que l'on retrouve dans les quatre grandes parties de ce document.

Dans "Les grandes évolutions", sont analysés la démographie des PME (INSEE et APCE), leur comportement économique (OSEO) et leur situation financière (Banque de France), avec, dans ce dernier document une comparaison entre 6 pays européens.

La partie "Thématiques" rassemble les données disponibles dans les domaines de l'emploi (OSEO), de l'innovation (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, SESSI, OSEO), de l'exportation (Direction générale des Douanes), des marchés publics (Observatoire économique de l'achat public).

de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export). Un quart des PME innovantes de trois ans et plus exportent au moins 25 % de leurs ventes. Ce constat est confirmé par l'analyse des pôles de compétitivité : Les PME industrielles ayant au moins un établissement dans un pôle étaient déjà plus exportatrices que la moyenne en 2005 : elles réalisent au total 26 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation, contre 22 % pour l'ensemble des PME industrielles nationales.

Les services informatiques occupent toujours le premier rang des lauréats du concours national d'aide à la création d'entreprise de technologies innovantes, avec 32,7 % des créations, malgré la poursuite de la baisse entamée en 2002, suivis par les secteurs biotechnologies et pharmacie (20,4 %), électronique et télécommunications (19,5 %).

### Pas d'augmentation de la part des PME dans les exportations

En 2007, 84 000 PME indépendantes exportatrices ont été recensées, un chiffre légèrement inférieur à celui de l'année précédente (- 1,0 %). Le montant de leurs ventes s'est établi à 115 milliards d'euros, ce qui représente approximativement 30 % du montant total des exportations.

Beaucoup de ces entreprises n'exportent pas de manière régulière. En effet, chaque année, plus de 30 % de nou-

velles entreprises arrivent sur le marché (elles n'effectuaient pas d'exportation l'année précédente). Une proportion équivalente disparaît chaque année.

En dynamique, la croissance des exportations des PME indépendantes sur la période 2002-2007 est essentiellement due à la progression des exportations vers les pays limitrophes.

### Les PME bénéficient de 27 % du montant des marchés publics

Sur 168 000 marchés pour un montant global d'environ 57,4 Mds € recensés en 2006, la part des PME indépendantes dans le total des marchés publics (Etat + Collectivités locales) représente 64 % du nombre des marchés et 27 % de leur montant.

La prépondérance des PME en termes de nombre de marchés apparaît plus marquée pour les Collectivités locales que pour l'Etat (65 % contre 52 %). En termes de montant, cette différence est encore plus marquée, la part des PME représentant 40 % pour les Collectivités locales et seulement 12 % pour l'Etat. Mais l'Observatoire de la commande publique souligne qu'il faut rester très prudent dans l'expression des pourcentages compte tenu de la nette baisse du nombre de marchés recensés entre 2005 et 2006 et de la présence de quelques marchés de l'Etat de montant très élevé qui perturbent la lisibilité des données.

**Document téléchargeable sur [oseo.fr](http://oseo.fr) et en vente à la Documentation Française.**

Le "sujet d'actualité" présente une revue de dispositifs mis en œuvre dans plusieurs pays de l'Europe en faveur du développement et de l'innovation dans les PME (OSEO et organismes partenaires).

Enfin, la dernière partie présente un bilan de l'action publique en France en faveur des PME (Caisse des dépôts et OSEO) et un récapitulatif des principales mesures législatives ou réglementaires concernant ces entreprises.

### **Quels sont les principaux faits marquants de l'année 2007 ?**

#### **Un rythme de création d'entreprises très élevé**

En 2007, 321 000 entreprises ont été créées, soit une forte hausse par rapport à 2006, de + 13 %. Ce dynamisme est le plus sensible dans quelques secteurs : la vente à distance, les professions paramédicales, les activités liées aux soins corporels et au bien-être, les transports routiers, les taxis, les entreprises spécialisées dans la récupération de matières recyclables. En revanche, la hausse ralentit nettement dans l'immobilier.

De plus en plus d'entreprises sont créées sous forme de société, désormais elles représentent la moitié des nouvelles entreprises.

A noter que parmi les nouvelles entreprises, plus de quatre sur cinq se créent sans salarié. Depuis 2002, le nombre de créations d'entreprises sans salarié a progressé de 33 % alors que celui des créations avec au moins un salarié est stable.

En 2006, 14 % des créateurs déclaraient "avoir, sur leur marché, introduit des produits ou des services nouveaux", et la moitié d'entre eux affirmaient vouloir développer leur entreprise.

#### **Le taux de défaillance reste très faible**

Bien qu'en légère hausse par rapport à 2006, le nombre de défaillances d'entreprises enregistré en 2007 (43 000) demeure environ 25 % en deçà de celui enregistré en 1993, et le taux de défaillance atteint son plus bas niveau (1,5 %) depuis le début de son calcul (1993).

#### **Un bon niveau d'activité**

2006, en dépit du trou d'air constaté durant l'été, s'était révélée comme une année globalement positive pour les PME, avec cependant des contrastes assez prononcés entre les différents secteurs d'activité.

Le bilan de la situation économique et financière des PME en 2007 est assez comparable à celui de l'année précédente, avec toutefois une accélération significative de l'activité dans plusieurs secteurs et un renforcement des créations d'emploi.

L'activité des PME est restée très soutenue dans la construction ainsi que dans les services aux entreprises. Elle s'est accélérée dans l'industrie, grâce notamment au dynamisme des PMI exportatrices, dans le commerce de gros et dans les transports. Dans le tourisme, l'activité a redémarré après plusieurs années de quasi-stagnation. En revanche, les ventes n'ont guère progressé dans le commerce de détail.

#### **Mais une faiblesse persistante des investissements**

Toutefois, les dépenses d'investissement n'auraient guère progressé en 2007, malgré un accès encore aisé au crédit. Cette faiblesse de l'effort d'équipement ne semble pas devoir être contredite en 2008. Les résultats de la dernière enquête de conjoncture PME (fin du premier semestre 2008) sont peu encourageants, la hausse du coût du crédit et le ralentissement de la demande pesant sur la réalisation des investissements.

#### **La structure financière des PMI se renforce**

L'analyse de la situation financière de l'industrie dans 6 pays européens (France, Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Portugal) fait ressortir dans tous ces pays, une augmentation de la part des capitaux propres dans le bilan, avec des disparités : le ratio est particulièrement élevé en Belgique, en Espagne et dans une moindre mesure en France, et plus faible en Allemagne et en Italie. Plus généralement, les PMI allemandes améliorent nettement leur situation financière, tant sur le plan du renforcement des fonds propres que de la rentabilité. En France et en Belgique, la situation financière des PMI progresse aussi, mais de façon moins prononcée.

En Espagne, au Portugal et en Italie, le diagnostic est plus nuancé. La rentabilité des PMI est plus fragile, surtout si on la compare avec celle des grandes entreprises.

Sur la période récente, le taux d'endettement net se stabilise dans tous les pays, sauf en Belgique où il diminue. Le poids des charges de financement progresse à nouveau en 2006, notamment en Espagne, en Italie et au Portugal.

#### **Les PME indépendantes emploient 54 % des actifs du secteur privé**

En 2005 (dernier chiffre disponible), les PME indépendantes emploient plus de 8,8 millions d'actifs, soit 54 % des actifs du secteur privé (industrie, commerces, services).

Globalement, 500 000 emplois nouveaux se sont ajoutés en deux ans (2005-2007) en France à l'emploi total dans le secteur marchand. Les différentes enquêtes montrent que l'emploi se développe surtout dans les secteurs où les PME indépendantes sont les plus gros employeurs comme la construction, les services aux particuliers ou encore le commerce. A l'inverse, dans l'industrie, la tendance à la réduction d'effectifs se maintient : en 30 ans, 2 millions de postes de salariés ont disparu dans ce domaine d'activité.

#### **Innovation et internationalisation vont de pair**

Les PME innovantes accompagnées par OSEO sont ouvertes aux marchés étrangers ; là encore, dès leur plus jeune âge pour certaines. Ainsi, la moitié des PME françaises innovantes en 2007 exportent (i.e. plus de 5 %